



Communauté de Communes Centre Tarn

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pièce n°1 Rapport de présentation Etat initial de l'Environnement











SOMMAIRE

Avan	t-Propos	
1.	Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	
	1.1 Contexte législatif	7
	La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain	7
	La Loi Urbanisme et Habitat	7
	La Loi portant Engagement National pour l'Environnement	7
	La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové	7
	La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt	8
	La CDPENAF et la CDNPS	8
	1.2 Evaluation environnementale liée à l'élaboration d'un PLU/PLUi	8
	Contexte législatif	8
	Le cas de la CC Centre Tarn	8
	1.3 Le PLUi de la CCCT	9
	La Communauté de Communes Centre Tarn	9
	Les documents d'urbanisme en vigueur	9
	Des attentes variées et des positionnements diversifiés	1C
	Le passage à une planification communautaire	13
	Les modalités de concertation engagées	
2.		
	2.1 Le SDAGE Adour-Garonne	14
	2.2 Le SAGE Agout	
	2.3 Le SRCE Midi-Pyrénées	
	2.4 Le SRCAE Midi-Pyrénées	16
	2.5 Le PCET du Tarn	16
	2.6 Le SCOT du Grand Albigeois	17
	2.7 La prise en compte du changement climatique dans le PLUi	25
	2.8 La prise en compte de la Loi Montagne	26
Etat I	nitial de l'Environnement	2
1.	Contexte général de la CCCT	28
	1.1 Situation	
	1.2 Un territoire multipolarisé mais fortement influencé par la proximité d'Albi	
2.		
	2.1 Le relief et la géologie	
	2.2 L'eau	
	2.3 Les espaces agricoles	
	2.4 Les espaces boisés	
	2.5 Le réseau viaire	34
	2.6 Un territoire grevé de plusieurs servitudes d'utilité publique	35
	2.7 De nombreuses installations classées pour l'environnement	35
	2.8 Risques naturels	
	Présentation générale	
	Risque Inondation: PPRI	
	Les différents types d'aléa d'inondation	
	255 2, 7, 505 4 4164 4 11611441611	

	Classification des enjeux	40
	Cartographies des zonages réglementaires et photos des secteurs inondables sur les	
	communes à risque fort inondation (Réalmont et Lombers)	
	Prise en compte des Hydrosystèmes	
	Devoir de mémoire pour une meilleure compréhension du risque	45
	Les secteurs à risque d'inondation sur les différents bassins	54
	Localisation des secteurs à risque inondation par bassin	56
	Synthèse et enjeux par la prise en compte du risque inondation dans le futur développe	ment
	du territoire de la CCCT	60
	Risque Mouvement de terrains – tassement différentiels : PPRMT	62
	L'aléa gonflement des argiles	63
	Le Risque Feu de forêt	64
	Le Risque Tempête	65
	Le Risque Rupture de barrage	66
	Le Risque Transport de matières dangereuses	66
	Etat des catastrophes naturelles (Source : Primnet)	67
	Autres risques	70
	Synthèse générale sur les risques naturels et enjeux à venirà venir	
	Ressources en eau potable	
	Qualité des eaux – Etat Ecologique des masses d'eau – Cours d'eaud'eau	
	Qualité physico-chimique des eaux	
ΕN	IJEUX DES CARACTERISTIQUES GLOBALES DU TERRITOIRE	74
3.	Deux entités et six unités paysagères	75
	3.1 Présentation générale	
	3.2 La Plaine alluviale du Dadou	
	Occupation du sol	
	Structures paysagères	77
	Implantation urbaine	
	Lisières urbaines, exemples choisis	
	Paysages types	
	Eléments du patrimoine paysager remarquable	
	3.3 La vallée alluviale de l'Assou	
	Occupation du sol	
	Implantation urbaine	
	Lisières urbaines, exemples choisis	
	Paysages types	
	Eléments du patrimoine paysager remarquable	
	3.4 Les collines allongées	
	Occupation du sol	
	Implantation urbaine	
	Lisières urbaines, exemples choisis	
	Paysages types	
	Eléments du patrimoine paysager remarquable	94



Occupation du sol Implantation urbaine Lisières urbaines, exemples choisis Paysages types Eléments du patrimoine paysager remarquable Jo Occupation du sol Implantation urbaine Lisières urbaines, exemples choisis Paysages types Io Implantation urbaine Lisières urbaines, exemples choisis Paysages types Io Eléments de patrimoine paysager remarquable Jo Occupation du sol Io Occupation du sol Io Inplantation urbaine Io Occupation du sol Io Implantation urbaine Io Io Inplantation urbaine Lisières urbaines, exemples choisis Io Implantation urbaine Lisières urbaines, exemples choisis II Enysages types Eléments de patrimoine paysager remarquable III Jo Occupation du sol Implantation urbaine Lisières urbaines, exemples choisis II Enysages types III ENysages III ENysages types III ENysages types III ENysages types III ENysages III III III III III III III III III I		3.5		
Lisières urbaines, exemples choisis Paysages types Eléments du patrimoine paysager remarquable 3.6 Plateaux et vallées du Haut Dadou Occupation du sol Inplantation urbaine Ilovationes, exemples choisis Paysages types Ilovationes, exemples choisis Paysages types Ilovationes de patrimoine paysager remarquable Ilovationes et ravins du plateau de Montredon Occupation du sol Implantation urbaine Ilovationes et ravins du plateau de Montredon Occupation du sol Implantation urbaine Ilisières urbaines, exemples choisis Ilisières urbaines de patrimoine paysager remarquable Ilisières urbaines, exemples choisis Ilisières urbaines paysager remarquable Ilisières urbaines paysager remarquable Ilisières urbaines de patrimoine paysager remarquable Ilisières urbaines de patrimoine paysager remarquable Ilisières urbaines de la trame urbaine in Ilisière experimente de la contexte Ilisières urbaines des expectes experimente			Occupation du sol	96
Paysages types			Implantation urbaine	97
Paysages types			Lisières urbaines, exemples choisis	98
3.6 Plateaux et vallées du Haut Dadou 10.0 Occupation du sol 10.1 Implantation urbaine 10.0 Implantation urbaine 10.0 Lisières urbaines, exemples choisis 10.5 Paysages types 10.0 Eléments de patrimoine paysager remarquable 10.3.7 Collines et ravins du plateau de Montredon 10.0 Occupation du sol 10.1 Implantation urbaine 11.1 Implantation urbaine 11.1 Lisières urbaines, exemples choisis 11.6 Paysages types 11.2 Eléments de patrimoine paysager remarquable 11.3 Indigentation urbaine 11.3 Indigentation urbaine 11.3 Indigentation paysagère de la trame urbaine 11.5 Indigentation paysagère de la trame urbaine 11.5 Indigentation de terrain 11.5 Indigentation de terrain 12.5 Méthodes d'investigation de terrain 12.5 Méthodes d'investigation de terrain 12.5 Méthodes d'investigation de terrain 12.5 Les grandes entités écologiques 12.5 Les grandes entités écologiques 12.5 Les continuités écologiques 12.5 Les continuités écologiques 12.5 Les continuités écologiques 2.6 Les continuités 2.6 Les c				
3.6 Plateaux et vallées du Haut Dadou 10.0 Occupation du sol 10.1 Implantation urbaine 10.0 Implantation urbaine 10.0 Lisières urbaines, exemples choisis 10.5 Paysages types 10.0 Eléments de patrimoine paysager remarquable 10.3.7 Collines et ravins du plateau de Montredon 10.0 Occupation du sol 10.1 Implantation urbaine 11.1 Implantation urbaine 11.1 Lisières urbaines, exemples choisis 11.6 Paysages types 11.2 Eléments de patrimoine paysager remarquable 11.3 Indigentation urbaine 11.3 Indigentation urbaine 11.3 Indigentation paysagère de la trame urbaine 11.5 Indigentation paysagère de la trame urbaine 11.5 Indigentation de terrain 11.5 Indigentation de terrain 12.5 Méthodes d'investigation de terrain 12.5 Méthodes d'investigation de terrain 12.5 Méthodes d'investigation de terrain 12.5 Les grandes entités écologiques 12.5 Les grandes entités écologiques 12.5 Les continuités écologiques 12.5 Les continuités écologiques 12.5 Les continuités écologiques 2.6 Les continuités 2.6 Les c			Eléments du patrimoine paysager remarquable	10
Occupation du sol Implantation urbaine Lisières urbaines, exemples choisis Paysages types Eléments de patrimoine paysager remarquable 3.7 Collines et ravins du plateau de Montredon Occupation du sol Implantation urbaine Lisières urbaines, exemples choisis Paysages types Eléments de patrimoine paysager remarquable Lisières urbaines, exemples choisis Paysages types Eléments de patrimoine paysager remarquable Eléments de patrimoine paysager remarquable Ilí 3.8 Intégration paysagère de la trame urbaine 3.9 Certaines entrées de ville à restructurer Ilí ENJEUX PAYSAGERS DU TERRITOIRE 4. Le milieu naturel 4.1 Rappel du contexte 4.2 Méthodes Méthodes d'analyse des enjeux écologiques Méthodes d'analyse des enjeux écologiques Les grandes entités écologiques Les grandes entités écologiques Les espèces remarquables et leurs habitats Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les périmètres de protection et d'inventaire d'une naturel Les périmètres de protection et d'inve		3.6		
Implantation urbaine				
Lisières urbaines, exemples choisis				
Paysages types				
Eléments de patrimoine paysager remarquable			·	
3.7 Collines et ravins du plateau de Montredon				
Occupation du sol Implantation urbaine III Lisières urbaines, exemples choisis III Lisières urbaines, exemples choisis III Paysages types III Eléments de patrimoine paysager remarquable III 3.8 Intégration paysagère de la trame urbaine III 3.9 Certaines entrées de ville à restructurer III III ENJEUX PAYSAGERS DU TERRITOIRE III III ENJEUX PAYSAGERS DU TERRITOIRE III III III III III III III III III		3.7		
Implantation urbaine Lisières urbaines, exemples choisis Paysages types Eléments de patrimoine paysager remarquable 3.8 Intégration paysagère de la trame urbaine 3.9 Certaines entrées de ville à restructurer ENJEUX PAYSAGERS DU TERRITOIRE 4. Le milieu naturel 4.1 Rappel du contexte 4.2 Méthodes Méthodes d'investigation de terrain Méthodes d'analyse des enjeux écologiques 4.3 Le patrimoine naturel et les continuités écologiques de la CCCT Les grandes entités écologiques Les espèces remarquables et leurs habitats Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les continuités écologiques de la CC Centre Tarn Utilisation et gestion des espaces naturels de la Communauté de communes du Centre Tarn ENJEUX NATURELS 5. L'Urbain, un enjeu fort de la CCCT 5.1 Un développement urbain inégal sur le territoire communautaire Evolution de la trame urbaine: bilan des politiques locales en matière d'urbanisme 16. Analyse de l'évolution de la trame urbaine: méthodologie employée Analyse globale: un développement marqué dans les années 70–80 Apartir de 2005, une poursuite de la dispersion urbaine, accentuée vers le Nord du territoire Poursuite de l'urbanisation du Nord communautaire 16. Poursuite de l'urbanisation du Nord communautaire 16. Une légère tendance vers « un urbanisme compact » 16. Une consommation moyenne de 1975 m² par logement (source DCFIP) 170 Une consommation foncière liée aux activités mesurée en dix ans				
Lisières urbaines, exemples choisis Paysages types Iléments de patrimoine paysager remarquable 3.8 Intégration paysagère de la trame urbaine Ill. 3.9 Certaines entrées de ville à restructurer ENJEUX PAYSAGERS DU TERRITOIRE 4. Le milieu naturel 4.1 Rappel du contexte 4.2 Méthodes Méthodes d'investigation de terrain Méthodes d'investigation de terrain Méthodes d'analyse des enjeux écologiques 4.3 Le patrimoine naturel et les continuités écologiques de la CCCT Les grandes entités écologiques Les espèces remarquables et leurs habitats Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel Les continuités écologiques de la CC Centre Tarn Utilisation et gestion des espaces naturels de la Communauté de communes du Centre Tarn 15: ENJEUX NATURELS 5. L'Urbain, un enjeu fort de la CCCT 5.1 Un développement urbain inégal sur le territoire communautaire Evolution de la trame urbaine : bilan des politiques locales en matière d'urbanisme 16: Analyse de l'évolution de la trame urbaine : méthodologie employée Analyse globale : un développement marqué dans les années 70–80 A partir de 2005, une poursuite de la dispersion urbaine, accentuée vers le Nord du territoire Deursuite de l'urbanisation du Nord communautaire 16: Hoursuite de l'urbanisation du Nord communautaire 16: Une consommation moyenne de 1975 m² par logement (source DGFIP) 17: Une consommation foncière liée aux activités mesurée en dix ans				
Paysages types Eléments de patrimoine paysager remarquable 3.8 Intégration paysagère de la trame urbaine 3.9 Certaines entrées de ville à restructurer ENJEUX PAYSAGERS DU TERRITOIRE 12 4. Le milieu naturel 4.1 Rappel du contexte 4.2 Méthodes Méthodes d'investigation de terrain 12: Méthodes d'analyse des enjeux écologiques 12: Méthodes d'analyse des enjeux écologiques 12: Les grandes entités écologiques 12: Les espèces remarquables et leurs habitats 14: Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel 15: Les continuités écologiques de la CC Centre Tarn 16: Les continuités écologiques de la CC Centre Tarn 16: ENJEUX NATURELS 16 5. L'Urbain, un enjeu fort de la CCCT 5.1 Un développement urbain inégal sur le territoire communautaire 16: Evolution de la trame urbaine: bilan des politiques locales en matière d'urbanisme 16: Analyse de l'évolution de la trame urbaine: méthodologie employée 16: Analyse globale: un développement marqué dans les années 70-80 16: A partir de 2005, une poursuite de la dispersion urbaine, accentuée vers le Nord du territoire 16: Poursuite de l'urbanisation du Nord communautaire 16: Une légère tendance vers « un urbanisme compact » 16: Une consommation moyenne de 1975 m² par logement (source DGFIP) 17 Une consommation foncière liée aux activités mesurée en dix ans				
Eléments de patrimoine paysager remarquable				
3.8 Intégration paysagère de la trame urbaine 3.9 Certaines entrées de ville à restructurer 112 ENJEUX PAYSAGERS DU TERRITOIRE 122 4. Le milieu naturel 122 4.1 Rappel du contexte 122 4.2 Méthodes d'investigation de terrain 123 Méthodes d'investigation de terrain 124 4.3 Le patrimoine naturel et les continuités écologiques 125 Les grandes entités écologiques 126 Les espèces remarquables et leurs habitats 126 Les continuités écologiques 126 Les continuités écologiques 126 Les continuités écologiques 126 Les continuités écologiques de la CC Centre Tarn 155 Utilisation et gestion des espaces naturels de la Communauté de communes du Centre Tarn 165 ENJEUX NATURELS 166 5. L'Urbain, un enjeu fort de la CCCT 166 5.1 Un développement urbain inégal sur le territoire communautaire 165 Evolution de la trame urbaine : bilan des politiques locales en matière d'urbanisme 165 Analyse de l'évolution de la trame urbaine : méthodologie employée 165 Analyse globale : un développement marqué dans les années 70-80 166 A partir de 2005, une poursuite de la dispersion urbaine, accentuée vers le Nord du territoire 166 Poursuite de l'urbanisation du Nord communautaire 167 Poursuite de l'urbanisation du Nord communautaire 167 Une légère tendance vers « un urbanisme compact » 166 Une legère tendance vers « un urbanisme compact » 166 Une consommation moyenne de 1975 m² par logement (source DGFIP) 177 Une consommation foncière liée aux activités mesurée en dix ans 17				
3.9 Certaines entrées de ville à restructurer		3.8		
4. Le milieu naturel				
4. Le milieu naturel	ΕN	IIEU		
4.1 Rappel du contexte		•		
4.1 Rappel du contexte	4.		Le milieu naturel	12
4.2 Méthodes		4.1	Rappel du contexte	123
Méthodes d'investigation de terrain		4.2		
Méthodes d'analyse des enjeux écologiques				
4.3 Le patrimoine naturel et les continuités écologiques de la CCCT				
Les grandes entités écologiques		4.3	Le patrimoine naturel et les continuités écologiques de la CCCT	126
Les espèces remarquables et leurs habitats				
Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel				
Les continuités écologiques de la CC Centre Tarn				
Utilisation et gestion des espaces naturels de la Communauté de communes du Centre Tarn 165 ENJEUX NATURELS 166 5. L'Urbain, un enjeu fort de la CCCT 165.1 Un développement urbain inégal sur le territoire communautaire 165. Evolution de la trame urbaine : bilan des politiques locales en matière d'urbanisme 165. Analyse de l'évolution de la trame urbaine : méthodologie employée 165. Analyse globale : un développement marqué dans les années 70–80 166. A partir de 2005, une poursuite de la dispersion urbaine, accentuée vers le Nord du territoire 165. Poursuite de l'urbanisation du Nord communautaire 166. Une légère tendance vers « un urbanisme compact » 166. Une consommation moyenne de 1975 m² par logement (source DGFIP) 170. Une consommation foncière liée aux activités mesurée en dix ans 170.			Les continuités écologiques de la CC Centre Tarn	155
ENJEUX NATURELS				
5. L'Urbain, un enjeu fort de la CCCT			-	16
5.1 Un développement urbain inégal sur le territoire communautaire	ΕN	IJEU	JX NATURELS	16
5.1 Un développement urbain inégal sur le territoire communautaire				
Evolution de la trame urbaine : bilan des politiques locales en matière d'urbanisme	5.			
Analyse de l'évolution de la trame urbaine : méthodologie employée		5.1	Un développement urbain inégal sur le territoire communautaire	165
Analyse globale : un développement marqué dans les années 70-80			Evolution de la trame urbaine : bilan des politiques locales en matière d'urbanisme	165
A partir de 2005, une poursuite de la dispersion urbaine, accentuée vers le Nord du territoire			Analyse de l'évolution de la trame urbaine : méthodologie employée	165
A partir de 2005, une poursuite de la dispersion urbaine, accentuée vers le Nord du territoire			Analyse globale : un développement marqué dans les années 70-80	166
Normaliste de l'urbanisation du Nord communautaire				
Poursuite de l'urbanisation du Nord communautaire				
Une légère tendance vers « un urbanisme compact »				
Une consommation moyenne de 1975 m² par logement (source DGFIP)170 Une consommation foncière liée aux activités mesurée en dix ans170				
Une consommation foncière liée aux activités mesurée en dix ans17				
				17

	Réseaux en place	181
	Réseaux numériques	183
	La gestion des déchets	183
5	Une trame urbaine diversifiée, des enjeux variés	184
	Des compositions urbaines différentes entre les communes mais des formes urbaines par	fois
	similaires	184
	Des objectifs distincts en fonction du développement urbain existant	
	Densités pratiquées, exemples et contre exemples	
	Patrimoine architectural	
	Bâti traditionnel et paysage	197
	Matériaux et couleurs	198
	Un patrimoine architectural riche: histoire et évolution urbaine	200
	Organisation du bâti traditionnel et typologie	201
	Un patrimoine local de qualité et leur servitude	
	Un constat global dans la trame urbaine communautaire : la voiture omniprésente au	
	détriment de la qualité des espaces publics	211
	Un stationnement très marqué mais un manque d'organisation marqué : les espaces	
	mutualisables sont très peu nombreux	212
	Inventaire de stationnement de véhicules hybrides, électriques et de vélos sur le territoire	
	CCCT	
NI	EUX URBAINS DE LA CCCT	
,		
.	La CCCT, un « entre-deux » au potentiel pourtant bien présent	224
6	0.1 Un positionnement au cœur de pôles urbains attractifs	
	Déplacements pendulaires	
	Une situation multipolarisée marquée au Nord/Ouest de la CCCT	224
	Un positionnement et une réorganisation interne à déterminer	225
	Une desserte en transport en commun performante?	
	Un réseau viaire très complet mais des aménagements incitant la traversée du territoire	
6	Une offre locale complète mais très polarisée : une complémentarité territoriale à	
c	accentuer ?	230
	Un bon niveau d'équipements mais une offre de proximité très polarisée	230
	Zoom sur l'offre principale au sein de la CCCT	
	Vers un rééquilibrage de l'offre communautaire ?	
	Un territoire attractif par ses complémentarités	
	Que mettre en avant pour le territoire de demain ?	
-NII	EUX LIES AU FONCTIONNEMENT TERRITORIAL	249





Avant-Propos



1. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

1.1 Contexte législatif

Les données ci-dessous présentées n'ont pas vocation à être exhaustives mais à retracer de manière synthétique le cadre législatif de la planification territoriale et de l'élaboration des documents d'urbanisme.

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 Décembre 2000 a modifié fortement l'approche de l'aménagement du Territoire en instituant les PLU comme nouvel outil de planification à l'échelle locale à privilégier.

Ceux-ci ont ainsi pour vocation de remplacer à terme les Plans d'Occupation des Sols mis en place près de 30 années plus tôt (1967 : Loi d'Orientation Foncière). L'approche ainsi apportée par les PLU se veut plus globale et vise la définition de projets de territoires en intégrant les objectifs du Développement Durable (apparition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, PADD). Les PLU ont ainsi vocation à équilibrer le développement urbain avec la préservation des espaces naturels en tenant compte de nouveaux enjeux (renouvellement urbain, mixité sociale, diversité des fonctions urbaines, habitat et mixité sociale, transports et déplacements) et de nouveaux équilibres à atteindre (planification urbaine, économie, déplacements, environnement, habitat).

La Loi Urbanisme et Habitat

La Loi Urbanisme et Habitat du O2 Juillet 2003 a permis de simplifier et clarifier certains points de la Loi SRU en matière d'élaboration de PLU.

Point majeur de cette évolution en matière d'élaboration de PLU, le PADD, jusqu'alors opposable, ne l'est plus mais conserve son caractère central et obligatoire avec la définition des grandes orientations d'aménagement et de développement pour la Collectivité.

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 Juillet 2010 (dite Grenelle II), a considérablement renforcé la prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme avec le renforcement de la prise en compte de thématiques phares : les bâtiments et l'urbanisme, les transports, l'énergie, la biodiversité, les risques, la santé et les déchets.

En matière de planification locale par le biais des PLU, la Loi Grenelle II instaure des nouveaux objectifs articulés autour de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la préservation et la remise en état des continuités écologiques, de la maîtrise de l'énergie et du développement des communications numériques.

La Loi Grenelle II fait également apparaître la notion de modération de consommation d'espace dans les PADD et renforce le rôle des Orientations d'Aménagement qui ont désormais une portée programmatique : les OAP sont nées.

Enfin, la Loi Grenelle II a promu fortement le développement des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux comme nouvel outil de planification en renforçant l'échelle intercommunale et sa pertinence pour mettre en place des politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové promulguée le 24 Mars 2014 fait évoluer la planification locale.

Les POS non remplacés par des PLU avant le 27 Mars 2017 deviennent caducs laissant place aux règles du Règlement National d'Urbanisme. La mise en œuvre de PLU intercommunaux vise à être généralisée avec une augmentation des transferts de compétences en urbanisme aux intercommunalités.

Le contenu des PLU/PLUi évolue également avec un enrichissement de l'Etat Initial de l'Environnement (analyse des capacités de densification dans les trames urbaines, inventaires du stationnement et des capacités de mutualisation, analyse chiffrée de la consommation foncière des 10 dernières années) et une modification



des règlements (suppression du COS, de la superficie minimale des terrains, mise en place de STECAL en zone agricole et naturelle).

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 Octobre 2014 revient sur certains points de la Loi ALUR et notamment sur les éléments suivants : les extensions et les annexes des habitations en zones agricole et naturelle sont désormais possibles sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole et la qualité des paysages (prescriptions dans le règlement du PLU/PLUi). Par ailleurs, le règlement peut également identifier des bâtiments pouvant changer de destination dans les mêmes conditions que les possibilités d'annexes et d'extensions des habitations.

Enfin, le PLU/PLUi peut définir en zones agricole et naturelle des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) dans lesquels peuvent être autorisées des constructions, des aires d'accueil des gens du voyage et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

La CDPENAF et la CDNPS

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) doit être consultée :

- ✓ Pour les PLU/PLUi non couverts par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) lorsque ceux-ci réduisent les surfaces des espaces naturels, agricoles ou forestiers (Avis simple).
- ✓ Pour les PLU/PLUi réduisant les surfaces affectées à des productions AOP (Avis conforme).
- ✓ Lors de la mise en place de STECAL (Avis simple).
- ✓ Lorsque le changement de destination de certains bâtiments est autorisé en zone agricole (Avis conforme).
- ✓ Pour déroger à la règle de constructibilité limitée lorsqu'un SCOT n'est pas approuvé (Avis simple).

La Commission Départementale de la nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) :

✓ Lorsque le changement de destination de certains bâtiments est autorisé en zone naturelle (Avis conforme).

1.2 Evaluation environnementale liée à l'élaboration d'un PLU/PLUi

Contexte législatif

Conformément aux Articles R 104-8 et R 104-9 du Code de l'Urbanisme, plusieurs cas de figure se présentent en matière d'évaluation environnementale des PLU/PLUi :

- ✓ Une évaluation environnementale d'un PLU/PLUi est nécessaire lorsqu'il est établi, après un examen au cas par cas, que la procédure d'élaboration du document d'urbanisme est susceptible d'avoir des incidences notable sur l'environnement.
- ✓ Une évaluation environnementale d'un PLU/PLUi est nécessaire dans le cas de documents d'urbanisme permettant la réalisation de travaux, aménagements, ouvrages ou installations susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000.
- ✓ Une évaluation environnementale d'un PLU/PLUi est requise si la commune est concernée par tout ou partie d'un site Natura 2000.

Si l'élaboration, la révision ou la mise en compatibilité d'un PLU ne rentre pas dans les cas de figure mentionnés ci-dessus, un examen au cas par cas doit être réalisé auprès de l'Autorité Environnementale.

Le cas de la CC Centre Tarn

La commune de Montredon-Labessonnié, située au Sud du territoire communautaire, est traversée par le site Natura 2000 « FR7301631 Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » : une évaluation environnementale du PLUi de la CCCT est donc nécessaire.

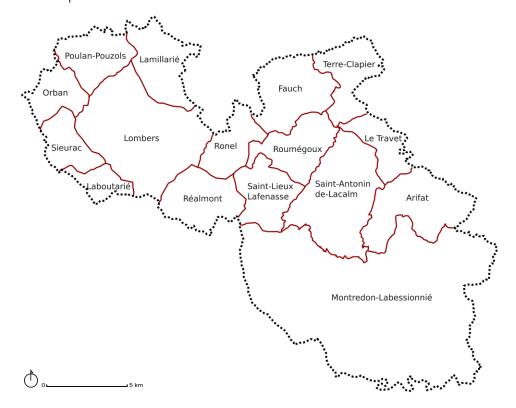


1.3 Le PLUi de la CCCT

La Communauté de Communes Centre Tarn

La Communauté de Communes Centre Tarn (CCCT) est composée de 16 communes localisées sur un territoire de 33 540 hectares entre les pôles urbains d'Albi et de Castres. Elle est née de la fusion de la CC du Réalmontais et du Montredonnais.

La CCCT est composée des communes de : Réalmont, Arifat, Fauch, Laboutarié, Lamillarié, Le Travet, Lombers, Roumégoux, Ronel, Montredon-Labessonnié, Orban, Poulan-Pouzols, Saint-Antonin-de-Lacalm, Saint-Lieux-Lafenasse, Sieurac et Terre-Clapier.



Les documents d'urbanisme en vigueur

La CCCT dispose d'une multitude de documents d'urbanisme, On retrouve ainsi :

Montredon-Labessonnié	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2013	
Lombers	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2012	
Réalmont	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2006	
Saint-Lieux-Lafenasse	Carte Communale approuvée en 2012	
Roumégoux	Carte Communale approuvée en 2011	
Saint-Antonin-de-Lacalm	Carte Communale approuvée en 2010	
Laboutarié	Carte Communale approuvée en 2009	
Orban	Carte Communale approuvée en 2008	
Poulan-Pouzols	Carte Communale approuvée en 2008	
Terre-Clapier	Carte Communale approuvée en 2008	
Sieurac	Carte Communale approuvée en 2007	
Lamillarié	Carte Communale approuvée en 2006	
Ronel	Carte Communale approuvée en 2005	
Fauch	Carte Communale approuvée en 2004	
Arifat	Règlement National d'Urbanisme	
Le Travet	Règlement National d'Urbanisme	

Comme précisé ci-dessus 3 communes disposent d'un Plan Local d'urbanisme, 11 communes d'une Carte Communale et 2 communes sont soumises au Règlement National d'Urbanisme. Ces documents sont plus ou moins anciens (de 2004 à 2013).

La stratégie en matière d'aménagement du territoire est donc très variable sur la CCCT avec des communes pourvues de véritables orientations d'aménagement et de développement (Montredon-Labessonnié, Lombers, Réalmont) alors que les autres sont davantage dotées d'un document d'urbanisme régissant le droit du sol.



Des attentes variées et des positionnements diversifiés

Pendant la réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement, des rendez-vous ont été menés avec les différentes communes afin de faire le bilan de leur développement, afin de connaître leurs éventuels atouts et points faibles et leurs projets. Les communes ont également été questionnées sur leur positionnement au sein de la CCCT et sur les attentes qu'elles ont par rapport au PLUi en cours d'élaboration. Cette retranscription synthétique ne vise pas à divulguer des informations ou projets communaux mais à faire émerger, le cas échéant, des attentes et situations particulières à prendre en considération dans l'Etat Initial de l'Environnement puis dans la construction du projet de PLUi.

Communes	Population (2013)	Document d'urbanisme	Positionnement dans la CCCT	Attentes par rapport au PLUi
Montredon– Labessonnié	2076 hbts	PLU	Montagne — Tourisme	Valoriser les sentiers de randonnées, le Zoo Conserver le marché communal et le pôle de commerces/services Conserver l'identité et le cachet du bourg de Montredon La centralité de Réalmont doit être renforcée Renforcer l'emploi
Lombers	1110 hbts	PLU	Aux portes de Réalmont	Porter le projet de développement économique de la CCCT en partie sur le territoire de Lombers Développer la fibre optique Développement équilibré pour toutes les communes
Réalmont	3300 hbts	PLU	-	Valoriser le centre-ville de Réalmont et les liaisons interquartiers Valoriser le lac et le Dadou en préservant le caractère sauvage de ces espaces Créer de l'emploi pour fixer la population Viser une action foncière publique Ne pas développer l'urbanisation sans préservation paysagère
Saint-Lieux- Lafenasse	448 hbts	Carte Communale	Relations fortes avec Réalmont à renforcer (cheminements doux)	Eviter les lotissements sans cohérence Proposer un réseau de cheminements doux complets Valoriser le Dadou



Communes	Population (2013)	Document d'urbanisme	Positionnement dans la CCCT	Attentes par rapport au PLUi
Roumégoux	231 hbts	Carte Communale	Proximité de la Bancalié	Profiter du patrimoine offert par les fermes anciennes (réhabilitation/diversification) Ne pas être trop bloquant mais répartir de manière homogène les logements. Qualité architecturale à viser
Saint-Antonin-de- Lacalm	264 hbts	Carte Communale	Proximité de la Bancalié.	Cohérence en matière d'urbanisme/équipements Ne pas développer l'urbanisation outre mesure S'approprier davantage la Bancalié
Laboutarié	483 hbts	Carte Communale	Position privilégiée le long de la RD 631 entre Graulhet et Réalmont	Développement modéré en cohérence avec la Carte Communale. Conforter la ZAE. Renforcer l'équipement pour la petite enfance.
Orban	324 hbts	Carte Communale		Développement modéré et maîtriser le développement urbain (architecture, etc). Utilisation du réseau de bus scolaire pour les autres usagers.
Poulan–Pouzols	451 hbts	Carte Communale	Attractivité par rapport à l'Albigeois. Proximité par rapport à Réalmont	Politique modérée de la construction Développer le Réalmontais Développer la CCCT par Réalmont (entreprises, urbanisme, tourisme, politique foncière)
Terre-Clapier	257 hbts	Carte Communale		Mettre en place des transports pour les personnes âgées (marché de Réalmont) Renforcer les liens entre communes par rapport aux services Densifier autour du lotissement et préserver les espaces agricoles



Communes	Population (2013)	Document d'urbanisme	Positionnement dans la CCCT	Attentes par rapport au PLUi
Sieurac	263 hbts	Carte Communale		Regrouper l'urbanisation et modérer le développement.
			Positionnement entre Réalmont, Albi et Graulhet.	Ne pas revenir en arrière par rapport à l'évolution connue grâce à la Carte Communale (+ 60 hbts. En 9 ans).
				Répartir les zones constructibles entre les communes.
Lamillarié	461 hbts	Carte Communale	Orientation vers Albi	Continuer à se développer en misant sur un développement équilibré pour toutes les communes.
Ronel	312 hbts	Carte Communale		Développer modérément la commune.
				Maintenir le RPI sur la commune.
			Commune résidentielle entre Albi et Castres	Prendre en compte l'impact du trafic routier dans les projets.
			0.000.00	Préserver les paysages.
				Donner un poids démographique plus important à Réalmont.
Fauch	517 hbts	Carte Communale		Conserver quelques zones constructibles
			Porte d'entrée sur la CCCT.	Ne pas devenir une cité dortoir. Ne pas perdre les écoles.
			quatrième commune de la CCCT.	Ne pas étouffer le milieu rural en permettant un minimum de développement dans les petites communes.
Arifat	166 hbts	RNU		Développement du secteur des Cascades et d'un espace de « sport nature » avec la CCCT.
			Zone de montagne, complémentarité avec la plaine.	Maintenir/créer du lien social au sein de la population (de la CCCT et/ou extérieure) par le biais du tourisme.
				Mettre en œuvre un Schéma Directeur d'Assainissement.
Le Travet	126 hbts	RNU		Transférer des compétences à la CCCT et en mutualiser entre communes.
			Zone limite montagne/coteaux.	Réunir les communes de l'espace rural ensemble.
				Réalmont doit se développer.



Le passage à une planification communautaire

Par délibération en Conseil de Communauté de Communes Centre Tarn du 19/01/2015, la CCCT a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en mettant en avant les intérêts suivants :

- ✓ Harmoniser et mettre en cohérence le développement du territoire sur la totalité de sa surface et non seulement sur les communes les mieux placées,
- ✓ Elaborer un document d'urbanisme unique, avec des règles communes, tout en se laissant la possibilité de les adapter dans des contextes locaux particuliers,
- √ Valoriser la démarche de l'Agenda 21 et intégrer des questionnements et problématiques dépassant ceux d'une commune : transports, qualité des espaces naturels, l'habitat et le développement économique,
- ✓ Mettre en compatibilité les documents d'urbanisme de la CCCT avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois en cours de révision,
- ✓ Gérer de manière plus rigoureuse les sols, la qualité architecturale et mieux répartir les zones de peuplement,
- ✓ Permettre aux communes rurales de la CCCT de se doter d'un document d'urbanisme opposable aux tiers et prenant en compte la gestion qualitative de l'espace et de l'urbanisation,
- ✓ Réaliser une économie d'échelle.

Les objectifs poursuivis et repris dans la délibération de prescription sont :

- ✓ Préserver les zones agricoles,
- ✓ Valoriser le bâti existant par rapport à une construction neuve,
- ✓ Assurer une gestion économe de l'espace,
- ✓ Privilégier une architecture simple et intégrée au contexte local,
- ✓ Accueillir de nouvelles populations et notamment de jeunes ménages.

Les modalités de concertation engagées

Tout au long de l'élaboration du PLUi de la CCCT, les modalités de concertation suivantes sont mises en œuvre :

- ✓ Organiser des réunions publiques par secteurs géographiques pour présenter la démarche, le diagnostic et les enjeux, la stratégie du PADD et présenter le règlement avant l'enquête publique,
- ✓ Mettre à disposition un dossier synthétique du PLUi dans chaque Mairie,
- ✓ Mettre à disposition des éléments du dossier de PLUi en exposition au siège de la CCCT.
- ✓ Communiquer sur le projet : via le site internet de la CCCT, le bulletin d'information de la CCCT. les bulletins 'informations des communes.

Par ailleurs, la CCCT permet à la population de faire part de ses observations et propositions par courrier postal adressé au Président de la CCCT, dans des registres mis en place au siège de la CCCT ainsi que dans chaque Mairie et sur un registre numérique sur le site internet de la CCCT.



2. Les documents cadres à intégrer dans l'élaboration du PLUi

2.1 Le SDAGE Adour-Garonne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques superficiels et souterrains.

La CCCT se situe dans le bassin hydrographique de l'Adour-Garonne, cet espace s'étend sur 1/5ème du territoire national et est réparti sur 3 Régions (Aquitaine – Limousin – Poitou Charentes, Languedoc Roussillon – Midi-Pyrénées, Auvergne – Rhône Alpes).

L'état écologique des cours d'eau est globalement stable dans ce bassin, néanmoins l'objectif de bon état fixé pour 2015 n'a pas été atteint. Concernant l'état chimique, il est lui aussi majoritairement bon à l'exception de 50% des ressources d'eaux souterraines qui sont en mauvais état. Cet état de fait est la conséquence de plusieurs sources de pression qui ont chacune une manière de dégrader les masses d'eau :

- ✓ La pression domestique est significative, elle a pour conséquence le rejet d'ammonium et de phosphore,
- ✓ L'agriculture a une responsabilité importante dans le mauvais état chimique (rejet de nitrate et pesticides) mais aussi sur le prélèvement de l'eau (irrigation) à l'origine de l'étiage sévère. D'autre part l'altération de la continuité et de la morphologie des cours d'eau est un sujet de préoccupation.

Fort de ce constat, le SDAGE 2016-2021 définit des objectifs environnementaux ambitieux :

- ✓ Un bon état écologique et chimique pour les masses d'eau de surface,
- ✓ Un bon potentiel écologique et un bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles.

✓ Un bon état chimique et quantitatif (prélèvements équilibrés) pour les masses d'eau souterraines.

Les mesures liées au territoire et à la planification locale

Les intercommunalités et les communes sont responsables de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et du risque d'inondation. Cela passe par l'assainissement de l'eau, la distribution de l'eau potable, la gestion des eaux pluviales (facultatif), la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Les enjeux du SDAGE doivent dans ce sens être intégrés au rapport de présentation des SCOT ou des PLU/PLUi. Ces deux documents doivent être mis en compatibilité avec le SDAGE sous 3 ans si celui-ci n'est pas pris en considération.

Le PLUi ne peut adopter un projet qui accentue les flux de pollution ou les prélèvements (objectif de conservation de l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau). La préservation de la biodiversité, la reconquête des zones humides et la prévention des risques sont autant d'objectifs qui doivent être poursuivis par le PLUi. Pour ce faire, la mise en place de mesures palliatives, compensatoires ou de réduction d'impact sont des leviers à la disposition des collectivités territoriales.

Le SDAGE prévoit 3 grandes catégories de mesures

Les mesures d'adaptation consistent à développer les économies d'eau et l'efficience de son utilisation. Exemples d'applications possibles sur la CCCT :

- √ Végétalisation des espaces (places de parking, entre les espaces agricoles et les autres occupations du sol), augmentation des surfaces perméables pour une meilleure maîtrise des écoulements d'eau et des ruissellements, diminution des surfaces bitumées (ruissellements accentués des eaux pluviales chargées en hydrocarbures).
- ✓ Organisation d'un système de récupération des eaux pluviales : limiter les prélèvements dans les réserves aquifères pour certaines utilisations.

Les communes de Sieurac, Orban et Lamillarié sont situées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE): tout prélèvement supérieur ou égal à 8 m3/h dans les eaux souterraines, les eaux de surface et leurs nappes d'accompagnement est soumis à autorisation.



Les mesures de prévention sont l'application du principe de non détérioration (éviter-réduire-compenser). Exemples d'applications possibles sur la CCCT :

- ✓ Préserver les zones humides et les continuités écologiques,
- ✓ Densifier les espaces urbanisés pour éviter l'étalement urbain et ainsi favoriser la préservation des surfaces agricoles utilisées.

Les mesures de reconquête du bon état sont des mesures offensives dont la vocation est de restaurer les qualités d'un milieu dégradé par l'anthropisation. Exemples d'applications possibles sur la CCCT :

- ✓ Créer des zones végétales tampon aux abords des cours d'eau pour éviter l'écoulement direct des eaux pluviales polluées (bitume, pesticides...),
- ✓ Systématiser l'assainissement collectif qui permet un dimensionnement adéquat, une surveillance accrue, un entretien de qualité (outil de premier choix pour une gestion efficiente de l'eau).

2.2 Le SAGE Agout

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est un outil de planification réglementaire visant à fixer les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il décline les orientations du SDAGE à une échelle locale.

Le SAGE Agout a été approuvé le 15/04/2014 et concerne la quasi-totalité de la CCCT. La commune d'Orban est située hors du SAGE (sans autre SAGE approuvé) alors que Poulan-Pouzols et Lamillarié n'y sont qu'en partie.

Les objectifs majeurs du SAGE Agout pouvant retrouver une traduction dans le PLUi de la CCCT sont les suivants (issus du PAGD) :

- ✓ Maîtriser l'état quantitatif de la ressource en eau à l'étiage,
- ✓ Réduire l'aléa inondation et la vulnérabilité,
- Prévenir des pollutions chimiques liées aux activités humaines,
- ✓ Maintenir les fonctionnalités écologiques
- ✓ Préserver les zones humides.

2.3 Le SRCE Midi-Pyrénées

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Midi-Pyrénées a été réalisé par l'Etat, l'ancienne Région Midi-Pyrénées et le Comité Régional Trame Verte et Bleue. Celui-ci a été arrêté en 2014.

Le SRCE constitue une déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue, en aucun cas une nouvelle réglementation. Son rôle est de dresser un cadre pour les déclinaisons locales de la TVB. Le SRCE MP a identifié cinq objectifs:

- ✓ Préserver les réservoirs de biodiversité,
- ✓ Préserver les zones humides, milieux de la TVB menacés et difficiles à protéger,
- ✓ Préserver et remettre en bon état les continuités latérales des cours d'eau,
- ✓ Préserver les continuités longitudinales des cours d'eau de la liste 1, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques,
- ✓ Remettre en bon état les continuités longitudinales des cours d'eau prioritaires de la liste 2, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques.

Le plan d'actions stratégique du SRCE propose 26 actions qui ont été classées en 7 grands thèmes :

- ✓ L'amélioration des connaissances.
- √ L'intégration de la TVB aux différentes échelles de planification du territoire,
- ✓ L'amélioration de la perméabilité des obstacles aux continuités écologiques,
- ✓ La conciliation entre activités économiques et TVB,
- ✓ Le soutien des acteurs et des territoires dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,
- ✓ Le partage de la connaissance sur la TVB,
- ✓ Le dispositif de suivi et d'évaluation.

Le PLUi de la CCCT se doit de prendre en compte les éléments du SRCE et ainsi traduire au niveau local les enjeux, les objectifs et la cartographie du SRCE.



2.4 Le SRCAE Midi-Pyrénées

Le Schéma Régional Climat Air Energie a été élaboré par l'Etat et l'ancienne Région Midi-Pyrénées afin de mener une action cohérente dans le domaine du Climat, de l'Air et de l'Energie. Les 5 objectifs majeurs de ce document sont :

- ✓ Réduire la consommation énergétique.
- √ Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre.
- ✓ Développer les énergies renouvelables.
- ✓ Améliorer la qualité de l'air.
- ✓ Favoriser l'adaptation au changement climatique.

Des pistes d'actions locales sont également définies selon diverses thématiques. Celles-ci peuvent directement inspirer l'élaboration du PLUi de la CCCT en réponse au contexte législatif actuel (liste non exhaustive adaptée à la portée du document d'urbanisme) :

- ✓ Lutter contre l'étalement urbain et le mitage,
- ✓ Soutenir la structuration des filières professionnelles ancrées sur les territoires pour favoriser l'économie de proximité.
- ✓ Développer des offres de transport alternatives à la voiture particulière.
- ✓ Développer l'intermodalité.
- ✓ Limiter les déplacements par un aménagement de proximité.
- ✓ Encourager la réhabilitation du patrimoine existant (résidentiel ou tertiaire).
- ✓ Promouvoir le développement des énergies renouvelables.
- ✓ Pérenniser la ressource en eau et les milieux aquatiques.
- Pérenniser la capacité d'adaptation de la biodiversité.

2.5 Le PCET du Tarn

L'élaboration du **Plan Climat Energie Territorial du Tarn** a été initiée en 2011 et a permis de dégager un plan d'actions pour la période 2012-2016 avec des objectifs à l'horizon 2020.

Quatre grands enjeux ont ainsi été mis en avant :

- ✓ Performance énergétique des bâtiments et des transports,
- ✓ Aménagement du Territoire et lutte contre le changement climatique,
- ✓ Adaptation au changement climatique,
- ✓ Mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du PCET.

Les objectifs poursuivis par le PCET à horizon 2020 sont ainsi :

- ✓ Réduire de 20% la consommation en énergie d'ici à 2020,
- ✓ Réduire de 20% les émissions de Gaz à Effet de Serre.
- ✓ Atteindre une part de 23% de production énergétique par le biais d'énergies renouvelables.

Le PLUi de la CCCT peut prendre en compte les enjeux liés aux performances énergétiques des bâtiments et des transports ainsi que ceux liés à la lutte contre le changement climatique par l'aménagement du territoire. Les thématiques liées devront ainsi être traitées à part entière dans le projet de PLUi et notamment dans le PADD.

2.6 Le PCAET de la CCCT

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la CCCT a été prescrit le 13 Novembre 2017 et ses orientations stratégiques et son plan d'action validés le 28 Novembre 2018. La consultation du public a eu lieu du 31 Juillet 2019 au 20 Septembre 2019 et le document a finalement été approuvé le 28 Janvier 2020.



2.7 Le SCOT du Grand Albigeois

En date du 2 Avril 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Albigeois a mis en révision le SCOT actuellement en vigueur. Cette révision intervient donc au moment de l'élaboration du PLUi de la CCCT qui suivra cette évolution du document cadre afin d'intégrer, tant que le calendrier le permet, les orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). La lère révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois a été approuvée le 21 décembre 2017; le document est opposable à compter du 27 février 2018.

En lien avec la CCCT, les conclusions issues du diagnostic du SCOT sont :

- ✓ Grande diversité paysagère (CCCT : paysage de collines et Hautes terres),
- ✓ Patrimoine architectural, urbain et paysager riche. Des enjeux sur certaines entrées de ville.
- ✓ Une agriculture présente mais fragilisée,
- ✓ 57ha consommés par an entre 2010 et 2013 sur le territoire du SCOT ; 11ha consommés par an sur la même période pour la CCCT,
- ✓ Présence du PNR, d'un Site Natura 2000 et de secteur de montagne (Arifat, Montredon-Labessonnié, Le Travet et Saint-Antonin-de-Lacalm concernées par la Loi Montagne),
- √ 1/3 de couverture forestière dont une large partie dans la CCCT,
- ✓ Présence de risques inondation,
- ✓ La CCCT située en périurbain et secteur de montagne : potentiel en matière d'énergies renouvelables mais impacts liés aux déplacements importants,

- ✓ La CCCT située en espace de transition (développement positif, création de logements = zone sous influence périurbaine) et en secteur rural (développement négatif, vieillissement de la population),
- ✓ Développement de l'habitat inégal (parcelle moyenne : 1879 m² CCCT).
- ✓ Réalmont et Montredon-Labessonnié sont deux pôles d'équipements complémentaires. Réalmont est affiché comme bassin de vie. Des flux vers Albi et Castres existent mais également vers les deux pôles d'équipements de la CCCT. Des zones d'activités sont présentes sur le territoire.

Le PADD met en avant les grandes orientations suivantes (liste non exhaustive, seules celles ayant un impact direct sur l'élaboration du PLUi sont reprises) :

- ✓ Gain de 12000 à 17000 habitants pour le territoire du SCOT à l'horizon 2030 soit un total de 115 000 habitants à échéance.
- ✓ Sur le territoire de la CCCT, les prévisions de développement démographique sont portées de 2200 à 2500 habitants supplémentaires (1,3%/an) entraînant un besoin de 1800 logements. Le rythme de la construction est estimé à 94 logements par an.
- ✓ La taille des ménages retenue à échéance est de 2,08 individus par logement sur la CCCT.
- ✓ L'accueil de population devra être privilégié sur les pôles les plus équipés en services et équipements,
- ✓ Privilégier la complémentarité entre bassins,
- ✓ La mixité urbaine, sociale et fonctionnelle doit être privilégiée. Le Nord-Ouest de la CCCT est ciblé concernant la mixité des formes urbaines (Lamillarié, Poulan-Pouzols, Orban, Sieurac, Lombers, Ronel, Laboutarié),
- ✓ Anticiper les besoins en logements pour personnes handicapées et âgées,
- √ Réalmont est ciblée comme commune devant axer son développement sur la reconquête urbaine,
- ✓ La moitié Sud-Sud/Est du territoire doit cibler son développement sur la reconquête rurale,



- ✓ Les logements individuels doivent respecter une consommation foncière moyenne de 700 m²,
- ✓ L'espace doit être géré de manière économe, le mitage et l'étalement urbain limité et la consommation foncière réduite.
- ✓ Le transport doit être rabattu sur Réalmont et Montredon-Labessonnié en priorité,
- ✓ Des systèmes alternatifs à l'utilisation de la voiture particulière doivent être mis en place,
- ✓ Hiérarchiser les déplacements et les réduire tant que possible,
- ✓ Développer les transports en commun dans les zones les plus peuplées,
- Considérer le foncier comme un outil de développement économique et de potentiel écologique,
- ✓ Optimiser la gestion du pluvial dans les opérations d'aménagement et limiter l'imperméabilisation des sols,
- ✓ Prendre en compte la Trame Verte et Bleue, notamment le long de l'Agout, de l'Assou et du Dadou.
- ✓ Protéger le maillage écologique, les réservoirs de biodiversité, renforcer la nature en ville.
- ✓ La ressource en eau doit être préservée,
- ✓ Valoriser les entrées de ville. L'entrée de ville Nord de Réalmont est précisément ciblée,
- ✓ La qualité des zones d'activités existantes doit être privilégiée avant le développement de nouvelles zones,
- ✓ Le patrimoine vernaculaire doit être préservé,
- ✓ Les lignes de crêtes et points hauts sont à préserver du développement urbain.
- ✓ Les risques naturels doivent être pris en compte dans le développement territorial.
- ✓ Permettre un maillage énergétique complet et notamment en développant les énergies renouvelables,

- ✓ Préserver l'espace agricole et permettre une adaptation de cette activité,
- ✓ Développer/maintenir le tourisme rural et le tourisme vert, notamment dans les secteurs du PNR (Montredon-Labessonnié),
- ✓ Le développement économique est à privilégier à Réalmont et Montredon-Labessonnié,
- ✓ Veiller à la bonne desserte numérique du territoire,
- ✓ Le maintien voire le développement d'une offre de proximité dans les secteurs en retrait est à assurer.

Les prescriptions du DOO (document arrêté le 25/01/2017)

Neuf prescriptions du DOO n'ont pas été intégrées dans la synthèse ci-dessous pour les raisons suivantes :

N° de la prescription	Raison de son exclusion	
A5	Ne concerne que le Pôle Urbain Central du SCoT	
A8	Concerne les PLH	
Al4	Ne concerne que la CA de l'Albigeois	
A18	Ne concerne que le Pôle Urbain Central du SCoT	
A24	Ne concerne que le Pôle Urbain Central du SCoT	
B15	Ne concerne que la CA de l'Albigeois	
B21	Ne concerne que la CA de l'Albigeois	
C2	Ne concerne que le Pôle Urbain Central du SCoT	
C5	Ne concerne que le Pôle Urbain Central du SCoT	

Par souci de lisibilité la synthèse des prescriptions du DOO applicables sur le territoire de la CCCT a été rédigée en tenant compte des thématiques suivantes :

- l. Le développement urbain (dont l'habitat)
- 2. Les mobilités
- 3. Les équipements et services
- 4. L'activité économique
- 5. L'activité agricole
- 6. Le tourisme vert

- 7. Le patrimoine paysager
- 8. Les espaces naturels
- 9. Les nuisances et les risques naturels et technologiques
- 10. Les énergies vertes
- 11. L'assainissement



		COMMUNICATION COMMUNICATION
	1. Le développement urbain	
	Objectifs	N° de prescription
Adapter l'offre en hébergement d'ici 2030,		22 prescriptions (Al, A2, A4, A6, A7, A9 à A13, A15,
Densifier la trame urbaine existante,		Al6, Bl, B3, B4, B12, B24, B26, B28, B30, B31 et C7)
Concilier développement urbain et mobilité		7 (10, 101, 103, 10 1, 1012, 102 1, 1020, 1020, 1030, 1031 (1 07)
Pre	escriptions à intégrer au PLUi	Communes concernées
- La CC Centre Tarn doit produire 1800	logements d'ici 2030 (A2)	
- Encourager la mixité sociale (A4)		
- Favoriser la création de logements loca	rtifs sociaux (A6)	
- Établir un état des lieux et une progran	nmation future de l'habitat (A10)	
- Recenser les possibilités de réhabilitation	on et de densification (All)	
- Viser une taille moyenne des parcelles	en habitat individuel d'environ 700m²à l'échelle du SCOT (A12)	
- Privilégier les continuités urbaines des	oourgs lors d'ouverture de terrain à l'urbanisation (Al3)	
 Développer l'urbanisation dans les zone doux (A16) 	es favorables à une bonne desserte en transports collectifs et en modes	
 A l'échelle du SCoT, le seuil moyen and 53 ha (B1) 	nuel de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est de	L'ensemble des communes de la CCCT
- Réglementation relative aux conditions	de changement de destination des bâtiments agricoles (B3)	
 Consommation maximale d'ENAF sur I (B4) 	a période 2017-2030 : 10 ha par an en moyenne pour la CC Centre Tarn	
- Dans l'espace urbain : donner une plac	e à la nature dite « ordinaire » (B12)	
- Favoriser un développement urbain « e	n profondeur » plutôt que le long des voies de communication (B24)	
 Concilier les objectifs de développeme atmosphériques et des nuisances (B28 	nt urbain et de densification avec les objectifs de limitation des pollutions)	
- Prévenir de la formation d'îlots de chale	eur urbains (B30)	
- Promouvoir et accompagner la réhabili	tation du parc existant (B31)	
- Justification des changements de zona	ge pour les zones agricoles changées en zones AU (C7)	
- La densification du bâti devra fournir ½	á de la production de logements attendus (A15)	CCCT et CCMAV
- Viser une taille moyenne des parcelles	en habitat individuel inférieure à 1000 m² (hors VRD)	OGG. G. GOIVII (V
Faciliter le parcours résidentiel et promAdapter l'offre de logements aux besoi	ouvoir l'accès à la propriété (A7) ns des personnes âgées et construire à proximité des équipements (A9)	Réalmont et Montredon-Labessonié

ENAF = Espace Naturel, Agricole et Forestier



	2. Les mobilités					
	Objectif	N° de prescription				
	Développer une offre en déplacement diversifiée afin de promouvoir les modes actifs	9 prescriptions (A17, A20 à A23, A25, B32, B33, C22)				
	Prescriptions à intégrer au PLUi	Communes concernées				
-	Développer un maillage de réseaux cyclables et piétonniers entre les différents équipements (A17)					
-	Assurer une capacité de stationnement suffisante afin d'éviter les stationnements gênants sur l'espace public (A2O)					
-	Articuler les réseaux de modes doux avec les réseaux de transports collectifs (A21)					
-	Favoriser le développement d'un réseau de TAD (A22)	L'ensemble des communes de la CCCT				
-	Développer l'intermodalité par le biais de parcs de stationnement (vélo, covoiturage, relais) à proximité des transports collectifs et des cheminements doux (A23)					
-	Assurer une cohérence entre urbanisme et transport (A25)					
-	Développer le covoiturage et des PDE au sein des ZAE (C22)					
-	Proposer une organisation urbaine fonctionnelle (B32) Limiter le trafic routier en développant les cheminements doux et en optimisant les transports collectifs (B33)	Réalmont et Montredon-Labessonié				

TAD = Transport à la Demande PDE = Plan de Déplacement des Entreprises ZAE = Zone d'Activité Economique

3. Les équipements et les services				
Objectif	N° de prescription			
Conforter les pôles de proximité	3 prescriptions (A3, A9, A19)			
Prescriptions à intégrer au PLUi	Communes concernées			
- Assurer la capacité d'accueil des équipements et des services (A19)	L'ensemble des communes de la CCCT			
Prioriser le développement des pôles de proximités (A3) Réalmont et Montredon-Labe				
- Pérenniser les services à destination des personnes âgées dépendantes (A9)	Nedimoni ei Monifedon-Edbessonie			



4. L'activité économique	
Objectif	N° de prescription
Encourager l'essor économique du territoire	13 prescriptions (C9, C12, à C21, C22, C24)
Prescriptions à intégrer au PLUi	Communes concernées
- Encourager l'essor économique du milieu agricole (C9)	
- La création d'une ZAE d'une emprise supérieur à 5 ha devra être soumise à l'avis du syndicat mixte du SCoT (C12)	
- L'accueil de nouvelles activités économiques doit se concentrer dans l'espace urbain, soit par densification, soit par extension des zones existantes (C12)	
- Définir les impératifs d'implantation dans le cadre d'une création de ZAE (C13)	
- Encourager le développement de l'économie locale et les circuits courts (C14)	
- Valoriser les espaces commerciaux existants (C15 et C16)	L'ensemble des communes de la CCCT
- Limiter la création de nouvelles ZAE (C17)	
- Prévision de 30% d'espaces perméables pour toutes nouvelles ZAE (C18)	
- Assurer la desserte numérique des ZAE (C19)	
- Prévoir une implantation fonctionnelle et adaptée des activités au sein des ZAE (C20)	
- Limiter le développement linéaire des ZAE (21)	
- Développer des PDE au sein des ZAE (C22)	
- Identifier le potentiel foncier des zones d'activités anciennes à requalifier (C24)	

ZAE = Zone d'Activité Economique PDE = Plan de Déplacement des Entreprises

5. L'activité agricole	
Objectif	N° de prescription
Permettre la pérennisation de l'activité agricole	4 prescriptions (B2, C8, C9, C10)
Prescriptions à intégrer au PLUi	Communes concernées
- <u>Etablir un diagnostic territorial</u> (B2)	
- Limiter le mitage des bâtiments agricoles et renforcer les hameaux existants (avis du SCOT pour les constructions isolées et les hameaux) (C8)	L'ensemble des communes de la CCCT
- Encourager la diversification des activités agricoles (C9, C10)	



6. Le Tourisme vert		
Objectif	N° de prescription	
Développer le tourisme vert sur le territoire	Développer le tourisme vert sur le territoire 4 prescriptions (C3, C4, C6, C10)	
Prescriptions à intégrer au PLUi Communes concernées		
- Développer l'offre d'hébergements légers de plein air seulement pour conforter une activité touristique, de loisirs, de restauration ou agricole (C3)		
- Encourager le développement des activités touristiques à proximité des cours et plans d'eau et en zone de plein air (C4)	L'ensemble des communes de la CCCT	
- Développer l'agro-tourisme et les activités de loisirs au sein des activités agricoles (C10)		
- L'aménagement d'Unités Touristiques Nouvelles est possible selon certaines conditions et après avis du SCoT (C6)	Montredon-Labessonié, Arifat, Le Travet, Saint- Antonin-de-Lacalm,	

7. Le patrimoine paysager		
Objectif Objectif	N° de prescription	
Protéger et valoriser les sites et paysages patrimoniaux	9 prescriptions (B13, B14, B17, B18, B19, B22, B23, B24, C23)	
Prescriptions à intégrer au PLUi	Communes concernées	
- Intégration du « Grand Paysage » (B13)		
- Préservation de la continuité paysagère (B14)		
- Tenir compte des paysages lors de la définition des orientations d'aménagements et des règlements graphiques (B17)		
- Intégrer les paysages et patrimoines majeurs aux réflexions des documents d'urbanisme (B18)	L'ensemble des communes de la CCCT	
- Mettre en valeur les entrées de ville et les paysages urbains (B19)	L'ensemble des communes de la CCC1	
- Les futures OAP doivent garantir l'intégration de l'architecture contemporaine dans les paysages (B22)		
- Mise en valeur des éléments identitaires du territoire (B23)		
- Intégration paysagère et urbaine des zones d'activités (B24)		
- Assurer la qualité paysagère des sites d'implantation (C23)		



Page 23

8. Les espaces naturels		
Objectifs	N° de prescription	
Protéger les espaces naturels et favoriser la nature en milieu urbain	6 prescriptions (B5, B11, B12, B16, B27, B30)	
Prescriptions à intégrer au PLUi	Communes concernées	
 Respecter les objectifs définit par le SDAGE Adour-Garonne (B5) Décliner les principes et les éléments de la trame verte et bleue. (B11) Définir le socle de la nature dite « ordinaire » et lui donner une place dans l'espace urbain (B12) Prévoir les équipements nécessaires au tri, à la collecte et au traitement des déchets (B27) Prévenir la formation d'îlots de chaleur urbains (B30) 	L'ensemble des communes de la CCCT	
- S'appuyer sur la charte du PNR du Haut Languedoc pour une gestion durable des paysages et de l'architecture. (B16)	Montredon-Labessonnié	

9. Les nuisances et les risques naturels et technologiques	
Objectif	N° de prescription
Limiter les risques et les nuisances sur le territoire	5 prescriptions (B8, B25, B26, B28, C18)
Prescriptions à intégrer au PLUi	Communes concernées
 Limiter l'imperméabilisation des sols et encourager l'utilisation de techniques de gestion des eaux pluviales (B8) Prise en compte des risques et des nuisances (pollution) dans les documents d'urbanisme (B25) Limiter l'imperméabilisation des sols et l'exposition de la population à la pollution (B26) 	L'ensemble des communes de la CCCT
 Limitation des pollutions atmosphériques et des nuisances dans le développement urbain (B28) Prévision de 30% d'espaces perméables pour toutes nouvelles ZAE (C18) 	Réalmont et Montredon-Labessonnié

^{*}ZAE = Zone d'Activité Economique



10. Les énergies vertes		
Objectif N° de prescription		
Un développement des énergies renouvelables souhaité mais encadré	3 prescriptions (B20, B29, C11)	
Prescriptions à intégrer au PLUi	Communes concernées	
 Développer l'implantation de site de production d'énergies renouvelables (B29) Dans le cadre de projets photovoltaïques et de grand éolien l'avis du SCoT sera nécessaire (C11) 	L'ensemble des communes de la CC Centre Tarn	
- Tenir compte de la charte du PNR du Haut Languedoc pour les projets de production d'énergies renouvelables au sol (B2O)	Montredon-Labessonnié	

11. L'assainissement		
Objectif	N° de prescription	
Anticiper les besoins en assainissement et garantir son bon fonctionnement	4 prescriptions (B6, B7, B9, B10)	
Prescriptions à intégrer au PLUi	Communes concernées	
- Réglementer l'approvisionnement en eau potable les documents d'urbanisme locaux (B6)		
- Anticiper les besoins en assainissement collectif (B7)	L'ensemble des communes de la CC Centre Tarn	
- L'assainissement non collectif est réservé aux zones éloignées (B9)		
- Réhabilitation de l'assainissement individuel dans les zones éloignées (B10)		



2.8 La prise en compte du changement climatique dans le PLUi

Deux axes forts liés à la prise en compte du changement climatique peuvent être intégrés dans l'élaboration du PLUi : la consommation énergétique du territoire et les sources d'émissions de gaz à effet de serre.

- ✓ Les postes de consommation énergétiques importants sur le territoire de la CCCT sont (source : PAC de l'Etat) :
 - Le secteur résidentiel où l'énergie électrique prédomine suivie du bois et du fioul domestique (constructions isolées notamment),
 - Le secteur des transports,
 - o Le secteur tertiaire (électricité et fioul domestique),
 - o L'agriculture où le fioul domestique est la principale source d'énergie.

Notons que lors de l'approbation du PLUi (2020), aucune source substantielle d'énergie renouvelable n'est à recenser sur le territoire de la CCCT (hors panneaux solaires sur certaines habitations mais ici à usage personnel). Un projet d'implantation de 5 éoliennes sur le territoire de Montredon-Labessonnié existe mais son état d'avancement ne permet pas d'affirmer qu'il représentera une source réelle en énergie renouvelable.

- ✓ Les sources d'émissions de gaz à effet de serre majeures recensées sur le territoire communautaire sont :
 - o L'agriculture (67%),
 - Le secteur résidentiel (16%),
 - Les transports (16%),
 - o Le secteur tertiaire (16%).

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi il semble important d'intégrer des réflexions liées aux deux axes ci-dessus rappelés. Dans ce sens, les possibilités d'implantation de sources d'énergies renouvelables doivent être étudiées dans le respect des activités agricoles et de la qualité des paysages et par ailleurs, les émissions de gaz

à effet de serre liées aux transports et au secteur de la construction peuvent être diminuées. Il est ainsi possible d'intégrer des mesures dans le cadre du nouveau document d'urbanisme comme des alternatives à l'utilisation de la voiture particulière et des réflexions approfondies en matière de construction (orientations, matériaux, isolations, etc...).



2.9 La prise en compte de la Loi Montagne

Les communes de Montredon-Labessonnié, Arifat, Le Travet et Saint-Antonin-de-Lacalm sont concernées par les dispositions législatives induites par la « Loi Montagne » et précisément par celles des articles L 122-1 à L 122-25 du Code de l'Urbanisme. Le PLUi, dans son élaboration, se doit donc de prendre en compte ces dispositions en cas d'urbanisation sur les territoires de ces communes.

Tous les articles cités ci-avant doivent être pris en compte dans l'élaboration du PLUi mais certains d'entre eux affectent particulièrement les projets d'urbanisation dans les territoires communaux suscités :

L 122-5 du Code de l'Urbanisme

« L'urbanisation est réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées. »

L 122-6 du Code de l'Urbanisme

« Lorsque la commune est dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, ce document peut délimiter les hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants en continuité desquels il prévoit une extension de l'urbanisation, en prenant en compte les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions implantées et l'existence de voies et réseaux.

Lorsque la commune n'est pas dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, les notions de hameaux et de groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants doivent être interprétées en prenant en compte les critères mentionnés au premier alinéa. »

L 122-7 du Code de l'Urbanisme

« Les dispositions de l'article L. 122-5 ne s'appliquent pas lorsque le schéma de cohérence territoriale ou le plan local d'urbanisme comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, qu'une urbanisation qui n'est pas située en

continuité de l'urbanisation existante est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus aux articles L. 122-9 et L. 122-10 ainsi qu'avec la protection contre les risques naturels. L'étude est soumise à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Le plan local d'urbanisme ou la carte communale délimite alors les zones à urbaniser dans le respect des conclusions de cette étude.

En l'absence d'une telle étude, le plan local d'urbanisme ou la carte communale peut délimiter des hameaux et des groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou, à titre exceptionnel après accord de la chambre d'agriculture et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, des zones d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitées, si le respect des dispositions prévues aux articles L. 122–9 et L. 122–10 ou la protection contre les risques naturels imposent une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante ... »

L 122-9 du Code de l'Urbanisme

« Les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols comportent les dispositions propres à préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard. »

L 122-10 du Code de l'Urbanisme

« Les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières sont préservées. La nécessité de préserver ces terres s'apprécie au regard de leur rôle et de leur place dans les systèmes d'exploitation locaux. Sont également pris en compte leur situation par rapport au siège de l'exploitation, leur relief, leur pente et leur exposition. »



Etat Initial de l'Environnement



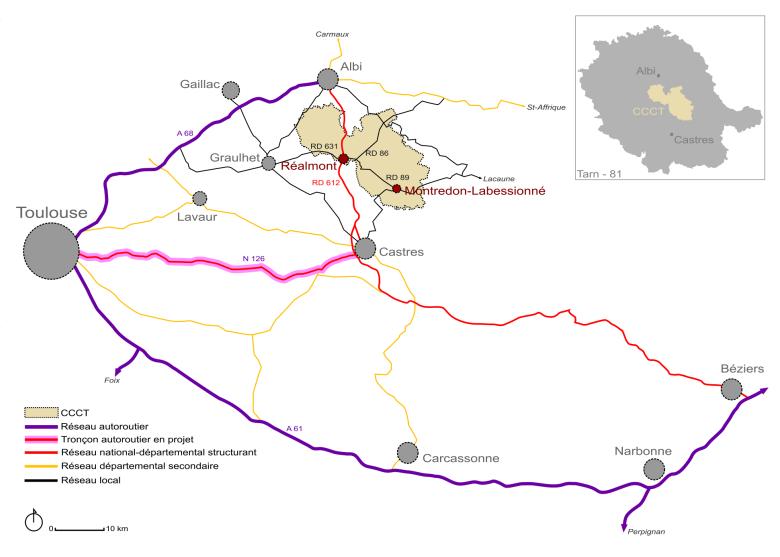
1. Contexte général de la CCCT

1.1 Situation

La CCCT est située dans le département du Tarn entre les pôles urbains d'Albi et Castres.

Elle s'organise autour d'axes routiers structurants comme la RD612 et un réseau secondaire comme les RD631, RD86 et RD89 permettant une connexion facilitée avec les territoires voisins.

A une échelle plus importante, la CCCT est facilement connectée au Territoire avec de nombreux axe vers Toulouse à l'Ouest et le réseau autoroutier méditerranéen. A noter le projet d'Autoroute Castres/Toulouse permettant d'accentuer cette connexion pour la partie Sud du territoire communautaire.





1.2 Un territoire multipolarisé mais fortement influencé par la proximité d'Albi

Comme le montre la carte ci-contre, le territoire de la CCCT est multipolarisé, notamment par les pôles urbains voisins d'Albi et de Graulhet.

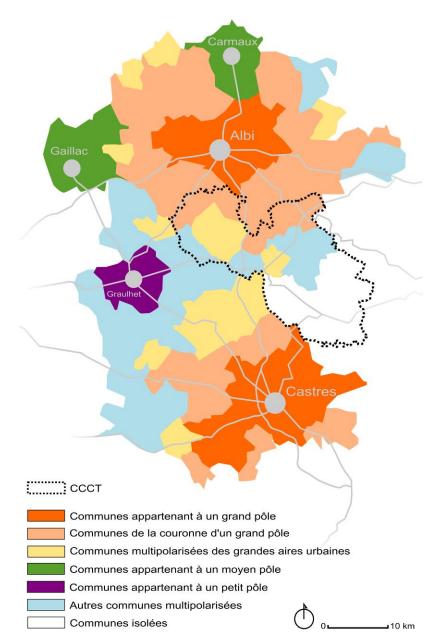
Même si dans les faits, des flux sur le territoire sont observés vers Castres, les données de l'INSEE concernant les aires urbaines tarnaises font état d'une multipolarisation autour du grand pôle d'Albi et du petit pôle de Graulhet. Seule Réalmont est ici multipolarisée à la fois par Albi, Graulhet et Castres.

Notons ainsi qu'une large partie Nord du territoire de la CCCT est tournée vers Albi et que la couronne centrale tend à s'orienter à l'Ouest vers la ville de Graulhet. Dans cette analyse les communes d'Arifat et de Montredon-Labessonnié sont considérées comme isolées.

Nota : la polarité engendrée par des pôles internes à la CCCT n'est pas traitée ici. L'analyse des flux externes à la CCCT est approfondie dans ce rapport et précise les flux observés vers Castres pour les autres communes.



La ZA de Puygouzon aux portes de la CCCT





2. Le Territoire de la CCCT, grandes caractéristiques



Murs de pierre calcaire à Poulan



Murs de pierre mêlant schistes et pierres calcaires à Saint-Paul d'Arifat

2.1 Le relief et la géologie

Le territoire de la CCCT s'étage d'une altitude de 175 m en bordure du Dadou à Laboutarié, à l'ouest, à une altitude de 640 m au lieu-dit Le Plégadou sur la commune de Montredon-Labessonnié, Il s'étend de part et d'autre de la zone de rencontre entre le Bassin Aquitain à l'ouest et le Massif Central à l'est.

lci, le Bassin Aquitain se manifeste comme un ensemble de collines douces établies sur les substrats calcaires ou les molasses argilo-calcaires de l'ère tertiaire, où l'agriculture pratiquée est à dominante céréalière.

La partie orientale présente un paysage de piémont, au relief plus accidenté. Les cours d'eau creusent des vallées à travers un substrat cristallin majoritairement constitué de schistes de l'ère primaire. Ce contexte a naturellement orienté l'activité agricole vers une dominante élevage, qui imprime sa marque dans le paysage : davantage de prairies, davantage de bois et un bocage plus dense que sur le secteur aquitain du territoire.

On retrouvera ces variations dans le bâti traditionnel, qui renforce l'identité de chaque type de paysage :

- ✓ Aux collines aquitaines, les constructions en pierre calcaire; murs à pierres crues assemblées au mortier de chaux, bien souvent protégés par un enduit confectionné avec les matériaux locaux, de teinte gris chaud à crème ocré; ou encore les constructions en briques d'argile cuite, avec des linteaux de pierre calcaire dure au-dessus des ouvertures qui rehaussent l'architecture.
- ✓ Au Ségala, les constructions en pierres schisteuses maçonnées, plus sombres, avec des linteaux aux matériaux variés : granit du Sidobre voisin, bois de chêne ou de châtaignier (abondant sur ces sols acides).
- ✓ Enfin, la basse vallée du Dadou fournit l'argile des briques du Réalmontais.



2.2 L'eau

L'eau est très présente sur ce territoire, sous forme de rivières ou de cours d'eau temporaires, mais aussi de retenues artificielles.

La majorité du territoire se situe sur le bassin versant du Dadou, et de ses affluents l'Assou et l'Agros. Seul l'extrême sud-est du territoire verse ses eaux dans l'Agout (dont le cours délimite la commune de Montredon-Labessonnié au sud)

A l'ouest, le réseau hydrographique s'inscrit dans un réseau de vallées systématiquement orientées sud-ouest – nord-est.

Incidences paysagères de la présence de l'eau :

- ✓ Des ripisylves généreuses qui soulignent le tracé des cours d'eau
- ✓ Des nappes souterraines peu profondes qui autorisent la multiplication des puits sur tout le territoire, expliquant en partie que l'habitat soit disséminé sur le territoire.

Incidences paysagères de l'exploitation de la ressource hydraulique :

- ✓ Deux plans d'eau d'importance (retenues de la Bancalié et de la Razisse),
- ✓ Nombreuses retenues collinaires à usage agricole,
- Chaussées en travers des rivières les plus importantes, généralement couplées à des usines au bâti parfois remarquable (moulins...), nécessairement implantées en fond de vallée.





2.3 Les espaces agricoles

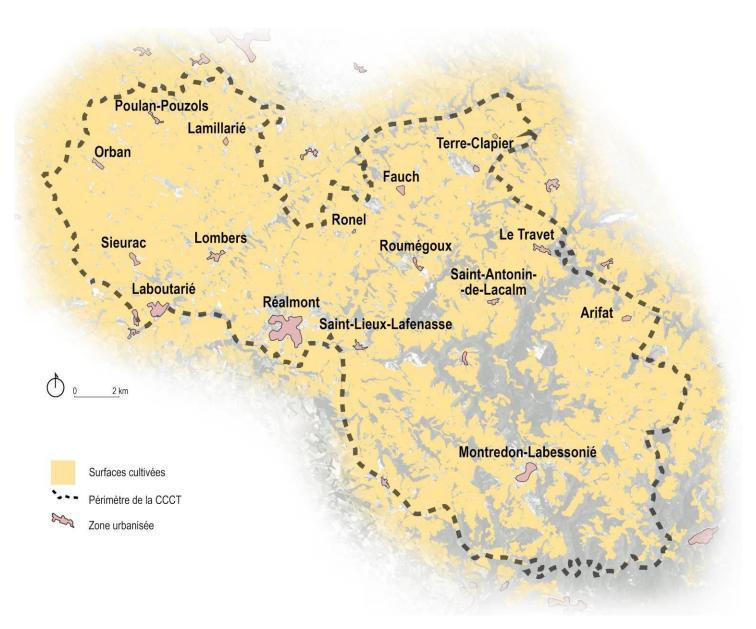
Le paysage de la CCCT est fortement marqué par l'activité agricole, qui apparait très dynamique.

« agricoles » : on entend là les espaces cultivés, qu'il s'agisse de prés ou de champs, offrant alors la possibilité de vues lointaines ; le paysage donne souvent à l'observateur le sentiment d'ouverture et de grands espaces, sans pour autant lui laisser l'impression d'être perdu.

A l'ouest, les grandes exploitations céréalières, avec toutefois quelques diversifications en polyculture dans les secteurs de reliefs plus marqués. L'élevage y est peu représenté, ce que confirme l'absence de clôtures autour des parcelles.

A l'est, les plateaux accueillent un parcellaire de prairies de fauche et de pâture, qui s'entremêle parfois avec des cultures fourragères, support d'une activité d'élevage plus souvent conduit à l'herbe qu'en exploitation intensive. Le parcellaire affiche sa présence par un maillage bocager bien maitrisé et un réseau de clôtures en barbelés tirés entre leurs piquets en bois de châtaignier.

Quel que soit le site, les espaces agricoles laissent à l'observateur des vues lointaines lui permettant de se repérer dans le grand paysage, et d'apprécier l'ampleur du territoire.





2.4 Les espaces boisés

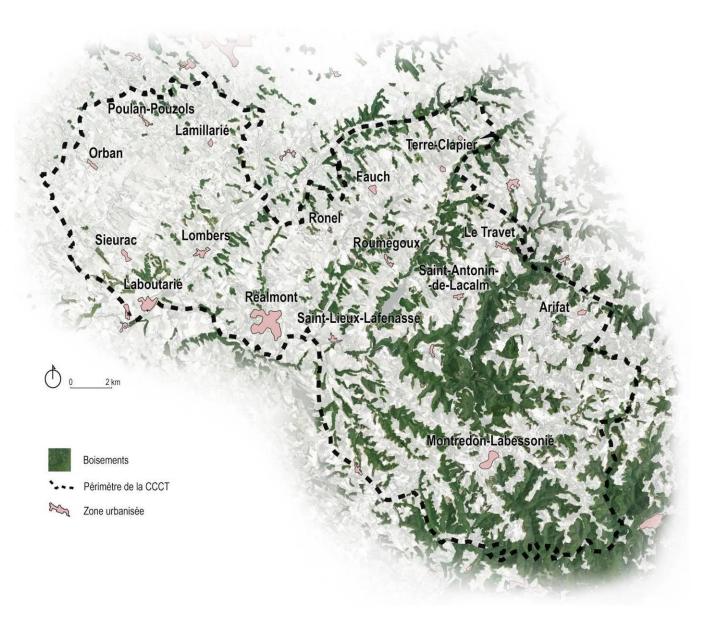
Les espaces boisés induisent des vues lointaines plus furtives, des ambiances plus secrètes et des paysages fermés. Les masses boisées se concentrent sur les versants pentus, délaissés par l'activité agricole,

Ainsi, les masses boisées sont rares dans le nord-ouest du territoire. Leur absence laisse les vues dégagées vers les collines des premiers plans, vers les coteaux du Tarn au nord, et vers les crêtes de la Montagne Noire au sud. Les arbres isolés ou en alignement en bord de route ont alors d'autant plus d'impact visuel.

Par opposition, les grands versants dominant le Haut Dadou et l'Agout sont essentiellement occupés par un couvert forestier naturel, où dominent le chêne et le châtaignier. Dans le Montredonnais surtout, certaines pentes moins raides, et même la totalité de quelques croupes, font l'objet de plantations de résineux. L'extension non maitrisée de ces peuplements pourrait banaliser les paysages en réduisant la palette des verts que présentent les boisements naturels, et en fermant les vues à longueur d'année du fait du caractère permanent du couvert résineux.

Le maillage bocager rythme fortement le paysage de la partie est ; en revanche, à l'ouest où le relief est plus doux, la régression de ce bocage, qui certes facilite le travail des céréaliculteurs, limite la diversité paysagère.

Enfin, les ripisylves en fond de vallée restent bien présentes et rappellent la présence des cours d'eau qu'elles accompagnent, au point de les cacher au regard de l'observateur.





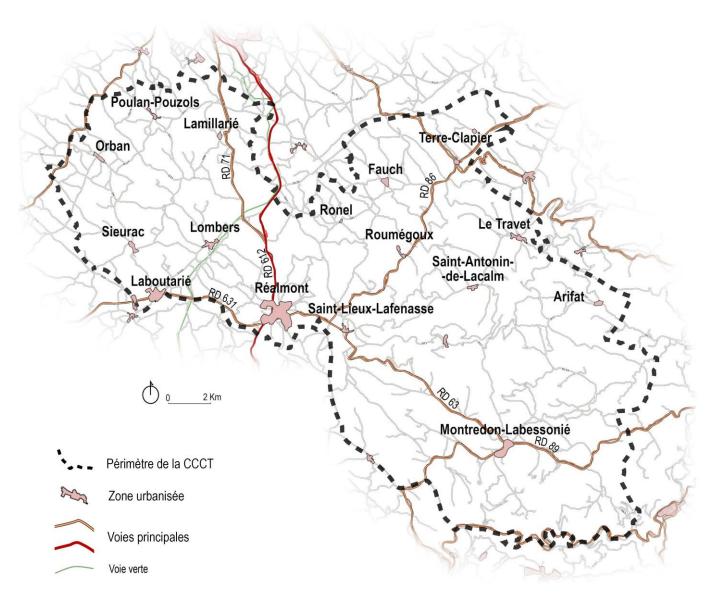
2.5 Le réseau viaire

Il se caractérise par sa configuration calée sur les reliefs: plutôt qu'affronter les dénivelés en traversant « par monts et par vaux », le tracé des routes principales suit généralement les fonds de vallée ou, plus souvent, les crêtes; ces routes offrent alors des vues en belvédère parfois remarquables.

En contrepoint, les routes de desserte locale affrontent les reliefs, avec des tracés parfois très sinueux à travers des zones boisées sans vues lointaines.

La plupart des communes de la CCCT ont su tirer profit du dense réseau de « petites routes » et de chemins agricoles en concevant des boucles de randonnée pédestre à thèmes, chaque commune mettant en avant ses singularités. Le parcours de ces boucles est l'occasion non seulement de découvrir des paysages pittoresques, mais aussi de découvrir des facettes insoupçonnées de l'histoire ou de la géographie locales. Dans bien des cas, ces anecdotes ont imprimé leur marque dans le paysage.

La Voie verte, ancienne voie ferrée reliant Castres et Albi, traverse la CCCT en longeant l'Assou. Elle est particulièrement adaptée à la découverte à vélo des sites traversés, avec notamment les vues pittoresques sur le village de Lombers et son puech.





2.6 Un territoire grevé de plusieurs servitudes d'utilité publique

Le territoire communautaire est soumis au respect de plusieurs servitudes d'utilité publique répertoriées ci-dessous. L'ensemble de ces servitudes s'imposent au PLUi et les règlements et plans liés sont annexés au document d'urbanisme.

Type de servitude	Objet	Communes affectées
AC2 – Servitude de protection des sites et monuments	Cascades d'Arifat et Dadou	Arifat
naturels	Halles et Bastide de Réalmont	Réalmont
	Château de Castelfranc	Montredon-Labessonnié
AC1	Métairie ronde	Saint-Lieux-Lafenasse
	Maison du 18 ^{ème} siècle (premier quart 19 ^{ème} siècle)	Réalmont
TP2	Protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	Réalmont, Lombers, Montredon-Labessonnié

Notons que le territoire est également soumis à divers aléas et risques et grevé de Plan de Prévention des Risques (PPR). Ce point est précisément développé dans le paragraphe suivant.

2.7 De nombreuses installations classées pour l'environnement

Le territoire communautaire accueille de nombreuses installations classées pour l'environnement :

- 83 de type A (soumises à autorisation) : 53 de ces ICPE sont à Réalmont (39) et Montredon-Labessonnié (14),
- 248 de type D (soumises à déclaration): 188 de ces ICPE sont à Montredon-Labessonnié (81), Réalmont (64), Lombers (25) et Laboutarié (18),
- 13 de type N (non classées).

Lors de l'élaboration des pièces réglementaires du PLUi et notamment dans la définition du zonage graphique, il conviendra de s'assurer qu'il n'existe pas de conflits d'usage potentiels entre les zones de développement urbain, les espaces à forts enjeux environnementaux et les installations classées pour l'environnement.

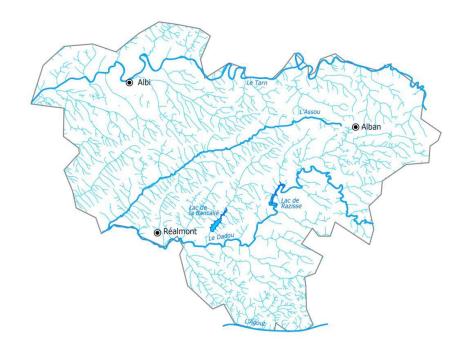


2.8 Risques naturels

Présentation générale

Les Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) d'une grande qualité paysagère façonnent la grande majorité du territoire de la CCCT de façon remarquable. Ils représentent 94 % de la surface du territoire.

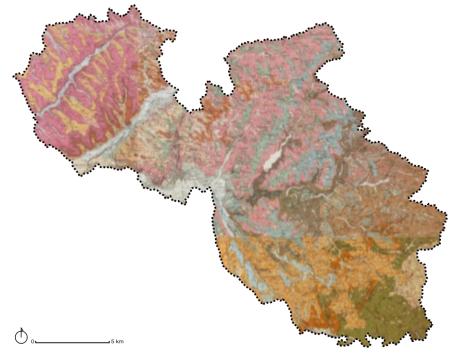
Ces espaces sont composés d'un réseau hydrographique riche et dense creusé dans un sol à la géologie complexe et diverse.



Réseau hydrographique du Tarn

Les risques les plus prégnants sur le territoire de la CCCT sont le risque inondation et le risque gonflement des sols argileux. Les plans de préventions de risque inondation (3 PPRI sur le territoire) et retrait gonflement des sols argileux sont en place sur le territoire.

Nous aborderons plus précisément la problématique risque inondation, car il est nécessaire de mieux l'appréhender afin de faire évoluer sa prise en compte dans le document d'urbanisme du PLUI.



Carte géologique du territoire de la CCCT (Brgm)

La réalisation du PLUI sur le territoire est une véritable opportunité permettant d'avoir une vision d'ensemble sur la problématique risques majeurs naturels.

S'insérant dans le dispositif actuel de prévention qui vise également l'information des populations et la protection des vies humaines, le Plan de Prévention des Risques majeurs Naturels (PPRN) a pour objectif de réglementer de manière pérenne les usages du sol dans les zones concernées par les risques, et par incidence de maîtriser l'aménagement et l'urbanisation dans les zones vulnérables. Le PPRN, approuvé par arrêté préfectoral vaut servitude d'utilité publique et doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).



Un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de la préfecture du Tarn – Edition 2006 – réunit les informations disponibles, techniques ou historiques, sur les risques majeurs, naturels et technologiques, susceptibles de se produire dans le département. Il est destiné aux acteurs départementaux du risque majeur : élus, administrations, associations ...

Le DDRM comprend l'atlas Départemental sur les risques majeurs. Cet atlas comporte :

- √ les cartes des communes à risques, chaque aléa faisant l'objet d'une carte distincte. Les communes considérées comme prioritaires en matière d'information préventive en raison de l'importance de l'aléa, de la population ou d'une vulnérabilité exceptionnelle y sont mises en évidence.
- ✓ une carte de synthèse qui indiquera, pour chaque commune, si elle comporte un, deux, trois, quatre…risques,

Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs n'est toutefois pas un document réglementaire contraignant mais il est important de le consulter notamment pour les mesures préventives ; il permet en outre d'avoir les informations nécessaires pendant et après les crises.

Nous avons pris en compte pour la rédaction du présent Etat Initial de l'Environnement le diagnostic V2 du Scot du Grand Albigeois et les éléments du porté à connaissance pour l'élaboration du PLUI de la CCCT.

Le territoire de la communauté de communes est soumis :

✓ Au risque Inondation: PPRI

✓ Au risque Mouvement de terrain : PPRMT

✓ Au risque Feu de Forêt

✓ Au risque Tempête

√ Au risque rupture de barrage

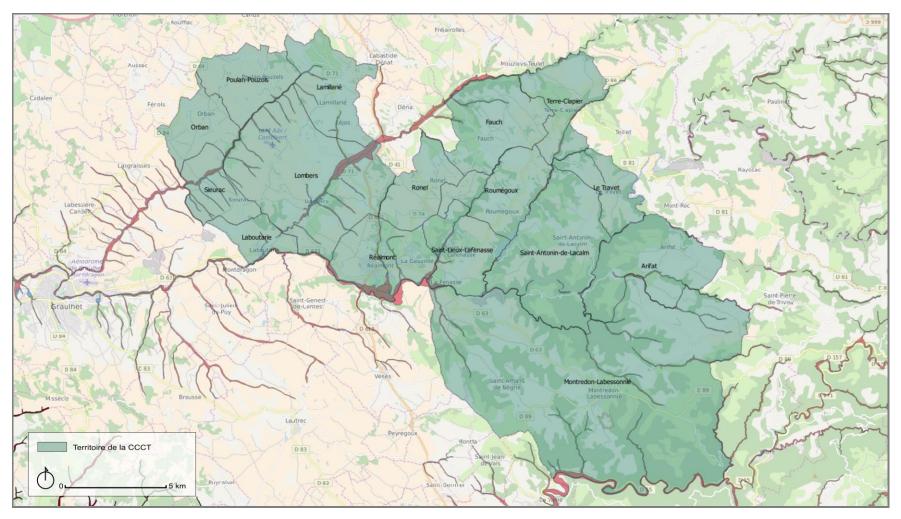
√ Au risque Transport de matières dangereuses



Risque Inondation: PPRI

Le territoire est couvert par :

- ✓ Le PPRI sur le bassin versant du Dadou arrêté le 30 Mars 2012 et modifié le 31 Juillet 2017
- ✓ Le PPRI sur le bassin amont de l'Agout Amont arrêté le 14 Novembre 2013
- ✓ Le PPRI sur le bassin versant du Tarn aval arrêté le 18 Août 2015





Les différents types d'aléa d'inondation

Sur le territoire de la CCCT, on distingue 3 types d'inondations, dans l'ordre décroissant du temps que l'enchaînement des phénomènes laisse pour alerter les populations et les activités menacées : les inondations de plaine, les crues torrentielles et les inondations par ruissellement urbain.

Les inondations de plaine sont des inondations lentes. A partir de la pluie qui les déclenche, l'apparition du ruissellement, la propagation de la crue et la montée des eaux jusqu'au niveau de débordement laissent généralement le temps de prévoir l'inondation et d'avertir les riverains.

Elles peuvent néanmoins entraîner la perte de vies humaines par méconnaissance du risque et par le fait qu'elles peuvent comporter localement des hauteurs de submersion et des vitesses de courant non négligeables.

Il faut noter que l'urbanisation des champs d'expansion des crues de plaine à tendance à transformer ces crues lentes en crues à dynamique plus rapide par l'augmentation du ruissellement, la diminution des temps de concentration et l'accélération de la vitesse de propagation.

Les crues torrentielles sont des inondations rapides, qui se forment lors d'averses intenses à caractère orageux, lorsque le terrain présente de fortes pentes, ou dans des vallées étroites sans amortissement notable du débit de pointe par laminage. La brièveté du délai entre la pluie génératrice de la crue et le débordement rend quasiment impossible l'avertissement des populations menacées, d'où des risques accrus pour les vies humaines et les biens exposés.

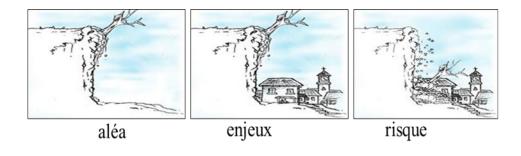
Les inondations par ruissellement urbain sont celles qui se produisent par un écoulement dans les rues de volumes d'eau, ruisselé sur le site ou à proximité, et qui ne sont pas absorbés par le réseau d'assainissement superficiel ou souterrain. La définition, le dimensionnement et la construction de ce réseau et/ou de tout autre dispositif de substitution ou d'amortissement des volumes à écouler, est de la responsabilité des communes, qui doivent ainsi prendre en compte et apprécier le

risque d'inondation par ruissellement urbain dans le PLUI, notamment lors de la délimitation des zones constructibles.



Une définition indispensable du Risque





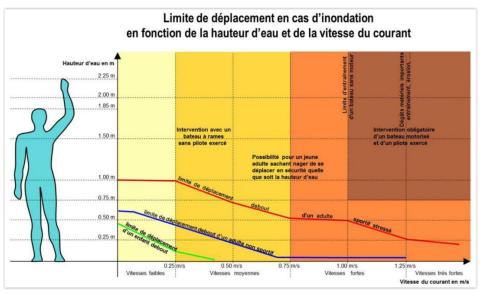
Le **risque majeur** se caractérise par sa **faible fréquence**, sa **gravité** et l'incapacité de la société exposée à **surpasser** l'événement.

Classification des enjeux

La classification des enjeux dans les PPR porte sur les zones non urbanisées et les zones urbanisées.

Classification des enjeux dans le PPR	Catégorie	Description									
	Zone urbanisée dense	Centre ville, zone bâtie dense, zone d'activité, zone commerciale.									
Zamas umbamisáas	Zone urbanisée	zone bâtie continue.									
Zones urbanisées	Zone urbanisable (avec projet identifié)	zone non actuellement bâtie mais sur laquelle des projets d'urbanisation sont précisément définis et en cours de réalisation (terrains viabilisés, réseaux et voirie existants etc.).									
	Zone naturelle et/ou de loisirs	Zone non urbanisée laissée à l'état naturel faisant l'objet d'un simple entretien paysager ou à vocation de loisir ou d'activité sportive n'accueillant pas d'infrastructures lourdes.									
Zones non-urbanisées	Zone agricole	Zone non urbanisée dédiée à l'exploitation agricole.									
	Zone bâtie à caractère rural	Zone bâtie non continue tels les hameaux, maisons isolées etc.									
	Surface en eau	Emprise des plans d'eau et cours d'eau.									

Classification des enjeux



Déplacement des personnes selon la hauteur et la vitesse d'eau



Zonage et règlement

Les différentes règles associées au zonage sont précisées dans les différents règlements des 3 PPRi.

Le règlement est un règlement d'urbanisme (le plan de zonage valant servitude d'utilité publique).

Deux zones sont distinguées :

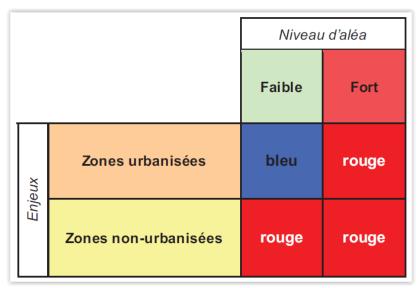
- ✓ La zone rouge est la zone où le principe d'interdiction prévaut . Ce principe d'interdiction s'applique :
 - o dans les zones d'expansion des crues,
 - o dans les zones actuellement urbanisées soumises à un aléa fort

Les phénomènes susceptibles de se produire dans les zones d'aléa fort peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes et les biens. Afin d'améliorer la prévention du risque d'inondation et de ne pas aggraver les phénomènes dans les zones déjà vulnérables ainsi qu'en aval de celles-ci, l'interdiction de construire de nouveaux projets est donc la règle générale.

Les extensions des biens existants restent cependant possibles de manières mesurées sous réserve de ne pas en augmenter la vulnérabilité ou d'aggraver les phénomènes.

√ La zone bleue est la zone où le principe d'autorisation sous réserves prévaut. Cette réglementation concerne les zones actuellement urbanisées soumises à un aléa faible

Compte tenu du niveau de risque et de la vocation urbaine de ces zones, les conditions d'aménagements sont définies afin d'assurer la sécurité des personnes, de limiter la vulnérabilité des biens et de ne pas aggraver les phénomènes.

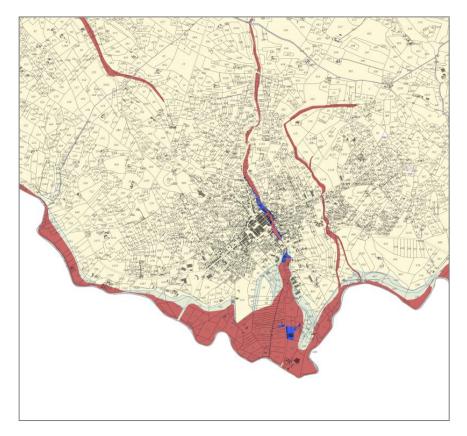


Règlement



Cartographies des zonages réglementaires et photos des secteurs inondables sur les communes à risque fort inondation (Réalmont et Lombers)

REALMONT









Secteur Centre Nord Impasse du Rajol – Le Blima







Secteur Centre Bd Carnot – Le Blima







Secteur Est -Le Bondidou



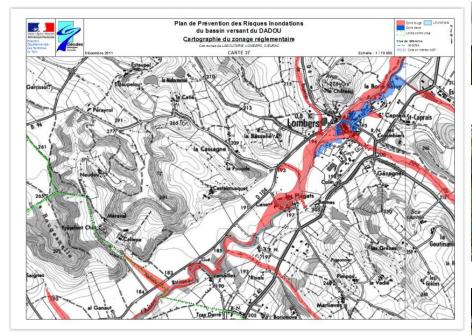


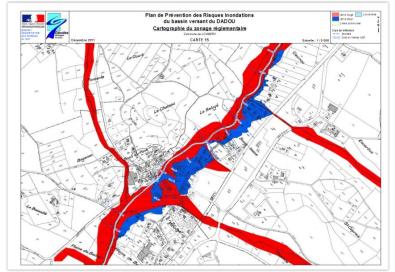


Secteur Sud – ZA de la Prade – Le Blima



LOMBERS















Secteur La Borie basse à l'amont – L'Assou







Secteur Pont Vieux village – L'Assou





Secteur Vieux village – L'Assou









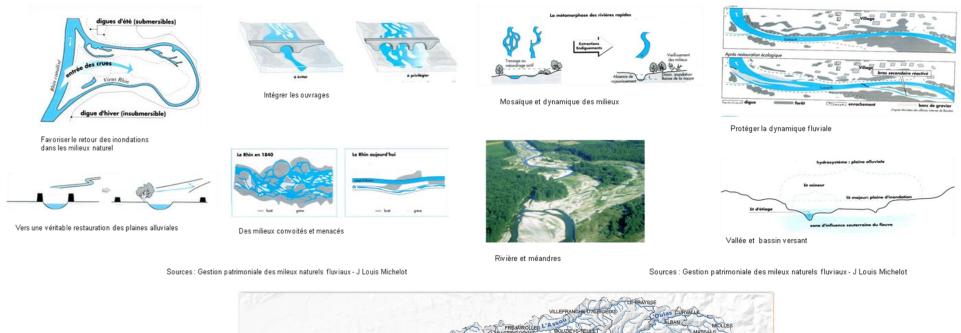


Secteur Faubourg – Le Tincambe



Prise en compte des Hydrosystèmes

Le réseau hydrographique est dense. Sa préservation et le maintien des ripisylves des cours d'eau du Dadou, de l'Agout et de leurs principaux ruisseaux doivent s'inscrire dans une démarche de la trame bleue du territoire et ainsi faire partis des enjeux clefs de préservation. Une démarche de valorisation des cours d'eau et de leurs abords tant paysagère, ludique et écologique doit participer au maintien des champs d'expansion des crues. Le maintien et/ou la restauration des béals, pesquiés, risbermes ou canaux contribuera à une meilleure gestion de la retenue et la gestion des eaux de ruissellements, facteurs aggravant en période de crue.



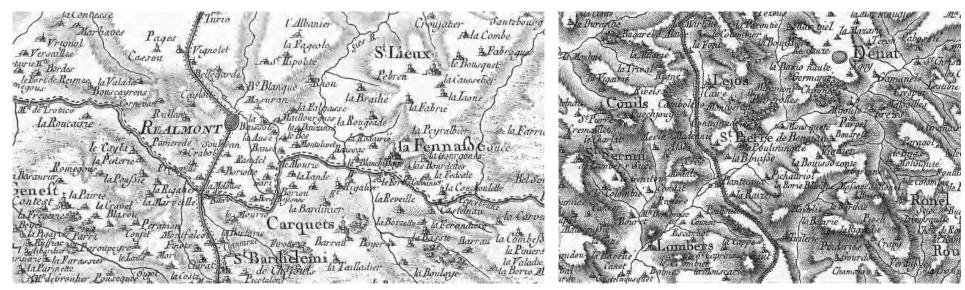


Hydrographie du bassin versant du Dadou



Devoir de mémoire pour une meilleure compréhension du risque

Deux Exemples du développement de l'urbanisation sur les champs d'expansions de crue (ZEC) pour les communes de Réalmont (Le Blima) et de Lombers (L'Assou et le Tincambe)

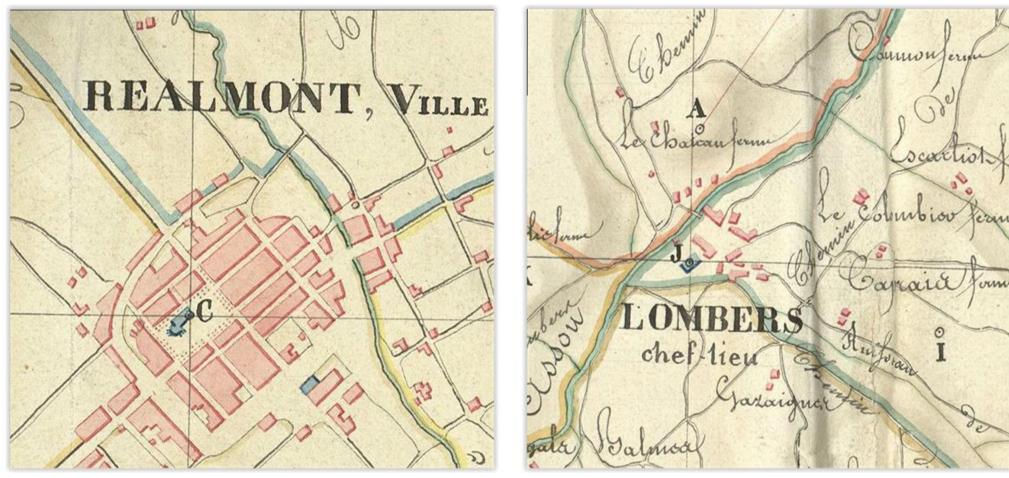


Carte de CASSINI - Date 1740



Carte Etat-major - Date 1866





Cadastre napoléonien - Dates : 1819 (Réalmont) - 1818 (Lombers)

<u>Réalmont</u>

Les anciens remparts de la ville médiévale (Milieu du XIII° siècle) de Réalmont et leurs lices ont laissé place aux boulevards et notamment celui du Bd Carnot actuel. Le Blima coulait alors à l'extérieur de la ville. Les faubourgs se sont développés de l'autre côté et des ponts ont été construits. Il reste des vestiges du niveau du fil d'eau (Fontaine de la Fréjaire et le lavoir devant l'actuel bâtiment de la CCCT).



Lombers

La ville de Lombers comptait à la fin du XII° siècle 2000 habitants, quand Albi en comptait 5000 habitants et Castres 4000 habitants. La ville fortifiée s'élevait rive droite de l'Assou, menant au château en haut du puech. Après la construction de la Bastide royale de Réalmont en 1272 et après les guerres de religions qui ont fortement transformé les paysages urbains du territoire, le faux bourg de Lombers s'est développé rive gauche mais avec des bâtiments d'une certaine qualité de construction et une implantation sur plusieurs niveaux ménageant ainsi des espaces refuges.

Les champs d'expansion des crues étaient alors libres. Les crues nourricières enrichissaient les terres agricoles d'alluvions en périphérie des villages.

Durant l'ère industrielle du XIX° siècle, la mécanisation agricole, le développement des activités de productions, les minoteries, les moulines (Cabrol, Cantereine et la Rodarie, aujourd'hui disparue – pour Réalmont) et la production hydroélectrique ensuite, ces champs d'expansion des crues sont devenus des moteurs de l'activité économique du territoire et toute une architecture de bâtiments industriels et agricoles s'y sont développés avec une certaine maitrise de construction (Fondations, soubassements, retenues et amenées d'eau, barrages en pierre et en béton), qui a fait son apparition à cette époque-là. Ces implantations maitrisées ont cependant modifié fortement le régime des cours d'eau d'autant que le développement urbain s'est développé en périphérie des centres anciens sur les faubourgs notamment à Réalmont et à Lombers.

Le processus de diminution des champs d'expansion des crues est d'ores et déjà engagé.

La crue historique du 2 et 3 mars 1930 constitue la crue de référence sur la plupart des cours d'eau affluents du Tarn et d'autres comme le Dadou, l'Assou et l'Agout. Les dégâts sont importants et en témoignent. Les crues, après avoir été en règle générale nourricières, sont devenues plus dévastatrices.

On peut citer d'autres crues importantes, notamment à Lombers au XVII° et XVIII° siècle, selon l'article de l'abbé Brunet. Celles de 1915, 1925 et plus récemment celle de 1994.







Passage d'eau diminuant avec l'extension de la tache urbaine



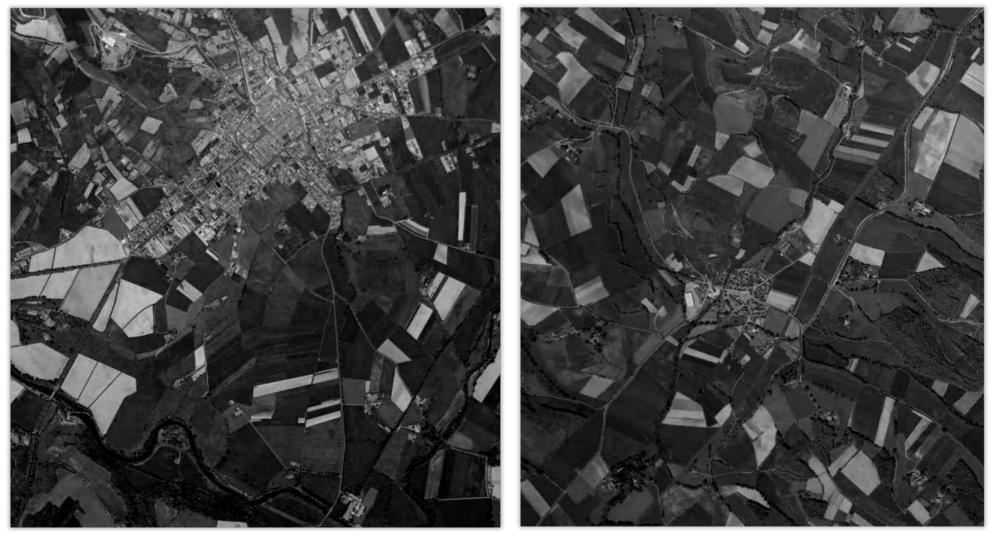


Réalmont – Lombers – Photographies aériennes – Date 1956

Réalmont : Les jardins du Blima sont encore majoritaires au Nord-Ouest de la ville. L'extension au-delà du Blima s'accentue.

Lombers : Un réseau viaire se met en place sur les champs d'expansion de l'Assou et du Tincambre.



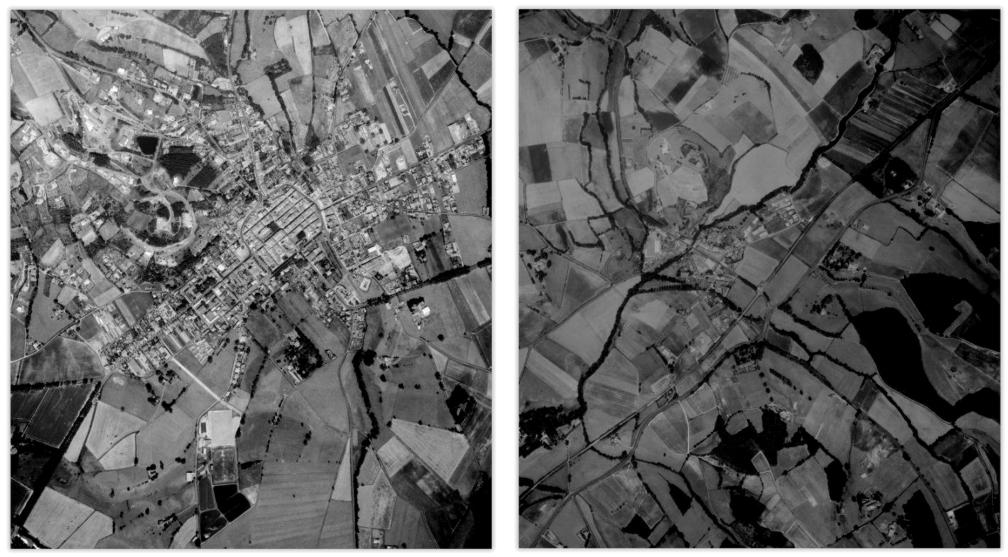


Photographies aériennes – Date 1968

Réalmont : Les jardins du Blima diminuent. Autour du Foirail l'urbanisation s'intensifie progressivement.

Lombers : La nouvelle tâche urbaine se structure.





Photographies aériennes - Date 1979

Réalmont : Le faubourg au Nord-Ouest se développe. Le réseau viaire autour du foirail et du bd Carnot s'organise.

Lombers : Apparition des premières maisons au-delà de la 1° tache urbaine au Nord-Ouest.





Photographies aériennes - Date 1992

Réalmont: La traversée du Blima est dans la configuration que nous connaissons actuellement. La Zone d'activité se développe dans le champ d'expansion au Sud. **Lombers**: L'habitat pavillonnaire s'étale au nord le long de l'Assou et au Sud.



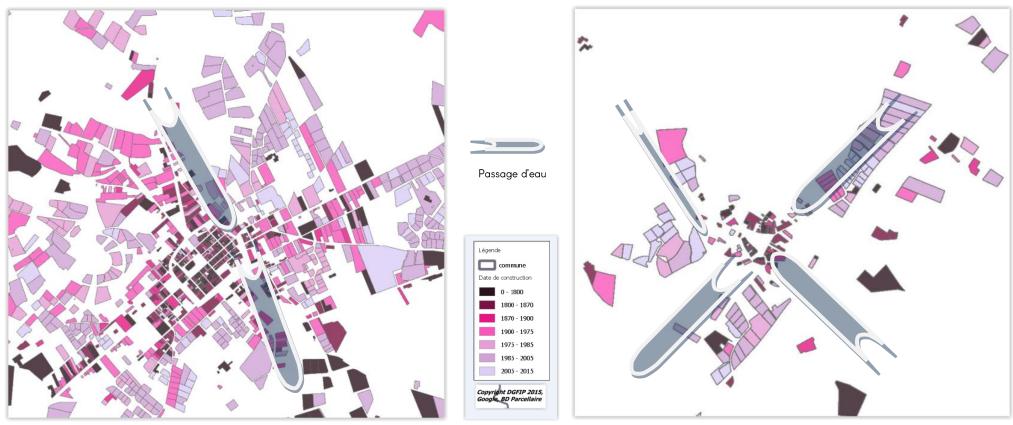


Vue aérienne + cadastre + PPRI - Date 2015

Réalmont : Le zonage du PPRI confirme la dangerosité de la diminution du champ d'expansion de crue. Le passage de l'eau est plus contraint avec des vitesses de transfert accrues.

Lombers: Le développement pavillonaire se poursuit dans le champ d'expansion de crue. Les mesures de mitigations pour l'habitat existant (Nouvelles constructions post 1975) avant l'arrêté du PPRI sont contraignantes. Des passages d'eau devront être prévus cependant.





Evolution de l'emprise urbaine sur les champs d'expansion des crues (ZEC) des parcelles construites du XIII° siècle à 2015

Réalmont: L'extension urbaine sur les champs d'expansion de crue est depuis la fin du XIX° bien engagée. La lecture du risque est plus difficile à appréhender. Les phénomènes d'embâcles sur le passage d'eau sous terrain est inéluctable. Il va falloir y remédier en rouvrant certains secteurs à ciel ouvert.

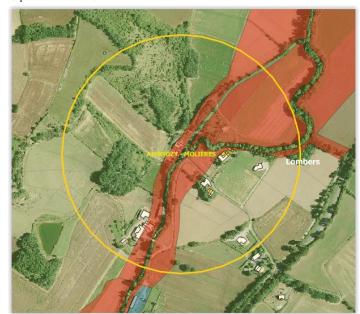
Lombers : Malgré l'instauration du PPRI, l'extension pavillonnaire en RDC s'est poursuivie. L'instauration de passages d'eau et la mise en place d'espaces refuges devront être instaurés.



Les secteurs à risque d'inondation sur les différents bassins

L'étude des cartographies PPRI complété par un repérage terrain complémentaire permettent de constater que la majeure partie des implantations des activités humaines (habitat, exploitation agricole et technique) se situe en général en dehors des zones rouge et bleu des 3 PPRI, ce qui démontre une certaine connaissance de leur milieu notamment pour les constructions avant la période du XIX° siècle.

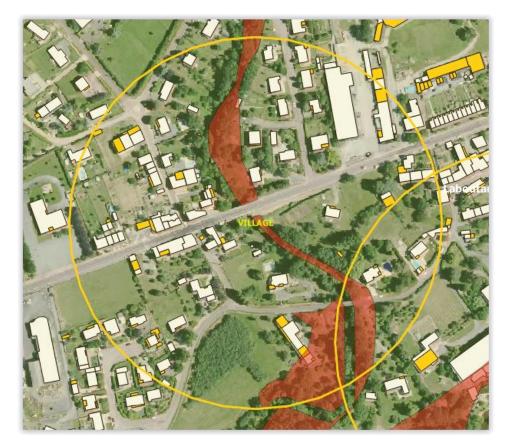
Pour certaines et notamment les constructions type « architecture d'eau » comme les moulins et leurs dépendances se situent de fait en zone inondable. Elles sont bâties en conséquence (Murs épais et bien maçonnés, fondations et soubassements correctement dimensionnées, espace refuge hors d'eau d'exploitation) et bien implantées, parallèle au sens du courant. En revanche les extensions, plus contemporaines, ne suivent pas toujours les règles de l'art pour leur construction et sans le recul nécessaire d'une nouvelle approche sensible et historique, transforme ces espaces, pour certains, en zones vulnérables.



Exemple d'un Secteur à risque Assou : Lombers - Ambrosy - Molières

Les anciennes constructions (remises, etc...) par la transformation des usages (Habitabilité RDC,...) et les modifications des champs d'expansions des crues (Temps de transfert plus rapide et soudain,...) deviennent des espaces vulnérables.

Pour les extensions et les constructions nouvelles, il faut commencer à réfléchir en profitant des nombreux espaces naturels vierges de la CCCT pour aller au-delà des zones rouges et intégrer la notion de ZEC afin de pérenniser l'urbanisation sur des lisières clairement identifiées et pérennes dans le temps en préconisant un retour à une urbanisation raisonnée et durable.



Exemple d'un Secteur à risque Assou : Laboutarié – Village



Enumération des secteurs à risques inondation

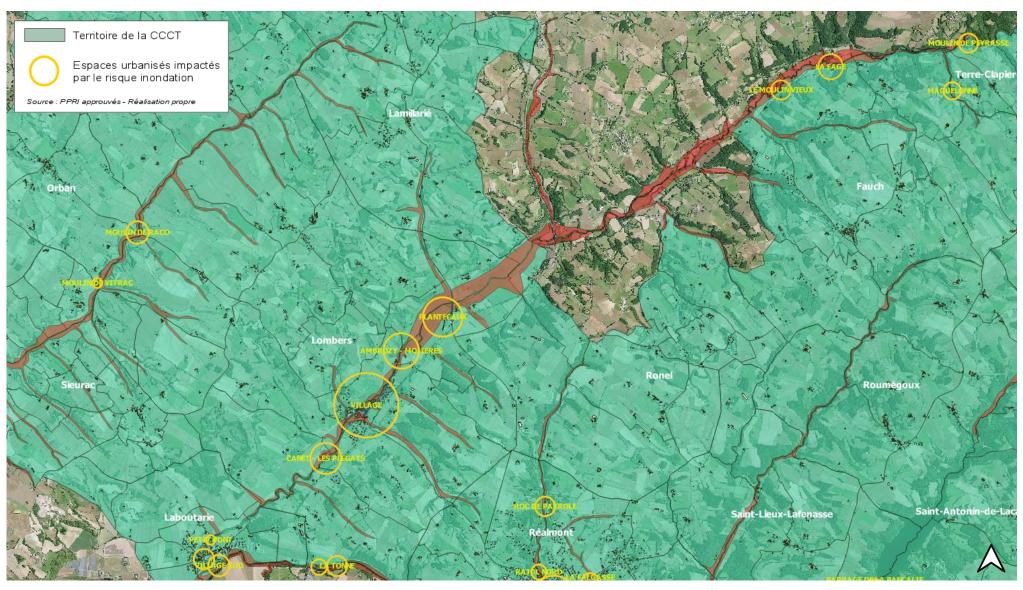
COMMUNE	NOM	RIVIERE
MONTREDON LABESSONIE	LE ROUSSY	AGOUT
MONTREDON LABESSONIE	MILLESIME	AGOUT
MONTREDON LABESSONIE	GOURELONG	AGOUT
MONTREDON LABESSONIE	LES PATUS DE LA VERGNE	AGOUT
MONTREDON LABESSONIE	LA PRADE	AGOUT
MONTREDON LABESSONIE	BELLEMENE	AGOUT
ORBAN	MOULIN DE VITRAC	AGROS
ORBAN	MOULIN DE RACO	AGROS
FAUCH	LA FAGE	ASSOU
FAUCH	LE MOULIN VIEUX	ASSOU
LOMBERS	PLANTECAUX	ASSOU
LOMBERS	AMBROZY – MOLIERES	ASSOU
LOMBERS	CANET - LES PLEGATS	ASSOU
LABOUTARIE	VILLAGE	ASSOU
LABOUTARIE	PETIT PONT	ASSOU
TERRE CLAPIER	Moulin de Peyrasse	ASSOU
LOMBERS	VILLAGE	ASSOU - TINCAMBRE
MONTREDON LABESSONIE	MOULIN DU BARTHAS	AZE
MONTREDON LABESSONIE	LA FLAHUTIE	AZE
MONTREDON LABESSONIE	LE BESSOU	AZE
SAINT ANTONIN DE LACALM	REC DE l'AZE	AZE
MONTREDON LABESSONIE	LE MOULIN DE L'HIAU	BARDES
MONTREDON LABESSONIE	MOULIN DE CADARS	BARDES
ARIFAT	LA RIVIERE	BERNABROL
MONTREDON LABESSONIE	PISCINE DE BEZAN	BEZAN
MONTREDON LABESSONIE	ROQUEMAURE	BEZAN
MONTREDON LABESSONIE	LA COMBESSIE	BEZAN
REALMONT	LE BOURIOU	BLIMA

	_	_
REALMONT	LA PRADE	BLIMA
REALMONT	CENTRE VILLE	BLIMA
REALMONT	RAJOL NORD	BLIMA
REALMONT	ROC DE PAYROLE	BLIMA
REALMONT	BAUZE	BLIMA
REALMONT	LA FALGASSE	BONDIDOU
REALMONT	LA LAUZE	BONDIDOU
LABOUTARIE	VILLAGE SUD	DADOU
LOMBERS	MOULIN DE TROTECO	DADOU
LOMBERS	LA TONNE	DADOU
REALMONT	CAMPING LA BATISSE	DADOU
REALMONT	CABROL	DADOU
REALMONT	BORIES BESSONNES	DADOU
REALMONT	CANTEREINE	DADOU
REALMONT	GARY	DADOU
ST LIEUX LAFENASSE	LE PONT VIEUX	DADOU
ST LIEUX LAFENASSE	LARQUE	DADOU
ST LIEUX LAFENASSE	LA SALVANIE	DADOU
ST LIEUX LAFENASSE	LE COSSOULET	DADOU
ST LIEUX LAFENASSE	PEYREBRUNE	DADOU
ARIFAT	LA MOULINE DE VIGUIER	DADOU
SAINT ANTONIN DE LACALM	LA ROQUE	DADOU
ARIFAT	RAYSIGUIER	DADOUNET
ARIFAT	PISCICULTURE	DADOUNET
ST ANTONIN DE LACALM	BARRAGE DE LA BANCALIE	LEZERT
TERRE CLAPIER	MAGUELONNE	REVERGNAS
ST LIEUX LAFENASSE	LA METAIRIE RONDE	SIEZ
MONTREDON LABESSONIE	MONSARRAT	
MONTREDON LABESSONIE	LE MOULIN DU ROY	



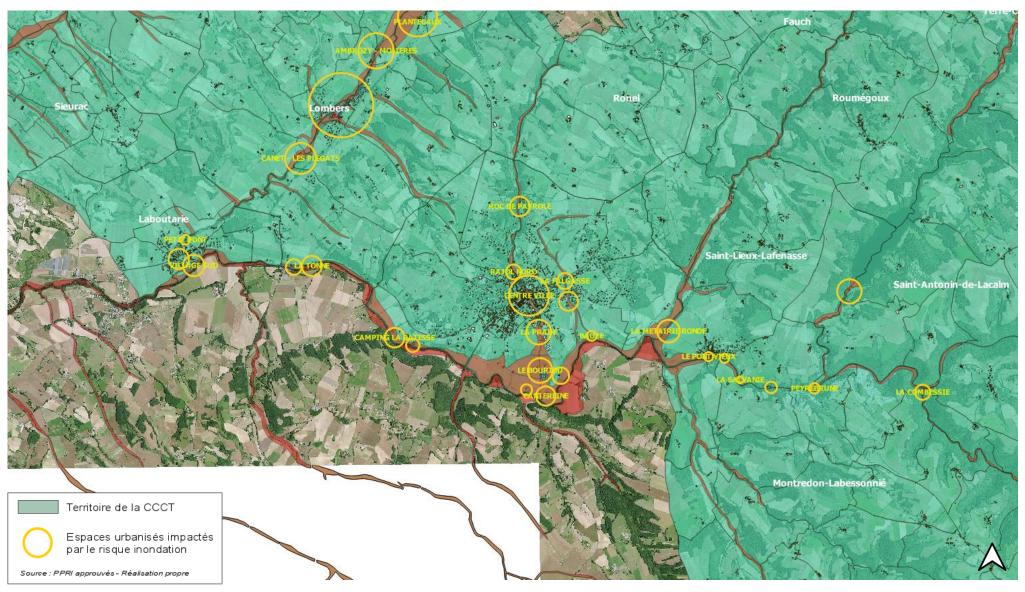
Localisation des secteurs à risque inondation par bassin

Bassins: Agros, Assou et Tincambre (Nord-Ouest de la CCCT)



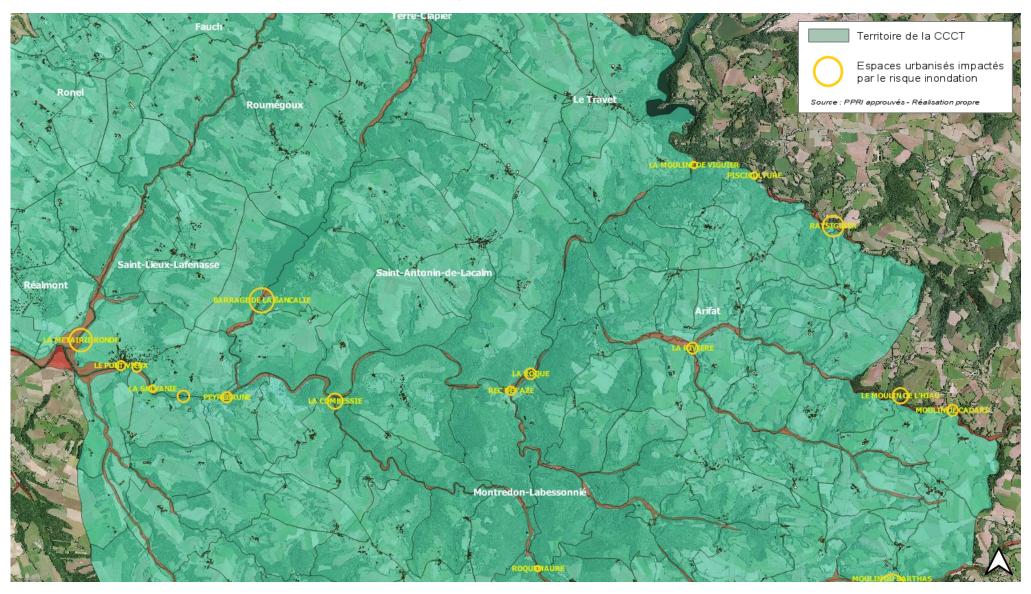


Bassins: Dadou Ouest, Blima, Siez et Aze (Centre de la CCCT)



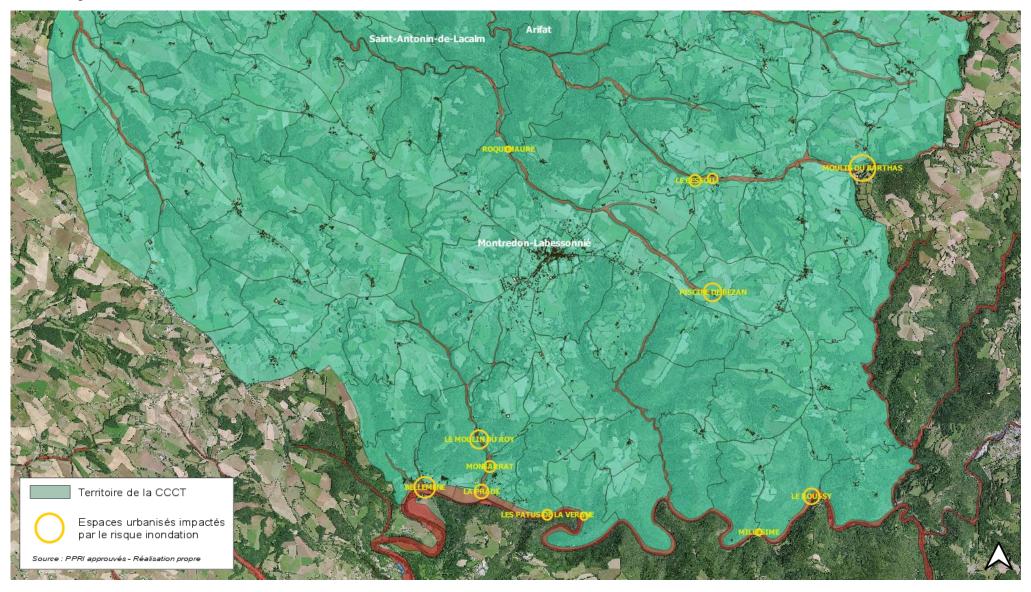


Bassins: Dadou Est, Dadounet, Aze, Bardes et Bernabrol (Est de la CCCT)





Bassins : Agout, Aze et Bézan (Sud de la CCCT)





Synthèse et enjeux par la prise en compte du risque inondation dans le futur développement du territoire de la CCCT

Couplés aux espaces agricoles, les espaces naturels représentent 94% de la surface du territoire.

Au cœur de la diversité paysagère, l'architecture traditionnelle des 3 villages Réalmont (Bastide royale), Montredon-Labessonnié, Lombers, les centres bourg des 13 autres communes et les nombreux hameaux parsemés sur l'ensemble du territoire, s'est implanté en harmonie sur l'ensemble du territoire.

La pression de la construction neuve de logements sur le secteur Nord et de part et d'autre de l'axe Albi – Castres a engendré une consommation de foncier relativement importante notamment sur Réalmont et Lombers situées en zone à risque inondation.

L'urbanisation s'est réalisée quelques fois au détriment des terres agricoles et des champs d'expansion des crues bien connus des anciens dans la plaine alluviale du Dadou traversant les communes de St-Lieux-Lafenasse et Réalmont et la vallée alluviale de l'Assou traversant les communes de Lombers et de Laboutarié.

Si en règle générale, l'ensemble du bâti originel comme les bourgs, hameaux, anciennes exploitations, châteaux était implanté hors des champs d'expansion des crues, il apparait que depuis la fin du XIXème et début du XXème siècle, les extensions se sont fait en partie au détriment de ces zones inondables augmentant d'autant le risque.

Il est indispensable de comprendre d'autre part, que l'architecture et le type de constructions pouvaient résister au passage de l'eau et surtout que la distribution des espaces sensibles, habitations, stockages sensibles étaient organiser aux étages, ce qui n'est plus forcément le cas depuis la deuxième moitié du XX siècle.

Il est urgent de revenir à la notion de « propriété verticale » permettant ainsi de revenir à la notion d'espace refuge aux étages.

En favorisant la reconquête des zones inondables, des zones d'expansion des crues et des zones humides et leur intégration adaptée au projet de territoire, celui-ci tire bénéfice d'une culture désormais mieux partagée et d'une ouverture vers un urbanisme plus résilient, qui promeut des formes urbaines, des usages et des méthodes constructives compatibles avec l'aléa.

La rivière Tarn, tout comme l'Assou, le Dadou ou l'Agout, circulent sur le secteur de montagne dans des gorges et fonds de vallées encaissées, n'offrant aucune possibilité de débordement et donc d'atténuation des crues (phénomène d'écrêtement). Ces caractéristiques climatiques et géomorphologiques font du territoire du Grand Albigeois et de celui de la CCCT un territoire particulièrement vulnérable aux inondations de plaine, notamment dans les plaines les plus urbanisées de l'Assou à Lombers et du Blima à Réalmont.



Crue du Blima - 1994 - Réalmont

Le réseau hydrographique est dense. Sa préservation et le maintien des ripisylves des cours d'eau du Dadou, de l'Agout et de leurs principaux ruisseaux doivent s'inscrire dans une démarche de la trame bleue du territoire et ainsi faire partis des



enjeux clefs de préservation. Une démarche de valorisation des cours d'eau et de leurs abords tant paysagère, ludique et écologique doit participer au maintien des champs d'expansion des crues. Le maintien et /ou la restauration des béals, pesquiés, risbermes ou canaux contribuera à une meilleure gestion de la retenue et la gestion des eaux de ruissellements, facteurs aggravant en période de crue.

<u>Une approche historique et sociale pour mieux aborder les enjeux de développement</u>:

L'approche historique et sociale du développement urbain permet une meilleure compréhension de la répartition des différents espaces urbanisés. Cette approche essentielle permet d'expliquer aux populations riveraines les raisons d'un développement qui doit redevenir mesuré et durable.

La notion de bon sens, dans l'aménagement du territoire, doit revenir au l° plan avec la définition des mesures d'intervention ayant un triple objectifs :

- ✓ Limiter les risques pour les personnes
- ✓ Limiter les dommages aux biens dans la perspective de minimiser les travaux de remise en état
- ✓ Limiter le délai de reprise de possession des lieux dans des conditions sanitaires satisfaisantes

Réfléchir globalement :

"Les contraintes durables de préservation des patrimoines naturels et culturels joueront probablement progressivement sur les formes urbaines en favorisant les réaffectations d'usage, une réutilisation plus intensive des zones déjà urbanisées et une maitrise plus grande de la consommation de l'espace »

François Ascher Les nouveaux principes de l'urbanisme (2004)

Agir localement ...

Lutter contre l'étalement urbain en zone inondable (habitat et zones d'activités) afin de préserver et de restaurer la transparence hydraulique des cours d'eau.

Un premier objectif : Revitalisation des centres anciens et des hameaux en réduisant leur nouvelle vulnérabilité vis-à-vis du risque inondation

La typologie des centres anciens tenait compte de la topographie du territoire. Les anciens, vivant en parfaite communion avec les fleuves et les rivières, avaient appris à les évaluer. Ils construisaient leur village en dehors de leur espace de mobilité (champs d'expansion des crues).

Dans les plaines la typologie de l'habitat et des exploitations agricoles s'organisait sur plusieurs niveaux (R+2 minimum).

Les caves et les rez-de-chaussée étaient réservés aux matériels et aux enclos des bestiaux. Lors des crues les bêtes étaient envoyées sur les points hauts des propriétés ainsi que le matériel.

Les niveaux refuges étaient organisés aux étages supérieurs voire dans les combles accessibles (Greniers, panières, etc ...).

Les changements de destination et les nouvelles occupations du bâti (accessibilité handicapé et logements en rdc) parallèlement à la diminution des champs d'expansion des crues augmentent donc la vulnérabilité des centres anciens et de certains hameaux.

Un deuxième objectif : Restaurer le fonctionnement naturel des inondations

L'habitat se développe dans un environnement existant qu'il faut mieux appréhender.

Il est nécessaire de protéger et de restaurer le fonctionnement naturel des inondations. Les objectifs d'une telle restauration sont difficiles à établir en raison des mutations des vallées : développement des activités humaines (habitat, équipements,...) dans le lit majeur, incision (creusement des cours d'eau), constructions d'ouvrages (ponts, remblai).

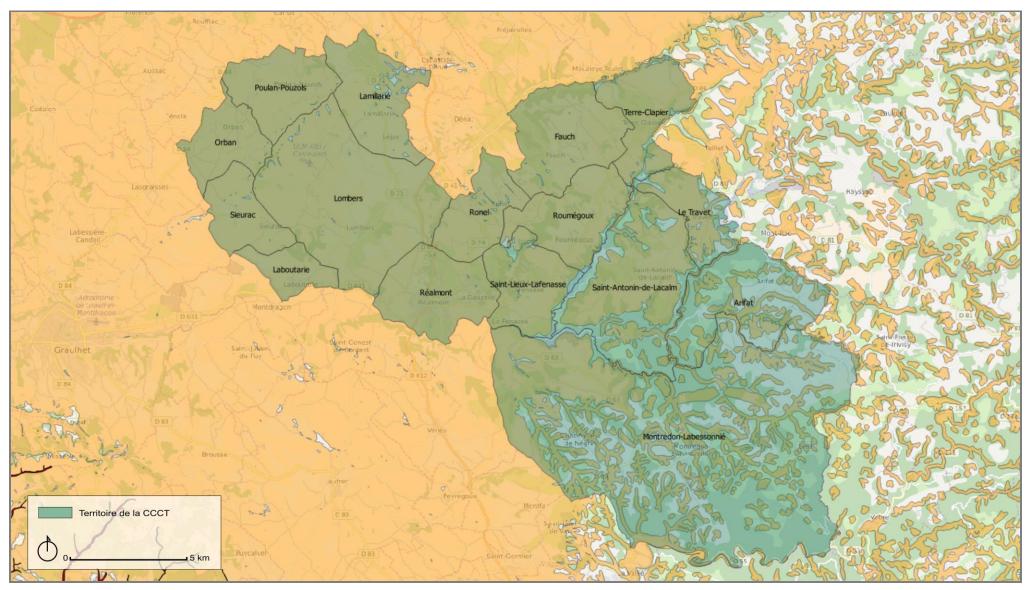
Les surfaces inondables diminuent, les temps de transferts des crues diminuent aussi (Ex: Rhin de Bale : $65H \rightarrow 35H$).

Les crues deviennent moins régulières, plus subites, moins nourricières, plus dévastatrices.



Risque Mouvement de terrains – tassement différentiels : PPRMT

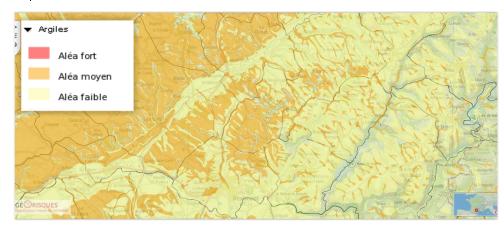
Le territoire est couvert par le PPR Retrait – gonflement des argiles sur l'ensemble du département du Tarn arrêté le 13 janvier 2009





L'aléa gonflement des argiles

Le risque de mouvement de terrain différentiel consécutif au phénomène de retraitgonflement des sols argileux, qui sous l'effet de l'évaporation, en période de sécheresse, provoque une rétraction de l'argile pouvant induire des risques de fissuration dans les structures des constructions. Le Tarn fait partie des départements qui ont été le plus touchés par des désordres du bâti suite à des périodes de sécheresse exceptionnelle comme en 2003. Les conséquences de ces sinistres pourraient être limitées si certaines dispositions constructives étaient respectées lors de la construction de bâtiments situés en zone sensible.

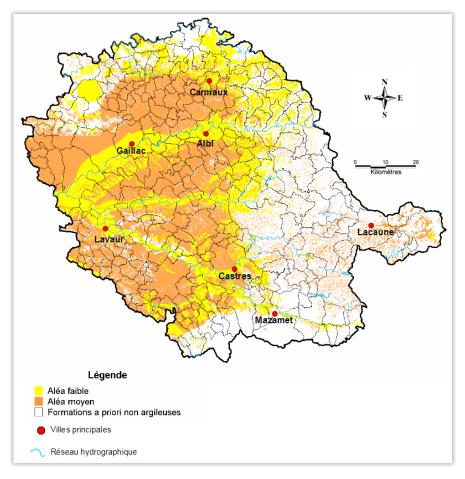


Carte de l'aléa

Une carte de l'aléa lié au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux dans le département du Tarn a été réalisée. Elle est essentiellement basée sur une interprétation des cartes géologiques existantes associée à une synthèse d'un nombre d'informations.

Cette carte d'aléa retrait-gonflement des terrains argileux du département du Tarn, dont l'échelle de validité est de l'ordre du 1/50 000 et qui est présentée sous format papier à l'échelle 1/125 000, pourra servir de base à des actions d'information préventive dans les communes les plus touchées par le phénomène.

Face à la récurrence prévisible des périodes de sécheresse, la vulnérabilité aux mouvements de terrain différentiels liés au retrait-gonflement des terres argileuses va aller en s'accentuant. Il devient incontournable de prendre en compte les risques de mouvements de terrain différentiels dans l'aménagement et l'organisation de l'espace.



Au total, 4 787 sinistres répartis dans 142 communes du département ont ainsi été recensés et localisés.



Le Risque Feu de forêt

Dans le département du Tarn, un arrêté préfectoral permanent daté du 22 février 1999 définit les Espaces Naturels Combustibles. Cette zone est constituée par les « bois, forêts, reboisements ainsi que les landes, friches, maquis et garrigues ». Les voies qui traversent ces formations sont également incluses dans la zone à risque.

Du 15 mai au 15 octobre : interdiction de porter ou d'allumer un feu à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des Espaces Naturels Combustibles. Des périodes dangereuses mobiles peuvent également être définies par arrêté préfectoral en fonction des conditions météorologiques.

Certaines communes du territoire de la CCCT sont concernées par ce risque. Elles ont été classées par risque :

- ✓ Risque faible: St-Lieux-Lafenasse, St-Antonin-de-Lacalm, Arifat.
- ✓ Risque moyen : Montredon-Labessionné.

Enfin, la couverture boisée du territoire, notamment à l'Est, doit faire anticiper le risque de feu de forêt, notamment dans un contexte attendu de vagues de chaleur plus intenses et plus fréquentes.

Le développement urbain doit donc être maîtrisé aux franges des espaces boisés. De la même façon, l'enfrichement potentiel des espaces d'interface entre zones habitées et espaces boisés doit être limité, car susceptible d'accroître considérablement le risque d'incendie. Le réinvestissement économique de ces espaces par l'agriculture ou l'activité forestière sont à ce titre des opportunités à saisir et à développer pour une meilleure gestion du risque de feu de forêts.

Défense extérieure contre l'incendie

En complément du Code général des collectivités territoriales, du Code de la construction et de l'habitation, du Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement, le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) arrêté le 10 novembre 2016 par le préfet vise à :

- renseigner les maires, les exploitants et les sapeurs-pompiers sur les ressources en eau à mettre à la disposition des secours pour couvrir le risque incendie des Établissements Recevant du Public (ERP), des industries, des zones d'activités ou des habitations. Il s'agit de la première réglementation portant sur la sécurité publique fonctionnant par objectif plutôt que sur des calculs forfaitaires nationaux,
- √ proposer des solutions techniques efficaces, sûres et économiquement acceptables,
- ✓ proposer des documents qui facilitent et améliorent le suivi des points d'eau.

Le département du Tarn ne dispose pas actuellement d'un plan de prévention des risques incendies de forêt (PPRIF). L'ensemble des 16 communes de la CCCT est concerné par le risque incendie. Son territoire est couvert par deux centres d'incendie et de secours implantés à Montredon-Labessonnié et Réalmont. Le PLUI devra s'appuyer sur le plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) pour la période 2017 – 2026 approuvé le 18 septembre 2017.



Le Risque Tempête

Les tempêtes les plus fréquentes en Europe sont des tempêtes extra-tropicales. Elles ont surtout lieu en automne-hiver, car les océans sont encore chauds et l'air polaire déjà froid : il y a un important gradient de température entre ces deux masses d'air.

Venant de l'atlantique, elles traversent généralement la France en trois jours, du sud-ouest au nord-est, leur vitesse de déplacement étant de l'ordre de 50 km/h. Elles durent de quelques jours à une semaine ; elles peuvent être isolées ou se succéder en dépressions secondaires (famille de tempêtes). Elles peuvent survenir en toute saison, souvent sous l'influence d'un cyclone ayant quitté les régions tropicales.

Ce risque est aléatoire, et peut survenir dans n'importe quelle commune du département.

La tempête des 27 et 28 décembre 1999 a occasionné de nombreux dégâts dans le département : arbres déracinés, toitures endommagées, coupures d'électricité, ...

Sur nos régions, les vents violents peuvent être générés par des mini-tornades ou des nuages d'orage : les cumulonimbus. Ils apparaissent alors brusquement et concernent en général une zone très limitée à l'échelle du département. Les vents liés à ces orages peuvent s'accompagner de pluies intenses et de grêle.

Le sud du département est assez souvent balayé, par un vent régional de sud-est qui parcourt ensuite la vallée de la moyenne Garonne : il s'agit de l'autan, ou vent d'autan — un vent violent et turbulent, du fait des accélérations qu'il subit en s'engouffrant dans des vallées resserrées, comme c'est le cas à dans la vallée du Thoré ou au pied de la Montagne Noire.

Sa forme de loin la plus fréquente est **l'autan blanc**, qui peut durer jusqu'à une semaine : ayant perdu son humidité sur les versants ascendants des reliefs méditerranéens, ce vent est associé au beau temps ; frais en hiver, chaud en été, il est généré par l'association entre une situation anticyclonique sur l'Europe de la Baltique et une zone dépressionnaire sur le Portugal.



Le Risque Rupture de barrage

Le territoire de la CCCT est concerné par 2 grands barrages implantés sur son territoire :

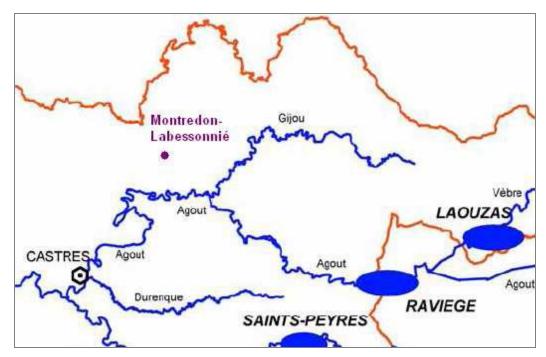
- ✓ Barrage de la raviège sur l'Agout,
- ✓ Barrage de Laouzas sur la Vèbre.

La commune de Montredon-Labessonnié est concernée par le risque majeur de rupture des grands barrages donc soumis au plan particulier d'intervention à ces deux barrages.

Le risque de rupture est cependant faible car très surveillés et notamment après les travaux de sécurisation réalisés récemment sur ces deux ouvrages.

Le territoire de la CCCT est concerné par 2 barrages susceptibles d'intéresser la sécurité publique sur son territoire.

- ✓ Barrage de Rassisse sur le Dadou,
- ✓ Barrage de la Bancalié sur le Lézert.



Les retenues de Rassisse et la Bancalié sont des réserves d'eau potable majeures pour le département et permettent le soutien de l'étiage. Des études et des travaux de restructuration sont en cours sur les barrages et sur les unités de traitement.

Le Risque Transport de matières dangereuses

Le département du Tarn connaît un volume important de transports de matières dangereuses. Le risque d'accident de transport de matières dangereuses peut se produire par la route et concerne principalement le transport de produits chimiques pétroliers. Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne essentiellement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre).



Etat des catastrophes naturelles (Source : Primnet)

COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue		Glissement de terrain		Transport de marchandises dangereuses	de	Rupture de barrage
FAUCH	81120	490	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06							O6/11/82	16/09/88	01/07/03		1	X		
LOMBERS	81120	1046	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06							O6/11/82	23/06/93	01/07/03		1	Х		
														24/04/94						
														20/08/96						
MONTREDON LABESSONIE	81360	2078	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	PPRI AGOUT	14/06/01	PPRI AGOUT AMONT	11/07/11			O6/11/82	16/12/95	01/07/03		1	Х	×	×
														08/10/09						
														30/08/12						
REALMONT	81120	3294	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06							O6/11/82	09/06/92	01/05/89	09/06/92	1	Х		
														24/04/94	01/07/03					
														17/09/95	01/01/05					
														20/08/96						
														08/10/09						
RONEL	81120	278	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06							O6/11/82	09/06/92	01/07/03	09/06/92	1	Х		
														08/10/09						
LAMILLARIE	81120	435	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	PPRI AGOUT	14/06/01			PPRI TARN AVAL	26/12/12	O6/11/82	09/06/92	01/01/90	09/06/92	1	X		
														04/07/92	09/06/92					



COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue	Mouvement de terrain	Glissement de terrain	Zone de sismicité	Transport de marchandises dangereuses	Feu de forêt	Rupture de barrage
LAMILLARIE	81120	435	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	PPRI AGOUT	14/06/01						24/04/94	01/03/98					
															01/01/02					
															01/07/03					
															01/01/05					
															01/01/12					
SIEURAC	81120	210	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06							O6/11/82				1	Х		
ORBAN	81120	310	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06					PPRI TARN AVAL	26/12/12	O6/11/82		01/07/03		1	Х		
															01/01/05					
POULAN POUZOLS	81120	430	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06					PPRI TARN AVAL	26/12/12	O6/11/82	17/06/92	01/05/89		1	Х		
															01/03/98					
															01/07/03					<u> </u>
															15/04/11					
TERRE CLAPIER	81120	239	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06							O6/11/82	22/06/93	01/07/03		1	Х		
LABOUTARIE	81120	449	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06							O6/11/82	22/06/93	01/07/03		1	Х		
														24/04/94	01/04/11					
														08/10/09						



																				INAUTÉ DE COMMUNES
COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue	Mouvement de terrain	Glissement de terrain	Zone de sismicité	Transport de marchandises dangereuses	de	de
SAINT ANTONI DE LACALM	81120	258	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06							O6/11/82	22/06/93	01/07/03		1	Х	X	
ROUMEGOUX	81120	240	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06							O6/11/82		01/07/03		1	Х		
SAINT LIEUX FAFENASSE	81120	449	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06							O6/11/82	17/09/95	01/07/03		1	X	X	
														08/10/09						
ARIFAT	81360	156	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06							O6/11/82				1	Х	X	
LE TRAVET	81120	127	Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06							06/11/82	22/06/93			1	Х		



Autres risques

Adaptation au changement climatique

L'enjeu est à la fois mettre en place des politiques préventives, faire des choix qui réduisent la vulnérabilité des territoires ou des secteurs exposés, et accompagner au mieux les évènements extrêmes en

- ✓ Limitant l'urbanisation des zones à risques (inondations, zones sensibles au retrait gonflement des sols argileux, zones forestières)
- ✓ Pérennisant la capacité d'adaptation de la biodiversité par la mise en œuvre de la protection du foncier agricole, forestier et naturel
- ✓ Restaurant un cycle naturel en limitant l'imperméabilisation des sols
- ✓ Préservant les zones humides

Santé publique

Prévention du risque radon : En raison d'un sous-sol granitique, le territoire de la CCCT est concerné par l'émanation de radon et doit être portée à la connaissance des populations et des professionnels du bâtiment afin qu'ils intègrent, à l'occasion des travaux de constructions nouvelles et de réhabilitation d'habitats, les mesures propres à limiter l'accumulation du radon à l'intérieur des espaces clos.

Pollutions diffuses

Les communes de Fauch, Laboutarié, Lamillarié, Lombers, Orban, Poulan-Pouzols, Réalmont, Ronel, Sieurac et Terre-Clapier ont été classées dans leur totalité, en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole par les arrêtés des 31/12/2012 et 13/03/2015.

Risque Radon

Les communes Réalmont, Ronel, Montredon-Labessonnié et Lombers sont en zone à potentiel Radon significatif (voir annexe n°7 du PLUi).

Synthèse générale sur les risques naturels et enjeux à venir

Développer une cohérence entre urbanisme et réduction de la vulnérabilité

Risques naturels / une réduction des risques de crues, d'inondations, de sécheresse des sols, de glissement des sols, par :

- ✓ Une prévention des risques intégrée dans les démarches de planification en urbanisme et de projets urbains (notion d'urbanisme « résilient »),
- ✓ La préservation de zones d'expansion des crues,
- ✓ Le redimensionnement, voire le renouvellement, des dispositifs de gestion des eaux pluviales,
- ✓ La mise en œuvre de dispositifs de protection,
- √ L'adaptation des procédés constructifs à la sécheresse des sols,
- ✓ La définition partagée de plan de gestion de crise, pouvant intégrer l'évacuation des populations,
- ✓ La gestion adaptée des terres agricoles, le reboisement, pour limiter l'érosion

<u>Limiter la vulnérabilité du territoire, par une adaptation au changement climatique</u>

Les risques de crues, d'inondations, de sécheresse des sols, de glissement des sols sont susceptibles de connaître des occurrences et des amplitudes qui vont aller en s'accentuant.

Il va falloir inclure les démarches de planification en urbanisme et de projets urbains, à travers la préservation de zones d'expansion des crues, le repérage de la nécessité de la mise en œuvre de dispositifs de protection, la promotion d'une adaptation des procédés constructifs à la sécheresse des sols.

Outre le risque d'inondation, tout le territoire du SCoT est concerné par un PPRN mouvements de terrains consécutifs au phénomène de retrait gonflement des sols argileux dit « PPR sécheresse ». Le SCoT recommande dans ce sens une gestion adaptée des terres agricoles et des actions de reboisement afin de limiter l'érosion des sols.

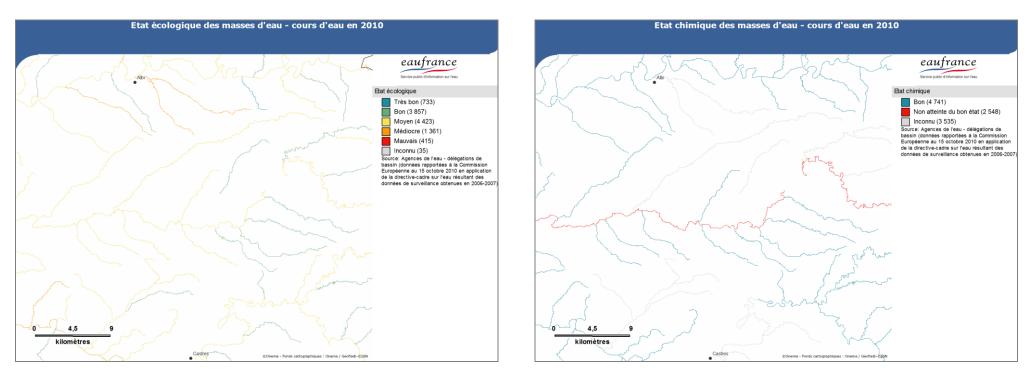


Ressources en eau potable

Continuer à veiller à la rationalisation et à la sécurisation de la ressource en eau potable en limitant l'utilisation du nombre de captages existants et en favorisant l'approvisionnement à partir des deux barrages de Rassisse et de la Bancalié (réserves d'eau potable majeures pour le département) qui permettent le soutien de l'étiage

Qualité des eaux – Etat Ecologique des masses d'eau – Cours d'eau

L'état écologique des masses d'eau "cours d'eau" est évalué en application de la directive-cadre sur l'eau (DCE). Il fait l'objet d'un suivi régulier, car il conditionne les usages de l'eau, ainsi que l'état chimique des milieux. L'innovation introduite par la DCE est justement la prise en compte de l'ensemble des compartiments écologiques : eau, faune, flore, habitat. Ainsi le bon état écologique requiert non seulement une bonne qualité de l'eau, mais aussi un bon fonctionnement des milieux aquatiques. L'état (ou le potentiel) écologique est évalué à partir d'éléments de qualité biologiques animaux (poissons, invertébrés) et végétaux (plantes aquatiques...), physico-chimiques (phosphore, nitrate, pH...) et hydromorphologiques (état des berges, continuité de la rivière...).

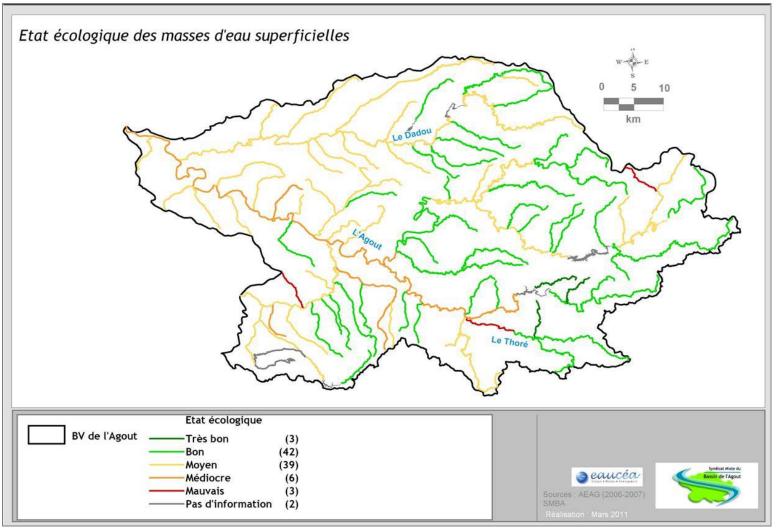


Etat écologique des masses d'eau - Cours d'eau - 2010 (Source Onéma - eaufrance)



Un représentant des syndicats gestionnaires des réseaux mais également des cours d'eau a été contacté.

Le syndicat mixte du bassin de l'Agout informe que la qualité écologique du Dadou et de l'Agout est relativement bonne sur le territoire de la CCCT. Cependant il attire notre attention sur la très faible quantité de poissons dont une des principales causes est l'importance des intrants (ensemble des produits qui ne sont pas naturellement présents dans le sol et qui y sont rajoutés afin d'améliorer le rendement) utilisés par l'agriculture.



Etat Ecologique des masses d'eau - Cours d'eau 2007



Qualité physico-chimique des eaux

De nombreuses mesures réglementent les émissions polluantes et les objectifs de qualité de l'eau à attendre. Sur le bassin de l'Agout, plusieurs critères conduisent à les renforcer, ou à suivre au plus près leur avancement :

- ✓ Le risque de non atteinte du bon état global des masses d'eau défaillantes. Actuellement 51% des masses d'eau « cours d'eau » du bassin Agout ne sont pas en bon état. La moitié d'entre elles doit l'avoir atteint en 2015, l'autre moitié d'ici 2021. Les eaux souterraines quant à elles sont globalement dégradées (mauvais état lié aux nitrates et aux pesticides).
- ✓ Le maintien (non-dégradation) de la qualité physico-chimique de l'eau là où elle est relativement satisfaisante, en particulier à des fins de préservation des ressources mobilisables pour l'approvisionnement en eau potable des générations futures. Pour cela :
 - o Les dispositifs de suivi de la qualité des eaux et des sédiments sont renforcés,
 - o La réduction de l'impact des rejets d'effluents actuels ou futurs est recherchée, en favorisant la prise en compte des effets cumulatifs.
- ✓ La prévention des risques de pollution chimique hérités du passé minier, artisanal et industriel du bassin de l'Agout. Ces risques sont mal connus mais fortement probables. Leur identification et leur évaluation est une priorité.



ENJEUX DES CARACTERISTIQUES GLOBALES DU TERRITOIRE

Les grands enjeux à prendre en considération dans l'élaboration du PLUi liés aux grandes caractéristiques du territoire de la CCCT sont :

- ✓ Une localisation entre Albi et Castres privilégiée et des déplacements liés à priori importants (analyse détaillée dans la partie correspondante),
- ✓ La traversée du territoire par la RD 612 classée à grande circulation,
- ✓ Le réseau viaire épouse le relief et se situe soit en fond de vallée ou sur les crêtes. Dans ce dernier cas les points de vue remarquables sont nombreux et de qualité mais l'urbanisation s'y est parfois développée de manière linéaire, occultant ces vues remarquables et imprimant sa marque dans ce paysage au caractère rural,
- Le territoire communautaire est traversé par de nombreuses petites routes locales et des chemins ruraux maillant correctement le territoire, support potentiel à des itinéraires de découverte en boucle, à pied ou à vélo.
- ✓ Les pôles urbains d'Albi et de Graulhet influencent majoritairement le territoire. Castres dans une moindre mesure.
- ✓ Le territoire de la CCCT est marqué par une topographie variée entre la plaine du Dadou aval et la Montagne au Sud-Est de la Communauté de Communes,
- ✓ L'occupation agricole du sol est liée à cette topographie : cultures céréalières dans vallées alluviales et coteaux et élevages dans les zones à la topographie davantage marquée,
- ✓ Un réseau hydrographique conséquent traverse le territoire avec notamment le passage du Dadou, de l'Assou et de l'Agros. La ripisylve accompagnant ce réseau est dense et bien identifiable,
- ✓ Deux plans d'eau marquent le fonctionnement de la Communauté de Communes : les retenues d'eau de la Bancalié et de Rasisse (cette dernière située en limite de la CCCT).

- ✓ Les masses boisées sont présentes en nombre sur le territoire, notamment sur les espaces non exploitables par l'agriculture ou délaissés. Ces boisements sont plus rares au Nord/Ouest du territoire ; quelques bocages subsistent à l'Est,
- ✓ Plusieurs servitudes d'utilité publique sont à prendre en compte dans le développement et l'aménagement de la CCCT,
- √ A l'instar du Département du Tarn, le territoire communautaire est marqué par de nombreux aléas. Le risque lié aux inondations concerne particulièrement la CCCT avec 3 Plans de Prévention des Risques Naturels Inondation approuvés. L'ensemble des risques identifiés sont à prendre en compte dans l'élaboration du document d'urbanisme.



3. Deux entités et six unités paysagères

3.1 Présentation générale

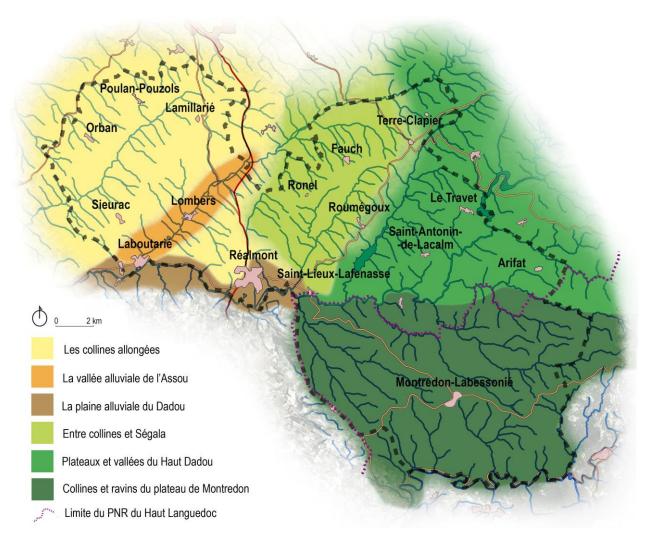


Ci-dessus, source : Atlas des paysages du Tarn

Selon l'Atlas des paysages du Tarn, qui fait consensus, le territoire de la CCCT se situe à cheval sur l'entité paysagère du « Ségala des monts d'Alban et du Montredonnais » et celle des « collines du Centre ». La première s'étend sur le socle cristallin du Massif Central, la seconde correspond aux confins du Bassin Aquitain

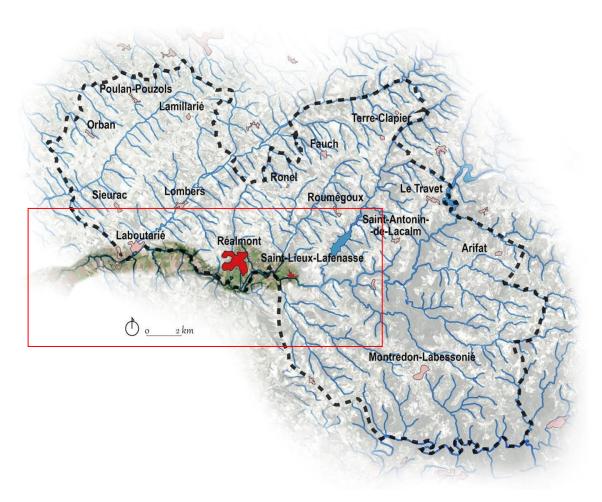
Au sein de chacune des deux entités :

- ✓ Quatre unités dans les « collines du Centre »,
- ✓ Deux unités dans le « Ségala des monts d'Alban et du Montredonnais.





3.2 La Plaine alluviale du Dadou

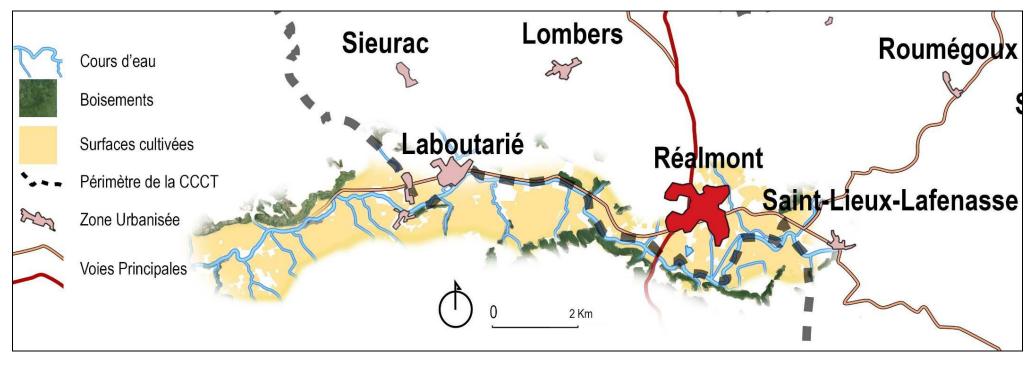


La vallée du Dadou, très encaissée dans l'unité paysagère « Ségala et des Monts d'Alban et du Montredonnais », vient ici s'élargir au contact de l'unité paysagère des « collines du Centre », au relief plus doux et arrondi. Cet élargissement marque fortement le paysage. C'est ici que s'est implantée la ville centre Réalmont.

Les communes concernées sont Réalmont et Saint-Lieux-Lafenasse (partie Sud).



Occupation du sol



La Plaine alluviale du Dadou

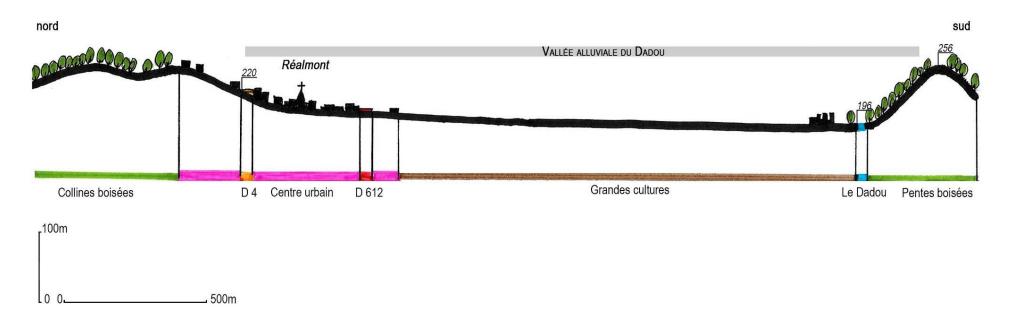
Structures paysagères

Les singularités de la plaine alluviale du Dadou :

- ✓ Plaine encadrée de collines boisées, limites de l'unité de la vallée,
- ✓ Fond de vallée cultivé en vastes champs (principalement céréales, mais aussi cultures fourragères et prairies),
- ✓ Grand axe de circulation suivant la vallée (D 631, D86),
- ✓ Paysage ouvert /vues larges vers la vallée depuis les collines avoisinantes, qui accueillent des « voies belvédères »,
- \checkmark Horizontalité de la plaine et aplat des cultures jouant avec les horizons collinaires ondulés et sombres.



Implantation urbaine



Dans les bourgs, l'urbanisation s'étale autour d'un noyau implanté sur une terrasse alluviale supérieure. A Réalmont comme à Lafenasse, elle s'est d'abord développée en bandes plus ou moins continues le long des axes routiers (faubourgs de Réalmont), puis s'est développée par taches successives gagnant aussi bien les pentes dominant la vallée que les terrains fertiles de la plaine alluviale.

Hors des bourgs, l'habitat est éparpillé sur la plaine et historiquement attaché à une activité (agricole, moulinière...).

Centre Tarn

Lisières urbaines, exemples choisis



Lafenasse (commune de Saint-Lieux-Lafenasse) : l'habitat pavillonnaire se disperse sur la terrasse alluviale du Dadou bien au-delà du noyau urbain, condamnant à la friche le reliquat des terres agricoles. Un exemple de mitage urbain, accentué par l'invisibilité des limites parcellaires (pas de haies, pas de clôtures.



Lafenasse (commune de Saint-Lieux-Lafenasse) : Une limite urbaine bien nette en entrée de village ouest par la D63



Réalmont, arrivée par la D 631 à l'ouest : des limites naturelles déjà présentes : haies bocagères, grands arbres. A protéger pour borner les extensions urbaines vers l'ouest.



Réalmont, sortie la D 74 à l'est : Une prescription d'alignement de clôture permettrait de mieux souligner les limites de l'espace public, alors que la situation actuelle génère un sentiment d'étalement urbain non maîtrisé, de médiocre qualité paysagère.



Paysages types



Vue sur la vallée du Dadou depuis une route belvédère (Réalmont)



Vue depuis la vallée du Dadou (Réalmont) : un paysage agricole ouvert, jusqu'aux limites boisées bordant la vallée.



Eléments du patrimoine paysager remarquable



Bastide de Réalmont: ce patrimoine bâti fait déjà l'objet d'une protection réglementaire. Outre son architecture pittoresque, son implantation en damier permet de maintenir depuis la place centrale de la République des perspectives cadrées par le bâti vers la campagne environnante : rue Jean Jaurès vers le nordest, rue Général Ferret, rue Badou et rue des Anciens Combattants vers le sud-est, rue Victor Hugo vers le sud-ouest. Ces cônes de vue doivent être mentionnés dans le PLUi pour être préservés.



Point de vue panoramique du puech du Caylou : le point culminant de la commune de Réalmont est visible d'autant plus loin qu'une croix massive blanche

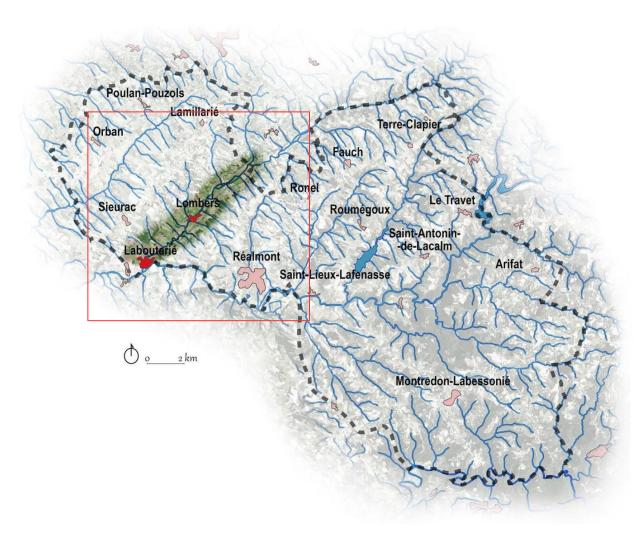
en béton est implantée à son sommet. Vue panoramique sur plus de 300° d'horizon sur le Centre Tarn, les coteaux du Tarn, la Montagne Noire, et les Pyrénées par beau temps. Une servitude interdisant toute nouvelle construction sur les terrains proches (100 mètres autour de la croix suffisent) et obligeant à les maintenir débroussaillés pérenniserait le panorama.



Alignement bilatéral de platanes de la RD 612 entre le Dadou et l'entrée de Réalmont : majestueux, il marque la porte d'entrée dans le territoire communautaire ; sa pérennité est menacée par les politiques de réduction des coûts d'entretien des accotements routiers ou/et par la rationalisation du trafic automobile. Une protection explicite dans le PLUi éviterait sa disparition.



3.3 La vallée alluviale de l'Assou



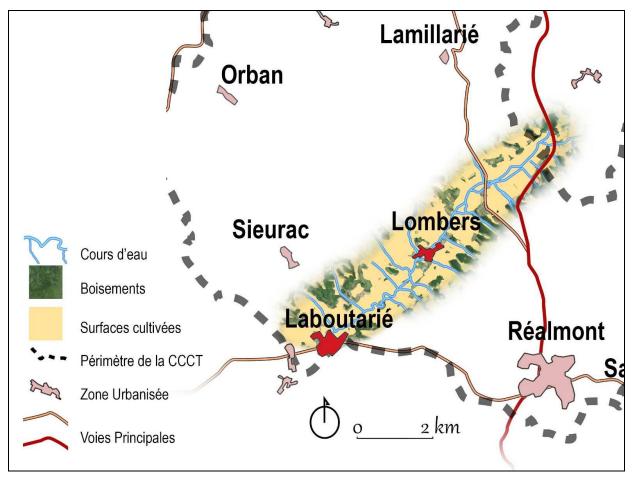
Les communes concernées sont Lombers dans sa partie médiane (secteur du chef-lieu...) et Laboutarié.



Occupation du sol

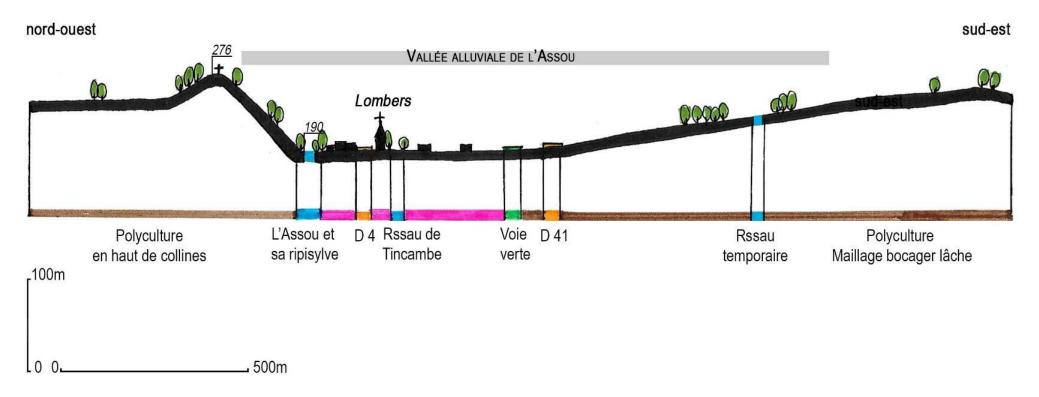
La singularité de la Vallée alluviale de l'Assou:

- √ Vallée de largeur limitée (moins d'un kilomètre entre les deux coteaux),
- ✓ De grandes parcelles cultivées dans la plaine alluviale (principalement des céréales et cultures fourragères),
- ✓ Pentes abruptes boisés jusqu'à leur sommet,
- ✓ Une dense ripisylve accompagnant l'Assou.





Implantation urbaine



Les noyaux urbains sont implantés dans la vallée, de part et d'autre de l'Assou. Les extensions urbaines des dernières décennies se sont étalées sur les terres alluviales, souvent sous forme pavillonnaire

Centre

Lisières urbaines, exemples choisis



Laboutarié : entrée de ville ouest sur la D 631 : une chaussée qui marque davantage la limite des parcelles qu'elle bord que les clôtures. La lisière urbaine est assez brouillon. En réglementant les matériaux, les hauteurs, et les teintes des clôtures et portails, en imposant leur présence, en fixant leur alignement, en imposant ou non des haies végétales, le PLUi peut limiter ces situations .



Laboutarié : entrée de ville nord sur la D24 : en l'absence d'éléments de paysage susceptibles de marquer une limite évidente à l'extension urbaine, le village s'étale au gré des opportunités foncières. Les limites sont alors à identifier, ou à mettre en place (exemple : plantation de haies bocagères)



Lombers : entrée de ville nord sur la D4. La présence d'un talus boisé en limite de zone urbanisée constitue une véritable limite naturelle sur laquelle s'appuyer lorsqu'il s'agit de marquer le périmètre d'extension d'une zone urbanisée.



Lombers: entrée de ville sud sur la D4. Le village apparait sur un écrin végétalisé et est mis en scène par l'alignement de platanes. Une ambiance à préserver.



Paysages types



Vallée alluviale de l'Assou : cultivée et encadrée par ses coteaux boisés. Vue depuis Lombers



Eléments du patrimoine paysager remarquable

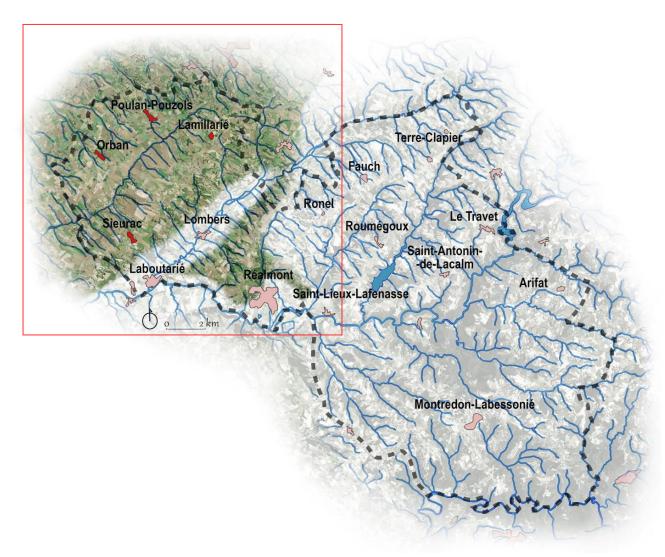


Ensemble constitué du cœur de village de Lombers et du puech du Château à l'arrière-plan : un château implanté au sommet du puech dominait une cité qui a compté plusieurs milliers d'habitants avant que l'ensemble soit rasé au début du 17° siècle sur ordre de Richelieu. L'ombre de ce passé cathare, puis protestant, plane encore sur le « nouveau » village qui depuis s'est développé au pied du puech. La vision du puech dont les pentes qui dominent le village sont vierges de toute construction illustre la mémoire de ces événements et mérite d'être préservée par une mesure inscrite dans le PLUi.

Les moulins des Plegats et de Plantecaux (Lombers) le long de l'Assou et leurs abords : ces moulins sont aujourd'hui encore en état de fonctionner. Même si leur meunier disparaît, les bâtiments, l'ensemble des systèmes hydrauliques avec leur dérivation de l'Assou, et leur cadre paysager méritent chacun une protection qui apporterait une plus-value patrimoniale à la Voie verte toute proche



3.4 Les collines allongées



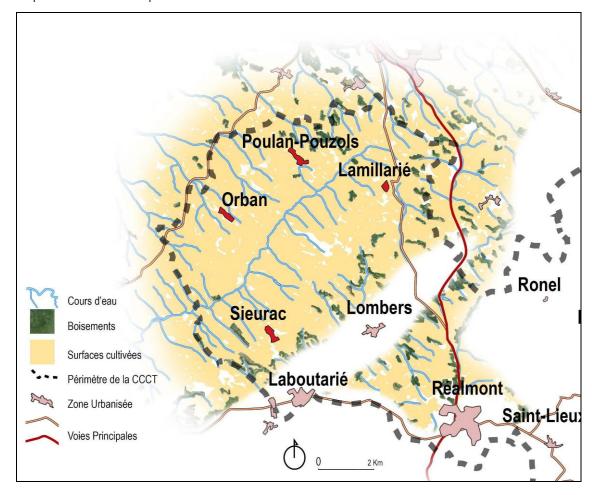
Les communes concernées sont Lombers, au sud-est (secteur de La Mouscarié...) et au nord-ouest (secteur de Saint-Pierre-de-Conils...), Orban, Poulan-Pouzols, Lamillarié et Sieurac,



Occupation du sol

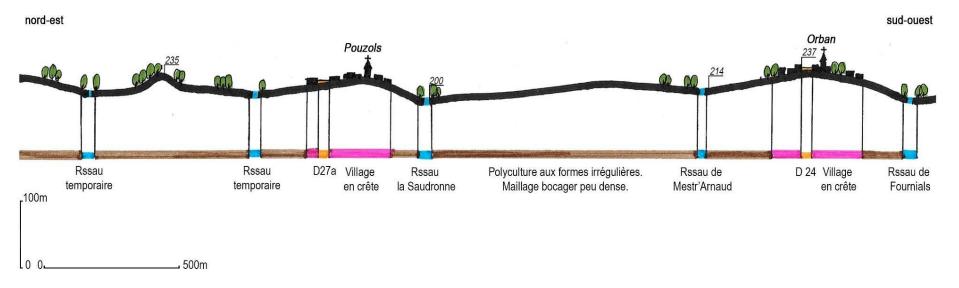
La singularité des collines allongées :

- ✓ Succession de collines étroites et allongées orientées sud-est nord-ouest
- ✓ Maillage bocager très lâche. Boisements isolés ponctuant les pentes les plus abruptes.
- Attractivité pour les résidences (proximité de l'agglomération albigeoise). Nombreuses rénovations d'anciens bâtiments agricoles transformés alors en logements –, et préservation des pigeonniers très présents dans cette partie du territoire.



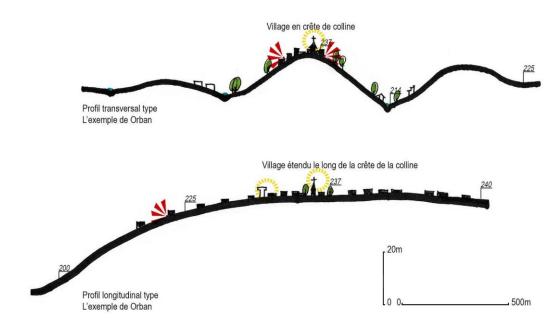


Implantation urbaine

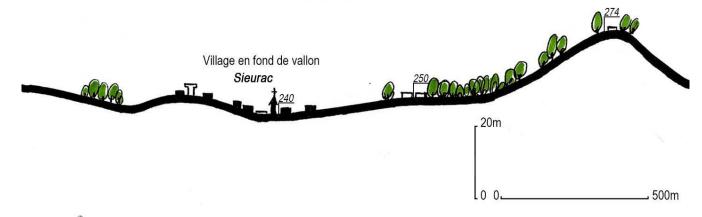


Villages et hameaux positionnés en haut de colline





Cas général, les villages s'étirent le long des crêtes de collines allongées : les vues depuis les habitations sont orientées vers l'un ou l'autre des versants, perpendiculairement à l'axe de la crête



Exception pour Sieurac : situé non pas en crête, mais à flanc et en pied de colline.

Centre Tarn

Lisières urbaines, exemples choisis



Saint-Sernin-de-Lombers (commune de Lombers) : cet ensemble bâti est implanté en contre-haut d'un petit épaulement qui constitue une barrière naturelle à son extension. Le talus qui délimite l'épaulement est aussi la limite logique de l'urbanisation. Quelques arbustes sur le talus renforcent la séparation entre l'espace urbanisé et l'espace agricole. Un exemple à suivre.



Les Barthes (commune de Lamillarié): Les arbres d'ornement et les haies de laurière clôturant la majorité des parcelles de ce hameau constitué de pavillons, dispersés le long de la D 71, signalent aux automobilistes qu'ils traversent une zone urbanisée, les invitant à ralentir malgré l'absence de limitation de vitesse. Bien que de qualité paysagère discutable, la lisière urbaine, ici fonctionnelle, est bien lisible.



Sieurac : Les parcelles des pavillons récents éparpillés autour du noyau historique matérialisé par l'église et la place du village, sont rarement fermées par des haies — parfois un simple grillage, cependant —, renforçant l'idée qu'elles ont conquis leur place au détriment des terres agricoles. Une illustration didactique des méfaits du mitage de l'espace agricole.





Orban: Entrée dans le village par la D24, vue vers et depuis le village, La lisière entre zone urbaine et espace agricole est franche et parfaitement lisible.



Paysages types



La silhouette des villages en crête de colline se détache dans le paysage. Vue sur le hameau de Pouzols.



Eléments du patrimoine paysager remarquable



Le site et le bâti traditionnel de Léjos à Lamillarié: autour de l'église fortifiée de Saint-André de Léjos, une maison de maître aux ornementations pittoresques, un curieux puits à deux ouvertures, des traces de fossés défensifs contre les pillards, un chemin qui remonterait à l'époque romaine... L'absence de constructions récentes aux abords du hameau, qui facilite la lecture de ce passé, mérite d'être pérennisée à travers le PLUi (ressource : site Internet du Centre Archéologique des Pays Albigeois, basé à Lombers).



Le vallon de l'Agros entre les moulins de Raco et de Vitrac (Orban / Lombers) : Sur cette section, l'Agros est bordé d'une ripisylve fournie et traverse un paysage au petit parcellaire pittoresque, alternant champs, prés, haies, et vieilles chênaies. Le vallon se trouve sur l'itinéraire pédestre de la « Boucle des archéologues ».



Le cœur de village d'Orban : un village qui met en valeur son bâti traditionnel, et présente un équilibre harmonieux entre l'espace public avec sa végétation arborée et les fronts bâtis. La protection de la végétation arborée et des prescriptions architecturales relatives à l'aspect des façades contribueront à préserver cette harmonie



3.5 Entre collines du Centre et Ségala



Les communes concernées sont Roumegoux, Ronel, Fauch, Saint-Lieux-Lafenasse (au nord : secteur Saint-Lieux), Terre-Clapier (au sud : secteur du Trivalou). Ségala : mot d'origine occitane. « Terrain à seigle, terre siliceuse, sablonneuse, de mauvaise qualité » (Mistral).



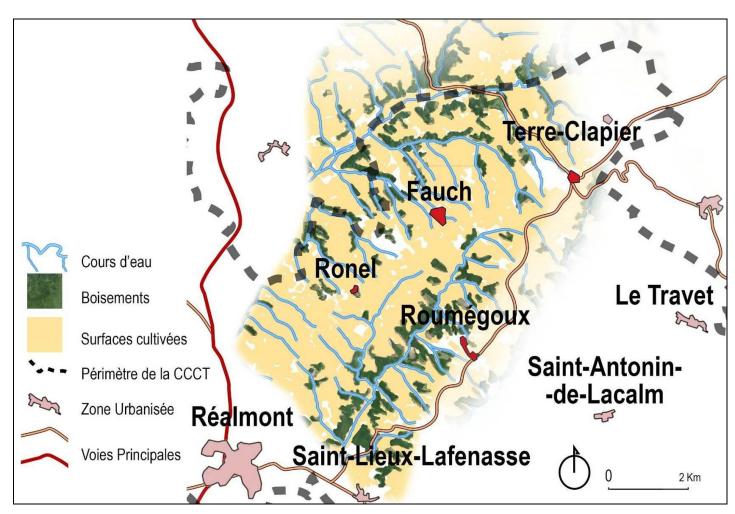
Occupation du sol

« Vers l'ouest, le contact entre le plateau du Ségala des monts d'Alban et du Montredonnais et les collines du Centre s'établit par l'intermédiaire d'une bande de terrain composée d'argiles à graviers. » (Atlas du paysage du Tarn)

L'espace de transition entre les deux unités de paysage se caractérise par un adoucissement du relief : les plateaux sont plus étroits, les vallées deviennent plus petites et moins profondes. Les terres cultivées s'étendent grâce à une facilité d'accès aux champs. Ce paysage de transition possède des caractères du paysage des collines allongées du Centre, et d'autres du territoire plus élevé et chahuté du Haut Dadou.

Singularités de l'« Entre collines du Centre et Ségala » :

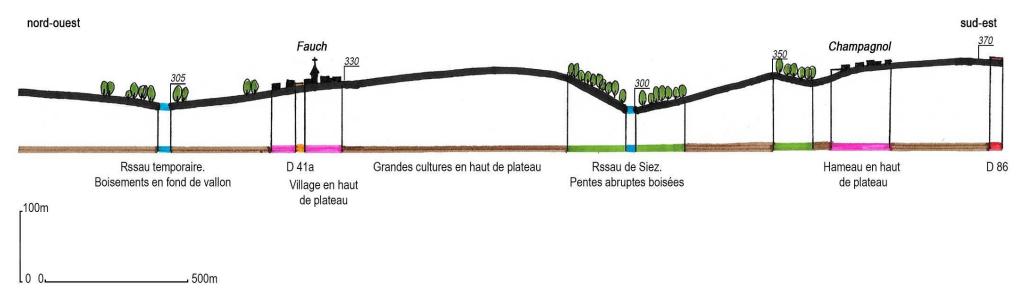
- ✓ Implantation des hameaux et des cultures sur le haut des plateaux.
- √ Vallées boisées marquées, maillage bocager dense.
- ✓ Paysages agricoles entretenus (nombreuses fermes en activité).
 Grandes cultures céréalières sur les plateaux. Elevage.
- ✓ Chemins de desserte des hameaux parfois bordés de haies à vocation vivrière (Noyers, Mirabelliers, Pommiers, Pruniers, Châtaigniers)



Entre collines du Centre et Ségala



Implantation urbaine



De la commune de Fauch aux limites de la CCCT : les villages et hameaux privilégient les implantations en partie haute

Centre Tarn

Lisières urbaines, exemples choisis



Hameau du Trivalou (limite communes de Terre-Clapier/Fauch) : une exploitation agricole dont les extensions récentes, certes nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise, gagneraient à être mieux intégrées dans le paysage, par exemple par la plantation d'une haie vive à caractère champêtre.



Entrée de Fauch : une fois sa maison achevée, il suffira à son propriétaire de planter une haie dans l'esprit de celle existant juste derrière le panneau (pas plus haute !) pour intégrer harmonieusement l'ensemble dans le village en limite de campagne (photo août 2016).



Lotissement La Carabenié à Ronel : davantage de végétation, surtout si elle est choisie dans une gamme de végétaux à caractère champêtre, serait bienvenue pour clore cette parcelle située en bord de le D 74. La végétation bocagère visible en arrière-plan indique la piste à suivre ...



Saint-Martial, le chef-lieu de Ronel : contrairement au lotissement ci-dessus, ce sont des aménagements à caractère urbain qui pourraient apporter à cette entrée de village un caractère plus affirmé. Actuellement, la lisère urbain est très floue car les signes indiquant qu'il s'agit du chef-lieu ne sont pas assez visibles..



Paysages types



Le relief aux dénivellés prononcés permet le dégagement de vues lointaines depuis les crêtes. Vue depuis le hameau de la Janade (commune de Fauch)





La combinaison des hauts de plateaux cultivés et des vallons boisés caractérise l'unité paysagère. Vue depuis le Puech Rouge (commune de Fauch).



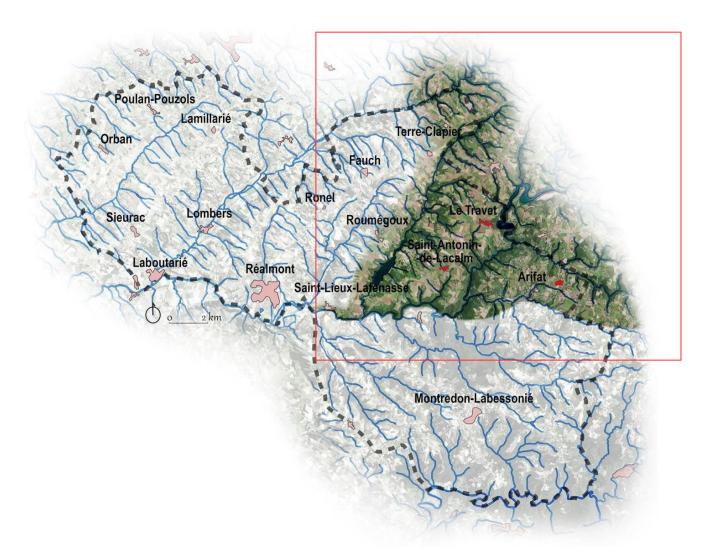
Eléments du patrimoine paysager remarquable



Le bourg de Fauch : implanté sur un puech, un village qui met en valeur son bâti traditionnel, et présente un équilibre harmonieux entre l'espace public avec sa végétation arborée et les fronts bâtis. La protection de la végétation arborée et des éléments de patrimoine vernaculaire comme le lavoir et des prescriptions architecturales relatives à l'aspect des façades contribueront à préserver cette harmonie



3.6 Plateaux et vallées du Haut Dadou



Les communes concernées sont Terre-Clapier (au centre et au nord : hameaux de Saint-Salvy-de-Fourestés, la Borie, la Brunié et Calvayrac), Le Travet, Saint-Antonin-de-Lacalm, Arifat.

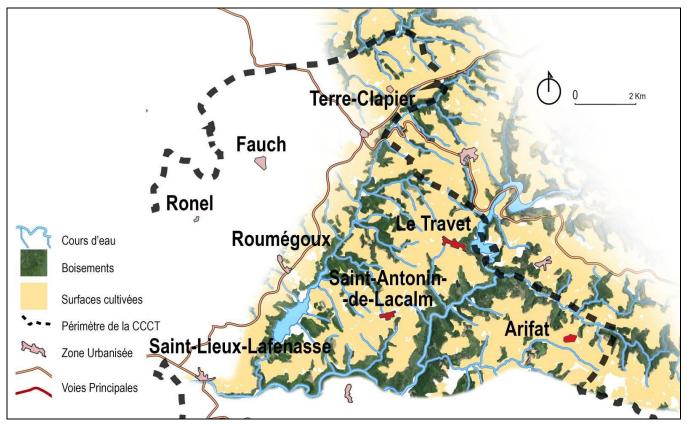


Occupation du sol

Dans le périmètre de la Communauté de Commune Centre Tarn, l'entité paysagère du Ségala et des Monts d'Alban et du Montredonnais se manifeste à l'est par une succession de plateaux et de vallées encaissées. Cette unité est caractérisée par ses vallées confinées aux pentes abruptes – parfois de véritables falaises rocheuses – densément boisées, dégageant des vues très courtes, et les paysages en haut de plateaux, au relief souple et ondulé, proposant des vues lointaines.

Singularités des plateaux et vallées du Haut Dadou :

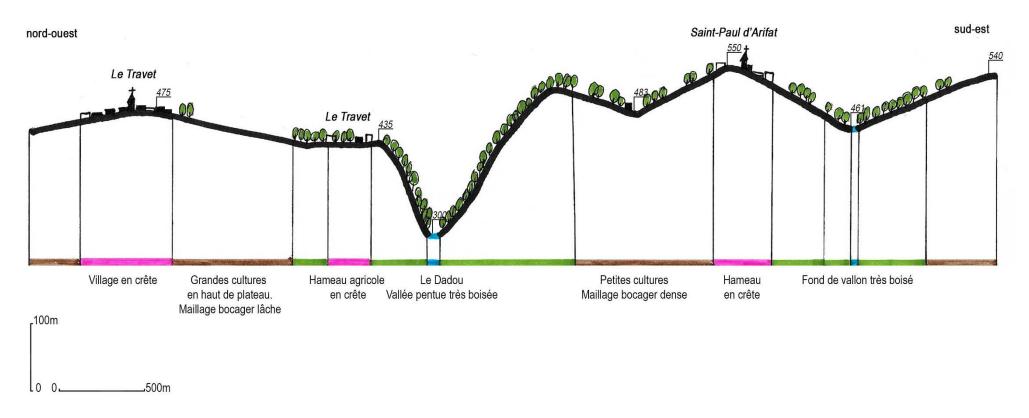
- ✓ Bois de feuillus (chênes, châtaigniers).
- ✓ Quelques parcelles forestières de résineux en taches uniformes sombres.
- √ Activité agricole très présente en dehors des zones boisées (exploitations en activité, cultures fourragères, céréales, hameaux exclusivement agricoles)



Plateaux et vallées du Haut Dadou



Implantation urbaine



La vallée encaissée du Dadou : l'implantation urbaine est plus facile sur les plateaux ouverts que dans les fonds de vallée

Centre Tarn

Lisières urbaines, exemples choisis



Saint-Salvy-de-Fourestes (commune de Terre-Clapier): des constructions récentes sont implantées à distance du noyau urbain, à l'encontre de sa forme urbaine dense. Inscrites à flanc de coteau, elles ont nécessité des terrassements conséquents pour rendre leurs abords plus confortables à l'usage. Outre le fait que l'urbanisation de ces parcelles excentrées du village est discutable, l'absence de traitement paysager des abords de ces constructions brise l'harmonie qu'on ressent à la vue du village dans son écrin de bocage agricole. La reconstitution d'un maillage bocage entre ces maisons et le village atténuerait ces effets néfastes.



Saint-Antonin-de-Lacalm: bien que situé en limite de zone agricole, l'espace public aménagé devant la salle polyvalente affirme son lien avec le noyau urbain avec une simple haie qui, tenue à hauteur raisonnable (ci-dessus, visible au fond de la placette), souligne clairement la limite entre urbain et agricole.





Saint-Antonin-de-Lacalm : cette villa implantée à l'écart du noyau urbain est entourée de champs et de prés. Elle se fait remarquer par la haute muraille végétale monospécifique censée la masquer depuis la route, Cette haute clôture, inhabituelle dans le paysage environnant, apparait bien incongrue.



Paysages types



Une terre à seigle, une agriculture bien présente en dehors des zones boisées – vue depuis la RD 11 en montant sur La Villedieu (commune d'Arifat)





Des vallées encaissées, boisées parfois en résineux ; des plateaux cultivés avec des reliefs souples. lci, la vallée du Dadou aux environs de la cascade d'Arifat (vue depuis la RD 13).



Eléments de patrimoine paysager remarquable





Les cascades d'Arifat et le château d'Arifat : le site fait déjà l'objet de protections réglementaires (site classé + site inscrit) Ces éléments de patrimoine paysager remarquable sont cités ici pour mémoire.



Le lac de la Bancalié : convoité pour y développer de l'activité touristique, le site doit pour préserver cette vocation future, faire l'objet de mesures de protection du paysage : restrictions ou interdiction de nouvelles constructions, prescriptions en matière d'exploitation forestière, protection des haies et boqueteaux au sein d'un périmètre restreint autour des berges...



Le village de Saint-Salvy-de-Fourestes : le bourg centre de Terre-Clapier, implanté sur un épaulement, rassemble autour de son église des constructions traditionnelles en pierres de schistes, en pierres calcaires, en briques ou encore en terre crue. Les extensions du 20° siècle, de moindre qualité architecturale, ont toutefois trouvé leur place, assurant des limites franches à la zone urbanisée, gages d'insertion de la forme urbaine dans le paysage. Mais des premières constructions récentes à l'ouest menacent cette lisibilité, rendant nécessaire des prescriptions d'implantation des constructions et d'accompagnement des limites urbaines.



3.7 Collines et ravins du plateau de Montredon



Montredon-Labessonnié et une partie d'Arifat sont les seules communes concernées.

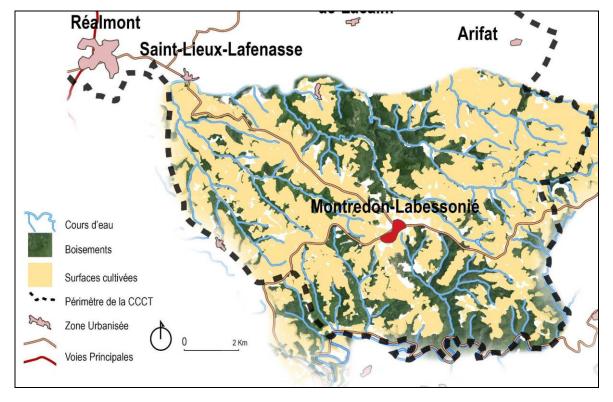


Occupation du sol

Cette unité paysagère se distingue de celle des plateaux et vallées du Haut-Dadou par son plateau principal doucement incliné vers l'ouest et brusquement interrompu au sud par la vallée de l'Agout.

La singularité des plateaux et vallées du Montredonnais :

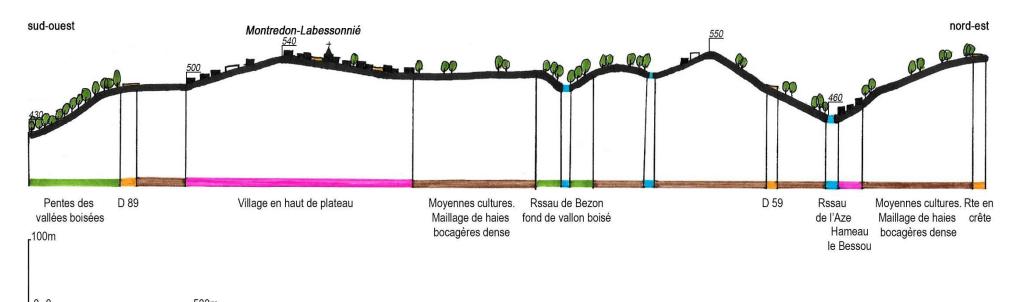
- √ Un plateau d'herbages, de cultures fourragères, entrelardés de généreux bosquets de feuillus et de haies bocagères,
- De vastes boisements qui envahissent les versants des vallées et limitent les vues,
- √ Des parcelles enrésinées qui soulignent le contexte de piémont,
- Des routes en crête offrant des fenêtres paysagères sur les lointains,
- √ L'agriculture presque absente des fonds et pentes de vallées.





Plateaux et vallées du Montredonnais

Implantation urbaine



Le relief Montredonnais



Lisières urbaines, exemples choisis



Montredon-Labessonnié, RD 55 (entrée sud-est): l'urbanisation s'étend le long de cette route en crête, sur des parcelles qui elles-mêmes s'étirent généreusement le long de la voie départementale. La limite de la zone agglomérée est d'autant plus floue qu'entre le bourg et ces constructions récentes subsistent des pâturages et des prés de fauche entretenant des percées visuelles vers les lointains.



Montredon-Labessonnié, RD 89 (entrée sud-ouest) : l'urbanisation s'étend perpendiculairement à la voie départementale selon un front assez dense et cohérent. Il constitue une limite nette entre urbain et rural. L'alignement bilatéral de platanes renforce le message.



Montredon-Labessonnié, RD 59 (entrée nord) : l'extension urbaine est accompagnée d'une végétation à caractère horticole plus ou moins marqué. A gauche, la parcelle habitée, plantée de manière diffuse, manifeste son désir d'ouverture sur l'espace public ; à droite, la lisière urbaine est franche, mais la clôture végétale en muraille impénétrable s'avère austère.



Paysages types



Les bois gagnent les versants des vallées et remontent jusqu'au plateau herbager. Vue du bourg de Montredon-Labessonnié depuis le GR 36 à Lagriffoul.





Des routes en crête avec des fenêtres paysagères sur les lointains. La RD 63 vers la butte de l'ancien château de Montredon, entre Montredon-Labessonnié et Réalmont.



Eléments de patrimoine paysager remarquable



Le point de vue de Lagriffoul : il offre une vue d'ensemble bucolique sur le plateau de Montredon avec la Montagne Noire en toile de fond. C'est un point de vue remarquable qui est toutefois menacé par la déprise agricole. La conversion en forêt ou le simple abandon à la friche du glacis agricole du premier plan annulerait son intérêt.



La chapelle N-D de Ruffis et ses abords : l'ensemble comprenant une chapelle d'origine romane, une tour défensive médiévale convertie en clocher à laquelle est adossée la chapelle, une sacristie et un porche, un cimetière et son jardin de buis, et les haies de hauts chênes qui le ceignent font l'objet de soins attentionnés d'une association de sauvegarde de ce patrimoine. Après des années de travaux, le bâti

a retrouvé fière allure. Une protection au PLUi est nécessaire pour pérenniser cet ensemble remarquable.



Le château de Castelfranc et ses abords : le site bénéficie déjà d'une protection au titre des monuments historiques inscrits. C'est aussi sur cette propriété privée qu'existe encore le plus ancien observatoire astronomique français, érigé en 1609 par le pasteur protestant et géographe Guillaume de Nautonnier de Castelfranc. un contemporain de Galilée.



La motte castrale de Montredon : le site, privé, est maintenu accessible au public par son propriétaire, mais il ne reste du château de Montredon, établi sur une butte, que des pans de murs en ruine envahis par la végétation. C'est avant tout la mémoire du site qu'il convient de protéger, en rappelant d'abord son existence et son histoire.





Le mégalithe naturel « La quille du Roy » : c'est une curiosité géologique dont les abords et le sentier d'accès depuis la route nécessitent d'être régulièrement débroussaillés pour qu'elle puisse être appréciée.



Le lac du barrage de Bezan : accessible au public, son exploitation touristique justifie que le paysage de ses abords soit protégé



Le mémorial des combattants d'Afrique du Nord : implanté à deux pas du lac de Bézan dans une clairière ouverte au sein d'un vieux taillis, il est le dépositaire national de la mémoire de cette histoire encore présente dans la population française. Le site et ses abords sont à préserver



Le vallon de l'Houlette : c'est l'abondance de vieux arbres auxquels sont accrochés de vieux lichens qui constitue le pittoresque du site. Une boucle de randonnée pédestre permet de traverser le site. Même si le site ne semble pas menacé, une protection au PLUi pérennisera ce paysage pittoresque



3.8 Intégration paysagère de la trame urbaine

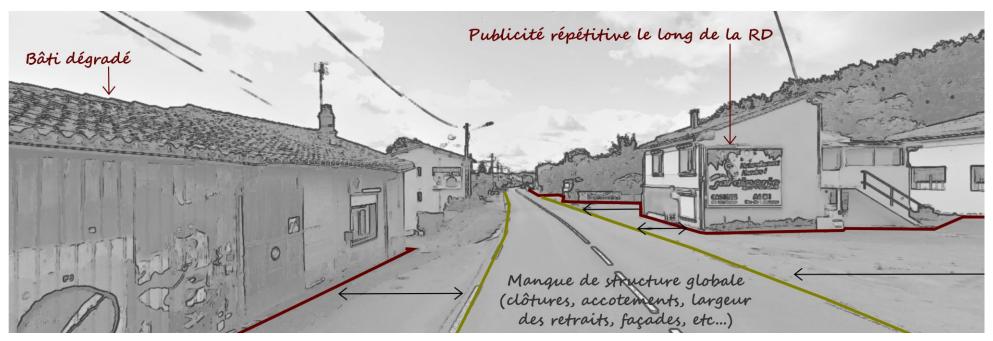
Une analyse complémentaire est réalisée dans l'analyse de la trame urbaine (formes urbaines, etc...) dans la partie correspondante.

3.9 Certaines entrées de ville à restructurer

L'analyse des entrées de ville sur le territoire met en avant :

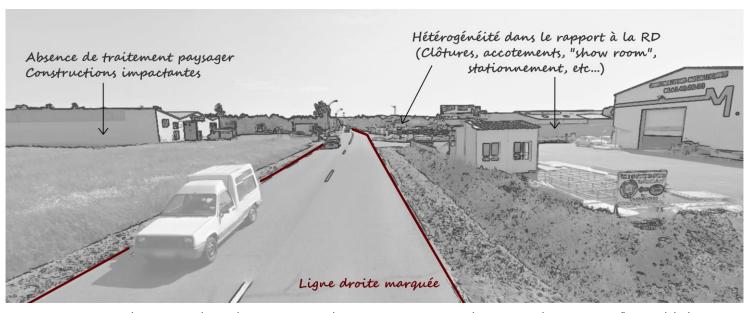
- ✓ Des entrées de ville de qualité, bien aménagées et bien intégrées dans une trame urbaine et paysagère globale,
- ✓ Des entrées de ville dégradées ou dont les aménagements actuels ne valorisent pas l'espace. Souvent et pour ce type d'entrée de ville, la limite entre les espaces urbains et naturels ou ruraux n'est pas marquée et la lisibilité territoriale peu évidente.

Les quelques exemples ci-dessous permettent de regrouper les grandes caractéristiques des entrées de ville à enjeux et de mettre en avant les atouts de celles apportant de la qualité au Territoire.

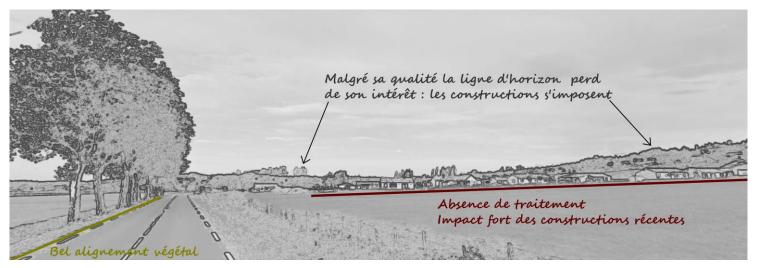


L'entrée de Ville Nord de Réalmont est sans doute un des exemples les plus flagrants d'entrée de ville dégradée et déstructurée. Il s'agit pourtant d'une entrée clé sur le territoire de la CCCT et de son pôle urbain majeur.





L'entrée Ouest de Laboutarié est marquée par la présence de nombreuses activités. Le paysage pourrait être davantage valorisé si une réflexion globale était portée à ce linéaire le long de la RD. Il s'agit également d'une entrée clé sur le territoire de la CCCT.



L'entrée Est de Réalmont est un « cas d'école » d'une entrée de ville dévalorisée par l'implantation de constructions récentes dépourvues de traitement paysager.





Des entrées de ville plus rurales comme ici au Travet sont très qualitatives.



L'entrée de ville Nord de Saint-Antonin-de-Lacalm est également qualitative quoique légèrement dégradée par le réseau électrique aérien.



Page 120



Sur une même commune les entrées de ville peuvent être très qualitative (ci-dessus) et moins valorisée (ci-dessous). lci le cas d'Orban.





ENJEUX PAYSAGERS DU TERRITOIRE

Deux grands types de paysages caractérisent le paysage de la CCCT :

- Les collines du centre : composé de calcaires et de marnes cet espace est concentré dans la vallée du Dadou aval, de l'Assou et de l'Agros en vallées ouvertes. On y retrouve de grandes cultures et un vaste parcellaire. Le bocage est clairsemé et les boisements sont disséminés dans les pentes.
- Le Ségalas du Montredonnais : composé de schistes, on retrouve cet espace dans le haut Dadou et le long de l'Agout en vallées profondes. Les cultures et prairies fourragères prédominent ici.

Le paysage de la CCCT est marqué par différents éléments patrimoniaux :

- Le patrimoine reconnu : Les Cascades d'Arifat, les Halles et la bastide de Réalmont....
- Les monuments historiques : Château de Castelfranc, Métairie à Saint-Lieux-Lafenasse, Maison à Réalmont.
- o Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc,
- L'eau sous différentes formes : grandes étendues (Bancalié, Rasisse, Bezan) et cours d'eau et le patrimoine lié comme les moulins des vallées de l'Agros, de l'Assou et du Dadou,
- De nombreux points hauts et bélvédères (puech du Caylou, puech du Château, point de vue de Lagriffoul, etc....),
- Des édifices religieux comme points de repères,
- Des maisons de Maîtres et leurs parcs,
- Un patrimoine architectural vernaculaire important (pigeonniers, lavoirs, puits, fontaines), des constructions anciennes aux matériaux de qualité et des ruines au caractère patrimonial marqué.

Le parcours du territoire laisse paraître divers paysages :

 Le paysage agricole remarquable : surface cultivée importante, peu de friche, marque d'une activité dynamique, un parcellaire souligné par le réseau de haies, etc....

- Le paysage agricole délaissé: bâtiments d'élevage récents peu qualitatifs, un parcellaire bocager qui se perd au profit des grandes parcelles, d'anciens bâtiments agricoles en mauvais état, etc....
- o Des paysages forestiers ambivalents, synonymes d'intimité mais aussi d'isolement.
- Un réseau routier local permettant la découverte du territoire et un réseau de chemins important,
- Des formes urbaines multiples: ancien patrimonial, extensions et lotissement au sein d'un paysage ouvert, des extensions urbaines linéaires, des zones d'activités liées aux trames urbaines ou isolées en rase campagne,

Le paysage de la CCCT est marqué par une faible représentation d'éléments patrimoniaux identifiés et réglementairement contraints : la CCCT est pourtant pourvue d'un patrimoine paysager rural indéniable pouvant profiter à l'expansion du tourisme rural et naturel.

La qualité paysagère est fortement liée aux pratiques agricoles et à l'entretien de l'espace lié à cette activité,

Les nombreux boisements sont qualitatifs ; les éléments isolés confèrent une qualité forte au territoire communautaire (arbres, bosquets, alignements, etc...),

Quelques orientations possibles

Le développement urbain à venir doit permettre de valoriser et retrouver les caractéristiques architecturales traditionnelles de la CCCT,

Les extensions urbaines doivent être pensées de manière globale pour améliorer leur qualité et leur intégration dans les paysages. A ce titre il convient d'utiliser les marqueurs paysagers existants pour créer les nouvelles zones urbaines,

Privilégier le développement des zones d'activités communautaires afin de conserver une gestion qualitative des espaces publics liés.

Des entrées de ville à soigner dans le cadre de nouveaux projets pour toutes les communes et certaines à requalifier : l'entrée de ville Ouest de Laboutarié, l'entrée de ville Nord de Réalmont. l'entrée de ville Est de Réalmont.



Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

Atouts	Faiblesses
Paysage varié, deux grands paysages Présence d'une trame paysagère patrimoniale importante (reconnue, vernaculaire, etc) L'eau marque le paysage, les espaces liés sont de qualité Une topographie variée, de nombreux belvédères Paysage rural de grande qualité, une identité forte Des entrées de ville rurales qualitatives	Identification peu approfondie du patrimoine local Développement urbain sur certains points hauts Développement urbain linéaire Constructions récentes peu valorisantes Certaines entrées de ville peu structurées
Opportunités	Menaces
Possibilité d'affirmer la diversité paysagère Utiliser le patrimoine architectural comme exemple dans le développement urbain Profiter du PLUi pour réintégrer la notion de Patrimoine dans la gestion territoriale Intégrer les constructions récentes et les nouvelles opérations dans le paysage	Ne pas identifier le patrimoine vernaculaire et remettre en cause sa pérennité Banaliser le paysage et tendre vers « une position périurbaine classique »



4. Le milieu naturel

4.1 Rappel du contexte

Le code de l'urbanisme (article L121-1 et L 110) et les Lois Grenelle I et II soulignent l'importance de la prise en compte des milieux naturels dans les documents d'urbanisme mais également l'enjeu de la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques. La réglementation n'impose pas les thèmes à traiter dans l'état initial, cependant il doit permettre de dresser un diagnostic complet du territoire permettant d'élaborer un projet d'urbanisme cohérent et prenant en compte les différents enjeux environnementaux.

Nymphalis a choisi de tracer un portrait global des enjeux naturels à l'échelle de la Communauté de Communes Centre Tarn par la mise en œuvre d'inventaires sur site et par la compilation de données bibliographiques.

Le territoire étudié se situe entre deux grands ensembles géographiques : la bordure sud-ouest du Massif Central et l'extrémité orientale du Bassin Aquitain. Il appartient à l'ancienne province administrative de l'Albigeois, aujourd'hui intégrée dans les limites du département du Tarn avec le Castrais. D'un point de vue biogéographique, le territoire s'inscrit au cœur de la région eurosibérienne, en son domaine atlantique, de l'étage planitiaire à l'étage collinéen, voire submontagnard aux plus hautes altitudes atteintes. L'altitude varie, en effet, de 175 mètres en commune de Laboutarié, au niveau du lit mineur du Dadou, à environ 640 m en commune de Montredon-Labessonnié, au lieu-dit *Le Plégadou*.

Schématiquement, deux grands terroirs s'affrontent, en grande partie déterminés par la présence de substrats géologiques différents : l'Albigeois calcaire, à l'ouest, et l'Albigeois cristallin, à l'est. De surcroît, l'altitude des terrains augmente parallèlement d'ouest en est, ce qui accentue les différences dans l'occupation potentielle et effective des sols. Ainsi, sur le territoire intercommunal, nous retrouvons deux grands ensembles de végétations, l'un plus xérophile et lié aux terrains calcaires qui héberge de nombreuses espèces d'origine méditerranéenne, et l'autre, plus

mésophile et frais, lié aux terrains acides, qui héberge surtout des espèces eurosibériennes atlantiques à montagnardes.

L'essentiel du territoire est drainé par le Dadou, cours d'eau d'importance départementale, à l'exception d'une petite partie méridionale de la commune de Montredon-Labessonnié qui est bordée par l'Agout, cours d'eau d'importance régionale. Ces deux cours d'eau, ainsi que quelques affluents dont le *Rieu de l'Aze* et le *Ruisseau de Bezan* ont creusé des gorges assez profondes au sein des terrains cristallins. Les pentes y sont régulières mais abruptes avec quelques falaises et promontoires rocheux d'importance qui impriment un caractère plus montagnard notamment au niveau de la haute vallée du Dadou entre les communes d'Arifat et du Travet (*Roc Grand, Roc de Biais, Roc de Camarès*). Les fameuses cascades d'Arifat se développent au sein de terrains métamorphiques durs (grès) en rive gauche du Dadou.

Le paysage local passe d'ouest en est, de grandes cultures annuelles entrecoupées de quelques pentes boisées sèches à un relief plus accentué avec de grandes pentes très boisées et des cultures plus bocagères au niveau des plateaux et vallées. A signaler également, la présence d'une vaste carrière de granulat à l'entrée de la vallée encaissée du Dadou.









Carte de Cassini XVIIIè siècle

Carte de l'Etat-Major (1820 – 1866)

Photographie aérienne

Evolution des paysages de la Communauté de Communes Centre Tarn au cours des derniers siècles



4.2 Méthodes

Méthodes d'investigation de terrain

L'équipe a réalisé une visite du territoire communal lors de 5 journées, du 3 au 7 août 2016. Les visites de terrain avaient pour objectif de dresser un portrait écologique global de l'ensemble des communes en se focalisant sur les réservoirs biologiques supposés.

- ✓ Les naturalistes se sont attachés, d'une part, à caractériser les habitats naturels et leur qualité, c'est à dire leur probabilité d'occupation par les diverses espèces patrimoniales de la faune et de la flore régionale, et, d'autre part, à réaliser une expertise par l'observation directe des espèces végétales et animales détectables à cette période de la saison.
- ✓ La recherche de réservoirs biologiques au sein des communes s'est traduite concrètement par :
 - une phase de recherche bibliographique d'espèces indicatrices (les données floristiques sont très utiles dans ce cas),
 - une analyse, préalable à la visite de terrain, par photointerprétation en examinant les photographies aériennes récentes,
 - une visite de terrain permettant un ajustement et une vérification des données photo-interprétées.
- ✓ Les visites de terrain ont permis incidemment d'inventorier quelques espèces de la faune patrimoniale mais l'essentiel des données provient de recherches bibliographiques.
- ✓ L'analyse des résultats a permis de dresser une cartographie des habitats naturels et continuités écologiques composant la zone d'étude, une évaluation de leur état de conservation, et une évaluation des probabilités d'accueil d'espèces faunistiques et floristiques présentant un enjeu notable.

Méthodes d'analyse des enjeux écologiques

L'équipe a développé une méthode de bioévaluation du niveau d'enjeu se basant sur de nombreuses références documentaires. L'équipe définit ainsi le niveau d'enjeu selon deux échelles spatiales :

- ✓ Le niveau d'enjeu global, à une échelle nationale, régionale ou au sein d'une unité biogéographique (exemple: plaine biterroise);
- ✓ Le niveau d'enjeu local, à l'échelle de la zone d'étude.

Pour l'attribution du niveau d'enjeu local, l'équipe utilise des facteurs de responsabilité, de dynamique de population et de sensibilité/vulnérabilité (enjeu global) qui sont pondérés par le statut biologique de l'espèce et l'état de conservation de ses habitats à l'échelle de la zone d'étude.

Cet enjeu est évalué pour chaque habitat et chaque espèce selon la grille qualitative suivante, couramment utilisée notamment dans le cadre d'études réglementaires :

Pas d'enjeu

Niveau d'enjeu local faible

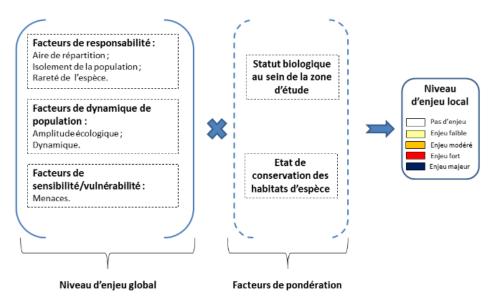
Niveau d'enjeu local modéré

Niveau d'enjeu local fort

Niveau d'enjeu local majeur

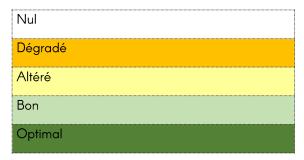


La démarche proposée par l'équipe est schématisée ci-après :



Afin de pouvoir mener à bien cette analyse, l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces a été évalué. Il se base sur des indicateurs physiques et environnementaux pertinents en fonction du type d'habitat considéré (présence/absence d'espèces rudérales, présence/absence d'espèces nitrophiles, fermeture des habitats....).

Cet état de conservation est ensuite rapporté sur une échelle de gradation suivante:



4.3 Le patrimoine naturel et les continuités écologiques de la CCCT

Les grandes entités écologiques

Notre expertise du site met en évidence la présence de 7 grands types physionomiques d'habitats:

- ✓ les boisements;
- ✓ les habitats semi-ouverts (fourrés, landes);
- ✓ les habitats ouverts herbacés:
- ✓ les cultures :
- √ les zones artificialisées (tissus urbains, bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.);
- ✓ les milieux aquatiques et zones humides ;
- ✓ les habitats rupestres.

Pratiquement tous sont issus de perturbations anthropiques plus ou moins récentes, même les boisements qui semblent totalement naturels et spontanés mais qui ne sont pas des forêts très anciennes, et donc largement exploitées par le passé. Ainsi, nous avons pu distinguer près d'une quinzaine d'habitats élémentaires appartenant à l'une des six catégories précitées balayant une gamme allant du terrain de tennis, habitat artificialisé à naturalité nulle, à la chênaie, aux bas-marais et aux pelouses sèches subméditerranéennes, habitats locaux de plus haut degré de naturalité.

Les habitats rupestres sont les seuls habitats que l'on peut considérer comme primaire (c'est-à-dire « en libre évolution sans aucune intervention humaine depuis des siècles »). Ils sont surtout localisés sur le site de la haute vallée du Dadou entre Arifat et Le Travet. Pour des raisons de temps et de par leur superficie faible, ils n'ont pu être cartographiés de manière fine sur le site. Aussi, ils sont regroupés avec les habitats de landes qu'ils jouxtent le plus souvent. Ils abritent des espèces végétales vulnérables comme le Muflier asaret Asarina procumbens ou le Saxifrage de L'Ecluse Micranthes clusii qui sont des espèces endémiques des reliefs du Sud-Ouest de l'Europe : Massif Central et Nord de l'Espagne. Cependant, ces habitats



sont peu menacés par les activités humaines exceptées, ponctuellement, par des activités de loisirs comme l'escalade.

En termes de répartition des différents habitats à l'échelle de l'intercommunalité, on observe schématiquement trois grands secteurs assez homogènes qui se succèdent du nord-ouest au sud-est de l'intercommunalité :

√ à l'ouest du sillon constitué par la vallée de l'Assou, les substrats géologiques sédimentaires calcaires, marneux et molassiques dominent au sein de collines peu élevées. C'est le règne de la monoculture intensive sauf sur les pentes les plus fortes qui sont demeurées incultes depuis des décennies voire plus (anciennes pâtures extensives communales) et qui hébergent des pelouses sèches de grande valeur, désormais en cours de fermeture avancée par les fourrés et la forêt. Les prairies permanentes y sont plus rares et les prairies humides pratiquement inexistantes. Les massifs de forêt y sont jeunes et représentés par la chênaie pubescente subméditerranéenne. A noter sur ce secteur, ce qui semble être une réminiscence des habitudes locales: la présence en nombre, d'arbres fruitiers chez les particuliers et aux abords des parcelles cultivées: pêchers de vigne, poiriers, pruniers, cerisiers, pommiers. Un patrimoine biologique intéressant (anciennes variétés locales) est peut-être encore présent sur ce secteur...





Prunier et pêcher observés au bord des chemins (commune de Sieurac)



Paysage typique de l'ouest de l'intercommunalité (commune de Laboutarié)

✓ Entre le sillon constitué par la vallée de l'Assou et la vallée du Lézert, les substrats géologiques sédimentaires argileux et sableux dominent au sein des plateaux peu élevés. Les sols sont acides et déterminent une végétation différente avec la présence plus importante de pâturages par rapport aux cultures intensives. Les pentes et vallées sont occupées par des forêts où dominent différentes espèces suivant l'exposition (chêne pubescent au sud et chêne pédonculé et châtaigner au nord). On y observe également des landes, parfois supplantées par des boisements récents de pins maritimes probablement favorisés par l'Homme. Les monocultures de maïs y sont plus présentes qu'à l'ouest, en lien avec une réserve hydrique du sol plus importante qui favorise cette culture. La plupart de ces cultures de maïs sont en fait implantées au sein d'anciennes prairies mésophiles à humides. Les fonds de vallon sont occupés encore par des prairies permanentes fauchées ou pâturées parfois humides.







Lac de la Bancalié bordé de forêts surmontées par les cultures (à gauche) et fond de vallon encaissé abritant un ruisselet et une prairie permanente mésophile à humide par places (Ruisseau du Cassou en amont du lac)

✓ A l'est d'une zone de transition entre vallée du Lézert et vallée du Dadou, nous entrons sur le rebord cristallin du Massif Central avec la prééminence de roches métamorphiques anciennes comme les schistes ou les gneiss. Ces roches produisent des terrains acides qui déterminent la présence de végétations de landes de chênaie sessiliflore, de châtaigneraie pour les habitats non cultivés. Le relief est un peu plus accentué au niveau des vallées qui sont plus profondes, tandis qu'au niveau du plateau, plus élevé (500 à 600 mètres d'altitude), l'occupation des sols est comparable à celle du secteur précédent avec la dominance de cultures et de prairies. Les habitats sont ainsi plus diversifiés sur les communes d'Arifat et de Montredon-Labessonnié avec des falaises, des éboulis, des dalles rocheuses, des prairies permanentes humides, des landes sèches ainsi, que, au sud, la vallée de l'Agout très encaissée sur sa rive gauche qui détermine la présence d'habitats de matorrals méditerranéens à Filaire intermédiaire (pseudo-maquis).



Cascades d'Arifat



Parmi tous les habitats recensés, les trois types d'habitats les plus étendus rencontrés au sein des différents secteurs étudiés et qui marquent le paysage local sont les cultures (près de 18 600 ha sur les 33 500 de l'intercommunalité), les forêts (près de 8 700 ha) et les prairies permanentes pâturées ou fauchées (plus de 3 100 ha). Les activités humaines locales sont plutôt tournées vers :

- ✓ l'élevage ovin et bovin et l'industrie du bois à l'est ;
- ✓ les monocultures intensives qu'elles soient céréalières ou fourragères (prairies temporaires ou permanentes fourragères), à l'ouest.

Les habitats les plus intéressants sont en fait ceux qui se sont affranchis de l'emprise et de la gestion anthropique intensive: pelouses sèches arides, marais, cours d'eau et ripisylve, forêts de vallons encaissés. Ces habitats représentent de faibles surfaces mais hébergent l'essentiel des espèces patrimoniales de la faune et de la flore de l'intercommunalité.





Deux habitats aux extrémités de l'échelle du niveau d'enjeu local: une culture intensive (enjeu nul) et un bas marais acidophile à molinie (enjeu fort)

Analyse diachronique

Deux secteurs ont été choisis afin d'illustrer l'évolution de l'occupation des sols à l'échelle intercommunale : villages de Sieurac et de Montredon-Labessonnié.

La comparaison de l'occupation des sols entre 1948, 1957 et 2013 apporte plusieurs informations qui permettent de relativiser la richesse biologique de ces secteurs en particulier et d'extrapoler l'analyse à l'ensemble de l'intercommunalité. Une observation rapide permet de mettre en évidence les principaux changements dans

l'organisation du paysage local. Ces changements sont, à l'instar de ce que l'on observe dans tous les paysages agricoles français depuis le milieu du XX^{ème} siècle :

- ✓ progression des boisements au détriment de vastes surfaces herbacées issues de l'héritage pastoral séculaire, phénomène particulièrement prégnant sur Montredon-Labessonnié,
- ✓ enrésinement volontaire des parcelles abandonnées,
- probable changement des types de cultures avec une spécialisation croissante par secteurs,
- ✓ conversion des prairies mésophiles, voire xérophiles, en prairies temporaires ou permanentes artificielles après culture et labour ou amélioration par griffage et ensemencement,
- ✓ accroissement de la superficie moyenne des parcelles des cultures annuelles réduisant d'autant l'emprise des annexes naturelles au sein du paysage agricole (destruction de haies, de fourrières de bandes enherbées spontanées);

Les changements dans les pratiques d'élevage sont en grande partie responsables de ces phénomènes: fin du gardiennage (abandon du métier de berger) et regroupement des parcelles près du lieu de vie de l'éleveur qui entraîne l'abandon des pacages éloignés extensifs et une intensification concomitante du pâturage sur les parcelles restantes.

Sur Montredon-Labessonnié et ses environs immédiats, on remarque notamment que les prairies permanentes mésophiles à humides (parcelles foncées) étaient présentes sur de grandes superficies en 1948. Aujourd'hui, ces prairies (de fauche ou pâturées) semi-naturelles, riches en espèces sauvages autochtones, qui demeurent intactes sont devenues très rares. La plupart ont été converties en cultures, d'autres ont été abandonnées à leur sort (boisement) et enfin, une bonne part a subi un labour afin de modifier la composition spécifique et améliorer leur valeur nutritive pour l'ensilage. Cependant, la pratique de l'ensilage du foin qui oblige à une coupe précoce de ce dernier est très néfaste à la plupart des espèces exigeantes qui habitent les prairies de fauche semi-naturelles. Aussi, se retrouve-t-on le plus souvent devant une prairie grasse qui héberge au final très peu d'espèces de plantes et d'insectes. Cette artificialisation des prairies héritées de traditions pastorales moins intensives, relativement récente à l'échelle de la constitution de nos



paysages ruraux, est probablement responsable en très grande partie de la régression drastique et dramatique que subissent les papillons de jour par exemple, pour ne citer qu'un groupe bien connu des non spécialistes.

Avant 1960, les parcelles boisées sont pratiquement absentes au sein des deux secteurs. Ceci explique en grande partie la pauvreté biologique de la majorité de ces forêts jeunes.

Les pelouses sèches subméditerranéennes des coteaux occidentaux, habitats à fort enjeu local de préservation, se sont largement boisés et ne subsistent plus que par taches au sein de bandes continues de chênaie pubescente. Cependant, elles abritent encore un cortège singulier d'espèces typiques de la région biogéographique méditerranéenne,

Cette dernière, bien que peu éloignée du site - 50 km au sud, à l'est d'une ligne formée par les villes de Raissac-sur-Lampy/Bram/Fanjeaux, ou à 60 km au sudest, à l'est du Col de Fenille dans la vallée de la Salesse – perd grandement de son influence dans la région. Ainsi, dans cette dernière région, des espèces très communes, à l'est des deux limites citées au-dessus, deviennent rares et sont localisés aux biotopes particuliers qui permettent, en quelque-sorte, de recréer des conditions de sècheresse estivales que ces espèces affectionnent. Les coteaux exposés au sud sur substrat calcaire ou marneux sont alors seuls colonisés par des espèces méditerranéennes, en limite d'aire de répartition dans un contexte de climat subméditerranéen. Le territoire du Centre Tarn apparaît donc comme un véritable carrefour biogéographique entre deux grandes régions et leurs cortèges d'espèces associées : la région euro-sibérienne de climat tempéré sous influence atlantique et la région méditerranéenne de climat tempéré méditerranéen. Ainsi sur quelques mètres carrés, parfois, nous pouvons observer les espèces appartenant aux deux cortèges qui se mêlent. Avec les pelouses sèches subméditerranéennes, l'autre grand habitat particulièrement riche en espèces rares et exigeantes est constitué par les prairies humides ou les marais acidophiles. Or, il nous a été très difficile de trouver des prairies humides en bon état de conservation et abritant des espèces végétales patrimoniales telles que les rossolis Drosera rotundifolia (espèce protégée en France).





Deux habitats en régression à niveau d'enjeu local fort : les pelouses sèches subméditerranéennes basophiles et les prairies tourbeuses acidophiles

D'autres habitats intéressants, comme les falaises suintantes à Saxifrage de l'Ecluse Saxifraga clusii, ou les dalles rocheuses à Millepertuis à feuilles de lin Hypericum linariifolium, sont encore bien représentés bien que localisés et ne sont pas activement menacés du fait de leur rudesse intrinsèque.

En conclusion, ces diverses évolutions des biotopes ont des conséquences différentes selon les populations locales d'espèces considérées. Mais de manière globale, la diversité biologique des communes considérées aura dû se réduire depuis le milieu du XX^{ème} siècle. Les observations actuelles tendent à valider cette hypothèse dans toutes les régions où ont cours des pratiques agricoles intensives avec une difficulté très importante à observer des espèces autrefois banales.





Secteur de Sieurac en 1957 (Source : http://www.geoportail.gouv.fr (IGN), consulté en 2016)



Secteur de Montredon-Labessonnié en 1948 (Source : http://www.geoportail.gouv.fr (IGN), consulté en 2016)



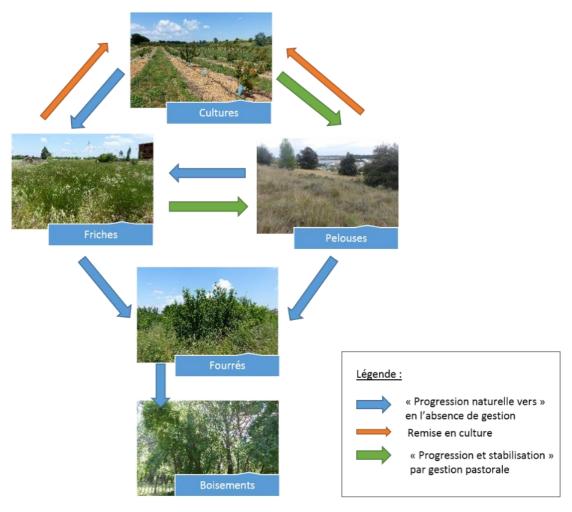
Secteur de Sieurac en 2013 (Source: http://www.geoportail.gouv.fr (IGN), consulté en 2016)



Secteur de Montredon-Labessonnié en 2013 (Source : http://www.geoportail.gouv.fr (IGN), consulté en 2016)



Les grandes tendances d'évolution des habitats (communautés végétales) au sein du territoire local sont illustrées, pour les pelouses sèches sur le schéma suivant :



Ce schéma peut être transposé également pour des habitats plus humides qui suivent les mêmes grands principes d'évolution progressive (vers la forêt) ou régressive (vers des cultures).

Le tableau en page suivante propose une synthèse de ces habitats et de leurs caractéristiques principales à l'échelle de l'intercommunalité.



Grands types d'habitats présents au sein de l'intercommunalité Centre Tarn

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	Especes Patrimoniales	RARETE SURF [HA]	Dynamique	FACTEURS D'EVOLUTION	Etat de Conservation	Menaces potentielles	Niveau d'enjeu local
CULTURES	Cultures (II.I) Prairies temporaires (E2.6)	Espèces cultivées (céréales, oléagineux, fourrage etc.)	Potentielles: ** Espèces végétales messicoles : Adonis annua et Bleuet Cyanus segetum	Très commun (18 521)	-	Abandon culture (vers fourrés eutrophes)	DEGRADE	-	PAS D'ENJEU
ARTIFICIALISES	Tissu urbain (J), Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, carrière, etc.) (J2)	Espèces rudérales, nitrophiles	Potentielles: Chauwes-souris (gîtes à rechercher au sein de combles ou caves): Crand et Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées	Assez rare (2 167)	-	-	DEGRADE	-	PAS D'ENJEU



GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	Especes PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	Dynamique	FACTEURS D'EVOLUTION	Etat de Conservation	Menaces potentielles	Niveau d'enjeu local
HABITATS RUPESTRES	Parois et dalles siliceuses submontagnardes (H3.1)	Espèces rupicoles et saxicoles : Genet purgatif Cytisus oromediterraneus, Millepertuis à feuilles de lin Hypericum linariifolium, Orpins Sedum spp. Grand Orpin Hylotelephium maximum, Saxifrage de l'Ecluse Micranthes clusii (parois et dalles humides) et Muflier asaret Asarina procumbens (parois et dalles sèches)	* Saxifrage de l'Ecluse Micranthes clusii et Muflier asaret Asarina procumbens	Assez rare Présents à l'est au niveau des vallées encaissées du socle cristallin (Arifat, Le Travet, Montredon)	-	- Evolution naturelle très lente (exhaussement de la couche d'humus sur les dalles et boisement) sur les parois, renouvellement de l'habitat par rafraîchissement des façades (chutes de blocs)	OPTIMAL	– Pratique intensive de l'escalade	MODERE
BOISES	Boisements de feuillus mésophiles acidophiles (chênes pédonculés et autres essences caduques) et landes à fougères et ajoncs (Gl.8)	Chêne rouvre Quercus petraea, Chêne pédonculé Quercus robur, Châtaigner Castanea sativa, Frêne Fraxinus excelsior	Potentielles: Chauves-souris arboricoles (Murins, Noctules, etc.	Très commun (à l'est surtout) (7 260)	Stable à l'échelle de quelques années	- Naturels (senescence, chablis) - Anthropiques (gestion)	ALTERE (boisements jeunes)	- Coupe - Plan de gestion forestier intensif - Urbanisation, mitage, fragmentation	MODERE
(792)	Boisements de feuillus méso–xérophiles basophiles (chênes blancs et autres essences caduques) (Gl.7)	Chêne pubescent Quercus pubescens	Potentielles: Chauves-souris arboricoles (Murins, Noctules, etc.	Commun (à l'ouest surtout) (1 411)	Stable à l'échelle de quelques années	- Naturels (senescence, chablis) - Anthropiques (gestion)	ALTERE (boisements jeunes)	- Coupe - Plan de gestion forestier intensif - Urbanisation, mitage, fragmentation	MODERE



GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	Especes Patrimoniales	RARETE SURF [HA]	Dynamique	FACTEURS D'EVOLUTION	Etat de Conservation	Menaces potentielles	Niveau D'enjeu LOCAL
	Plantations d'essences exotiques feuillues ou résineuses (Gl.C; G3.F)	Essences plantées : Pin noir, Sapin de Douglas, Chêne rouge, etc.	-	Assez rare (à l'est surtout) (443)	Vers la chênaie pédonculée ou pubescente en l'absence de gestion et suivant les secteurs ouest ou est	- Naturels (senescence, chablis) - Anthropiques (gestion)	DEGRADE	-Habitat artificiel parfois mis en place sur des habitats patrimoniaux (pelouses sèches et prairies extensives)	PAS D'ENJEU
SEMI-OUVERTS	Matorrals supraméditerranéens (F5.3)	Filaire intermédiaire Phillyrea intermedia, Alaterne Rhamnus alaternus, Buis Buxus sempervirens, Chêne vert Quercus ilex	Potentielles: ** Cortège d'espèces végétales méditerranéennes: Egilope ovale, Aphyllanthe, Lin de Narbonne, Stéhéline, etc.	Très rare présent seulement à l'est (vallée de l'Agout) et à l'ouest sur pentes arides (23)	Lent vers chênaie thermophile	- Naturels (mutation vers forêt) - Anthropiques (pâturage extensif caprin et ovin)	BON	-Evolution vers boisements	MODERE
(88)	Landes atlantiques sèches à ericacées et pinèdes à pins maritimes (F4.23, code Natura 2000 4030)	Callune Calluna vulgaris Bruyère cendrée Erica cinerea & Pin maritime Pinus pinaster à basse altitude	Le Pin maritime est probablement issu de plantations ou d'ensemencements dans ce secteur	Assez rare (à l'est seulement) (55)	Assez rapide vers la pinède ou chênaie mésoxérophile	Naturels (mutation vers forêt) Anthropiques (plantation de résineux)	BON	-Evolution vers boisement -Plantation	MODERE
HERBACES OUVERTS (387)	Prairies permanentes mésophiles à mésoxérophiles fauchées ou pâturées (E2.1, code Natura 2000 6510 pour celles fauchées et mésotrophes)	Avoine élevée Arrhenatherum elatius, Trisète Trisetum flavescens, Crételle Cynosurus cristatus, Chiendent Cynodon dactylon, Trèfles Trifolium spp. Centaurée jacée Centaurea jacea	Crocus nudiflore Crocus nudiflorus, en altitude	Commun (3132)	Assez stable si gérées	Naturels (mutation vers fourrés) Anthropiques (remise en culture, amélioration)	ALTERE	-Fermeture par les fourrés (absence de gestion par pâturage) -Remise en culture -« Amélioration » par ensemencement ou amendements	MODERE



GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	Especes Patrimoniales	RARETE SURF [HA]	Dynamique	FACTEURS D'EVOLUTION	Etat de conservation	Menaces potentielles	Niveau d'enjeu local
	Prairies permanentes humides fauchées ou pâturées (E2.2, code Natura 2000 6510 pour celles fauchées et mésotrophes)	Joncs (Juncus effusus, J.acutiflourus, J. inflexus), Laîches (Carex spp.), Cirse des marais (Cirsium palustre), Agrostides (Agrostis spp.), Reine des prés Filipendula ulmaria Cet habitat peut être considéré également comme zone humide (ZH)	Grande diversité en flore et insectes pour les plus extensives, plutôt fauchées	Très rare (50)	Assez stable si gérées	- Naturels (mutation vers fourrés) - Anthropiques (remise en culture)	ALTERE	-Fermeture par les fourrés (absence de gestion par pâturage) -Remise en culture -Drainage -« Amélioration » par ensemencement ou amendements	FORT
	Pelouses sèches et fourrés basophiles subméditerranéens (El.5 ; F3.1 ; code Natura 2000 6210)	Brome dressé Bromopsis erecta, Koélérie du Valais Koeléria vallesiana, Fétuques Festuca spp., Brachypode à deux épis Brachypodium distachyon	Cortège d'espèces végétales méditerranéennes: Egilope ovale, Aphyllanthe, Lin de Narbonne, Stéhéline, etc. Papillon: Azuré du Serpolet Maculinea arion	Assez rare (seulement à l'ouest) (253)	Lente vers fourrés D'autant plus stable que l'habitat est aride	Naturels (mutation vers fourrés) Anthropiques (remise en culture, disparition du pastoralisme)	BON	-Fermeture par les fourrés (absence de gestion); -Mise en culture (vigne) -Conversion en pâtures intensives.	FORT
MILIEUX AQUATIQUES & ZONES HUMIDES (32)	Boisements de feuillus hygrophiles (aulnes, saules, peupliers, etc.) (Gl.1, code Natura 2000 91EO)	Aulne Alnus glutinosa, Saule blanc Salix alba, Saule roux Salix acuminata, Peuplier noir Populus nigra	Diversité importante pour les habitats les mieux développés et les plus anciens en lien avec un cours d'eau aux eaux claires non polluées	Rare et très ténu (71)	Stable à l'échelle de quelques années mais lié à la dynamique du cours d'eau pour son maintien	Naturels (crues, senescence, chablis) Anthropiques (gestion)	ALTERE	-Modification des conditions hydromorphologiques, -Absence de crues -Canalisation et incision des cours d'eau -Coupes	FORT

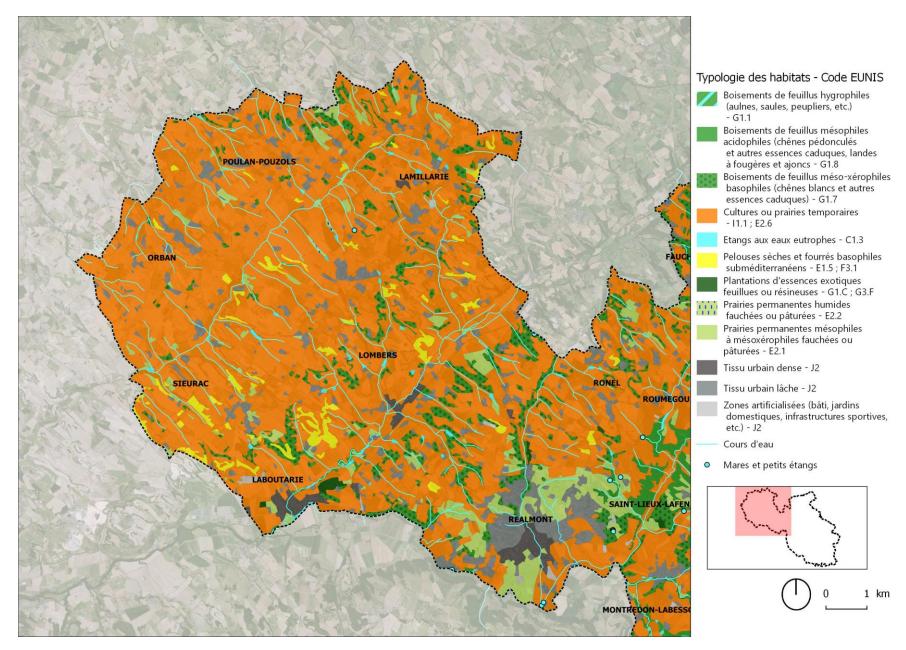


GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	Especes Patrimoniales	RARETE SURF [HA]	Dynamique	FACTEURS D'EVOLUTION	Etat de conservation	M enaces potentielles	Niveau d'enjeu local
	Bas marais acidophiles (D2.2, code Natura 2000 6410)	Molinie Molinia caerulea, Jonc acutiflore Juncus acutiflorus	Rossolis à feuilles rondes Drosera rotundifolia De nombreuses autres espèces sont potentielles au sein des habitats les plus oligotrophes	Très rare (3,8)	Assez stable si oligotrophe et engorgé (humidité constante au long de l'année)	Naturels (mutation lente vers boisement hygrophile) Anthropiques (plantation, drainage et mise en culture)	BON (pour les reliquats restants)	-Drainage -Plantation -Remise en culture -Conversion en mares ou étangs -Surpâturage	FORT
	Ruisseaux et rivières aux eaux méso- à eutrophes (photo du <i>Gourg Nègre</i> sur le Dadou)	Espèces amphibies et aquatiques de mousses et algues	Osmonde royale Osmunda regalis Gomphe de Graslin Gomphus graslinii Potentielles : Crustacé : Ecrevisse à pattes blanches Austropotamobius pallipes Mammifères : Campagnol amphibie Arvicola sapidus et Musaraigne aquatique Neomys fodiens	Agout, Assou, Dadou, Lézert pour les principales rivières	Dynamique entraînée par les crues ou par les variations de la nappe d'eau	- Naturels (déplacements latéraux du lit mineur en zone de plaine par des cycles atterrissement/éros ion) - Anthropiques (qualité des eaux, et structure de l'habitat)	ALTERE	-Modification des conditions hydromorphologiques -Canalisation et incision des cours d'eau réduisant la palette des habitats humides -Eutrophisation par l'agriculture -Réchauffement et eutrophisation des eaux accentués par les barrages -Prélèvements excessifs pour l'irrigation (Maïs)	MODERE
	Etang aux eaux eutrophes (Cl.3)	Lentille d'eau Lemna spp. Grands hélophytes en ceinture (Massettes Typha spp.), algues filamenteuses, Potamots Potamogeton spp.	Triton marbré, Pélodyte ponctué et Crapaud calamite pour les temporaires	Rare ponctuel	Stabilité dépendant de la profondeur initiale : de quelques années à plusieurs dizaines	Naturels (mutation lente vers boisement hygrophile) Anthropiques (plantation, drainage et mise en culture, création de novo au sein des pâtures, irrigation)	ALTERE (réservoirs d'irrigation jeunes, eutrophisation)	-Comblement naturel (matière organique s'accumulent au fil des ans) ou volontaire (détritus)	MODERE A FAIBLE

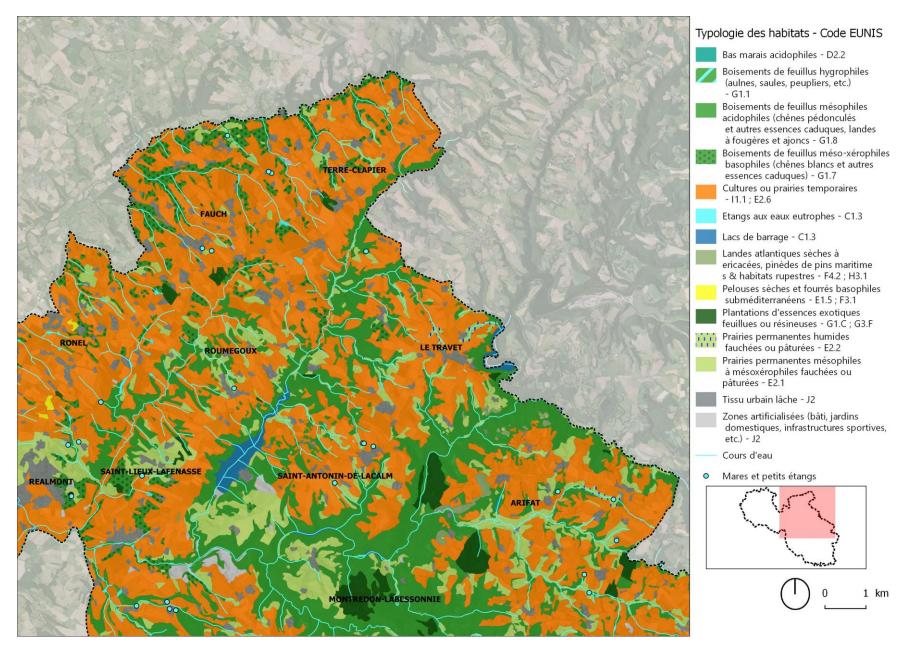


GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	Especes Patrimoniales	RARETE SURF [HA]	Dynamique	FACTEURS D'EVOLUTION	Etat de conservation	Menaces potentielles	Niveau d'enjeu local
	Lacs de barrage (Cl.3)	Espèces amphibies et aquatiques de mousses et algues	-	Lacs de la Bancalié et de la Rasisse (114)	-	- Anthropiques (gestion des eaux)	DEGRADE	-Habitat artificiel mis en place sur des habitats patrimoniaux préexistants dont les cours naturels des cours d'eau, des prairies humides, des ripisylves, etc.	PAS D'ENJEU

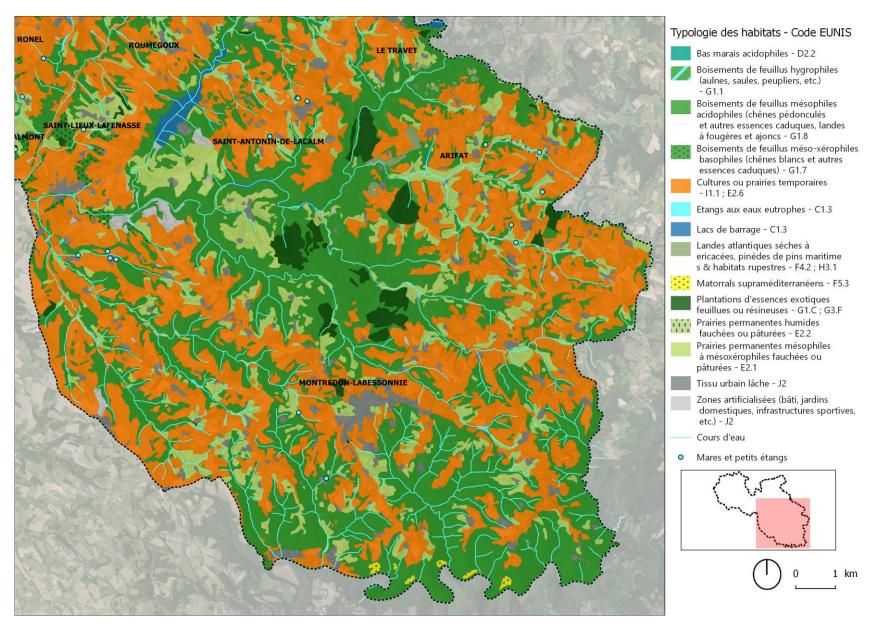












Cartographie des habitats naturels de la Communauté de Communes Centre Tarn (Source et réalisation : Nymphalis ; fond : IGN BD Ortho)



Les espèces remarquables et leurs habitats

Les espèces de flore patrimoniale

La flore globale et patrimoniale (voir tableau ci-dessous) du site se répartit entre deux pôles très originaux:

- ✓ Un pôle occidental sur substrats basophiles riches en espèces méditerranéennes au niveau des habitats les mieux exposés de pelouses sèches subméditerranéennes,
- ✓ Un pôle oriental sur substrats siliceux qui favorise la présence de milieux plus bocagers. On y trouve également une flore singulière au niveau des habitats rocheux.

Entre ces deux pôles, on rencontre une flore beaucoup plus banale mésophile à méso-xérophile et typique du domaine atlantique ou domaine aquitain de la région euro-sibérienne. Ainsi, l'originalité et la richesse du site lui sont pratiquement exclusivement conférées par trois habitats: les pelouses sèches, les bas marais tourbeux et les habitats rocheux.

Nous avons ainsi considéré la présence récente (données d'observation à partir de 1990) de 23 espèces végétales patrimoniales qui se développent spontanément au sein du territoire étudié, dont 6 auront été observées en 2016 lors de nos investigations. Parmi ces 23 espèces, 9 se développent exclusivement au sein des habitats de pelouses sèches subméditerranéennes.

Les données bibliographiques (Base de données « SILENE Flore » du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Base de données « Baznat » de l'association Nature Midi-Pyrénées, ...) ne livrent qu'une vision assez parcellaire de la flore et se focalisent le plus souvent sur les espèces patrimoniales. Aussi, il est délicat d'avancer des chiffres concernant la diversité floristique actuelle ou passée du territoire et d'en éprouver la constance. Tout au plus, nous pouvons évoquer la diminution très probable des populations d'espèces végétales patrimoniales du fait de la réduction continue de leurs habitats.

Aussi, les menaces de disparition, ou, à tout le moins, de régression des populations d'espèces végétales patrimoniales de l'intercommunalité sont bien réelles et, pour la plupart, ont déjà cours depuis de nombreuses années:

- ✓ la révolution agricole (ou changement et intensification des pratiques agricoles) opérée durant la deuxième moitié du XXème siècle. Si durant des siècles, l'agriculture (culture, élevage) a été, en partie, pourvoyeuse de diversité biologique au sein d'un territoire donné, aujourd'hui, les habitats agropastoraux subissent une réduction drastique de leurs potentialités d'accueil pour la faune et la flore sous l'impulsion de pratiques incompatibles avec les besoins mêmes d'espèces autrefois considérées comme très communes,
- ✓ l'intensification des cultures annuelles et disparition des espèces messicoles (Adonis, Nigelle de France, Neslie, etc.),
- ✓ la destruction directe d'habitats naturels à fort potentiel d'accueil de biodiversité par les plantations d'essences exotiques.

Ce changement des pratiques agricoles est un phénomène complexe qui provoque (ou a provoqué) schématiquement:

- √ diminution, voire disparition locale, de la pression de pâturage de type « extensif sur parcours » au niveau du secteur ouest. Ceci provoque une remontée biologique des forêts de chênes blancs qui annihile une bonne part de la diversité des pelouses sèches.
- ✓ la disparition des prairies de fauche anciennes et de leur riche cortège d'espèces qui ont été, pour la plupart, détruites entre 1970 et 1990 pour être converties en prairies artificielles plus grasses. Ce phénomène est le corollaire direct du remembrement des parcelles pâturées au sein du système d'élevage: diminution des distances de parcours, augmentation de la pression de pâturage et augmentation de la productivité sur les parcelles qui restent, obligeant souvent l'éleveur à complémenter l'alimentation des animaux avec du foin ensilé.

Centre

- eutrophisation globale des eaux de surface qui provoque la disparition des espèces oligotrophiles exigeantes. Les eaux devraient être de très bonne qualité au sein de ces secteurs ruraux préservés de toute activité normalement polluante.
- ✓ abandon de parcours de peu de valeur qui ont été rapidement valorisés par des plantations et reboisements très néfastes à la biodiversité locale liée aux milieux humides ouverts.
- conversion de prairies mésophiles ou hygrophiles en cultures de mais dont la culture nécessite un niveau d'intrants et notamment en azote, incompatibles avec le retour d'habitats intéressants en phase post-culturale.
- ✓ conversion de marais en réserve d'eau pour l'irrigation des cultures exigeantes.

Aussi, aujourd'hui, toutes les espèces citées dans le tableau ci-dessous demeurent rares, voire très rares, sur le territoire intercommunal. Leurs populations apparaissent clairement relictuelles d'un passé beaucoup plus prospère.

Espèce		Ecologie sur le		Enjeu	
Nom scientifique	Nom français	territoire	Statut*	local	Source
Adonis annua	Adonis d'automne	Cultures annuelles	ZNIEFF	Faible	SILENE, 2016
Aegilops geniculata	Egilope ovale	Pelouses sèches (secteur ouest)	-	Faible	SILENE, 2016
Anacamptis laxiflora	Orchis à fleurs lâches	Prairies humides de fauche	-	Modéré	SILENE, 2016
Anthericum liliago	Phalangère lys	Pelouses sèches (secteur ouest)	-	Modéré	SILENE, 2016
Aphyllanthes monspeliensis	Aphyllanthe de Montpellier	Pelouses sèches (secteur ouest)	ZNIEFF	Faible	SILENE, 2016
Asarina procumbens	Muflier asaret	Parois et dalles siliceuses sèches	ZNIEFF	Modéré	Nymphalis, 2016
Brachypodium distachyon	Brachypode à deux épis	Pelouses sèches (secteur ouest)	-	Faible	SILENE, 2016
Cardamine raphanifolia	Cardamine à feuilles de radis	Prairies humides	PR, ZNIEFF	Faible	SILENE, 2016
Carex	Laîche appauvrie	Ourlets basophiles	PR,	Faible	SILENE,

Espèce	Espèce			E:	
Nom	Nom français	Ecologie sur le territoire	Statut*	Enjeu local	Source
scientifique	1 tom nançais	Territorie		local	
depauperata			ZNIEFF		2016
Centaurea collina	Centaurée des collines	Pelouses sèches et friches (secteur ouest)	ZNIEFF	Faible	Nymphalis, 2016
Crocus nudiflorus	Crocus nudiflore	Prairies permanentes mésophiles submontagnardes	ZNIEFF	Modéré	SILENE, 2016
Drosera rotundifolia	Rossolis à feuilles rondes	Bas marais tourbeux acidophiles (Arifat)	PN, ZNIEFF	Modéré	Nymphalis, 2016
Hypericum elodes	Millepertuis des marais	Bas marais tourbeux acidophiles	PR, ZNIEFF	Modéré	SILENE, 2016
Lavandula latifolia	Lavande aspic	Pelouses sèches (secteur ouest)	ZNIEFF	Faible	Nymphalis, 2016
Leucanthemum subglaucum	Marguerite glauque	Matorrals et landes	PR, ZNIEFF	Faible	SILENE, 2016
Linum narbonense	Lin de Narbonne	Pelouses sèches (secteur ouest)	ZNIEFF	Modéré	SILENE, 2016
Micranthes clusii	Saxifrage de l'Ecluse	Parois et dalles siliceuses humides	ZNIEFF	Modéré	Nymphalis, 2016
Nigella gallica	Nigelle de France	Cultures annuelles	PN, VU, ZNIEFF	Modéré	SILENE, 2016
Osmunda regalis	Osmonde royale	Aulnaie-frênaie des bords des eaux oligotrophes à basse altitude (Dadou)	ZNIEFF	Modéré	Nymphalis, 2016
Pulicaria vulgaris	Herbe de Saint- Roch	Grèves, zones de marnage des eaux	PN, ZNIEFF	Modéré	SILENE, 2016
Simethis mattiazzii	Siméthis	Landes	PR, ZNIEFF	Modéré	SILENE, 2016
Staehelina dubia L.	Stéhéline	Pelouses sèches (secteur ouest)	-	Modéré	SILENE, 2016
Thymelaea passerina	Passerine des champs	Pelouses sèches et cultures (secteur ouest)	ZNIEFF	Modéré	Nymphalis, 2016

Liste des espèces de flore patrimoniale présentes et potentielles

*voir tableau de légende en annexe



Osmonde royale

Planche photographique Flore

Muflier asaret Rossolis à feuilles rondes Aphyllanthe de Montpellier Adonis d'automne Stéhéline Centaurée des collines Lin de Narbonne Crocus nudiflore Saxifrage de l'Ecluse

Pièce n°1 : Rapport de Présentation



Les espèces d'arbres et d'arbustes autochtones

Le patrimoine en espèces ligneuses est assez important au sein des communes avec pratiquement des essences adaptées à toutes les situations de pH et d'humidité du sol. Le tableau ci-dessous liste les espèces ligneuses indigènes (liste non exhaustive) qui se développent spontanément au sein du territoire étudié :

Туре	Espèce	Type d'habitat	
Arbres	Aulne Alnus glutinosa	Bord des eaux	
(h>5 m)	Charme Carpinus betulus	Terrains neutres à calcaires	
		mésophiles	
	Châtaigner Castanea sativa	Terrains acides mésophiles	
	Chêne blanc Quercus pubescens	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles	
	Chêne pédonculé <i>Quercus robur</i>	Terrains acides à neutres mésophiles	
	Chêne vert <i>Quercus ilex</i>	Terrains calcaires xérophiles	
	Chêne rouvre Quercus petraea	Terrains acides mésoxérophiles et rocheux	
	Cormier Sorbus domestica	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles	
	Erable champêtre Acer campestre	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles	
	Erable plane Acer platanoides	Terrains mésophiles	
	Erable sycomore Acer pseudoplatanus	Terrains mésophiles	
	Frêne Fraxinus excelsior	Terrains mésophiles à méso- hygrophiles d'altitude	
	Frêne à feuille étroites <i>Fraxinus</i> angustifolia	Terrains mésophiles à hygrophiles de basse altitude	
	Hêtre Fagus sylvatica	Terrains d'altitude (>600 mètres)	
Noisetier Corylus avellana		Terrains mésophiles	
	Ormeau Ulmus minor	Terrains mésophiles	
	Pin sylvestre Pinus sylvestris	Terrains xérophiles à mésoxérophiles	
	Peuplier noir <i>Populus nigra</i>	Bord des eaux, terrains	

Туре	Espèce	Type d'habitat	
		hygrophiles	
	Saule blanc <i>Salix alba</i>	Bord des eaux, terrains hygrophiles	
	Tremble Populus tremula	Terrains mésophiles à méso- hygrophiles	
	Tilleul à feuilles en cœur Tilia cordata	Terrains mésophiles	
	Tilleul à grandes feuilles <i>Tilia</i> platyphyllos	Terrains mésophiles	
Arbustes	Alaterne Rhamnus alaternus	Terrains calcaires xérophiles	
(h entre 1	Alisier torminal Sorbus torminalis	Terrains mésophiles	
et 5 m)	Bois de Sainte-Lucie <i>Prunus</i> mahaleb	Terrains calcaires xérophiles	
	Buis Buxus sempervirens	Terrains calcaires xérophiles	
	Houx llex aquifolium	Terrains acides mésophiles	
	Saule roux Salix acuminata	Bord des eaux, terrains hygrophiles	
	Aubépine Crataegus monogyna	Terrains méso-xérophiles	
Buissons (h<1 m)	Cornouiller sanguin Cornus sanguinea	Terrains calcaires arides à mésophiles	
	Prunellier <i>Prunus spinosa</i>	Terrains calcaires arides	
	Genévrier commun Juniperus communis	Terrains calcaires arides	
	Troëne Ligustrum vulgare	Terrains calcaires arides à mésophiles	
	Viorne lantane Viburnum lantana	Terrains calcaires arides à mésophiles	

A l'instar de la flore patrimoniale, deux grands pools d'espèces s'opposent d'est en ouest avec, respectivement, le cortège acidophile mésophile à méso-hygrophile de la chênaie pédonculée et le cortège xérophile à méso-xérophile de la chênaie blanche.

Les habitats forestiers les plus riches en essences arborées et les mieux développés sont les forêts encaissées comme aux Cascades d'Arifat où l'on peut observer de beaux sujets de diverses essences (tilleuls, érables, châtaigniers, chênes, frênes, buis, etc.



Les espèces de faune patrimoniale

La faune est, à l'image de la flore, plus diversifiée et originale au sein des habitats de pelouses sèches subméditerranéennes et des zones bocagères ou cultivées au sein desquelles subsistent des prairies naturelles et des haies.

Nous avons considéré la présence récente confirmée de 20 espèces et la présence potentielle de 2 autres espèces patrimoniales (à niveau d'enjeu local modéré et audelà). Certaines espèces ont été notées « à rechercher » car elles ont été recensées dans les Atlas de Biodiversité des communes de l'intercommunalité, dont une partie des données provient des listes d'inventaires ZNIEFF. Etant donné la date des inventaires de ces ZNIEFF et la grande superficie de certaines d'entre elles allant bien au-delà du territoire intercommunal, nous ne pouvons pas les considérer comme présente à l'heure actuelle. Pour le reste, la majorité des données proviennent d'observations postérieures à 1990. Cependant, l'enjeu élevé de certaines espèces et leur probabilité élevée de présence actuelle, malgré une absence de données très récentes nous a conduits à intégrer quelques espèces supplémentaires. C'est le cas de :

- pour les odonates (libellules et demoiselles), du Gomphe de Graslin, espèce à enjeu fort, endémique ibéro-française, qui serait à rechercher notamment au niveau de la basse vallée du Dadou;
- pour les lépidoptères (papillons), de l'Azuré du Serpolet, lié aux pelouses et ourlets mésoxérophiles au sein desquels se développe sa plante-hôte préférentielle, l'Origan.

Concernant les **amphibiens**, le site n'est probablement pas très riche car la plupart des pièces d'eau sont permanentes et colonisées par des poissons ou des grenouilles rieuses. Cette espèce envahissante concurrence beaucoup les petites espèces indigènes pionnières d'amphibiens telles que le Crapaud calamite ou le Pélodyte ponctué. Cependant, ces deux espèces, qui représentent, avec le Triton marbré, un enjeu local notable sont bien répertoriées sur quelques communes du territoire du Centre Tarn. Pour le Triton marbré, au vu des habitats recensés et des exigences écologiques de l'espèce, notamment pour sa reproduction (mares temporaires), certaines mares permanentes pourraient aussi lui convenir dans la mesure où les écrevisses et poissons en sont absents. D'autres espèces d'amphibiens moins exigeantes quant à leur habitat sont bien présentes sur le

territoire mais n'y représentent pas un enjeu local significatif: crapauds communs, Alyte, Grenouille agile, Grenouilles vertes, Salamandre tachetée et Triton palmé.

Pour les reptiles, les espèces recensées sont encore parmi les plus communes sur le territoire national : lézards des murailles et vert, couleuvres verte-et-jaune et à collier, Vipère aspic. En effet, même si l'intensification de l'agriculture aura réduit la taille des populations de ces espèces, leur dynamisme démographique suffit à maintenir des populations viables même dans des paysages très dégradés d'openfields, par exemple. Cependant, ceci est de moins en moins vrai pour la Vipère aspic, dont les effectifs sont en chute libre du fait des nouvelles pratiques qui ont cours au sein du système d'élevage. Une espèce, Le Lézard catalan *Podarcis liolepis*, est à rechercher car il n'y a pas de données d'observation récente sur le territoire ; cette espèce habite les zones rocheuses. Elle est donc probablement encore présente sur Arifat, Le Travet et Montredon.

Concernant les oiseaux. La mosaïque d'habitats permet la présence d'une avifaune assez diversifiée, aussi bien inféodée aux milieux ouverts, semi-ouverts qu'aux boisements. En dehors des espèces banales inféodées aux paysages agricoles et forestiers locaux (et sans compter les espèces de passage, sur les lacs notamment), sept se distinguent car plus exigeantes et en nette régression pour certaines : Guêpier d'Europe, Œdicnème criard, Pies-grièches et les rapaces tels que Busards et Circaète. Le Guêpier d'Europe niche au sein de talus argilo-sableux ou marneux au sein desquels il creuse en terrier, il chasse au sein d'une mosaïque paysagère diversifiée de milieux ouverts (parcelles agricoles, friches et pelouse sèches). L'Œdicnème est probablement l'espèce la moins exigeante en termes d'habitats puisqu'il préfère les zones dénudées au sol pour nicher (cultures d'été). La Piegrièche à tête rousse est inféodée à la mosaïque agropastorale sèche (donc plutôt à l'ouest du territoire) tandis que la Pie-grièche écorcheur préfère les bocages de l'est. On retrouve également un peu cette vicariance entre est et ouest avec le Busard cendrée et le Busard Saint-Martin qui nichent au sol, respectivement, au sein de cultures d'hiver ou de prairies et landes. Le Circaète Jean-Le-Blanc est, quant à lui, un oiseau spécialisé dans la chasse des reptiles et qui niche au sein de secteurs tranquilles, le plus souvent en forêt de pente.

Concernant les mammifères, sept espèces ont été distinguées dont 5 espèces de chauves-souris. Le Campagnol amphibie, un rongeur menacé ibéro-français inféodé aux biotopes aquatiques et rivulaires, au sein desquels il s'abrite et recherche sa nourriture (grandes herbes des zones humides), est signalé sur quelques communes (Ronel). De même que la discrète Musaraigne aquatique qui



chasse les invertébrés et s'abrite également sur les rives des cours d'eau qu'elle fréquente assidument. Une évaluation de la répartition actuelle de ces deux espèces patrimoniales serait à réaliser sur le territoire intercommunal car les données d'observations les concernant sont assez anciennes.

Des espèces menacées de chauve-souris forestières et bocagères, dont les habitats sont encore bien représentés sur l'est de la commune, sont signalées comme les petit et grand rhinolophes, le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées. L'importance des populations de ces espèces et l'existence de colonies de mise bas nous est inconnu. Il semble qu'un effort puisse être fait pour mieux connaître l'état des populations de ces espèces au sein du territoire d'étude et notamment dans sa partie orientale, plus favorable à ces espèces. Une autre espèce est signalée, le Minioptère de Schreibers, il s'agit d'une espèce cavernicole qui chasse au sein des lisières de la mosaïque agro-pastorale de manière opportune. Sur le site, il n'y a pas de gîtes de reproduction connu ni potentiel, elle est répertoriée seulement en chasse.

Ainsi, les types d'habitats et secteurs abritant la majorité des espèces patrimoniales, dont la présence est avérée ou suspectée, que compte le territoire intercommunal sont :

- ✓ Les pelouses et fourrés secs de l'ouest, ainsi que les mosaïques proches auxquelles elles participent lorsque friches, cultures annuelles et fourragères sont mélangées sur des surfaces restreintes (insectes, territoire de chasse et de nidification d'oiseaux et territoire de chasse de chauves-souris);
- ✓ Les bocages de l'est avec des prairies naturelles permanentes (insectes, territoire de chasse et de nidification d'oiseaux et territoire de chasse et de chauves-souris);
- ✓ La vallée du Dadou et les autres ruisseaux du site (Gomphe de Graslin, Campagnol amphibie, Musaraigne aquatique, territoire de chasse de gîte de chauves-souris):
- ✓ Les boisements plus anciens, notamment ceux situés sur les pentes les plus fortes (Nidification du Circaète, gîtes et territoire de chasse de Chauvessouris, entomofaune saproxylique à évaluer mais potentiellement intéressante);

✓ Les mares temporaires ou exemptes de poissons et d'écrevisses (habitat de reproduction des amphibiens patrimoniaux).

La liste des espèces patrimoniales et les principales informations importantes les concernant (leur statut particulier, leur écologie et leur niveau d'enjeu local) sont présentées au sein du tableau en page suivante.



Groupe	Espèce				Enjeu	
	Nom scientifique	Nom français	Ecologie sur la commune	Statut*	local	Source
INICEOTEC	Gomphus graslinii	Gomphe de Graslin	Dadou, Agout et rives	PNH, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Fort	A rechercher
Insectes Odonates	Oxygastra curtisii	Cordulie à corpsfin	Dadou, Agout et rives	PNH, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Modéré	A rechercher
	Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	Ruisseaux avec hélophytes	PN, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Modéré	A rechercher
Insectes Lepidopteres	Maculinea arion	Azuré du serpolet	Pelouses sèches et lisières méso- xérophiles	PNH, LC, DH4, ZNIEFF, BE2, TVB, PNA	Modéré	A rechercher
	Anguilla anguilla	Anguille	Dadou, Agout	CR, ZNIEFF	Modéré	A rechercher
Poissons	Cottus gobio	Chabot	Dadou, Agout	ZNIEFF	Modéré	A rechercher
	Parachondrostoma toxostoma	Sofie	Dadou, Agout	DH2, NT, ZNIEFF	Modéré	A rechercher
	Triturus marmoratus	Triton marbré	Mares temporaires et permanentes	PNH, NT, DH4, ZNIEFF, BE3	Modéré	BazNat
Amphibiens	Bufo calamita	Crapaud calamite	Mares temporaires	PNH, LC, DH4, BE2	Faible	BazNat
	Pelodytes punctatus	Pélodyte ponctué	Mares temporaires	PN, LC, ZNIEFF, BE3	Modéré	BazNat
Depart so	Podarcis liolepis	Lézard catalan	Parois et landes rocheuses	PNH, LC, ZNIEFF, BE3	Modéré	A rechercher
REPTILES	Coronella austriaca	Coronelle lisse	Bocages	PNH, LC, ZNIEFF, DH4, BE2	Modéré	A rechercher
	Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	Parois, forêts, milieux ouverts	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Faible	BazNat
	Burhinus oedicnemus	Œdicnème criard	Cultures annuelles (Maïs-tournesol)	PN, DOI, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat
	Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc	Boisements et milieux ouverts	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat
	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	Landes et prairies	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat
0	Circus pygargus	Busard cendré	Cultures et landes	PNH, DO1, ZNIEFF, VU, BE2	Modéré	BazNat
Oiseaux	Emberiza hortulana	Bruant ortolan	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PNH, DO1, ZNIEFF, EN, BE2	Fort	BazNat
	Falco peregrinus	Faucon pèlerin	Parois, forêts, milieux ouverts	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat
	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	Landes et prairies bocagères	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat
	Lanius senator	Pie-grièche à tête rousse	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PNH, ZNIEFF, NT, BE2	Fort	BazNat
	Merops apiaster	Guêpier d'Europe	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PN, LC, ZNIEFF, BE2	Modéré	BazNat
	Arvicola sapidus	Campagnol amphibie	Prairies humides, bords des eaux	PN, NT	Modéré	BazNat
Mammiferes	Lutra lutra	Loutre	Dadou, Agout	PNH, DH2, ZNIEFF, LC, BE2	Faible	A rechercher
	Minioptgerus schreibersii	Minioptère de Schreibers	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PN, VU, ZNIEFF, DH2, DH4, BE2	Modéré	BazNat
	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, CMS, BE2	Modéré	BazNat
	Myotis myotis	Grand Murin	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, CMS, BE2	Modéré	BazNat
	Neomys fodiens	Musaraigne aquatique	Bords des eaux	PN, LC, BE3	Modéré	BazNat
	Rhinolophus ferrumaguinum	Grand Rhinolophe	Boisements et bocages	PN, DH2, NT, ZNIEFF, CMS, BE2	Fort	BazNat
	Rhinolophus hipposideros	Petit Rhinolophe	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, CMS, BE2	Modéré	BazNat

Liste des espèces de faune patrimoniale présentes et potentielles

^{*}voir tableau de légende en en annexe; 1 espèces non inventoriées, à notre connaissance, dans les limites de la commune mais présentes localement et dont la probabilité de présence paraît significative dans certains biotopes de la commune.



Page 149

Quelques photographies Faune

Azuré du serpolet



Pie-grièche à tête rousse



Guêpier d'Europe

Triton marbré



Pélodyte ponctué



Agrion de Mercure











Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel

La Communauté de Communes Centre Tarn est concernée par plusieurs périmètres d'inventaires ou de protection dont la liste, ainsi qu'une représentation cartographique, sont proposées ci-après.

Les sites Natura 2000

Le territoire intercommunal est directement concerné par un site Natura 2000. Il s'agît de la Zone Spéciale de Conservation FR730l631 « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou ». Cet espace de plus de 17 100 ha englobe les trois vallées encaissées sur granite et schistes de l'Agoût, du Gijou et du Viaur, ainsi que leurs affleurements rocheux, les ripisylves, boisements, landes, prairies et cultures les bordant. Ce vaste réseau de cours d'eau et de gorges abrite une grande diversité d'habitats et d'espèces avec un intérêt majeur pour la Loutre d'Europe et la Moule perlière d'eau douce. Néanmoins, ce site présente également des vulnérabilités du fait du remplacement progressif des habitats forestiers d'origine par des résineux exotiques plantés pour leur exploitation.

A seulement 3 km des limites de la CC Centre Tarn on retrouve la **Zone Spéciale de Conservation « Basse vallée du Lignon »** (FR7300949), d'une superficie de 56 ha. Ce site enclavé abrite la vallée encaissée du Lignon. L'absence de fréquentation a permis l'installation d'une végétation arborée de fond de vallée. Le secteur est particulièrement intéressant pour sa diversité en Ptéridophytes.

Enfin, à plus de 11 km, s'étends la Zone Spéciale de Conservation « Tourbières du Margnès » (FR7300946), d'une superficie de plus de 2700 ha. Ce site est une tête de réseau hydraulique comprenant de nombreuses dépressions sur lesquelles se sont installées des tourbières plus ou moins évoluées. Elles sont les dernières du Massif Central avant la zone méditerranéenne et abritent des espèces et des formations végétales remarquables. Ces tourbières sont aujourd'hui menacées par, d'une part l'intensification des pratiques agricoles favorisant le drainage de certaines d'entre elles, et d'autre part, la déprise agricole et l'abandon des pratiques pastorales.



Les ZNIEFF

La CC Centre Tarn est directement concernée par trois Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF) de type I les « Coteaux secs du Causse et de la Rougeanelle », « Vallée du Dadou » et « Vallée du Gijou de Lacaze à Bézergues et Vallée de l'Agoût de Bézergues à La Vergne » et par une ZNIEFF de type II « Vallée de l'Agoût de Brassac à Burlats et Vallée du Gijou ». D'autres ZNIEFF de type I et II se situent à proximité de la CC Centre Tarn mais ne seront pas développées ici par soucis de concision. Leur localisation et leur nom peuvent être retrouvés sur la carte ci-après.

La ZNIEFF «Coteaux secs du Causse et de la Rougeanelle» – 730010116 englobe près de 790 hectares de coteau calcaire dominant la basse vallée du Dadou entre Laboutarié et Graulhet. Il s'agît d'une zone diversifiée tant sur le plan des habitats que des espèces. Elle abrite des pelouses sèches et des habitats déterminants tels que les fruticées à Buis, les landes à genévriers et les pelouses à Aphyllanthes, mais également des habitats plus communs tels que les cultures de céréales et des bosquets de chêne pubescent.

La ZNIEFF « Vallée du Dadou » – 730010092, d'une superficie de plus de 3 000 ha, comprend la vallée du Dadou en amont de son arrivée en plaine à Lafenasse et jusqu'à la retenue d'eau de Rassise, ainsi que les principaux vallons adjacents. Le site correspond à la partie accidentée du parcours du Dadou et abrite des vallées aux versants pentus. La forêt de feuillus recouvre une grande partie du site. Sur les bords de cours d'eau on retrouve également des forêts de frênes et d'aulnes. Bien que peu prospectée, la ZNIEFF abrite de nombreuses espèces de faune et de flore d'intérêt.

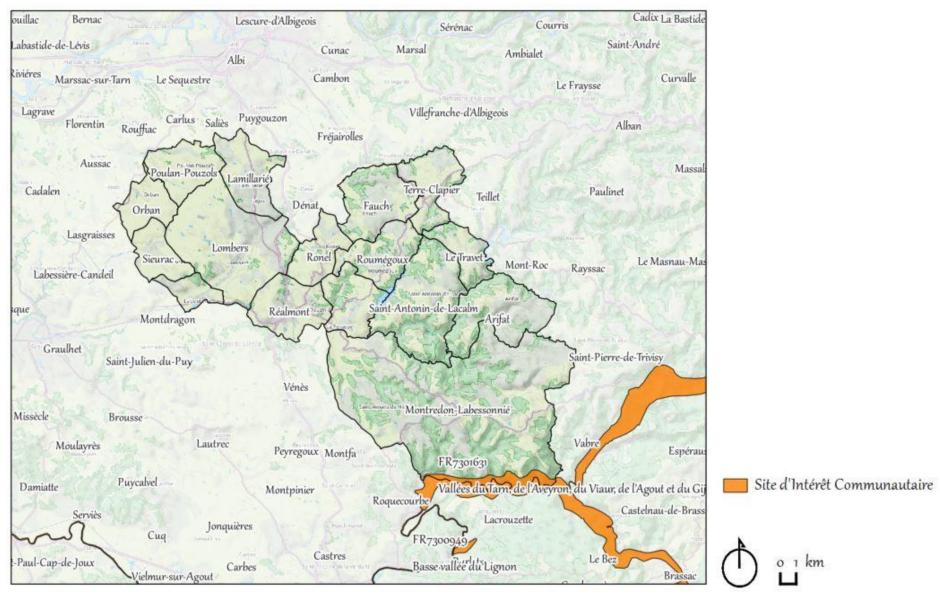
La ZNIEFF «Vallée du Gijou de Lacaze à Bézergues et Vallée de l'Agoût de Bézergues à La Vergne» - 730010086, correspond au complexe des vallées encaissées du Gijou et de l'Agoût sur une surface de plus de 6200 ha. Les versants sont raides et majoritairement boisés mais ils comportent également de nombreuses zones rocheuses et quelques landes sèches. Certains fonds de vallées ou versants moins abrupts, des parcelles de prairies naturelles ou artificielles se sont développées. Néanmoins, du fait de la faible pression anthropique du site en comparaison des plateaux agricoles voisins, cet ensemble accueille une grande richesse biologique.

En ce qui concerne les ZNIEFF de type II, la seule recouvrant le territoire de la CC Centre Tarn, « Vallée de l'Agoût de Brassac à Burlats et Vallée du Gijou » - 730010080, couvre une superficie de plus de 15 800 ha. Elle correspond à la vallée encaissée et boisée de la rivière Agout (entre Brassac et Burlats) et à ses deux principaux affluents. Il s'agît d'un secteur à dominante forestière avec des zones ouvertes et agricoles (élevage). Le site abrite de nombreuses espèces d'intérêt qu'elles soient liées au cours d'eau ou aux habitats riverains.

Les autres sites de protection

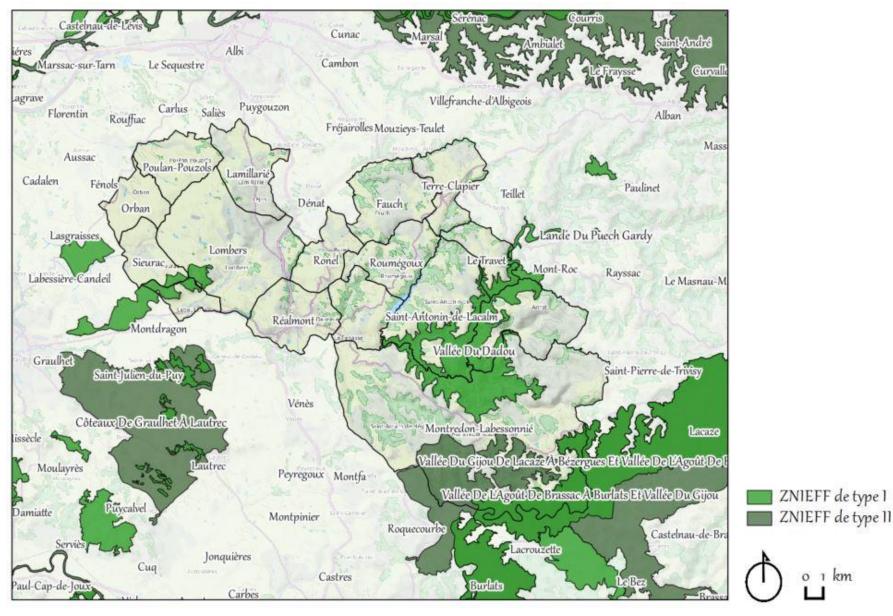
La CC Centre Tarn est également concerné par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc qui recouvre intégralement la commune de Montredon-Labessonnié. Le parc s'étend sur plus de 300 000 ha, et s'échelonne de 56 m d'altitude à plus de 1200 m. Il a été créé en 1973. Il s'agît d'un territoire rural habité, à la confluence des climats océanique et méditerranéen. Le parc est reconnu au niveau national pour son exceptionnelle valeur patrimoniale et paysagère. En ce qui concerne les milieux naturels, le parc dispose d'une diversité biologique exceptionnelle, aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif.





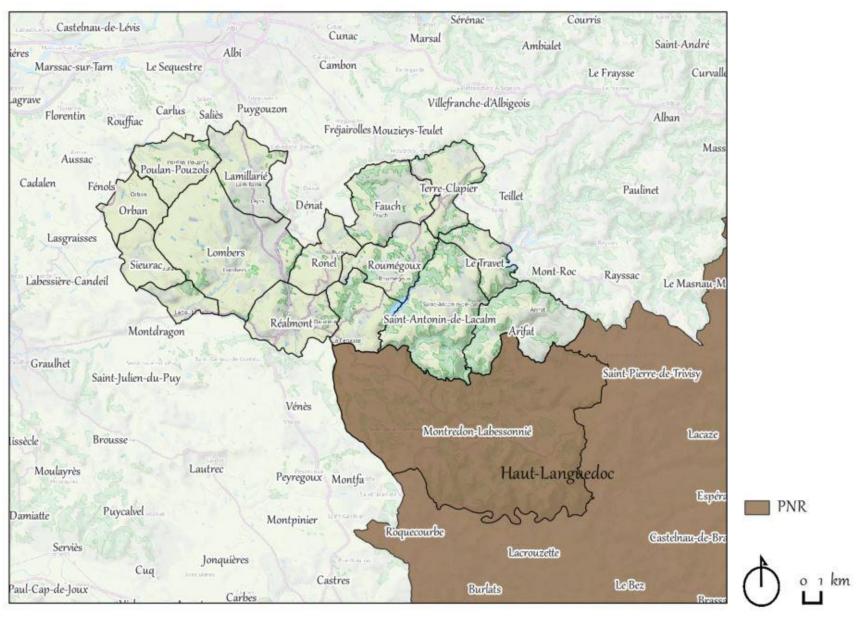
Localisation des sites Natura 2000 (Source: INPN; Réalisation : Nymphalis ; fonds: les contributeurs d'OpenStreetMap)





Localisation des périmètres ZNIEFF (Source: INPN; Réalisation : Nymphalis ; fonds: les contributeurs d'OpenStreetMap)





Localisation des autres sites de protection (Source: INPN; Réalisation : Nymphalis ; fonds: les contributeurs d'OpenStreetMap)



Les continuités écologiques de la CC Centre Tarn

La nécessité d'enrayer l'érosion de la biodiversité et de prendre en compte les besoins de déplacement des espèces pour la réalisation de leur cycle de vie, par la caractérisation des continuités écologiques, a largement été étayée dans la bibliographie récente et reprise dans les textes de lois, notamment les Lois Grenelle I et II.

Au-delà de la gestion et de la protection de périmètres à forte richesse écologique, il convient de préserver les réservoirs de la biodiversité ordinaire au cœur des villes et d'assurer la continuité entre ceux-ci, soit en protégeant des corridors existants, soit en en restaurant.

Ainsi dès l'échelle du PLUi, l'intercommunalité se doit d'étudier les continuités écologiques à l'échelle de son territoire et de les prendre en compte dans la construction de son projet d'urbanisme.

A l'échelle du SRCE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Midi-Pyrénées a été publié en 2015, notamment les cartes de la Trame Verte et Bleue.

Celles-ci ont été consultées afin de dresser un premier portrait des continuités à l'échelle du territoire de la CC Centre Tarn. Néanmoins, à cette échelle, seuls les réservoirs les plus importants sont identifiés à savoir essentiellement les ZNIEFF de type I et les sites Natura 2000 qui ont d'office été identifiés comme réservoirs de biodiversité de milieux boisés (en vert foncé) ou de milieux ouverts à semi-ouverts (en vert clair sur la carte). Deux grands corridors, en bon état, traversent le territoire : un reliant le « Coteau sec du Puech Salvan » à la « Vallée du Dadou » et un autre reliant les « Coteaux secs du Causse et de la Rougeanelle » à la « Vallée du Gijou de Lacaze à Bézergues et Vallée de l'Agoût de Bézergues à La Vergne ».

La trame bleue est bien fournie avec de nombreux cours d'eau surfaciques à préserver (en bleu cyan), avec leurs nombreux affluents identifiés comme corridors, essentiellement à remettre en bon état. En effet, la grande majorité des obstacles

aux continuités identifiés concernent des obstacles à l'écoulement (triangle rouge sur la carte). Quelques obstacles surfaciques sont également identifiés, il semble qu'ils s'agissent soit des limites de l'urbanisation soit de cours d'eau en bordure de réservoir terrestre.

Ceux-ci sont figurés sur la carte ci-après, réalisée avec les données cartographiques du SRCE Midi-Pyrénées.

A l'échelle du SCoT du grand Albigeois:

La première révision du SCoT du grand Albigeois a été approuvée le 21 décembre 2017. Une partie du diagnostic est consacrée à la définition de la Trame Verte et Bleue. Il en ressort, au même titre que dans le SRCE, que l'essentiel des continuités écologiques (corridors et réservoirs de biodiversité) sont portées par les cours d'eau du territoire (le Dadou et l'Agout) et leurs ripisylves associées.

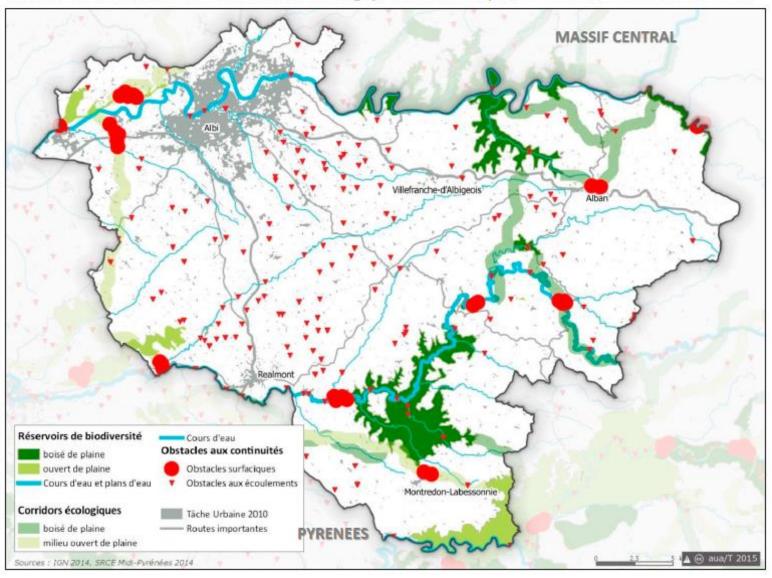
L'ouest du territoire apparaît également pauvre en continuités, qu'elles soient terrestres ou aquatiques. La carte suivante est extraite de ce document.

Plusieurs enjeux régionaux sont définis au SCoT:

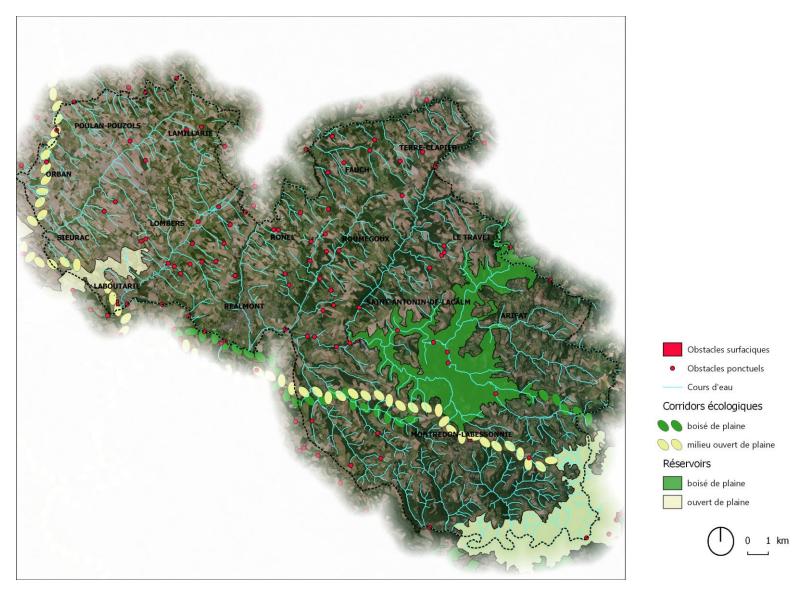
- « La conservation des réservoirs de biodiversité :
- Le besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau:
- La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau;
- L'amélioration des déplacements des espèces de la plaine (bassin de vie toulousain et ses alentours);
- Le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations. »



Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées par le SRCE sur le territoire de SCoT







Localisation des continuités écologiques selon le SRCE Midi-Pyrénées (Source : DREAL Occitanie ; Réalisation : Nymphalis ; fond : IGN BD Ortho)



A l'échelle de la CC du Centre Tarn

Afin d'élaborer une carte des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques plus précise, à l'échelle de la CC Centre Tarn, Nymphalis s'est basé sur la cartographie de la physionomie des habitats naturels de l'intercommunalité, réalisée dans le cadre de cet état initial. Ainsi la quinzaine d'habitats élémentaires et leurs complexes recensés dans le présent travail ont été regroupés en 6 grands habitats globaux, ou sous-trames : les boisements, les cultures, les habitats artificiels, les habitats herbacés ouverts, les habitats semi-ouverts et les milieux aquatiques et zones humides. La carte proposée ci-après permet d'appréhender la répartition des habitats, naturels, semi-naturels et artificiels, sur le territoire communal.

En parallèle, chaque type d'habitat s'est vu attribué un niveau d'enjeu local tel que défini par la méthode développée au paragraphe O. Cet enjeu local nous permet de déterminer les habitats ayant les plus forts potentiels d'accueil pour la biodiversité. Ainsi la carte des enjeux présente la localisation des habitats ayant un enjeu local modéré à fort et pouvant, en conséquence, être considérés comme réservoirs de biodiversité.

A ces réservoirs, nous avons ajouté les cours d'eau qui ont également été matérialisés sur la carte et sont d'office considérés comme éléments de la Trame Bleue.

De l'analyse de ces cartes et des données qu'elles synthétisent, ressortent les principales entités qui englobent l'essentiel de la diversité biologique communale :

Les réservoirs de biodiversité se concentrent essentiellement sur la partie est du territoire et concernent principalement les boisements et milieux herbacés ouverts (prairies). Quelques habitats ouverts ou semi-ouverts constituent encore des réservoirs de biodiversité à enjeu fort, sur l'ouest du territoire, mais ils sont fragmentés (pelouses sèches des coteaux).

Les principaux sont répertoriés :

✓ au niveau des cours d'eau qui serpentent au sein des vallons encaissés et qui y déterminent la présence de zones humides non gérées (Boisement riverain) ou utilisées (prairies de fauche ou pâture mésophiles à hygrophiles). Ils constituent des habitats singuliers et riches au sein du contexte plutôt xérique des collines et plateaux environnants. Cependant, la mise en culture et le drainage des prairies provoque des discontinuités au sein de cette trame bleue et ainsi qu'une baisse de leur qualité par eutrophisation globale. Cette trame bleue est en meilleure état à l'est du site car les vallons qui la bordent sont incultes; a contrario, dans la plaine, l'agriculture intensive contraint le lit mineur et les habitats associés du Dadou notamment.

- ✓ au niveau des coteaux calcaires et marneux des collines de l'ouest au sein
 desquelles subsistent les plus beaux exemplaires de pelouses sèches
 subméditerranéennes bien que peu ou non pâturées désormais. Ces
 habitats se fragmentent depuis le milieu du XXème siècle, d'abord par mise
 en culture d'une partie grâce à la possibilité offerte par les machines de
 cultiver sur certaines pentes, et d'autre part, par boisement suite à la
 déprise pastorale;
- ✓ au niveau des landes, prairies permanentes semi-naturelles non améliorées et des bas marais tourbeux de l'est. Ces habitats, issus des paysages traditionnels d'élevage sont en régression importante du fait des nouvelles pratiques d'élevage: abandon de certaines parcelles, amélioration d'autres, boisements volontaires de landes ou prairies, drainage ou surpâturage des bas marais, etc. La pérennité de ces habitats et surtout de leur bon état de conservation, n'est donc pas garantie sur le territoire malgré leur apparente abondance relative sur la partie orientale.
- ✓ enfin, dans une moindre mesure, au niveau des boisements naturels et spontanés de chênes blancs, à l'ouest, et de chênes pédonculés, à l'est. Bien qu'ils soient souvent jeunes ou exploités avec une révolution courte, ces habitats sont importants pour nombre d'espèces forestières et leur intérêt biologique ne pourra qu'aller croissant avec l'âge.

Les autres types d'habitats, et notamment ceux liés à l'exploitation agricole (pâturages intensifs, prairies artificielles, cultures, etc.) ne peuvent guère plus être considérés comme des réservoirs biologiques au vu des pratiques qui y ont cours, incompatibles avec l'accueil d'espèces exigeantes et, parfois même, d'espèce que l'on pouvait qualifier de banales encore dans la deuxième moitié du XXème siècle.



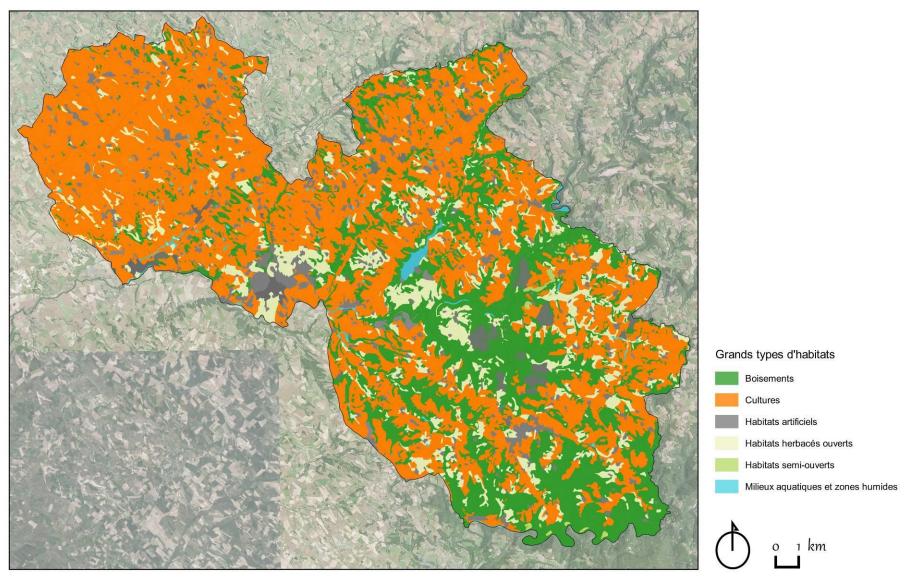
Sur cette dernière carte, nous avons également fait figurer l'état global des continuités écologiques à l'échelle de la communauté de communes. Les continuités à l'est de la commune semblent fonctionnelles du fait de la présence importante de réservoirs de biodiversité contigus. Néanmoins, sur le reste du territoire, deux zones nous semblent intéressantes à améliorer ou à surveiller :

- ✓ au niveau du Dadou, qui est à priori une continuité encore fonctionnelle, au moins au niveau terrestre, mais qui semble se détériorer. En effet, ses ripisylves sont moins fournies que celles des cours d'eau adjacents, et notamment de l'Agout au sud;
- ✓ à l'ouest de la commune, au sein des grands espaces cultivés, on remarque la présence de plusieurs réservoirs, dont ceux ayant les plus forts enjeux, constitués essentiellement des pelouses sèches et des prairies permanentes. Néanmoins ces réservoirs apparaissent particulièrement fragmentés, leur disparition, ou leur perte totale de fonctionnalité est à craindre pour la plupart des populations d'espèces qui leur sont inféodées. Le développement d'un réseau, même assez ténu (2 mètres de large) d'habitats naturels spontanés - haies, fourrières, bandes enherbées - au niveau de l'inter-champ permettrait d'accroître grandement la fonctionnalité de ses réservoirs et de prévenir leur disparition. Evidemment, une réduction concomitante des apports de biocides est indispensable à sa mise en œuvre effective. Cette continuité en pas japonais de la sous-trame des milieux ouverts des landes et pelouses sèches est ainsi fiaurée sur la carte « Représentation des continuités écologiques » ci-après comme « à restaurer ». Par ailleurs, la continuité de la trame bleue de ce secteur, incarnée par l'Assou, est probablement déjà fonctionnelle pour quelques espèces aquatiques mais une amélioration est possible, à l'instar de tous les cours d'eau du secteur de plaine notamment : effacement des seuils et barrages, libération d'espaces de divagation permettant la régénération des habitats pionniers liés à l'écocomplexe alluvial.

Concernant les ruptures des continuités, matérialisées essentiellement par la route principale et les taches urbaines, elles ne semblent pas infranchissables pour la faune locale. Néanmoins, d'après le SRCE, le problème essentiel des ruptures de continuités se situe au niveau des continuités aquatiques. En effet, sur la carte du SRCE on constate la présence d'un grand nombre d'obstacle à l'écoulement au sein

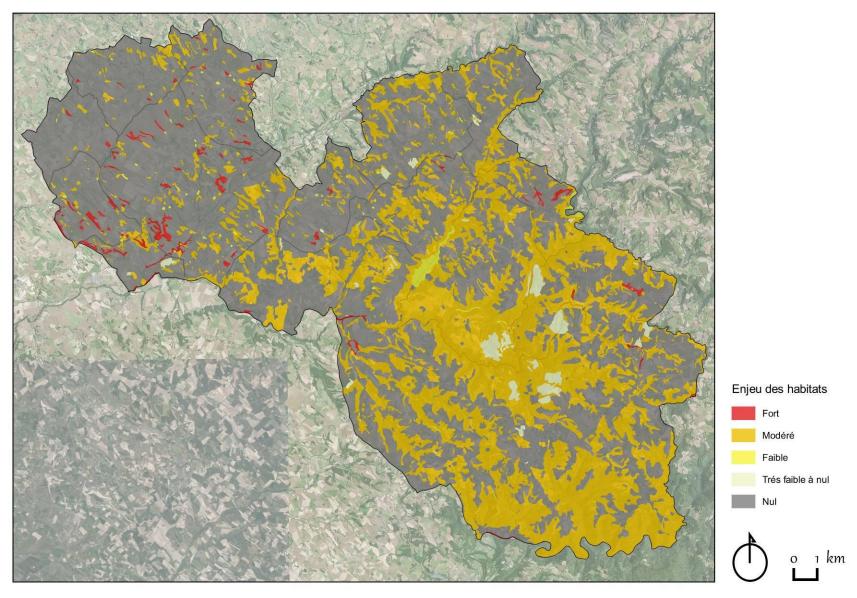
du réseau, très dense, des cours d'eau du territoire. Une politique volontariste de destruction des guets et micro-barrages non utilisés ou dont l'utilité n'est pas avérée, permettrait probablement le retour d'une faune piscicole à enjeu.





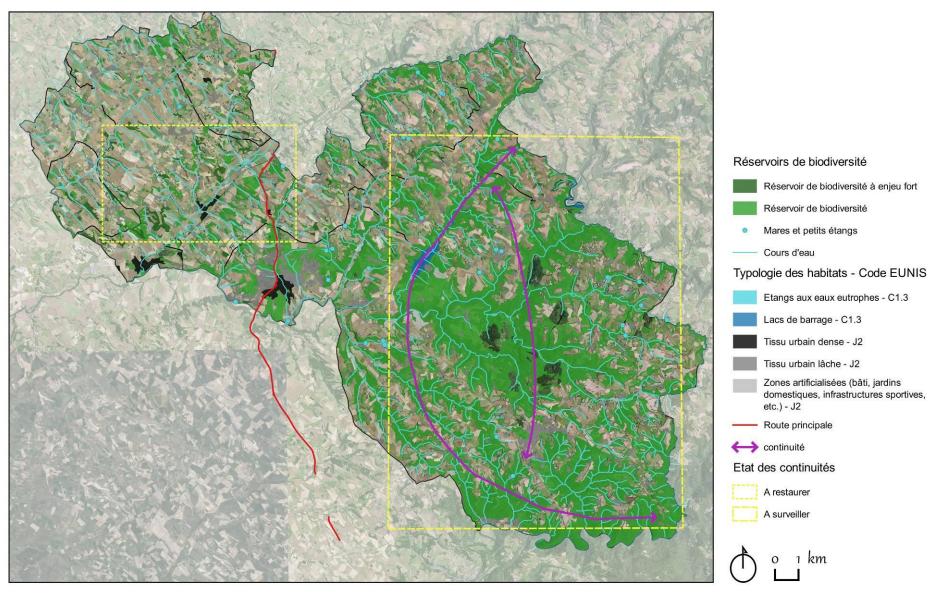
Cartographie des grands types d'habitats à l'échelle de la communauté de communes (Source et réalisation: Nymphalis; fond: IGN BD Ortho et GoogleEarth au-delà)





Représentation des secteurs à enjeux de la Communauté de communes du Centre Tarn (Source et réalisation : Nymphalis ; fond : IGN BD Ortho et GoogleEarth au-delà)



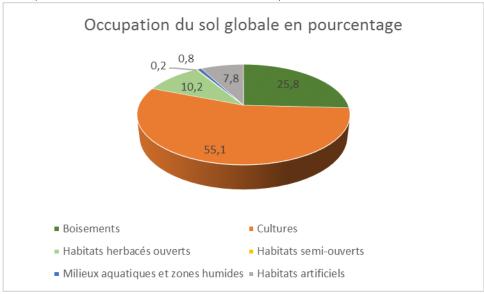


Représentation des continuités écologiques de la Communauté de Communes du Centre Tarn (Source et réalisation: Nymphalis; fond: IGN BD Ortho et GoogleEarth au-delà)



Utilisation et gestion des espaces naturels de la Communauté de communes Centre Tarn

Les habitats naturels de la Communauté de communes Centre Tarn occupent plus de 37 % du territoire. Ce chiffre est un peu au-dessus de la moyenne nationale puisque d'après Corine Land Cover, en 2006, seulement 34 % du territoire métropolitain était couvert de forêts ou autres espaces semi-naturels.



Répartition de l'occupation du sol en pourcentage (source: Nymphalis)

Ces milieux naturels sont essentiellement constitués de boisement (près de 26 %), suivis des habitats herbacés ouverts (essentiellement prairies et pelouses), reflétant la part importante de l'élevage et de l'agriculture sur le territoire. Certains secteurs présentent un enjeu notable et une richesse faunistique et floristique importante, notamment les pelouses sèches et les prairies permanentes.

De manière générale, l'essentiel des espaces naturels du territoire concerne les boisements rivulaires, conférant aux cours d'eau d'un territoire, une attraction touristique certaine.

Les espaces cultivés occupent plus de 55% du territoire, sans compter les espaces en jachères depuis quelques années. L'agriculture constitue ainsi un enjeu important, tant au niveau économique, paysager ou de biodiversité.

Enfin, concernant les zones humides et milieux aquatiques, la surface est faible, 0,8 %, correspondant à la moyenne nationale qui est inférieure à 1 %. Le territoire de la Communauté de communes Centre Tarn accueille encore une faible surface de bas-marais acidophiles qui sont en forte régression et de plus en plus rare au niveau national malgré leur richesse exceptionnelle. L'intercommunalité a donc une responsabilité particulière vis-à-vis de ce type d'habitat dont la conservation apparaît prioritaire.



ENJEUX NATURELS

Atouts	Faiblesses
Présence d'un réseau dense de cours d'eau et de ripisylves associés Présence d'espèces patrimoniales et	Prépondérance des prairies artificielles ou de cultures intensives peu accueillantes pour la biodiversité;
protégées ; Présence d'habitats et d'espaces remarquables (zones humides, ripisylves,	Présence de boisements exploités, trop artificiels pour permettre d'accueillir des espèces exigeantes ;
bas-marais, pelouses sèches etc.), bien que les surfaces soient faibles;	Forte exploitation des milieux semi-naturels : élevage, sylviculture, carrière, etc.;
Territoire essentiellement rural, préservé d'une urbanisation galopante et de ruptures franches aux continuités écologiques	Progression de la forêt et fermeture des prairies sur la partie est du territoire et intensification des pratiques sur l'ouest du territoire
Opportunités	Menaces
L'agrosystème peut redevenir un support adéquat pour la biodiversité locale moyennant une politique volontariste d'un retour à des pratiques raisonnées (rénovation	Diminution de l'élevage; Absence de gestion d'habitats pastoraux en complète déshérence (pelouses sèches);
du maillage d'inter-champs, plantation de haies, limitation des pesticides, retour à des prairies naturelles);	Intensification des pratiques agricoles (cultures annuelles très intensives et artificialisation de prairies anciennes)

Le SCoT prévoit, à ce stade, la protection des réservoirs de biodiversité, la préservation

et la valorisation des continuités écologiques et la mise en place d'un maillage écologique

fonctionnel

Forte régression, voire disparition des

habitats les plus remarquables (bas-marais, prairies de fauche, pelouses sèches) due aux

changements des pratiques agricoles

(intensification des pratiques, abandon progressif du pâturage naturel) et

l'exploitation des forêts.

Les orientations possibles de prise en compte des espaces naturels dans le PLUi

Le PLUi constitue un levier d'actions important pour la protection des espaces naturels et la mise en place d'une politique volontariste en matière de préservation de la biodiversité.

Le constat montrant la richesse patrimoniale de la CCCT et les milieux remarquables qu'elle abrite, bien que menacés, étant posé, le PLUi devrait permettre la prise en compte de ce riche patrimoine en :

- ✓ Préservant les continuités écologiques à l'échelle du territoire par la mise en place d'une Trame Verte et Bleue avec protection des réservoirs de biodiversité existants, maintien des corridors, restauration des secteurs aux connectivités altérées ou à surveiller, etc.
- ✓ Mettant en valeur et protégeant au sein du PLUi les espaces naturels à enjeu écologique (les bas-marais, les pelouses sèches, les prairies naturelles, etc.) en limitant les pressions urbaines ou anthropiques agriculture, exploitation sylvicole sur ces espaces,
- ✓ Favorisant le retour d'espèces inféodées aux cultures et restaurant les inter-champs et les haies, incitant les agriculteurs à gérer notre territoire en pratiquant une agriculture raisonnée limitant les pesticides. Lutter contre la déprise agricole et l'abandon des pâturages dans le secteur ouest.



5. L'Urbain, un enjeu fort de la CCCT

5.1 Un développement urbain inégal sur le territoire communautaire

Evolution de la trame urbaine : bilan des politiques locales en matière d'urbanisme

L'analyse globale de la trame urbaine du territoire de la CCCT fait état d'un manque global de structure urbaine. En effet, même si les espaces historiques des communes sont toujours identifiables aujourd'hui (plus ou moins selon les cas), le développement plus récent est peu organisé et les réflexions d'ensemble ne semblent pas avoir été majoritaires dans le développement urbain. La logique du développement « au coup par coup » prédomine sur le territoire avec qui plus est un développement souvent linéaire le long d'axe viaire, axé sur la construction de maisons individuelles (les opérations de logements groupés ou collectifs sont sous représentées) et basé sur l'opportunité foncière. Les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire communautaire (majorité de Cartes Communales) n'ont pas permis de définir de véritables stratégies de développement territorial et d'instaurer des réflexions approfondies sur l'implantation des constructions, le type de matériaux à privilégier, etc... (Absence de règlement écrit). Les 3 PLU approuvés sur le territoire sont finalement relativement récents et n'ont pas pu contribuer à contrecarrer le développement massif d'une urbanisation étalée apparue dans les années 70-80 ; dans les cas les moins défavorables, certaines orientations prises par ces documents ont ponctuellement renforcé un développement urbain consommateur d'espace et dégradant pour les paysages de la CCCT.

Analyse de l'évolution de la trame urbaine : méthodologie employée

L'analyse de l'évolution de la trame urbaine est une étape importante de l'élaboration du PLUi mais délicate dans la réalisation étant donné les différentes sources de données disponibles et les possibilités d'erreur liées. Afin de rendre ce travail le plus exhaustif possible mais également le plus fiable, plusieurs sources de données ont été analysées :

- ✓ Les informations issues de la base de données Sitadel,
- ✓ Les informations issues des registres du service de l'Autorisation du Droit du Sol de la CCCT (ADS),
- ✓ Les informations issues de la base de données MAJIC (données de la Direction Générale des Finances Publiques, jusqu'à 2015).

Après croisement des données et la mise en cartographies des résultats d'analyse, il s'est avéré opportun d'utiliser l'ensemble des informations issues de la base de données MAJIC; celle-ci étant actualisée et en théorie conforme à la réalité du terrain (vocation fiscale de ces données).

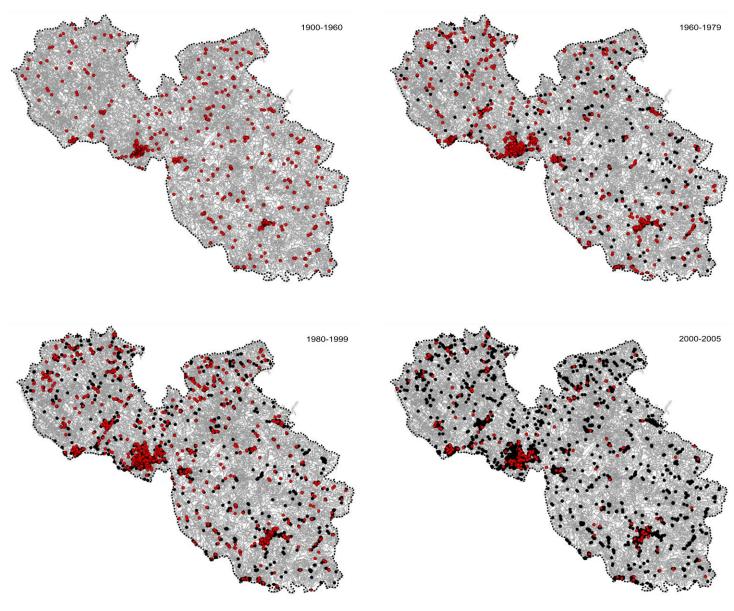
Les données issues du service ADS de la CCCT n'ont pas été retenues car certaines données cadastrales ne permettaient pas de localiser les constructions réalisées sur le territoire et quelques erreurs ont été identifiées, notamment sur la typologie des constructions (agricoles/résidentielles/industrielles).

Les données Sitadel ne détaillent pas les données cadastrales et ne permettaient pas de localiser efficacement les constructions réalisées sur le territoire. Celles-ci ont cependant été recoupées avec les informations issues du travail d'analyse de la base de données MAJIC afin de conforter les résultats. Cette comparaison s'est avérée concluante avec une concordance dans les résultats d'analyse et donc une fiabilité des données analysées.

Les analyses présentées en pages suivantes sont donc issues de la base de données MAJIC.







L'analyse des cartographies ci-contre met un avant un développement urbain articulé dans les centres des communes jusque dans les années 60 ainsi qu'une occupation importante des espaces ruraux : les anciennes fermes et les hameaux sont très nombreux et anciens sur le territoire communautaire.

Ce phénomène se poursuit jusque dans les années 70, période à partir de laquelle le phénomène d'étalement urbain autour des centres urbains apparaît nettement : la CCCT n'échappe pas au développement de maisons individuelles en périphérie des trames urbaines anciennes. A cette période Réalmont, Lombers, Laboutarié et Montredon-Labessionné se sont déjà fortement développées.

Le passage au 21^{ème} siècle marque lui un certain resserrement de l'urbanisation autour des centres anciens ; l'étalement urbain est moins marqué à cette période.

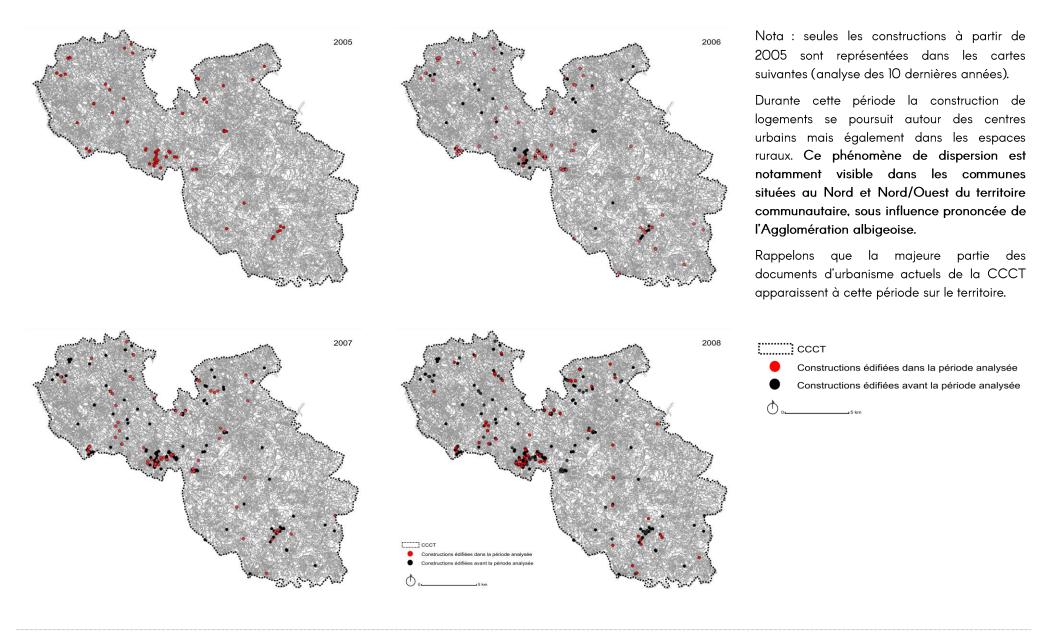
La trame urbaine dispersée du territoire de la CCCT résulte en partie d'un développement ancien de constructions isolées.



Pièce n°1 : Rapport de Présentation

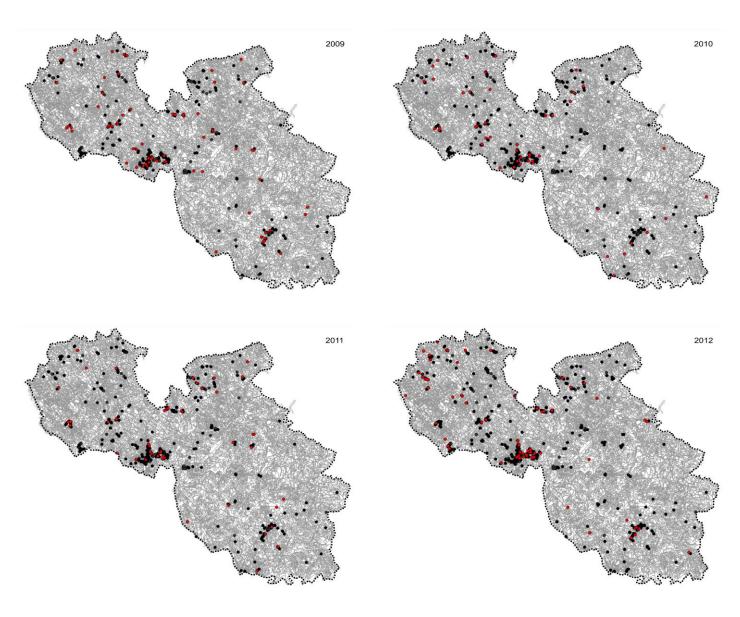
Centre

A partir de 2005, une poursuite de la dispersion urbaine, accentuée vers le Nord du territoire





Poursuite de l'urbanisation du Nord communautaire



A l'instar de la période précédente, les quatre années ici analysées mettent en avant un développement plus important du Nord communautaire ainsi que de l'axe central Réalmont-Fauch.

Le Sud du territoire se développe autour de Montredon-Labessionné et plus ponctuellement sur des communes comme Saint-Antonin-de-Lacalm et Le Travet.

Cette partie de la CCCT est concernée par trois aspects :

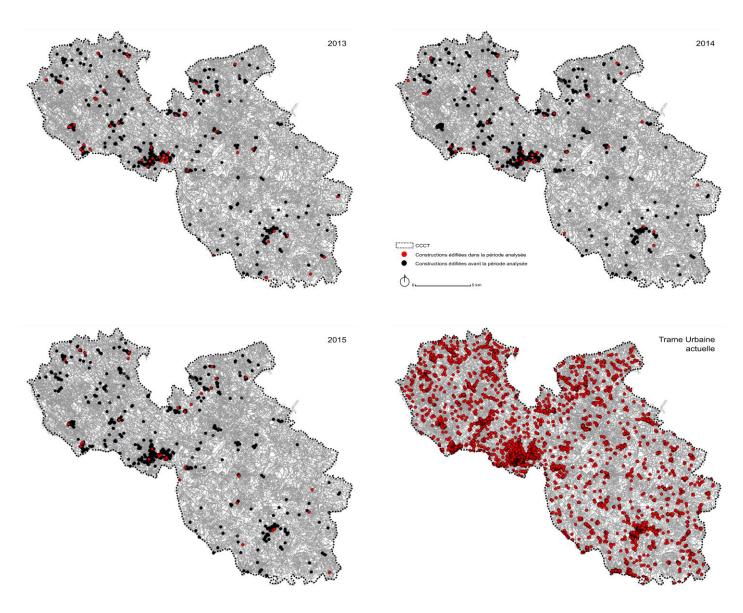
- ✓ une influence albigeoise beaucoup moins marquée,
- ✓ un éloignement des axes viaires structurants,
- des territoires communaux aux surfaces importantes.

ссст

- Constructions édifiées dans la période analysée
- Constructions édifiées avant la période analysée



Une légère tendance vers « un urbanisme compact »



Cette dernière période est nettement moins consommatrice d'espace que les années précédentes.

Le développement de la trame urbaine se fait davantage autour des centres urbains et l'espace rural semble mieux préservé. Cette tendance s'explique notamment par l'intensification des politiques publiques en matière de modération de consommation d'espace, par la saturation de certaines zones constructibles des documents d'urbanisme et finalement par un développement autour de l'existant.

L'occupation du sol actuelle par les constructions met en avant une dispersion très importante de l'urbanisation, notamment dans la partie Nord de la CCCT.

Le développement de l'urbanisation est très irrégulier, d'une part en termes de répartition géographique (Nord/Sud) et d'autre part par rapport aux formes de développement (urbanisation localisée/développement épars).



- Constructions édifiées dans la période analysée
- Constructions édifiées avant la période analysée



Une consommation moyenne de 1975 m² par logement (source DGFIP)

L'analyse de la consommation d'espace sur les dix dernières années (2005-2015) met en avant une consommation moyenne de 1975 m² par logement. Cette donnée est cohérente avec les analyses réalisées à l'échelle du SCOT du Grand Albigeois.

Communes	Nombre de constructions	Surface (ha)	Surface moyenne de parcelle (m²)
Fauch	49	10,09	2059
Laboutarié	30	4,81	1604
Lamillarié	32	7,39	2310
Lombers	81	20,76	2563
Montredon- Labessonnie	100	22,36	2236
Orban	26	5,27	2027
Poulan-Pouzols	35	7,72	2206
Réalmont	215	27,88	1297
Ronel	47	10,84	2307
Roumegoux	17	5,54	3260
Saint-Antonin- de-Lacalm	19	2,63	1382
Saint-Lieux- Lafenasse	22	5,92	2690
Sieurac	22	4,12	1873
Terre-Clapier	13	3,14	2412
Le Travet	5	0,75	1491
Arifat	3	2,17	7248
TOTAL	716	141,38	1975

Plus en détails, entre les communes de la CCCT, on remarque une disparité entre surfaces allouées aux logements en fonction des caractéristiques des communes. Ainsi, une commune comme Réalmont consomme en moyenne 1297 m² par logement contre 2412 m² pour Terre-Clapier.

Notons que certaines données sont à prendre en compte avec retenue comme l'exemple de la surface moyenne des parcelles urbanisées à Arifat (7248 m²). En effet, même si cette surface est en théorie consommée car l'occupation du sol initiale est en partie modifiée, les caractéristiques de la commune d'Arifat explique très probablement ce résultat (urbanisation partielle de parcelles du fait de la topographie marquée mais prise en compte de la surface totale dans l'analyse).

Le développement urbain sur la CCCT est donc relativement homogène entre les communes en fonction de leurs typologies même si certaines réserves peuvent être mises en avant. Certaines communes comme Saint-Antonin-de-Lacalm ou Le Travet pourtant reculées et rurales, font en effet état d'une surface moyenne de parcelle relativement peu élevée : il semble donc possible de développer l'urbanisation en respectant une densité moyenne acceptable. A contrario, des communes pourtant plus développées et plus urbaines, font état de surfaces moyennes relativement élevées comme Lombers et Saint-Lieux-Lafenasse. Les densités observées sur la CCCT sont donc variables en fonction des communes et des projets. D'une manière générale et en raisonnant à l'échelle communautaire, le travail d'analyse effectué met en avant une densité urbaine oscillant entre 3 logts./ha et 7,7 logts./ha. Ces densités moyennes sont faibles compte tenu du caractère urbain de certaines communes comme Réalmont et Montredon-Labessonnié.

La dynamique de la construction est également très variable sur le territoire de la CCCT avec des différences peu représentatives de l'organisation du territoire. En effet, si Arifat et Le Travet connaissent un rythme de la construction très faible du fait de leur éloignement, des communes à priori bien situées le long d'axes viaires structurants comme Laboutarié ou Saint-Lieux-Lafenasse ont un rythme de construction faible à très modéré. A contrario, une localisation orientée vers Albi semble plus attractive comme pour les communes de Fauch et de Ronel où le rythme de la construction est relativement important. Seule Lombers semble tirer profit de sa localisation stratégique le long de la RD612. Les communes de Réalmont et Montredon-Labessonnié sont-elles caractérisées par une bonne dynamique de construction de logements (respectivement 21 et 10 logts./an). Sur les 10 dernières années la CCCT a construit en moyenne 71 logements.



Une consommation foncière liée aux activités mesurées en dix ans

Sur l'ensemble de la CCCT un total de **34,7 ha** voués à l'implantation ou au développement d'activités a été identifié. Au même titre que dans l'analyse des données liées à l'habitat, ces données proviennent des données MAJIC de la DGFIP (2005–2015).

La valeur ci-dessus mise en avant est à modérer dans la mesure où certains des bâtiments liés à des activités sont intégrés dans des locaux à usage initial d'habitation. La consommation liée à des bâtiments industriels représente 5 ha.

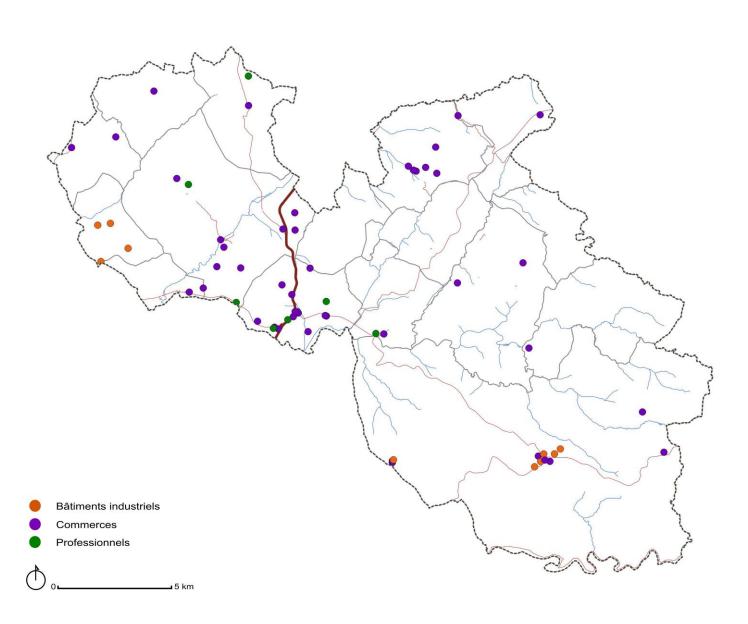
L'actualisation des données issues du service instructeur de la CCCT pour la période 2016-2019 met en avant la consommation suivante en lien avec l'activité économique:

- Activités industrielles ou artisanales: 4830 m² (communes de Lombers et Réalmont)
- Bâtiments agricoles: 44 000 m²

Bâtiments industriels: bâtiments à vocation industrielle.

Commerces: local commercial, non grevé de la taxe d'habitation (artisans, vente directe, etc...).

Professionnels: usage professionnel dans un local à usage d'habitation (professions libérales, etc...).





Bilan de l'urbanisation et possibilités de densification : méthodologie et résultats

Dans le cadre de l'Etat Initial de l'Environnement, un travail d'identification des possibilités de densification a été réalisé. Ce travail s'est déroulé selon la méthodologie suivante :

- ✓ Identification préalable des dents creuses existantes au sein des trames urbaines actuelles pour chaque commune,
- ✓ Transmission aux mairies pour validation et/ou modification des espaces identifiés.
- ✓ Intégration dans une cartographie globale et quantification du potentiel de densification au sein de la CCCT.

Dans le cadre du travail d'identification ont donc été inscrits les espaces libres au sein des zones urbaines de la CCCT y compris ceux entraînant le cas échéant des divisions parcellaires (jardins). Tout a été validé au préalable par les Maires qui connaissent leur territoire et leurs administrés. Le travail réalisé a permis de mettre en avant trois types de zones :

- ✓ Le potentiel de densification : ces espaces sont compris dans la trame urbaine et ne consomme pas d'espace agricole (identifié au Recensement Parcellaire Graphique (RPG) de 2017 données graphiques numérisées les plus récentes à disposition),
- ✓ Le potentiel de densification consommateur d'espace agricole : ces espaces sont au cœur de la trame urbaine et le développement de l'agriculture y semble compromis (enclave) ; ces espaces sont néanmoins identifiés au RPG 2017. Ces espaces seront à intégrer dans la consommation foncière liée au projet de PLUi,
- L'extension urbaine: certains secteurs ont été ajoutés dans l'identification des espaces de densification par les différentes municipalités. Au regard de leur localisation ou de l'occupation du sol (agricole), ces espaces sont davantage considérés ici comme extension urbaine. Ils sont identifiés à titre informatif et feront l'objet de réflexions ultérieures. S'ils sont maintenus ces espaces seront à intégrer dans la consommation foncière liée au projet de PLUi.

L'analyse de ce travail met en avant un potentiel non négligeable pour certaine commune. Aucune trame urbaine actuelle n'est entièrement comblée. Les résultats quantitatifs de cette analyse sont les suivants :

Potentiel de densification*	Potentiel de densification consommateur d'espace agricole
38 ha	13,6 ha

^{*} Lors de l'approbation du PLUi en février 2020, le potentiel de densification a été actualisé.

La CCCT dispose d'un potentiel en densification de 38 ha. Lors de l'élaboration du PLUi la CCCT décidera si les espaces de dents creuses aujourd'hui identifiés au RPG sont inscrits au projet de développement urbain de même que les extensions urbaines souhaitées par certains élus.

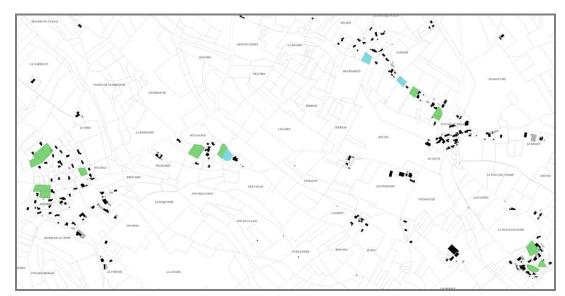
Lors de l'élaboration du PLUi le potentiel en densification était de 45 ha (données 2016), donnée inscrite dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. La réactualisation des données lors de l'approbation met en avant une urbanisation de 6 ha de ces dents creuses en 4 années.





Exemple des trois typologies identifiées : ici sur la commune de Laboutarié





Potentiel sur la commune de Poulan-Pouzols

Potentiel de densification Potentiel de densification consommateur d'espace agricole

Légende valable pour les extraits de cartes des pages suivantes



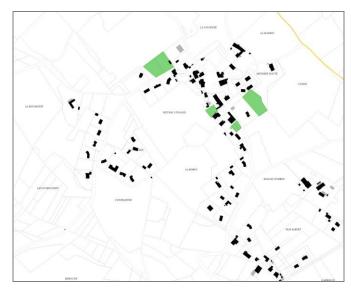
Potentiel sur la commune de Lamillarié

Potentiel sur la commune d'Orban





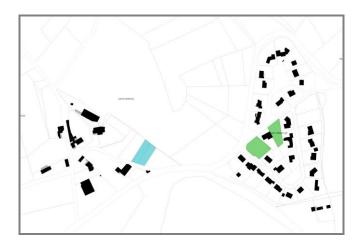
Potentiel sur la commune de Lombers (St-Pierre-de-Conils)



Potentiel sur la commune de Sieurac

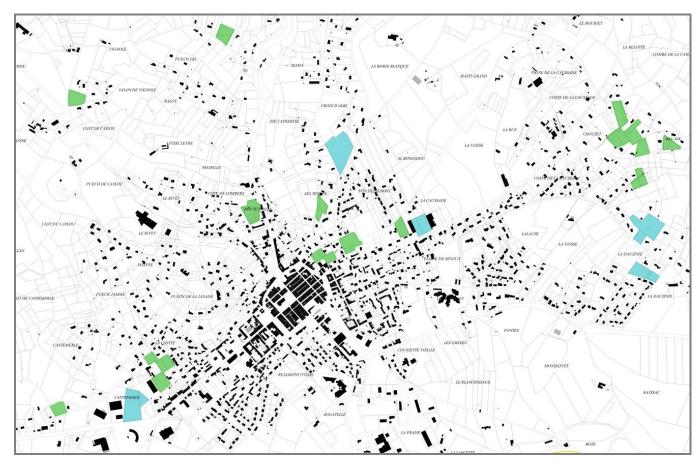


Potentiel sur la commune de Lombers (village)



Potentiel sur la commune de Ronel



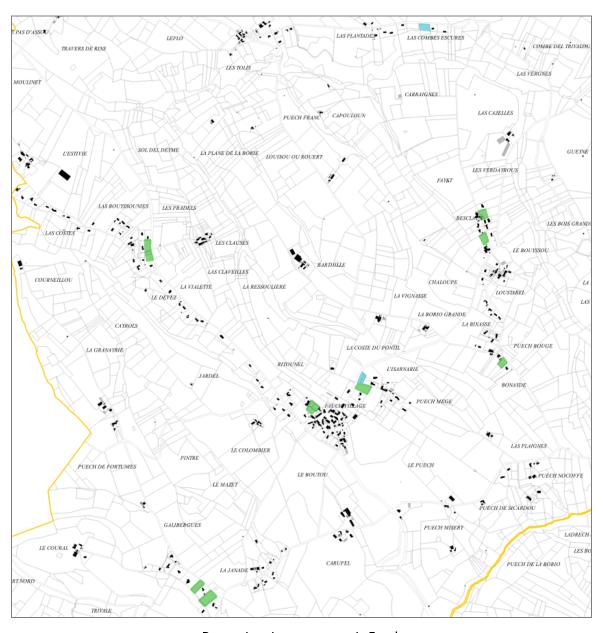




Potentiel sur la commune de Réalmont

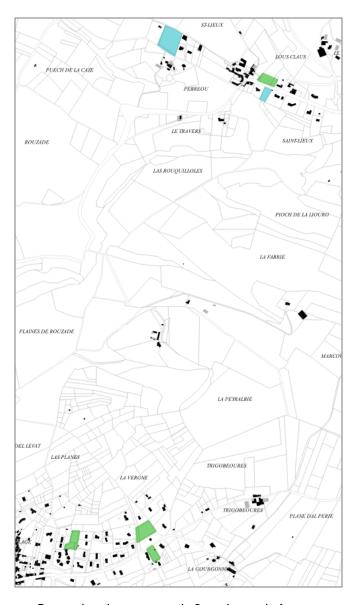
Potentiel sur la commune de Roumégoux (village)



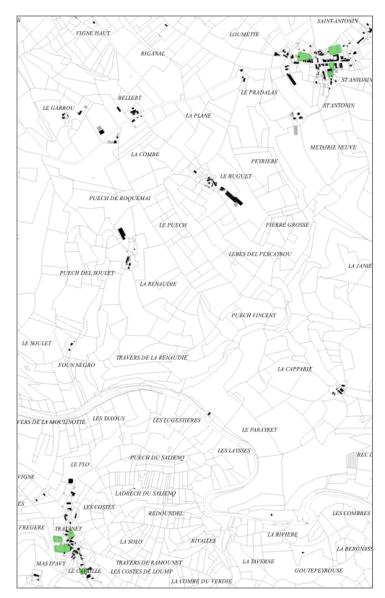


Potentiel sur les communes de Fauch





Potentiel sur la commune de Saint-Lieux -Lafenasse



Potentiel sur la commune de Saint-Antonin-de-Lacalm



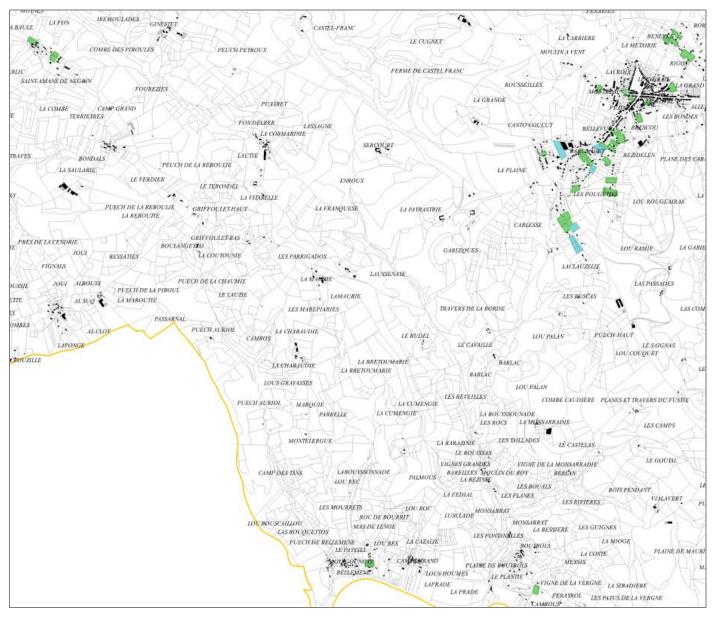




Potentiel sur la commune du Travet

Potentiel sur la commune d'Arifat



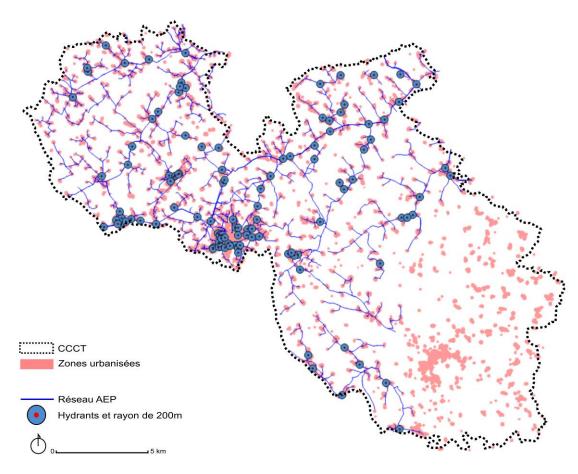


Potentiel sur la commune de Montredon-Labessonnié



Réseaux en place

Dans le cadre de l'Etat Initial de l'Environnement les gestionnaires des différents réseaux ont été contactés (Véolia, SDET, ERDF). A ce stade les informations à disposition sont recensées dans le diagnostic ; les différents gestionnaires confirment leur intérêt d'être associés à la démarche d'élaboration du PLUi lors de la définition des zones de projets pour assurer la faisabilité technique du développement territorial de la CCCT.



L'ensemble des zones urbanisées de la CCCT sont desservies par le réseau d'adduction en eau potable (Source VEOLIA – données manquantes pour Montredon-Labessonnié) y compris et dans la grande majorité les zones d'habitat isolé ou d'exploitations agricoles reculées. La défense incendie est globalement bien assurée dans les zones urbanisées mais pas en intégralité ; à ce titre le SDIS préconise de prioriser le développement près des centres de secours (Réalmont et Montredon-Labessonnié).



Comme le montre la table ci-dessous, de nombreuses communes disposent d'une station d'épuration. Globalement le réseau AC couvre au moins le bourg et éventuellement les hameaux structurants mais les zones éloignées ne sont pas desservies. Notons que la commune de Réalmont dispose d'un réseau AC couvrant largement les zones U et AU du PLU actuel.

Il convient de renforcer l'urbanisation dans les secteurs desservis par les réseaux AC sans compromettre le bon fonctionnement des STEP existantes. Les zonages d'assainissement, qui délimitent les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif, sont révisés afin d'être en cohérence avec l'ouverture à l'urbanisation.

Communes	Assainissement collectif	Capacité de la ou des STEP	Assainissement non collectif		
Terre-Clapier (TC)	Oui pour Saint Salvy de Foureste et Le Trivalou	Respectivement 130 EH et 33 EH	Oui sur le reste du territoire		
Ronel	Oui (bourg)	100 EH	Oui sur les zones éloignées		
Montredon-Labessonnié	Oui (3 STEP)	Respectivement 400 EH, 900 EH et 150 EH	Oui sur les zones éloignées		
Roumégoux	Oui (bourg)	150 EH	Oui sur le reste du territoire		
Fauch	Oui	100 EH	Oui sur le reste du territoire		
Lombers	Oui (Lombers et Puech Jouy)	Respectivement 300 EH et 50 EH	Oui sur le reste du territoire		
Réalmont	Oui	2500 EH	Oui sur les zones éloignées		
Saint-Lieux-Lafenasse	Oui pour Saint-Lieux et Lafenasse	Respectivement 100 EH et 240 EH	Oui sur le reste du territoire		
Saint-Antonin-de-Lacalm	Oui (village)	110 EH	Oui sur le reste du territoire		
Lamillarié	Non	-	Tout le territoire		
Sieurac	Oui sur le village et Mas Albert	150 EH	Oui sur le reste du territoire		
Poulan-pouzols	Oui à Poulan	55 EH	Oui sur le reste du territoire		
Orban	Non	-	Tout le territoire		
Arifat	Non	-	Tout le territoire		
Le Travet	Non	-	Tout le territoire		
Laboutarié	Oui (Bourg + Les Louves)	750 EH	Oui sur le reste du territoire		



Réseaux numériques

Le réseau numérique est aujourd'hui peu développé sur le territoire de la CCCT.

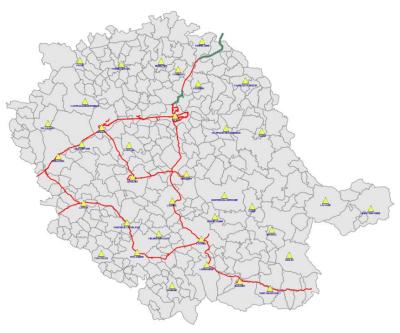
Lors de la réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement, le réseau de la Fibre Optique traverse le territoire à proximité de Lombers, Réalmont et Laboutarié mais ne dessert que la ZAE aménagée sur la commune de Lombers.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Tarn (SDTAN) est un document stratégique qui vise « à définir ensemble les ambitions pour le territoire, le réseau cible de long terme qui y correspond et le phasage flexible de sa réalisation au cours du temps. Il a vocation à constituer la « feuille de route » pour les projets opérationnels qui lui en découleront. »

Le SDTAN du Tarn a été défini autour de 10 orientations stratégiques dont les plus appréciables sur le territoire de la CCCT et dans le cadre de l'élaboration du PLUi sont :

- Déployer une politique publique départementale volontariste d'investissements dans la fibre optique en :
 - o complétant l'infrastructure départementale de télécommunication par la desserte progressive des 23 chefs-lieux de cantons (bourgs-centres) non encore traversés par la fibre : à ce titre si Réalmont est aujourd'hui traversée par le réseau Montredon-Labessonnié fait partie des chefs-lieux non desservis,
 - o raccordant les zones d'activités économiques à la fibre optique (depuis l'élaboration du SDTAN il semblerait que la ZAE de Lombers soit raccordée),
- ✓ Intégrer un réflexe numérique dans les politiques d'aménagement et intégrer l'aménagement numérique dans les documents d'urbanisme : d'où la prise en compte de cette thématique dans l'élaboration du PLUi,
- ✓ Soutenir les communes pour la couverture des zones blanches non desservies : au moment de l'élaboration du présent Etat Initial de l'Environnement de fortes disparités existent sur le territoire de la CCCT.

Selon les données du SDTAN et celles actualisées des opérateurs historiques en matière de télécommunications, certains secteurs jouissent du haut débit alors que d'autres d'un bas débit ; certains secteurs reculés ne sont toujours pas couverts.



Desserte du Tarn par la Fibre Optique : le réseau traverse Lombers, Laboutarié et Réalmont (source SDTAN)

Le Département a voté en mai 2018 le principe d'une Délégation de Service Public qui va permettre de raccorder directement à la fibre optique l'ensemble des foyers à horizon 2025.

La gestion des déchets

La gestion des déchets est assurée comme suit :

- ✓ Ordures ménagères : Tournées tous les jours (sauf samedi) puis traitement au centre TRIFYL à Graulhet,
- ✓ Déchets verts : Déchetterie de Prade ou composteur individuel,
- √ Verre : Collecte via 56 colonnes réparties sur le territoire communautaire,
- ✓ Déchets inertes : Centre d'enfouissement technique de Rauchou.



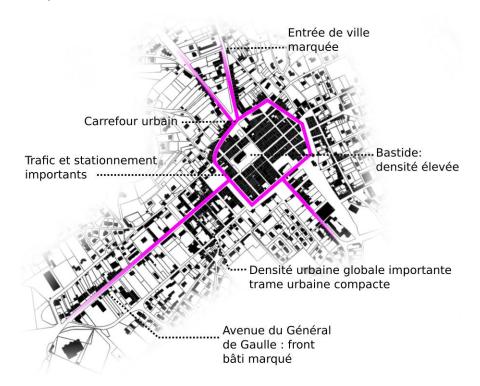
5.2 Une trame urbaine diversifiée, des enjeux variés

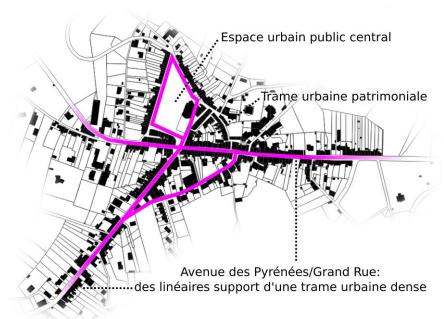
Des compositions urbaines différentes entre les communes mais des formes urbaines parfois similaires

L'analyse des formes urbaines sur le territoire laisse apparaître 3 grandes typologies que l'on retrouve dans les différentes communes de la CCCT ainsi que 2 éléments caractéristiques de celles-ci.

« Les villes denses »

Dans cette catégorie de trame urbaine on retrouve les deux pôles majeurs de la CCCT que sont Réalmont et Montredon-Labessonnié.





Les deux espaces présentés ci-avant concernent les centres ville des deux communes citées. On y retrouve les grandes caractéristiques suivantes :

- ✓ Densité bâtie élevée,
- √ Alignement généralisé à l'emprise publique,
- ✓ Articulation de la trame bâtie autour du réseau viaire et d'un ou plusieurs espaces publics,
- √ Présence de la quasi-totalité de l'offre communale/communautaire en commerces, services voire équipements (ceux-ci étant parfois relayés dans les secteurs d'extensions urbaines).
- ✓ Appropriation de l'espace par les habitants, vie locale marquée,
- ✓ Utilisation de l'espace par les véhicules motorisés (de manière formelle ou non) et dégradation du cadre de vie (notamment à Réalmont).



Dans le cas de Réalmont une partie de la vie locale est organisée dans la Bastide. On y retrouve malgré tout un nombre très conséquent de véhicules motorisés et donc une perte certaine de la qualité du cadre de vie. L'Avenue du Général de Gaulle et le Boulevard Gambetta sont également des supports de vie locale avec de nombreux commerces présents, une offre résidentielle non neutre et des services/équipements clés pour la CCCT. Le long de ces « rues » le trafic est pourtant très important et la qualité du cadre de vie altérée (cf. infra « Un réseau viaire très complet mais des aménagements incitant la traversée du territoire »).



Le trafic est dense dans la traversée de Réalmont : ici un jour de marché

Il semble primordial de profiter du stationnement existant en nombre important pour redonner une place plus forte à la Bastide et aux espaces de vie locale actuels. Réalmont n'est pas une « ville rue » mais son fonctionnement s'y apparente avec une priorité donnée au trafic dans toute la traversée. Néanmoins, un réaménagement (2019–2020) des boulevards Gambetta et Armengaud (et des places Abel Bessac et du 8 mai 19445) devrait minimiser l'effet routier de cette traverse.

A contrario, Montredon-Labessonnié est caractérisée par une organisation linéaire le long de la Grand Rue, de la Route de Réalmont et de l'Avenue des Pyrénées. Le trafic y donc conséquent. Néanmoins, les profils des rues traversées par les véhicules sont étroits et la sensation urbaine est marquée : la contradiction entre le trafic supporté (voiture et poids lourds) et les aménagements en place est donc avérée et problématique.

L'espace organisé autour de l'église et les espaces bâtis en deuxième rideau des axes viaires cités ci-avant constituent des espaces de vie locale plus apaisés mais nous n'y retrouvons pas la majorité de l'offre locale. Ce point pourrait mériter d'être approfondi.



Un commerce autour de l'espace public de l'église à Montredon-Labessonnié

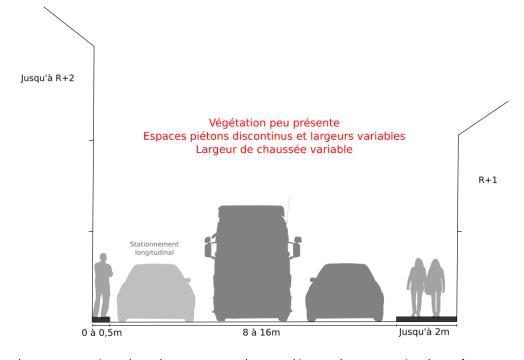
Dans ces espaces la typologie bâtie est donc marquée par des constructions denses, édifiées en R+1 et R+2 et la mitoyenneté est quasi généralisée. Avec certains centres bourgs des autres communes c'est ici que la hauteur des constructions est la plus importante ; le plain-pied ou la construction à un étage caractérisant le reste du territoire communautaire.





Du R+1 et du R+2 Grand Rue à Montredon-Labessonnié

L'articulation entre le bâti et l'espace public est forte. Les profils de voirie sont étroits et les bandes de roulements sont séparées des trottoirs, ceux-ci étant souvent discontinus ou pas assez larges. Cette situation renforce la place donnée aux véhicules motorisés.



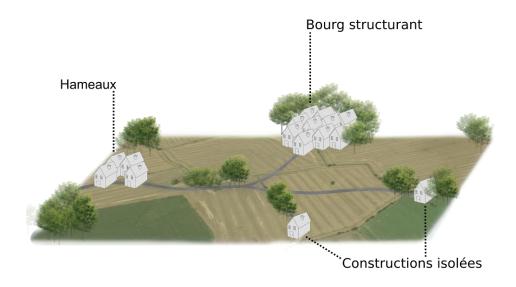
Les rues situées dans les espaces plus reculés et donc apaisés du trafic, ne comportent pas systématiquement d'espaces dédiés aux piétons et les espaces de circulation sont étroits. Le partage de l'espace public est ici plus marqué, le patrimoine bâti davantage valorisé et les vitesses considérablement réduites (nous ne parlons pas ici des rues accueillant les premières extensions urbaines où là l'espace n'est plus partagé).



« Les villages denses »

Les villages denses tels que définis par cette typologie sont les communes caractérisées par un centre bourg structurant et éventuellement quelques constructions isolées ainsi que des hameaux secondaires. Pour cette typologie de commune la notion de bourg structurant est fondamentale et celui-ci doit « sortir du lot ».

Cette typologie peut correspondre aux communes de : Laboutarié, Le Travet, Roumégoux, Saint-Antonin-de-Lacalm et Saint-Lieux-Lafenasse.



Les communes de Fauch, Lamillarié, Lombers, Orban, Sieurac et Poulan-Pouzols regroupent à la fois des caractéristiques des « villages denses » mais leur trame urbaine fait également l'objet d'un étalement prononcé : elles ne peuvent à ce titre être uniquement identifiée dans cette typologie urbaine.

Comme précisé en amont, les « villages denses » sont marqués par un centre bourg structurant, qui marque le paysage et qui est très fortement identifiable lors de la traversée du territoire.

Le paysage aux abords des centres bourgs se resserre et la densité bâtie s'incrémente : la transition urbain/rurale est nette. La trame bâtie de ces espaces est majoritairement caractérisée par des constructions anciennes même si certaines extensions urbaines sont parfois développées selon une cohérence globale de l'urbanisation. Dans ce cas <u>ces extensions</u> (ou intensification de l'urbanisation) ne dénotent pas dans le paysage à contrario des extensions urbaines présentées dans un des paragraphes suivants.



L'arrivée dans le bourg du Travet est franche, le paysage se resserre

<u>Dans la majeure partie des cas</u> sur le territoire de la CCCT, ces « villages denses » sont organisés en « villages rue ». L'urbanisation est alors articulée autour d'un axe formé par une connexion viaire, soit de transit soit de desserte locale. La relation à l'espace public est étroite et les alignements quasi généralisés.

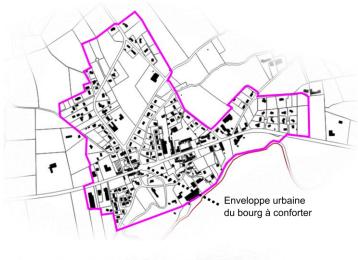


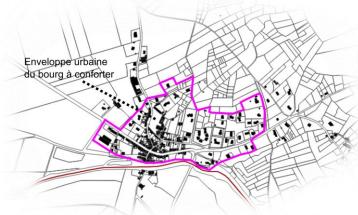


Le village rue de Roumégoux débouche sur une des places communales



Les possibilités d'urbanisation de ces villages sont limitées en comblement de dents creuses et l'axe de développement à favoriser serait ici en deuxième rideau d'urbanisation. Il convient de ne pas poursuivre le phénomène d'urbanisation linéaire ayant structuré ces villages. D'une manière générale dans ces villages, il semble opportun de conforter la place des centres bourgs voire des hameaux structurants.





Les cas de Laboutarié et de Lafenasse : des centres bourgs alliant développement linéaire et en profondeur, la trame urbaine est compacte

Les « villages denses » sont caractérisés également par la présence de hameaux anciens et de quelques constructions isolées sur le territoire. Dans la majeure partie des cas (des exceptions existent), ces constructions ou hameaux sont issus d'un développement urbain ancien et leur intégration dans la trame paysagère et rurale est efficace. Rappelons que la CCCT est marquée par un développement épars de l'urbanisation historique.



Travanet, hameau structurant de Saint-Antonin-de-Lacalm

La Trame urbaine morcelée

Cette typologie est assez marquée sur le territoire de la CCCT avec la présence de nombreuses constructions implantées de manière éparse (Cf. analyse du développement urbain). Deux catégories de territoire peuvent être ici mises en avant :

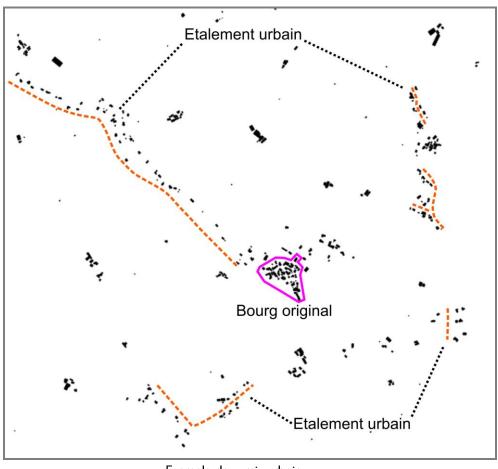
- ✓ Les communes caractérisées par un centre bourg mais également un étalement urbain prononcé (cas n°1).
- ✓ Les communes peu structurées où le développement semble s'être fait au gré des possibilités foncières ou autour de plusieurs hameaux ou agrégats urbain (cas n°2).

Cas n°1

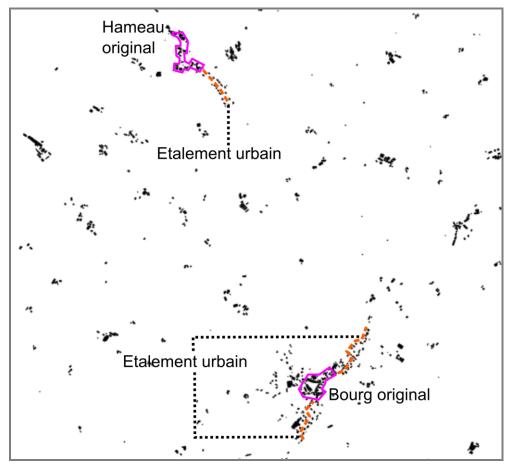
Comme indiqué en amont, ces communes disposent à la fois des caractéristiques des « villages denses » mais leur développement urbain est morcelé et étalé. Une fois hors du village dense, il n'est pas rare de traverser à nouveau des espaces



fortement urbanisés, sans organisation en hameau particulière : ces espaces sont très majoritairement développés le long des axes viaires. Dans ces territoires apparaissent de manière prononcée les extensions urbaines récentes que nous présentons dans le prochain paragraphe.



Exemple de « mix urbain »
Un bourg structurant mais un étalement urbain très marqué



Un bourg et un hameau structurants : de l'étalement urbain dans le deux cas

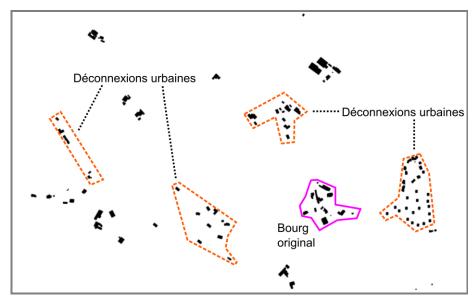
Pour les deux exemples présentés dans cette partie l'existant ne peut être ignoré. Néanmoins, il conviendrait dans le cadre du PLUi de proscrire le renforcement de l'étalement urbain et de composer une nouvelle trame urbaine cohérente et intégrée dans les paysages en tenant compte de l'existant. La place des bourgs et hameaux structurants mérite d'être renforcée voire retrouvée dans certains cas.



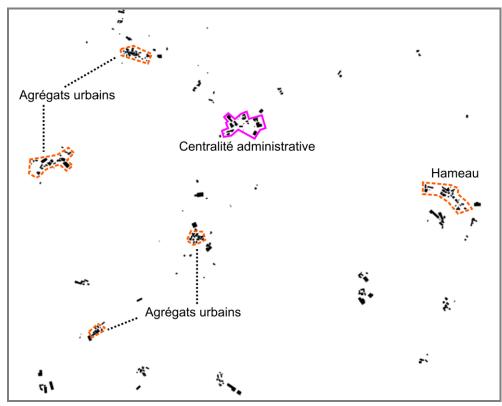
Cas n°2

La deuxième catégorie de territoire morcelé correspond à des communes où l'organisation urbaine n'est pas nette et où la place des bourgs est très peu marquée. Dans ces espaces la lisibilité territoriale n'est pas évidente et la mise en séquence quasi impossible : dans ces espaces le défilement de constructions, parfois très similaires, ne permet pas de marquer franchement les espaces parcourus : seuls les clochers d'Eglise rappellent le caractère central des bourgs originaux. Un axe de travail pour ces territoires pourrait consister à (re)créer une structure urbaine marquée autour du bourg original. Pour les territoires ici concernés l'étalement urbain est souvent caractérisé :

- ✓ Soit par du développement compact sous forme de nouveaux lotissements.
- Soit par un développement urbain accroché à un tissu urbain ancien (hameau ou exploitations agricoles).



Le bourg central est peu visible. Sa taille mais aussi les aménagements existants ne marquent pas un espace structurant. Les « déconnexions urbaines » sont plus marquées.



Autre cas de figure : le bourg (ou centralité administrative) peu identifiable au milieu du territoire et d'autres hameaux ou agrégats urbains tout aussi conséquents

Dans le deux cas présentés dans l'analyse de la trame urbaine morcelée, il semble important de prioriser les actions à venir. En cas de développement souhaité, il semblerait opportun de recréer et/ou conforter la place des bourgs originaux pour redonner de l'identité à ces territoires et (re)valoriser la vie locale.

lci plus qu'ailleurs le développement linéaire et épars du territoire est à stopper et proscrire dans le cadre du développement urbain envisagé.



Les extensions urbaines

Les extensions urbaines sont très nombreuses sur le territoire de la CCCT et marquent fortement le paysage communautaire. Trop souvent l'impact de ces extensions urbaines est très négatif.

Les extensions urbaines sont présentes dans la majeure partie des typologies urbaines de la CCCT mais notamment dans les villes denses et dans les espaces de trame urbaine morcelée où elles sont précisément à l'origine dudit morcellement. Comme introduit indirectement en amont, les extensions urbaines sont de deux types :

- ✓ Les extensions urbaines linéaires le long d'axes viaires : celles-ci sont très néfastes pour les paysages (souvent en ligne de crête) et ne font pas l'objet de réflexion d'ensemble. C'est un développement au coup par coup très consommateur d'espace.
- Les extensions urbaines sous formes de lotissements ou d'agrégats urbains : ce type d'extensions est <u>parfois</u> moins impactant pour le paysage dans la mesure où des réflexions d'ensemble ont été menées. La consommation d'espace est avérée mais le développement plus compact de ces extensions urbaines est plus favorable. Dans certains cas le développement discontinu de ces extensions est préjudiciable dans l'analyse urbaine du territoire.







Lotissement développé en profondeur

Dans la majeure partie des cas, les extensions urbaines présentes sur le territoire de la CCCT présentent des aspects négatifs pour le territoire communautaire :

- ✓ Certains matériaux employés ne sont pas adaptés au contexte urbain et paysager,
- ✓ Les formes urbaines développées et l'ordonnancement existant parfois incohérents avec l'environnement des projets développés,
- ✓ Le manque de cohérence entre les clôtures mises en place affecte fortement le paysage et la lisibilité urbaine,
- √ L'intégration paysagère globale de ces constructions est souvent limitée
- ✓ Les aménagements urbains réalisés sont souvent monotones et peu végétalisés.



Un développement urbain en entrée de ville sans transition avec l'espace rural : l'impact des constructions est fort

Au regard du développement démographique prévu sur le territoire de la CCCT, des zones urbaines vont devoir être développées. Afin d'éviter de reproduire des phénomènes d'extensions urbaines trop consommatrices d'espace et impactantes pour le territoire il conviendrait de renforcer le développement d'opération d'ensemble, conçues autour de projets globaux avec des orientations d'aménagement et de programmation définies le cas échéant. La



densification de l'existant et le renforcement des centres bourgs semblent également être des pistes intéressantes de développement. Par ailleurs, un travail réglementaire précis semble opportun afin de mettre en place des règles adaptées au contexte local (urbain, paysager et rural) dans le but de développer des zones urbaines intégrées. La prévégétalisation pourrait enfin être un moyen de favoriser l'intégration des opération réalisées.

Les constructions isolées dans la trame rurale

Comme vu dans l'analyse de l'évolution de la trame urbaine, des constructions isolées sont présentes sur le territoire de la CCCT depuis de nombreuses décennies.

Pour les plus anciennes (logements ou exploitations agricoles), l'intégration dans la trame rurale et paysagère de la CCCT est relativement bonne avec des formes urbaines, des matériaux utilisés et une végétation développée répondant à l'environnement de qualité du territoire communautaire,



Malgré leur isolement ces constructions anciennes sont parfaitement intégrées dans le vallon par la trame boisée



Seuls les boisements rappellent la présence d'une construction (pourtant située en ligne de crête)

A contrario, les constructions isolées plus récentes, développées globalement ces 20 dernières années, sont beaucoup plus impactantes pour l'environnement de la CCCT: certains matériaux jurent dans les paysages, des couleurs criardes dénotent avec le cadre rural et la végétation timide ou inadaptée accompagnant les constructions n'assure pas leur intégration paysagère.



Construction isolée récente : l'impact paysager est sans appel

Si des projets isolés peuvent être nécessaires et à envisager le cas échéant, il est fondamental que le développement de telles constructions soit évité dans le cadre du nouveau document d'urbanisme. En plus d'altérer fortement la qualité paysagère de la CCCT, ces constructions sont consommatrices d'espace rural et entraînent des besoins nouveaux et inutiles en matière de desserte viaire et de développement des équipements communaux/communautaires.



Les différents entretiens réalisés en communes ont permis de mettre en avant un potentiel très restreint en matière de constructions anciennes à rénover sur le territoire. Le patrimoine architectural isolé a été réinvesti ou est en passe de l'être.



Bel exemple de réhabilitation d'une construction isolée ancienne



Des objectifs distincts en fonction du développement urbain existant

Comme précisé dans les paragraphes antérieurs, des enjeux différents existent en fonction des typologies de trames urbaines de la CCCT et les objectifs liés varient :

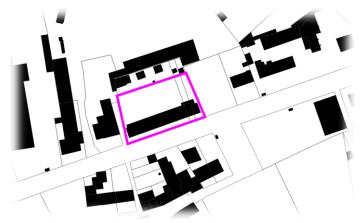
Typologie – <i>éléments</i>	Objectifs						
Villes denses	Conforter la densité bâtie et la vie locale qui s'y organise. Se réapproprier l'espace public au détriment du stationnement et du trafic motorisé.						
	Développer l'urbanisation en conservant la cohérence globale et selon des réflexions d'ensemble.						
Villages denses	Conforter la place des centres bourgs voire des hameaux structurants.						
viliages delises	Ne pas accentuer le développement linéaire, préférer le développement en profondeur.						
Trame urbaine morcelée	Créer/recréer des centres bourgs structurants ou en renforcer la situation existante au détriment des extensions urbaines plus récentes (existantes ou envisagées).						
Traine dibane moreciee	Développer/renforcer la vie locale dans les centres bourgs. Permettre l'intensification urbaine et les extensions						
dans une cohérence d'urbanisation d'ensemble. Stopper le développement des extensions urba sans cohérence globale. Se réapproprier le échéant les espaces vides générés par ce développement.							
Constructions isolées Permettre leur évolution mesurée le cas éché assurer leur pérennité (en cas de patrime remarquable), assurer leur intégration dans la tra agricole et paysagère.							

Densités pratiquées, exemples et contre exemples

En fonction des formes urbaines présentées en amont des densités distinctes sont identifiables sur le territoire communautaire. Comme relevé dans l'analyse de l'évolution urbaine les <u>densités moyennes</u> observées ces dix dernières années varient entre 3 et 7,7 logts./ha dans les espaces nouvellement développés mais des espaces plus anciens et plus denses existent. Considérons les quelques exemples ci-dessous :



Bastide : 50 logts./ha (densité moyenne – densité des îlots bâtis: 100 logts./ha)



Logements en bande: 65 logts./ha





Lotissement: 9 logts./ha



Extension urbaine récente : 5,5 logts./ha



Développement linéaire au coup par coup : 3,5 logts./ha

Globalement sur le territoire de la CCCT et en dehors des espaces urbains historiques des communes, les densités pratiquées sont très variées. Si certains exemples montrent des densités brutes moyennes correctes pour des communes rurales (9 à 10 logts./ha), certaines extensions urbaines sont beaucoup plus consommatrices d'espace avec des densités moyennes peu élevées (3,5 à 7 logts./ha).

En tenant compte du contexte rural de la CCCT et du contexte législatif, il semble fondamental de limiter le développement urbain trop consommateur d'espace, notamment par des logiques au coup par coup le long des axes viaires. Des opérations d'ensemble peuvent voir le jour en respectant une logique individuelle d'implantation des constructions.

L'exemple de maisons en bande présenté en amont semble être une possibilité intéressante pour les communes nécessitant une restructuration d'un centre bourg. Avec des constructions de 80-90 m² développées sur des parcelles de 300 m² en moyenne, cet exemple permet la création d'une trame urbaine dense et structurée et permet de répondre à des besoins en logements particuliers (personnes âgées, jeunes ménages, logements sociaux, etc...).



Une densité et une forme urbaine intéressante pour restructurer des espaces



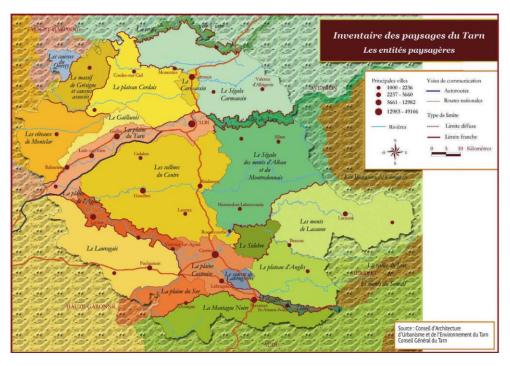
Enfin, il est important de noter que le développement urbain sur la CCCT est très marqué par la construction de maisons individuelles et les opérations de logements intermédiaires ou collectifs sont très peu nombreuses. En plus de permettre une réduction de la consommation d'espace, ce type de logements permettrait également de répondre à un besoin identifié en matière de logements de petite taille, de logements sociaux et dans l'objectif de structurer l'espace urbain.



Un des rares exemples d'opérations d'habitat groupé : ici du logement intermédiaire

Centre Tarn

Patrimoine architectural



Bâti traditionnel et paysage

Au cœur de la diversité paysagère l'architecture traditionnelle s'inspire de la mosaïque de paysages, de couleurs, de matériaux, de cultures, de climats et d'organisations humaines.

Beaucoup de matériaux sont employés dans les constructions traditionnelles allant de la terre, la brique à la pierre (grès calcaire, schiste, granite, galet) et au bois.

Les limites géographiques d'emploi de ces matériaux ne sont pas toujours franches suivant ainsi le croisement progressif des paysages. Le glissement entre les entités est souvent très progressif entre les paysages de hautes terres (Le Ségala des monts d'Alban et du Montredonnais) et les paysages de collines (Les collines du Centre).

C'est ainsi que sur le Ségala des monts d'Alban et du Montredonnais, seulement deux matériaux se retrouvent dans l'architecture traditionnelle : Le schiste très majoritaire et la brique.

Toutefois à l'est de Réalmont une particularité existe autour du Travet et de Terre Clapier, due à la présence de marnes rouges et d'agiles à gravier.

Cette zone constitue une continuité colorée entre la brique et les schistes. Les toits en tuiles canal sont plus fréquents autour de Montredon.

Ce mélange de matériaux se traduit dans l'architecture traditionnelle du territoire de la CCCT.

Au-delà des couleurs et des matériaux l'organisation du bâti et les formes urbaines qui en découlent, l'implantation et la typologie du bâti sont autant d'éléments qui dessinent et caractérisent le paysage.











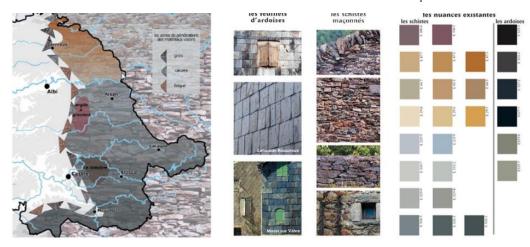






Matériaux et couleurs

L'architecture traditionnelle s'est construite en utilisant les matériaux de proximité offrant une palette de couleurs s'inscrivant à l'identité du lieu :



Zone de prédominance du schiste – Source Atlas des paysages tarnais

Zone de prédominance du calcaire – Source Atlas des paysages tarnais

Terre de schiste

La grande partie du territoire est composé de ces roches transformées sous l'effet de phénomènes anciens. Les schistes du Ségala sont riches en fer et possèdent des tons rouille et marron et de gros grains. Autour du Travet et de Terre Clapier, secteur composé de poches de dépôts de marnes rouges et d'argile à gravier apporte une couleur rouge qui côtoie le schiste.



Terre de calcaire

Les collines du centre sont composées de ces roches sédimentaires organiques mélangées à d'autres matières, argile, magnésie, silice influant sur les couleurs plus claires Les constructions de ce territoire sont souvent jointoyées par des terres plus jaunes donnant à l'ensemble des tonalités ocre jaune.







Zone de prédominance de la brique-Source Atlas des paysages tarnais

Terre de brique

Autour de Réalmont sur les terrasses alluvionnaires et sur les coteaux mollassiques et argilo calcaire, l'argile est utilisée majoritairement en brique cuite variant du rosé et jaune paille au rouge.

L'argile cuite est utilisée pour les toitures comme tuile canal ou plate en rive, pour les murs en brique aux multiples formats : foraine, violette, barrot,...

L'argile crue est utilisée en brique (Adobe), en pleine masse (pisé) ou en remplissage entre colombage (torchis) mélangée pour ce dernier de paille ou de fibres végétales et d'eau





Zone de prédominance du grés – Source Atlas des paysages tarnais

Terre de grés

Utilisés sur quelques bâtisses comme chainage d'angle harpé dans le sud du territoire non loin des gisements de la plaine castraise, le grès est une pierre peu poreuse qui résiste au gel. La couleur du grès peut aller de l'ocre en passant par l'ocre jaune à la couleur violine près du plateau schisteux de Ségala.

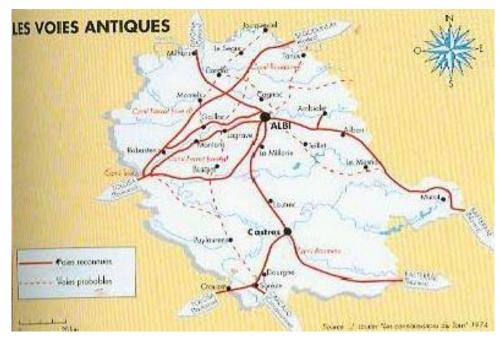




Un patrimoine architectural riche : histoire et évolution urbaine

A la croisée des chemins entre Narbonne, Toulouse et le Pays Arverne, le département du Tarn occupait un espace stratégique.

Le territoire de la CCCT était traversé par la voie romaine reliant Castres à Albi. C'est ainsi que sur la commune de Lombers, des vestiges de maisons gallo-romaine sont répertoriés.

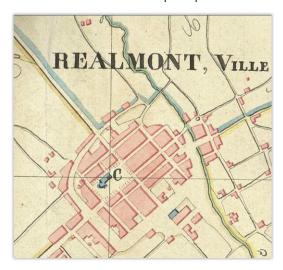


Au début du XIII° siècle le village fortifié de Lombers situé en rive droite de l'Assou, comptait 2000 hab, alors que les villes d'Albi et de Castres en comptaient respectivement 5000 hab et 4000 hab.

Le Dadou a longtemps été la frontière entre le diocèse de Castres plutôt protestant et celui d'Albi plutôt catholique. Le témoin de cette époque est entre autres le Château de la Roque, véritable château forteresse du X° siècle situé sur la commune de St Antonin de Lacalm.



En 1272, fondation de la bastide royale de Réalmont à partir d'un tracé directeur en fonction d'une orientation lune – soleil dont le principal axe est la rue Jean Jaurès.



Les guerres de religions ont transformé ensuite les villes et leurs accès. Les remparts ont ensuite été démolis et les silhouettes sont celles que nous connaissons actuellement.



Organisation du bâti traditionnel et typologie

L'identification et la préservation des éléments caractéristiques de l'architecture traditionnelle, par ses formes, ses matériaux, ses techniques de constructions, dont la diversité tient à l'influence climatique qu'à la géologie est à promouvoir. Une attention particulière portée à la caractérisation des constructions et des savoir-faire permet de mieux les préserver. Les éléments architecturaux et la morphologie du bâti traditionnel dans les cœurs de village, certains hameaux et bâtisses anciennes participent à la mise en valeur des pratiques architecturales locales et identitaires.



Une rue du XV° / XVI° siècle

(Illustration de Robert FORT, ancien directeur du CAUE)

HABITAT GROUPE

Le Bourg

Au coeur de l'espace vécu au quotidien, les centres-bourgs et centres-villes proposent des paysages urbains où se forge l'identité des communes.

La ville prend également forme dans des centralités historiques qu'il convient de valoriser. Au-delà des dispositions de protection, les opérations de renouvellement urbain, de (ré)aménagement d'espaces publics au bénéfice de la convivialité et des modes actifs sont à considérer comme des opportunités pour réhabiliter et mettre en valeur les constructions anciennes des bourgs et préserver les ambiances paysagères et patrimoniales locales. Ce trait d'union avec l'histoire des lieux doit inspirer les nouveaux projets architecturaux pour les extensions de villages ou quartiers.



Une rue du XIX^e siècle

(Illustration de Robert FORT, ancien directeur du CAUE)

Centre

La bastide royale de Réalmont

La bastide a une organisation urbaine originale avec un tracé orthogonal avec un centre occupé par la place du marché entourée de couverts. Les façades des maisons du moyen âge sont composées de pans de bois et des encorbellements pour certaines.

- ✓ Bastide royale du 13° siècle (1272). Le tracé des rues est représentatif
 des villes nouvelles de l'époque, orthogonal et régulier.
- Les remparts fortifiés ont été remplacé par les boulevards. Les places du Bosquet, Dupuy, de la Fréjaire, du foirail, Guy Gasquel en sont les traces.
- ✓ Au cœur de la bastide, la place Louise Paulin est un site classé.
- ✓ L'ensemble de l'emplacement de la bastide est un site archéologique.

La hauteur des maisons est en R+2, R+3 composant un tissu dense.



Place central de la bastide royale de Réalmont



Maison à colombage et brique sur un passage couvert à Réalmont

Le village de Lombers



Ferme d'angle dans le vieux lombers



Place du village à Lombers

Centre Tarn

Les villages ruraux

Les villages ruraux ont souvent un cœur de bourg très ancien organisé autour d'une église où l'on trouve encore quelques maisons du XV° et XVI° siècle à pans de bois. Les autres rues sont essentiellement constituées de maisons du XIX° siècle dont la typologie varie peu.

Les villages qui se sont développés à la fin du XIX° siècle avec l'ère industrielle sont essentiellement des villages rues comme Montredon-Labessonié et Laboutarié. Les maisons ouvrent leurs façades principales sur la voie « drainante ». Elles sont généralement composées d'un étage + combles



Fauch



Orban



Orban

Roumégoux

Eglise St Martial à Ronel



Les faubourgs

Maisons en bandes continues et discontinues le long de la route, souvent implantées en limite de l'espace public avec parfois des retraits pour l'installation de jardins.

Des maisons de maîtres jalonnent la rue centrale (Avenue du général de Gaulle), très souvent en retrait de la rue dans un parc arboré.



Maison de maître à Réalmont

L'extension des faubouras

Réalisée dans les années d'après-guerre (1948), les maisons sont implantées déjà en milieu de parcelle ;



Extension de faubourg des années 1950 à Réalmont



Les hameaux

Des groupes d'habitations autour d'anciennes exploitations agricoles se sont développé sur l'ensemble du territoire après la construction de routes au XVIII° Construits très souvent sur les coteaux ou en tête de crêtes, ils sont implantés au milieu de plantations structurantes et confèrent jusqu'au début du XX° une qualité du paysage bâti très riche sur le territoire.



Hameau de Villedieu (Arifat)



Corps de bâtiment agricole à Roumégoux et extension habitation récente



Habitat autour du lavoir à Terre Clapier

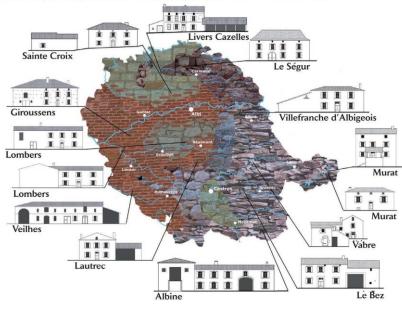


HABITAT DISPERSE

Les fermes isolées

Les fermes dispersées existent depuis le XVII° avec un essor important depuis la révolution industrielle au XIX°. La taille des exploitations et l'ensemble des corps de fermes (Habitations plus dépendances) forme un bâti traditionnel dont le rapport au paysage reste singulier et riche.

Quelques typologies architecturales du bâti traditionnel



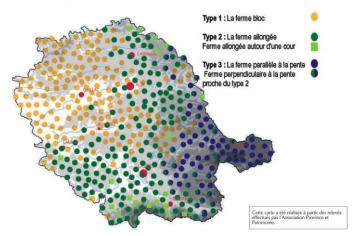
Typologie du bâti traditionnel (source Atlas des paysages tarnais)

On distingue sur le territoire essentiellement des fermes de type allongé où les différentes fonctions sont organisées cote à cote sous le même toit.

Certaines sont de forme carrée de type ferme bloc, en U ou en L, organisées autour d'une cour.

Quelques fermes de type parallèle à la pente sont implantées dans les zones montagneuses de la CCCT sur les communes d'Arifat et de Montredon-Labessonié.

Répartition des principales typologies du bâti traditionnel



Les différents type de fermes (Source Atlas des paysages tarnais)



Fermes isolées à Terre Clapier



Ferme bloc à Lombers

Page 206 Pièce n°1 : Rapport de Présentation



Les châteaux et édifices religieux

Des châteaux ou résidences de maîtres occupent pour certains les sommets de puech ou se sont implantés sur des endroits stratégiques.



Château médiéval près des cascades d'Arifat



Château de la Roque – St-Antonin-de-Lacalm



Château de Castelfranc et sa chapelle



Notre Dame de Ruffis (Montredon – Labessonié)



Clocher de Notre Dame du Taur – Réalmont



Eléments architecturaux et petits patrimoines architecturaux de qualité

Le petit patrimoine et des paysages ordinaires, facteurs d'identité du territoire épargnés par les différentes phases d'urbanisation doit être épargné et protégé.

De petits édifices et petites constructions (pigeonniers, anciennes cabanes de vignes, ponts et ponceaux, fontaines, croix, etc...) sont parsemés sur l'ensemble du territoire et rythment la lecture de ce paysage rural de qualité comme autant de signaux et de repères visuels.

Ce petit patrimoine riche, souvent méconnu mais digne d'un réel intérêt identitaire et esthétique, témoigne du quotidien passé sur tout le territoire





De nombreuses croix rythment le parcours

Les pigeonniers

Le pigeonnier de St Pierre de Conils (Lombers) est en pierre de taille soutenu par des arcades. Cette construction possède de belles pierres d'angle constituant la partie abritant les pigeons. Une randière assure la protection des rongeurs. Deux grilles et une lucarne assurent le passage des pigeons. Récemment restaurée, la toiture de type pyramidale est recouverte d'ardoise. Une triple génoise borde le toit coiffé par un épi de faîtage représentant un pic en zinc.





Pigeonnier au centre de Lombers et à Sieurac

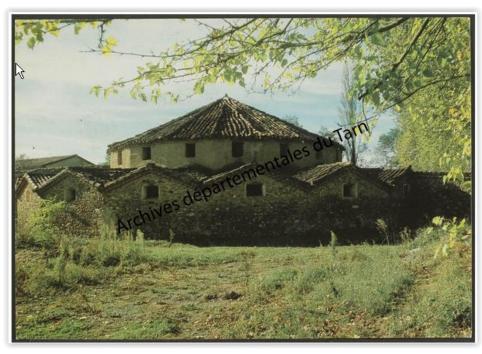


Pigeonnier à St-Pierre-de-Conils (Lombers)



Architecture agricole et industrielle traditionnelle

Les métairies



Métairie Ronde (St Lieux Lafenasse)

Les moulins

Les moulins représentent l'essor de l'ère industrielle à la fin du XIX° siecle.

Ils sont implantés en nombre important sur l'ensemble du réseau hydrographique du territoire.

Les moulins et minoterie sur le Dadou notamment (Cabrol,Cantereine et la Rodarie, aujourd'hui disparue — pour Réalmont



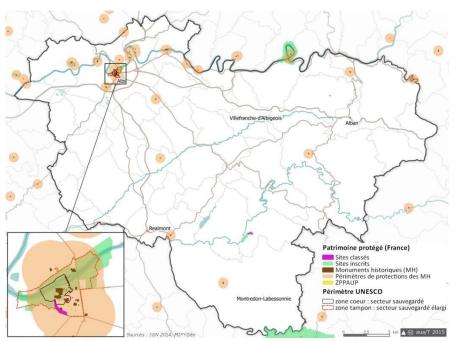
Minoterie Cantereine à Réalmont



Un patrimoine local de qualité et leur servitude

Patrimoine protégé par servitudes (Cf. amont, Servitudes d'utilité publique))

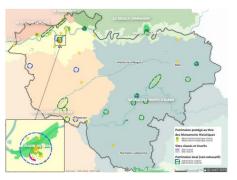
- ✓ Monument historique classé
 - o Le belvédère, l'orangerie, la chapelle et la façade principale de Castel Franc – Montredon Labessonié (1993)
 - o Maison 15 rue Badou Façades et toitures Réalmont (2008)
- ✓ Liée aux sites
 - Sites classés
 - Ensemble des cascades Arifat (1941)
 - o Sites inscrits
 - Tour de la Roque Saint Antonin de Lacalm (1934)
 - Place à arcades de l'église Réalmont (1945)
 - Site des cascades et ses environs Arifat (1975)



Mesures de protection du patrimoine et des paysages (Source SCOT du Grand Albigeois)

Patrimoine à préserver

Un patrimoine local de qualité à préserver et à mettre en valeur (Source SCOT du Grand Albigeois)



Un total de 234 éléments remarquables a été identifié sur le territoire (voir annexe 17):

	Site	Bâti	Petit patrimoine	Construc- tions	Puits	Lavoirs	Arbres	Points de Vue	Patrimoine Hydrauliqu	TOTAL
81017 Arifat	1	3	2	1	3					10
81088 Fauch	1	1	7	2	1	1				13
81119 Laboutarié	4	3	1				1			9
81133 Lamillarié		3		3	1					7
81147 Lombers	2	11	7	13			1	1	1	36
81182 Montredon Labessonnié	7	17	3	1		1	6	2	1	38
81198 Orban	2	4	2	1		1				10
81211 Poulan Pouzols		4	1	4		1				10
81222 Réalmont	2	9	6	10	1	1	2	6	1	38
81226 Ronel	1		2	2						5
81233 Roumégoux		3	2						1	6
81241 Saint Antonin De Lacalm		4	3	1	1	2			1	12
81260 Saint Lieux Lafenasse	1	4	7	5		2	1			20
81287 Sieurac		1	3	1						5
81296 Terre Clapier	1	2	3			1		1		8
81301 Le Travet		2	4	1						7



Un constat global dans la trame urbaine communautaire : la voiture omniprésente au détriment de la qualité des espaces publics

L'analyse globale de la trame urbaine du territoire communautaire met en avant un fait très marquant dans le paysage urbain d'une très large majorité de la CCCT : la voiture est omniprésente dans les espaces publics et leurs aménagements sont réalisés pour l'accueillir.

Ainsi, l'asphalte recouvre de nombreux espaces publics des communes de la CCCT au détriment de la valorisation du bâti ancien et de la vie locale. Les espaces sont très minéraux et la végétation peu présente ; celle-ci permettant pourtant d'agrémenter fortement l'environnement urbain, de créer des îlots de fraîcheur et d'inviter à la pratique des espaces publics.



La place principale : un espace dégarni où l'asphalte (dégradé) domine



Un peu daté cet aménagement est très minéral et occupe une surface très importante en cœur de village : en l'état il favorise peu l'animation locale. Notons la perspective à préserver.

Si la voiture est aujourd'hui le moyen de déplacement utilisé en priorité par les habitants de la CCCT et vraisemblablement celui qui sera utilisé dans les années à venir (Cf. analyse du fonctionnement territorial), il semble opportun de repenser son intégration dans la trame urbaine :

- ✓ Par la mise en place d'espaces de stationnements privés dans les opérations en nombre suffisant,
- ✓ Par l'aménagement d'espace collectif de qualité pour le stationnement : aménagés et organisés,
- ✓ Par des espaces de vie locale consacrés à la population et où l'accès aux véhicules serait proscrit,
- ✓ Par l'intégration de végétation dans les espaces publics,
- Par la réduction, petit à petit, des espaces bituminés au profit de matériaux plus adaptés à la vie locale (espaces enherbés, stabilisé, béton désactivé, etc...).

La quasi-totalité des espaces urbains de la CCCT dispose d'un potentiel d'espace public structurant : leur valorisation et réappropriation semble être un enjeu fort du PLUi et s'inscrit dans l'objectif proposé pour certaines communes de restructuration d'un centre bourg structurant.





Un des rares exemples d'aménagements urbains



Du potentiel existant à valoriser pour certaines communes

Un stationnement très marqué mais un manque d'organisation marqué : les espaces mutualisables sont très peu nombreux

Avant-propos: une organisation imprécise du stationnement

Le stationnement est une thématique à enjeux sur le territoire de la CCCT. Comme le précise l'analyse du fonctionnement territorial, le territoire communautaire est dépendant de la motorisation et la voiture particulière est très présente et semble aujourd'hui nécessaire.

La problématique que rencontrent bon nombre de communes de la CCCT réside dans l'absence globale d'espaces correctement aménagés pour accueillir le stationnement nécessaire aux besoins quotidiens : du stationnement sauvage apparaît. Même dans les espaces où une offre en stationnement semble être proposée un « stationnement alternatif » apparait au détriment de la qualité de l'espace public et de la vie locale.

Par ailleurs, le développement majoritaire de maisons individuelles sur le territoire de la CCCT ne génère pas de besoins particuliers en stationnement en lien avec l'habitat. Les espaces occupés pour le stationnement sont davantage liés à l'offre locale (équipements, commerces, services).

Dans les communes très rurales et comme vu en amont, les espaces centraux ne sont pas systématiquement aménagés et organisés : de nombreux véhicules s'approprient l'espace. Le potentiel réel en stationnement dans ces espaces est donc aujourd'hui difficile à juger étant donné leur vocation multiple (espace public, place de village, stationnement, espace de jeux, etc...).





La place de la Mairie : parking, rue ou espace public ?

Dans certains cas, les communes disposent d'une offre en stationnement qu'elles ont organisé en lien avec un développement urbain plus conséquent et/ou la présence d'une offre en équipements ou en commerces existante. On retrouve ici les communes les plus importantes de la CCCT comme Montredon-Labessonnié, Laboutarié, Lombers et Réalmont mais également des communes rurales où une certaine organisation du stationnement a été développée en lien avec des équipements structurants (Orban, Saint-Antonin-de-Lacalm, Poulan-Pouzols, Ronel, Roumégoux).









Exemples de stationnement aménagé dans des secteurs plus urbains ou à proximité d'un point générateur de déplacement



Notons que certaines des communes citées précédemment comptent des espaces de stationnement aménagés mais que du stationnement s'organise malgré tout dans les espaces publics (non aménagés).







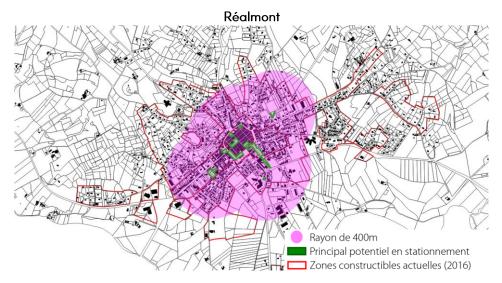


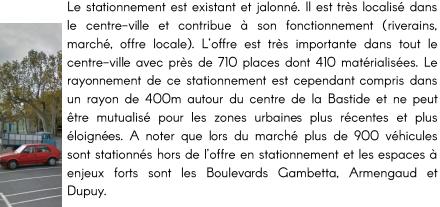
Pour ces deux communes : un large espace de stationnement en lien avec la salle des fêtes communales à proximité directe d'un autre espace public utilisé pour le stationnement

Capacité de stationnement et mutualisation possible

Il s'agit ici d'évaluer le potentiel en stationnement existant sur le territoire de la CCCT et de définir si ce dernier peut être utilisé dans le cadre du développement urbain communautaire. Très concrètement, ce potentiel rayonnera au niveau communal. Lorsque le potentiel évalué ne peut pas contribuer audit développement, il conviendra d'évaluer les actions possibles dans ces espaces.

L'identification des espaces présentés ci-dessous a été réalisée de manière fine en tenant compte de l'occupation du sol et du fonctionnement actuel des espaces étudiés. Le potentiel déterminé est basé sur des projets possibles.

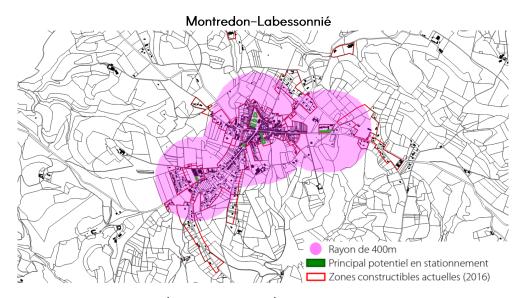




Des enjeux existent en matière de stationnement en période d'affluence (marché), en matière de traitement des espaces de stationnement (peu qualitatifs) et en matière de connexions douces entre quartiers (déplacements doux vers le centre-ville).







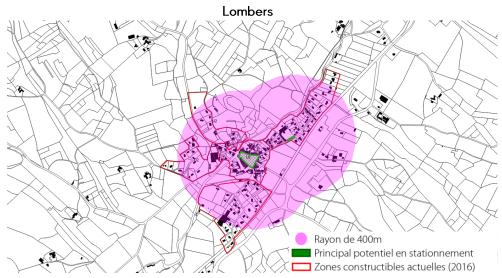


Les espaces de stationnement importants sont principalement situés autour de l'Eglise mais correspondent à un potentiel fort (centaine de places sans compter le stationnement le long des voies). Notons que le rayonnement des espaces autour de l'église est limité au fonctionnement du cœur de ville.

En dehors de ces espaces il n'existe pas de réel potentiel en stationnement et les autres poches identifiées sont majoritairement des emprises privées difficilement mutualisables (ex : stationnement de la superette).

Un espace de covoiturage pourrait voir le jour autour de l'Eglise (surface suffisante) ce qui pourrait permettre de gérer davantage des déplacements pendulaires sur la commune.

Les enjeux d'organisation et de valorisation des espaces autour de l'Eglise sont importants pour limiter l'effet bituminé de l'espace public.



Le stationnement est présent sur la place du bourg en nombre conséquent. Néanmoins, le grand espace bituminé situé au cœur de la place n'a pas véritablement de vocation : place, stationnement, rue ?

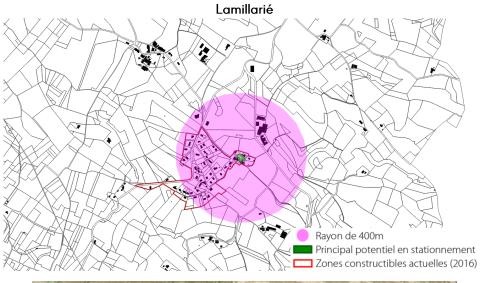
Notons que du stationnement est également aménagé le long de la place au pied des constructions. Au regard de la surface libre au cœur du bourg il semblerait que l'espace réservé aux véhicules est ici trop important (50 places potentielles en tenant compte de la surface libre actuelle + les places déjà aménagées).

Une structuration de cet espace permettrait de valoriser le bourg et d'y optimiser le stationnement. Le potentiel mutualisable est ici réel au regard du rayonnement de la place : il est à prendre en compte dans le développement communal.

Au regard de la position de la commune au sein de la CCCT une aire de covoiturage pourrait être aménagée en entrée de bourg à proximité de la voie verte.

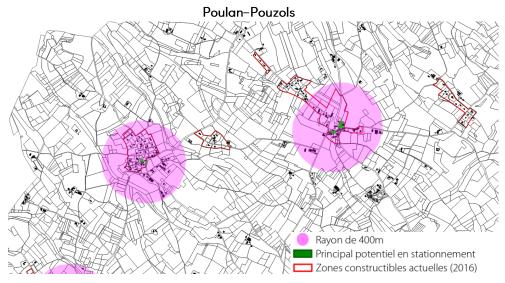








Seule la « place de la mairie » pourrait accueillir du stationnement collectif pour la vie du bourg avec un rayonnement intégrant d'éventuels espaces à développer qui jouxtent la trame urbaine. L'enjeu de valorisation de l'espace public est ici très fort.



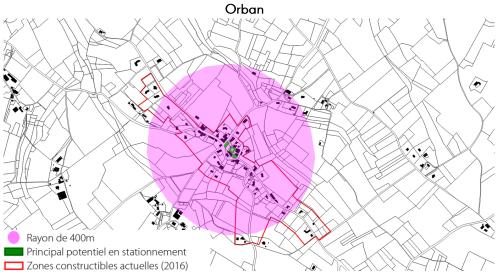


Des espaces publics aménagés en stationnement pourraient être mutualisés dans le cadre du développement de la commune, notamment ceux situés près de l'Eglise de Pouzols et autour de la salle communale à Poulan.

Cette mutualisation semble néanmoins compromise au regard des formes urbaines développées sur le territoire (maisons individuelles).

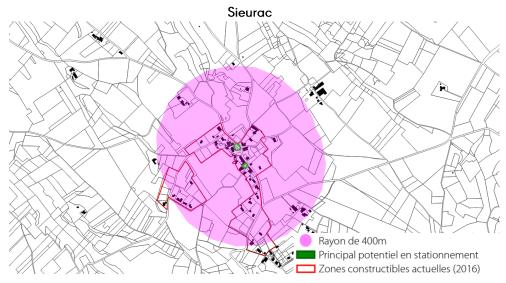
Même si la commune n'est pas située sur un axe routier privilégié, une aire de covoiturage pourrait être formalisée à Poulan (Cf. photo ci-dessus).







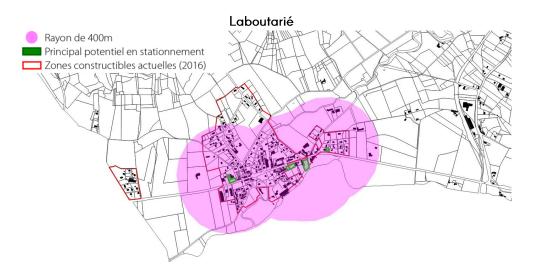
La commune d'Orban conserve les traces du château d'antan. Néanmoins les véhicules accèdent au cœur de la place centrale au détriment de la qualité de l'espace public. Des espaces aménagés en stationnement existent pourtant à proximité directe de cette place et d'autres pourraient être jalonnés comme tels. Le potentiel en stationnement est ici uniquement lié à la vie locale et aux habitations (anciennes) présentes autour du cœur de bourg.





A Sieurac deux espaces sont potentiellement exploitables en termes de stationnement. Sans jalonnement ni aménagement particulier ceux-ci sont d'ailleurs déjà utilisés comme tels, notamment l'espace autour de l'Eglise (Cf. photo cidessus). Le potentiel mutualisable existe mais serait exploitable dans le cadre d'un projet de développement autour de la place de l'Eglise, plus dense que la trame urbaine actuelle et permettant de restructurer le bourg (exemple : logements en bande).



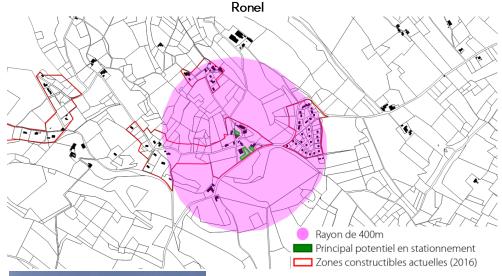




Les espaces de stationnement sont ici aménagés et assez nombreux.

Ceux situés au cœur du village le long de la RD peuvent permettre de répondre à un besoin en cas de renforcement de la trame urbaine dans le bourg, notamment en lien avec de nouvelles formes urbaines plus denses à l'instar des maisons en bande présentes le long de l'axe routier.

Bien équipée en offre de proximité, cette commune peut également utiliser ces espaces pour le fonctionnement local comme c'est le cas aujourd'hui mais également envisager la mise en place d'aires de covoiturage (axe Réalmont/Graulhet).





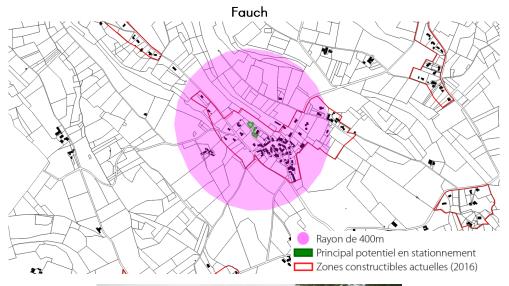
Le parvis de la Mairie, situé dans la continuité de l'espace public arboré, est également utilisé comme stationnement alors qu'un large espace entoure la salle des fêtes (à proximité directe, seul un grillage sépare ces deux espaces).

Il semble intéressant de redonner une véritable vocation de place du bourg à l'ensemble parvis de l'Eglise, espace arboré et parvis de la Mairie et donc de l'alléger du stationnement existant.

L'espace bordant la salle des fêtes pourrait donc être mutualisé pour le fonctionnement local voire l'accueil du stationnement nécessaire en cas de renforcement du bourg par le biais d'une trame urbaine plus compacte et davantage resserrée autour de la place publique.

Pièce n°1 : Rapport de Présentation

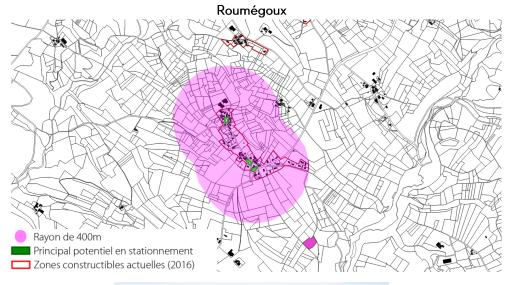






Deux espaces potentiels existent à proximité de la salle des fêtes. Ils pourraient être mutualisés entre la salle des fêtes et un développement éventuel dans ce secteur où des dents creuses ont été identifiées.

La commune fait l'objet d'un positionnement intéressant entre la CCCT et Albi. Une aire de covoiturage pourrait voir le jour à proximité du bourg.

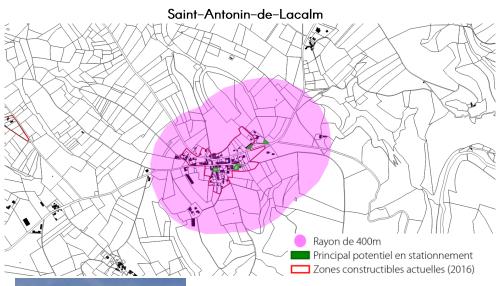




La commune dispose d'un espace de stationnement mutualisable autour de la salle des fêtes. Cette réappropriation permettrait de dégager l'espace situé en face de la Mairie pour y aménager un vrai espace public pour les habitants.

Le parvis de l'Eglise (Cf. photo ci-dessus) pourrait quant à lui faire l'objet d'une restructuration pour optimiser le stationnement, valoriser l'espace public et offrir du stationnement à d'éventuels projets dans ce secteur le cas échéant.

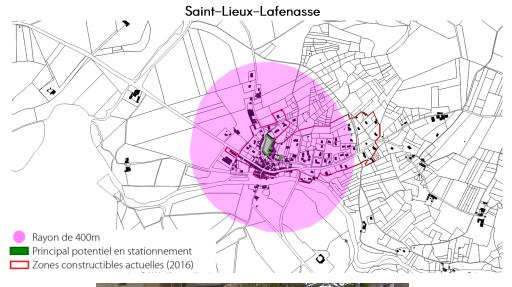


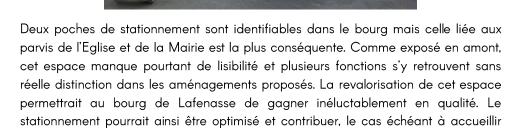


Cette commune dispose d'un des rares espaces aménagés récemment pour le stationnement en lien avec un espace public.

Cet espace est aujourd'hui aménagé en lien avec des équipements publics (mairie, salle des fêtes) mais peut être mutualisé avec l'offre résidentielle locale et d'éventuels projets dans la continuité directe du bourg.

Notons que des espaces non utilisés (ou non jalonnés) pour le stationnement peuvent être aménagés comme tels pour contribuer au renforcement de la trame urbaine dans le bourg (ci-contre un espace spontanément utilisé comme stationnement en lien avec le cimetière).





Notons que l'aménagement d'un stationnement pour les poids lourds le long de la RD permettrait au commerce local de conforter son activité (snack/bar). Cette possibilité contribuerait à renforcer la vie locale.

des véhicules des logements bordant la place ou la RD en contre bas (logements

vacants ou en vente parfois dépourvus de stationnement).

Enfin, Lafenasse pourrait proposer une aire de covoiturage complémentaire sur le territoire de la CCCT. L'espace cité ci-dessus pourrait être valorisé à cet effet.





L'offre en stationnement sur le territoire de la CCCT ne permet pas une réelle mutualisation.

Réalmont dispose d'une offre conséquente en stationnement jalonné mais son rayonnement est très limité au centre-ville et l'offre saturée les jours de marché.

De nombreuses communes peuvent cependant profiter de leur besoin en stationnement pour restructurer leur cœur de bourg et requalifier progressivement l'espace public : comme vu dans l'analyse de la trame urbaine, de nombreux bourgs font état d'un manque criant d'identité et de valorisation. Si le territoire est dépendant de la voiture particulière (Cf. analyse du fonctionnement territorial), il convient néanmoins d'intégrer ce mode de transport au paysage et aux trames urbaines communales.

Certaines communes bien localisées pourraient accueillir des aires de covoiturage dans le cadre des nombreux déplacements pendulaires existants sur le territoire. Il s'agirait ici d'une réelle alternative proposée aux déplacements motorisés isolés.

Notons finalement que les communes de Terre-clapier, Le Travet et Arifat ne disposent pas de réel potentiel en stationnement pouvant faire l'objet d'une restructuration ou d'une mutualisation.

Inventaire de stationnement de véhicules hybrides, électriques et de vélos sur le territoire de la CCCT

L'analyse du stationnement mis en avant dans les pages précédentes fait état d'une offre limitée en matière de stationnement pour les véhicules hybrides, électriques (le SDET a installé des bornes de recharges pour véhicules électriques à Réalmont et Montredon) ; le stationnement pour les vélos est limité (quelques anneaux à Lombers sur la place principale, à Laboutarié et à Réalmont).

Le PLUi peut permettre d'anticiper l'aménagement d'espaces de stationnement pour véhicules hybrides et électriques dans les espaces urbains les plus denses, notamment là où de véritables poches collectives de stationnement sont identifiées.

Par ailleurs, le PLUi peut permettre, au travers notamment des emplacements réservés, de redonner une véritable place aux déplacements doux dans les espaces urbains avec une meilleure cohérence urbaine entre l'ancien et les zones de développement et avec l'aménagement sécurisé, continu et confortable d'espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes. Dans les espaces stratégiques (commerces, services, équipements publics), des espaces de stationnement pour les deux roues peuvent être aménagés pour assurer une offre complète aux usagers.



ENJEUX URBAINS DE LA CCCT

Un manque global de structure urbaine, la sensation de développement « au coup par coup » est fortement perceptible,

Les réflexions d'ensemble dans les projets de développement urbain sont trop rares,

Le développement linéaire majoritairement apparu dans les années 70 est notable dans les paysagers ruraux, particulièrement sur certaines crêtes,

La construction individuelle prédomine, les opérations d'habitat groupé sont quasi inexistantes,

Le développement épars du territoire est historique et en partie dû à la présence ancienne de hameau et de fermes isolées autour desquels s'est développée l'urbanisation plus récente,

L'éparpillement urbain est davantage marqué au Nord-Ouest et au Nord-Est de la CCCT.

La consommation moyenne ces dix dernières années fait état de 1975m² par construction sur l'ensemble du territoire. Les densités moyennes observées sont faibles (de 3 à 7,7 lohts./ha). Dans les communes plus structurées la densité n'est pas beaucoup plus élevée que dans certaines communes rurales (dans les zones de développement),

Le potentiel réel en densification sur le territoire de la CCCT est de 55,2 hectares (donnée à nuancer en fonction de la rétention foncière observée),

Les réseaux desservent globalement bien le territoire communautaire. Si le réseau numérique (fibre optique) traverse le territoire les connexions sont aujourd'hui limitées (2016),

La voiture est omniprésente dans le paysage urbain et ce, pour toutes les communes. Bien qu'elle soit nécessaire dans le fonctionnement communautaire, la voiture marque trop l'Espace Public qui fait dans ce sens état d'un manque criant de végétalisation,

L'offre en stationnement est adaptée mais impacte fortement l'espace public.

Quelques orientations possibles

Une réflexion commune pourrait s'avérer pertinente en matière de gestion des eaux usées avec la mise en place à titre d'exemple d'un Schéma Directeur d'Assainissement,

Trois grandes typologies urbaines apparaissent sur le territoire :

- ✓ Les villes et les villages denses : pour ces deux typologies la densité bâtie doit être conservée voire intensifiée et l'étalement urbain stoppé,
- ✓ La trame urbaine morcelée: les bourgs d'origine doivent retrouver leur identité et fonction. Il faut tenter de redynamiser la vie locale en intensifiant la cohésion urbaine autour des bourgs historiques avec des réflexions d'aménagement d'ensemble.

Les extensions urbaines spontanées sans réflexion d'ensemble doivent être stoppées,

Les constructions isolées, notamment celles présentant un intérêt patrimonial, doivent être préservées et doivent pouvoir évoluer,

Un patrimoine urbain/paysager à protéger et valoriser et ce, pour toutes les communes,

Le petit patrimoine mérite d'être davantage valorisé et connu,

Faire ressortir l'identité des communes notamment en mettant en place à l'échelle communautaire des éléments communs d'identification et de préservation : formes, matériaux, techniques architecturales,

Il faut redonner à l'espace public la pratique locale qu'il mérite, y compris dans les zones plus rurales (place du bourg, espace de rencontre),

Une rationalisation des espaces voués au stationnement peut être envisagée mais le potentiel de mutualisation est faible voire nul.



Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

Atouts	Faiblesses			
	Un manque global de structure urbaine, peu de réflexion globale			
Patrimoine architectural existant et bien identifiable	Un habitat individuel prédominant et un développement linéaire marqué			
Nombre important d'éléments du « petit patrimoine »	Des extensions urbaines récentes peu qualitatives			
Diversité architecturale en lien avec la palette de matériaux à disposition	Une densité urbaine moyenne faible			
Certains espaces urbanisés demeurent denses	La place de la voiture est importante dans le paysage urbain			
Possibilités importantes en densification	Les espaces publics sont très minéralisés			
	Des bourgs déstructurés et des trames urbaines éclatées			
Opportunités	Menaces			
Conforter la notion de densité urbaine dans les Pôles urbains de la CCCT Repenser le développement des bourgs des communes plus rurales et retrouver une identité urbaine dans certaines communes Intégrer des principes architecturaux de qualité	Accentuation de l'étalement urbain Développement de constructions peu qualitatives et mal intégrées dans le paysage de la CCCT Perte de l'identité locale Déstructuration des communes rurales			



6. La CCCT, un « entre-deux » au potentiel pourtant bien présent

6.1 Un positionnement au cœur de pôles urbains attractifs

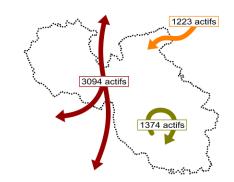
Déplacements pendulaires

La CCCT est située entre les pôles urbains d'Albi, Castres et Graulhet.

Cette localisation privilégiée entraine néanmoins des déplacements pendulaires pour des raisons professionnelles et donc une mobilité quotidienne importante.

La CCCT compte ainsi sur 4468 actifs ayant un emploi mais propose sur son territoire 2597 emplois. L'indicateur de concentration d'emplois est donc de 58,1%. Par ailleurs, la totalité des emplois proposés sur le territoire communautaire ne sont pas couverts par des habitants de la CCCT puisque seulement 30,8% des actifs y travaillent. Ce sont donc 1223 emplois existants sur le territoire de la CCCT qui sont occupés par des personnes extérieures à la Communauté de Communes. Retenons ces trois données importantes :

- ✓ La CCCT compte moins d'emplois qu'elle n'a d'actifs ayant un emploi sur son territoire (la part des chômeurs n'est pas intégrée).
- ✓ 30% des actifs ayant un emploi travaillent sur la CCCT.
- √ 47% des emplois présents sur la CCCT sont occupés par des personnes venant de l'extérieur du territoire.



Lorsque l'on sait que 82,8% des déplacements pendulaires sont réalisés en voiture particulière sur la CCCT on peut facilement imputer une part importante des émissions de GES à ce poste de déplacements.

La part des transports en commun pour réaliser ces déplacements est dérisoire avec seulement 1,5% et la marche et les deux roues représentent respectivement 6,1% et 1,4% de ces déplacements. On peut donc avancer ici que même la part des actifs ayant un emploi et travaillant sur le territoire communautaire se rend sur son lieu de travail majoritairement en voiture (justifié en partie par l'éloignement des communes entre elles).

Deux conclusions importantes en matière de mobilité apparaissent donc ici : d'une part les emplois existants sur le territoire de la CCCT sont trop peu nombreux et les moyens de transports intracommunautaires inexistants et/ou inefficaces. Ces deux points ont quasi systématiquement été avancés par les élus lors des entretiens effectués dans le cadre de l'Etat Initial de l'Environnement.

Une situation multipolarisée marquée au Nord/Ouest de la CCCT

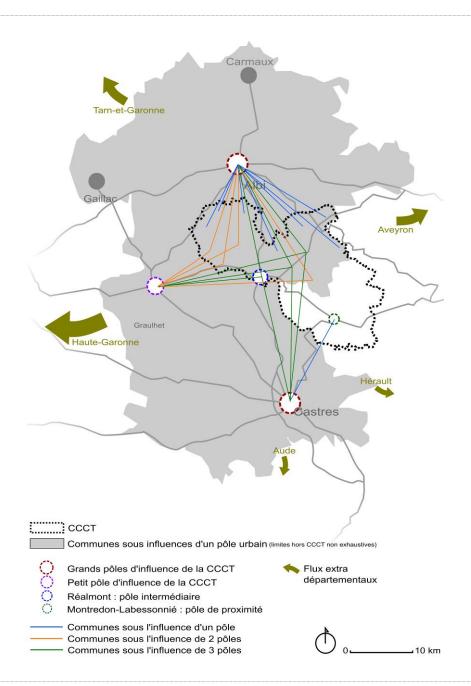
Comme vu en amont le territoire de la CCCT est multipolarisé par les pôles urbains voisins d'Albi, de Castres et de Graulhet.

Si globalement l'ensemble du territoire est sous influence de ces trois communes, on remarque que certaines parties de la CCCT sont plus ou moins marquées par l'influence de ces 3 pôles. Ce constat est évidemment logique au regard de la localisation de certaines communes à proximité directe de l'aire urbaine d'Albi ou le long d'axes de communication structurants.

Particularité du territoire communautaire, on remarque que Montredon-Labessonnié est davantage tournée vers Castres que vers le reste de la CCCT. Cette commune, bien dotée en équipements, commerces et services de proximité, se suffit à elle-même mais doit néanmoins s'orienter vers le pôle urbain de Castres et dans une moindre mesure vers Albi (sources locales) pour profiter des bassins d'emplois liés.

Enfin, certaines communes localisées en limite du territoire sont tournées vers d'autres communes rurales mais mieux dotées en offre de proximité.





Un positionnement et une réorganisation interne à déterminer

Selon l'INSEE et les dernières études connues en la matière, la distance moyenne pour les déplacements domicile-travail est de 25,9km pour un temps moyen de 30mn. La table ci-dessous met en avant les distances et temps de parcours entre les communes de la CCCT et les 3 grands pôles urbains voisins. En prenant en compte les données de l'INSEE rappelées ci-dessus, l'orientation globale des communes et donc de la CCCT est identifiable. Cette analyse concerne les déplacements pendulaires mais également des déplacements liés aux besoins quotidiens de la population (commerces, services et équipements).

Pour les communes ayant une proximité flagrante avec les pôles voisins il conviendra de réfléchir à leur positionnement au sein de la CCCT. A l'inverse, des communes éloignées peuvent trouver au sein de la CCCT une proximité à conforter.

	ALBI		CASTRES		GRAULHET	
COMMUNES	km	mn.	km	mn.	km	mn.
Réalmont	20	27	23	27	18	24
Arifat	30	43	29	40	33	44
Fauch	15	23	35	40	27	32
Laboutarié	21	28	27	29	12	16
Lamillarié	11	19	32	35	22	25
Le Travet	25	36	36	44	36	43
Lombers	17	26	29	31	15	21
Roumégoux	21	29	28	35	27	34
Ronel	21	31	28	36	24	28
Montredon-Labessonnié	35	44	21	28	33	40
Orban	13	25	36	42	13	19
Poulan-Pouzols	11	25	37	40	18	22
Saint-Antonin-de-Lacalm	24	33	31	40	32	39
Saint-Lieux-Lafenasse	23	34	24	34	24	33
Sieurac	18	30	31	36	13	19
Terre-Clapier	18	31	36	44	32	40



Une desserte en transport en commun performante?

Le territoire de la CCCT est desservi par trois lignes de transport en commun :

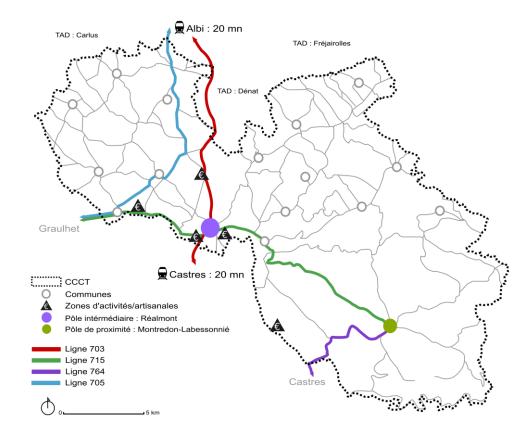
- ✓ La ligne 703, Albi/Castres : cette ligne dessert la commune de Réalmont ainsi que Lombers au niveau de la ZAE le long de la RD612. Elle permet de rejoindre Albi au Nord et Castres au Sud et constitue à ce titre un potentiel intéressant en matière de connexions extra-communautaires et de desserte de la ZAE. La fréquence sur cette ligne est très élevée (10-15 mn).
- ✓ La ligne 715, Graulhet/Montredon-Labessonnié: cette ligne permet de rejoindre Graulhet et dessert les deux communes importantes de la CCCT (Réalmont et Montredon-Labessonnié) avec un passage à Laboutarié et donc une desserte de la ZAE existante sur cette commune. Saint Lieux-Lafennasse est également desservie. La fréquence de cette ligne est peu élevée (1 à 3 bus le matin ou l'après-midi).
- ✓ La ligne 764, Castres/Montredon-Labessonnié: cette ligne permet de rejoindre Castres depuis Montredon-Labessonnié en passant par Roquecourbe. La fréquence de cette ligne est peu élevée (7 bus sur la journée dont 2 avec un changement à Réalmont en connexion avec la ligne 703).
- ✓ La ligne 705, Lavaur/Albi : cette ligne connecte Lavaur à Albi en passant par Laboutarié, Lomber et Lamillarié. La fréquence de cette ligne est bonne avec un bus toute les 40 minutes.

En complément de cette offre de bus départementaux, la CCCT peut profiter du service de Transport à la Demande (TAD) de l'Agglomération du Grand Albigeois avec ce service existant sur les communes de Carlus, Dénat et Fréjairolles (liste limitée aux communes limitrophes de la CCCT). Ce service est accessible aux communes de la CCCT mais semble limité à celles situées dans la partie Nord du territoire.

Les deux gares ferroviaires les plus proches de la CCCT sont situées à Albi et Castres (20 mn de Réalmont) par la RD612.

Enfin, certaines communes ont abordé des initiatives en matière de transport collectif comme le transport à la demande ou l'utilisation des cars scolaires par les administrés. Ces initiatives n'ont pas eu de succès.

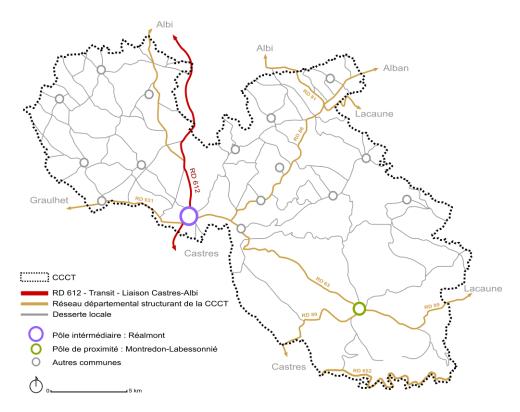
A contrario, certaines communes ont émis le souhait de voir se développer sur la CCCT un service de « navette » permettant à la population des communes rurales éloignées de rejoindre Réalmont pour le marché de plein air hebdomadaire. Cet évènement étant fortement convoité par les habitants de ces communes, notamment les personnes âgées (mercredi matin : marché de Réalmont).





Un réseau viaire très complet mais des aménagements incitant la traversée du territoire

Si le territoire est pourvu de certains points d'intérêts au rayonnement extra communautaire, il n'en demeure pas moins un territoire de transit, d'une part du fait de cette position « d'entre deux » évoquée en amont et d'autre part du fait d'un aménagement urbain global incitant la traversée du territoire.



Comme précisé dans l'analyse urbaine, de nombreux espaces urbains sont linéaires et les aménagements globalement très routiers. Les communes les plus reculées du réseau structurant jouissent d'une trame viaire locale de desserte plus apaisée mais les axes structurants du territoire ont indéniablement une vocation de passage et de support d'un trafic routier conséquent (même dans les traversées urbaines).

La RD 612 est classée à grande circulation dans toute la traversée de la CCCT et supporte un trafic très conséquent entre Albi et Castres. Les aménagements éventuels à réaliser le long de cet axe sont ainsi soumis à l'article L-111-6 du Code de l'Urbanisme (recul de 75m de part et d'autre de l'axe de la route pour les constructions). D'éventuelles études pourront être nécessaires pour déroger à cette règle en fonction des projets inscrits au PLUi.



La RD612 au niveau de la ZA de Lombers

La traversée de Réalmont est routière et pénalise le fonctionnement urbain de la commune avec la présence d'un trafic journalier conséquent. Les véhicules y compris les poids lourds traversent la trame urbaine et notamment l'Avenue du Général de Gaulle et le Boulevard Gambetta rendant la vie locale peu qualitative ; ces deux « rues » étant le support d'une offre de proximité conséquente (école, commerces, services et équipements).



Cohabitation entre les poids lourds et la terrasse d'un café



L'insécurité routière, notamment le long de la RD 612

Comme précisé en amont la RD 612 est un axe classé à grande circulation supportant un trafic important (15 000 véhicules/jour dans la traversée de Réalmont). Selon les médias régionaux (France 3 régions, 23/05/2016) le tronçon Albi-Castres est le tronçon routier le plus accidentogène du département du Tarn.

D'une manière générale au niveau départemental et selon le Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière du Tarn (2016), le bilan de l'accidentologie était favorable en 2015 avec une régression de 10% du nombre d'accident par rapport à l'année précédente, une baisse de 2% des blessés sur le route mais surtout une diminution de 14% de la mortalité. Ce bilan reste cependant dans la moyenne depuis 2011.

Ces dernières années, les accidents suivants ont été recensés sur le territoire de la CCCT*:

Dates	Communes	Victime(s)	Routes concernées
02/01/2015	Réalmont	1 mortelle	RD 612
16/01/2016	Lamillarié	3 blessés	RD 71 / RD 96
23/05/2016	Lombers	1 mortelle	RD 612

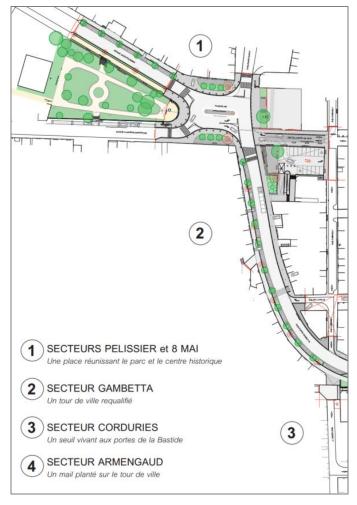
^{*} Source : Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière et presse locale

A ce triste bilan il ne faut pas oublier l'accident mortel survenu le 26/02/2014 dans la traversée de Réalmont entraînant le décès d'un piéton renversé par un poids lourds. Les communes hors CCCT comme Vénès et Castres (pour ne citer que ces exemples) sont également le théâtre d'accidents de la route à répétition.

La RD612 fait l'objet de nombreuses discussions quant à son caractère accidentogène, notamment dans la traversée de Réalmont et sur les autres communes traversées. La cohabitation entre les piétons, les cyclistes, les véhicules légers et les poids lourds est aujourd'hui une source majeure d'insécurité routière.

La commune de Réalmont a fait l'objet de plusieurs réflexions visant à dévier le trafic routier et notamment poids lourds de son centre-ville.

Le projet de réaménagement des espaces publics (2019-2020) vise la requalification et la sécurisation de la traversée depuis l'Avenue Pélissier jusqu'au secteur Armangaud au sud de la Bastide.



Secteurs réaménagés (source : TANKA, Complément terre, Papyrus – CCCT)



Autres axes viaires

RD86 constitue également une privilégiée connexion vers le Nord du territoire et au-delà vers Alban et l'A75. Il s'agit d'un axe de transit mais aussi de desserte locale pour Saint-Lieux, Roumégoux Terre-Clapier. lci les traversées aussi urbaines existantes sont peu sécurisantes et peu valorisantes pour la vie locale.



Un virage à enjeux dans la traversée de Saint-Lieux, une configuration similaire à Roumégoux

La RD631 reliant Réalmont à Laboutarié puis à Graulhet est également un axe viaire supportant un trafic conséquent. Même si la commune de Laboutarié a aménagé sa traversée urbaine, la ligne droite est toujours présente et le trafic existant.



La longue ligne droite, ici dans le sens Laboutarié-Réalmont

Enfin. RD63 traversant Montredon-Labessonnié permet liaison avec une Réalmont ainsi que Lacaune plus à l'Est. Le trafic У conséquent : commune envisageait déviation centre-ville par le biais de son PLU ou **PLUi** (notamment pour écarter le trafic poids lourds).



Une traversée de Montradon-Labessonnié peu propice au passage des poids lourds

Comme précisé en les autres amont, communes sont desservies par un réseau secondaire ou excentré du réseau viaire structurant. Elles moins sont soumises aux incidences du trafic.



Un réseau local apaisé (ici à Orban)



6.2 Une offre locale complète mais très polarisée : une complémentarité territoriale à accentuer ?

Un bon niveau d'équipements mais une offre de proximité très polarisée

Comme précisé dans les tables ci-après, le niveau d'équipement global sur la CCCT est bon avec une localisation marquée dans les communes les plus importantes (Réalmont, Montredon-Labessonnié et Lombers) mais aussi dans certaines communes rurales avec la présence d'équipements « secondaires ». Par bon niveau d'équipement il est fait référence à la capacité de la CCCT à fonctionner de manière autonome par rapport aux principaux équipements et services publics. Notons la présence de nombreux établissements scolaires sur l'ensemble du territoire communautaire (écoles maternelles et élémentaires).

Sans surprise, Réalmont est la commune la mieux dotée et son rayonnement concerne une très large partie de la CCCT à l'exception de Montredon-Labessonnié et de certaines communes tournées vers Albi ou limitrophes à la CCCT (avec une offre accessible mais située en dehors de la CCCT).

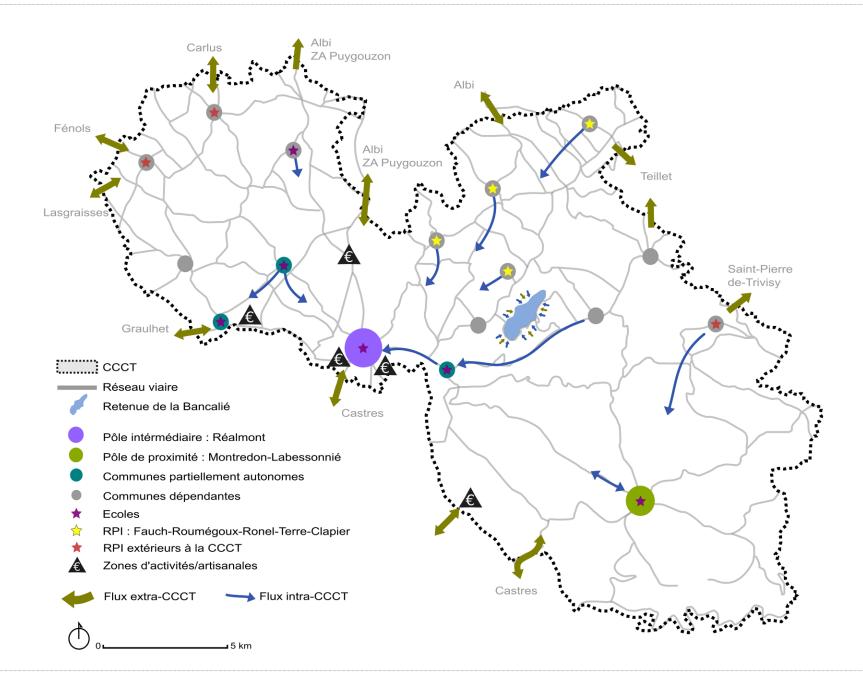
D'un point de vue de l'offre de proximité (pouvant se développer plus facilement dans les communes rurales) on remarque une polarisation très marquée autour de quelques communes (Réalmont, Montredon-Labessonnié, Lombers, Saint-Lieux-Lafenasse) et un « désert » sur le reste du territoire. Les communes rurales, quelles qu'elles soient, sont donc exclusivement résidentielle et leur vie locale ainsi que leur attractivité sont uniquement liées : à leur localisation parfois privilégiée, au cadre rural préservé, à la présence d'écoles et au tissu associatif existant.

Communes	Eglise (s)	Ecole(s)	Salle des fêtes/Polyvalente	Salle associations	Commerces/Services	Eqpts. culturels	Eqpts. sportifs	Eqpts. Santé	Autres
Terre- Clapier (TC)	0	Elémentaire RPI (Fauch- Roumégoux-Ronel)	-	0	-	-	-	-	Artisans
Ronel	0	Maternelle (31 places) RPI (Fauch-Roumégoux-TC)	0	-	-	Musée privé	Terrain de foot privé	-	Artisans
Montredon- Labessonnié	O (8)	3 écoles maternelles/élémentaires (2 publiques + 1 privée)	0	0	Bureau de poste + Gendarmerie + Commerces (épicerie, bar, restaurant, superette)	Médiathèque + ZOO + Planétarium + Cinéma	Stade + Piscine non couverte + Judo	Maison de santé + Maison de retraite	Garderie + Artisans + Centre de loisirs
Roumégoux	0	Elémentaire RPI (Fauch- Ronel-TC)	0	0	-	-	-	-	Artisans + Foyer de jeunes + La Bancalié



Communes	Eglise (s)	Ecole(s)	Salle des fêtes/Polyvalente	Salle associations	Commerces/Services	Eqpts. culturels	Eqpts. sportifs	Eqpts. Santé	Autres
Fauch	0	Elémentaire (2 classes RPI – Roumégoux–TC–Ronel) + Cantine	O O	-	Un restaurant en limite communale	-	Terrain de sports	-	Micro crèche (11 places)
Lombers	0	Maternelle + élémentaire (175 élèves)	0	0	Agence postale + Boulanger + Restaurant (pizza)	Ecole de musique + Médiathèque	Stade + Tennis	-	ZAE + Foyer des jeunes
Réalmont	0	2 maternelles + 2 élémentaires + 1 ∞llège	0	0	Commerces divers + Supermarchés + Trésor Public + Bureau de Poste	Médiathèque + Cinéma	Salles omnisports + Rrugby + Foot + Dojo + BMX + Tennis (ext.)	Maison de santé en construction	2 ZA + Camping + 1 hôtel
Saint-Lieux- Lafenasse	O (2)	Ecole autonome (45 élèves)	0	0	Café + Restaurant + 2 salons de coiffure + Cabinet médical libéral	-	Boulodrome	-	Artisans + Dépôt bus + Centrale enrobé + Microcrèche (11 places)
Saint- Antonin-de- Lacalm	0	Réalmont et St-Lieux	0	0	Boulangers ambulants	Café associatif + Groupe de théâtre	-	-	Local des jeunes + La Bancalié
Lamillarié	O (2)	2 classes (36 élèves)	0	0	-	-	_	_	Artisans
Sieurac	O(2)	-	0	0	-	Associations	_	-	Artisans
Poulan- pouzols	O (2)	1 classe (24 élèves RPI avec Carlus (hors CCCT))	0	O (stade)	-	Bibliothèque (antenne CCCT) + associations	Ancien stade	ADMR sur la commune	Artisans
Orban	0	RPI (2 classes)	0		Plus à ce jour	Associations	Terrain de tennis + boulodrome	ADMR sur la commune	Artisans
Arifat	0	SIVU hors CCCT	0		Buvette/Restauration	Associations	-	-	Cascades
Le Travet	0	RP Hors CCCT		0	-	-	Espace de loisirs + boulodrome	-	Mur d'escalade + canoé kayak + 1 artisan
Laboutarié	0	RPI hors CCCT (2 Classes CEI/CE2)	0	0	Boulangerie/Presse/Epic erie + Pharmacie + Pôle de santé + Agence postale communale + Snack/Bar + restaurants	Associations	Terrain de sport désaffecté + boulodrome	Maison médicale + ADMR sur la commune	Artisans + professionnels de santé + ZAE + espace économique







Zoom sur l'offre principale au sein de la CCCT

LOMBERS : caractéristiques de la commune

Des équipements scolaires sécurisés et accessibles

La commune dispose d'une crèche sur la place de la mairie ainsi que d'une école primaire (élémentaire et maternelle) et d'une médiathèque au nord-est de la commune.

Les déplacements piétons sont sécurisés le long de la rue des écoles par des trottoirs de qualité et quelques barrières.

Des places de stationnement sont disponibles à l'entrée de l'établissement afin de faciliter l'accessibilité et un espace sécurisé par des barrières devant l'école permet l'accueil des élèves en toute sécurité.







Des aménagements efficients pour les divers modes de déplacement

Les voies douces : La commune est traversée par la voie verte qui relie Albi à Castres, ainsi que par plusieurs chemins de randonnée et véloroutes.







Le transport en commun : La commune est desservie par la ligne de car départemental n°705 qui relie Albi à Lavaur en passant par Graulhet et dispose d'un abri bus sur la place de la mairie.

Les espaces de stationnements : La commune offre aux automobilistes une zone de stationnements conséquente sur la place de la mairie, ainsi qu'un petit parc de stationnement vélo devant la Poste. L'espace de stationnement devant l'établissement scolaire vient compléter cette offre.



Anneaux pour le stationnement des vélos de la poste



La place de la mairie comme espace de dynamisme local

La commune dispose d'une boulangerie et d'un restaurant, ainsi que de quelques services (une poste, une agence d'assurance et un artisan). Tous se concentrent autour de la place de la Mairie qui constitue un espace clé pour la commune.

La présence de circuits courts : une richesse pour la commune

Deux fermes biologiques présentes sur la commune produisent et font de la vente directe. Ces deux exploitations se trouvent proches du bourg : l'une se situe à 1,5 km au sud-ouest et l'autre à 4 km au nord-ouest du village. Elles offrent la possibilité de consommer localement et biologique tout en renforçant le développement local.

Les opportunités d'aménagement

Une signalétique à compléter

La signalétique est parfois manquante, notamment pour l'école. Cela complique la localisation de certains équipements pour les personnes extérieures à la commune. L'ajout de panneaux offrirait une meilleure lisibilité du territoire communal.

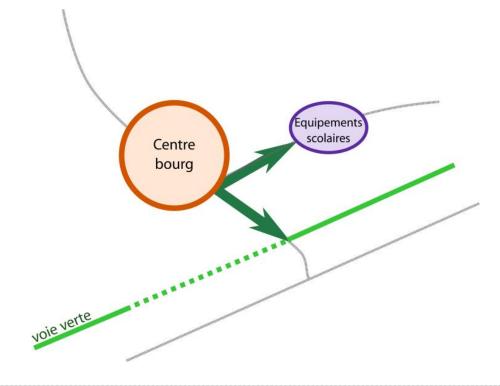
Développer la place du bourg en espace de vie locale et de rencontre

La commune dispose d'une grande place qui concentre les équipements communaux (mairie et salle des fêtes). Les quelques équipements, commerces et services gravitent autour et la ligne de bus départementale s'arrête sur cette place. Cet espace représente une zone de rencontre à valoriser et harmoniser. Des connexions par voie douce entre cet espace stratégique et les habitations proches renforceraient le lien social et la pratique du territoire en tant qu'espace de vie.

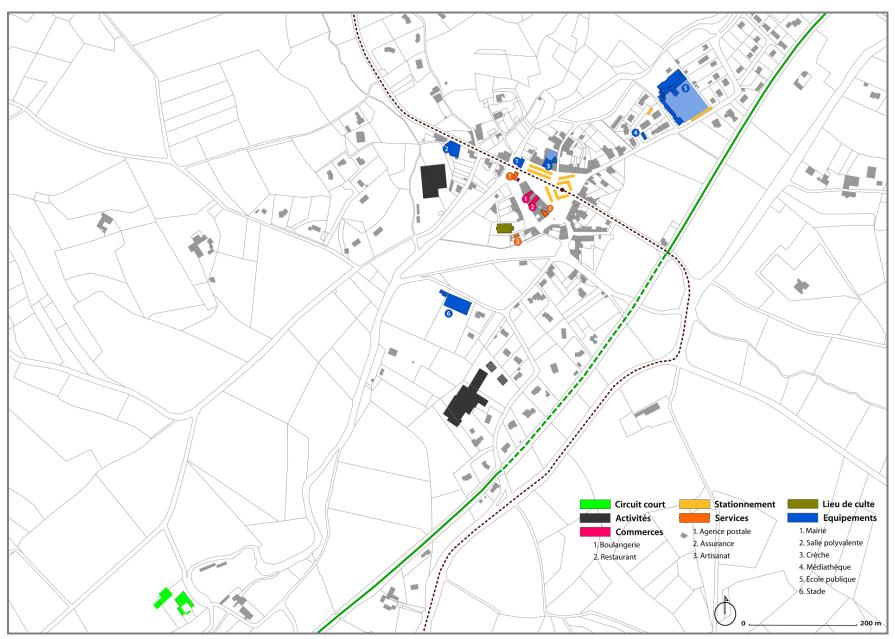
Connecter le centre bourg et les habitations à la voie verte par le biais de voies douces

La voie verte traverse l'ouest de la commune, elle s'étend du nord-est (direction Albi) au sud-ouest (direction Castres). Un tronçon de la voie verte est accessible en voiture car elle dessert plusieurs habitations. La route est alors étroite et ne laisse la place qu'à un seul véhicule. Les vélos et les piétons restent prioritaires, la voiture est seulement tolérée (notamment pour les riverains).

Cette liaison douce est un véritable atout pour la commune, notamment pour la pratique du loisir. L'utilisation des mobilités douces pourrait être élargie avec le développement de connexions douces entre la place de la mairie, l'école, les habitations proches et la voie verte. Il s'agirait de sécuriser les déplacements doux entre ces points stratégiques et la voie verte et de matérialiser ces voies par un marquage au sol et une signalétique adaptée.







Pièce n°1 : Rapport de Présentation



LABOUTARIE : caractéristiques de la commune

Des équipements locaux regroupés et valorisés

La commune concentre autour de la mairie les principaux équipements communaux : l'école, la poste, la salle des fêtes, un stade mais aussi une maison des associations. Un grand parking situé devant le stade assure une accessibilité en voiture à toutes ces infrastructures.

Des places de stationnement le long de la route complète cette offre. La maison des associations dispose aussi d'un grand parking mais ce dernier est privé, un portail empêche l'accès au public. Enfin, la mairie propose un parc vélo à l'entrée de son établissement. Bien que restreint, il permet aux habitants de se garer jusqu'à quatre vélos en toute sécurité.





<u>Un « pôle santé » en plein essor</u>

A moins de 300 mètres de la mairie se trouve une pharmacie et plus récemment, une maison médicale. Situées le long de la route départementale D631, ces équipements disposent d'un parking séparé de la route par un trottoir et une trame

végétale. De plus, des trottoirs aménagés et sécurisés permettent de rejoindre la mairie et les équipements alentours en toute sécurité.



L'accessibilité aux pôles urbains garantie par une offre en transport en commun

Deux lignes de cars départementaux traversent la commune : la ligne n°705, qui relie Albi à Lavaur en passant par Graulhet et la ligne n°715, qui relie Montredon-Labessonié à Graulhet en passant par Réalmont. Ces deux lignes s'arrêtent à un même arrêt sur la commune, celui-ci se situe devant la maison des associations. Chaque point d'arrêt dispose d'un abri bus.



La présence d'un commerce de proximité: la boulangerie-épicerie

La boulangerie de Laboutarié s'est diversifiée et propose un service d'épicerie. Ce service de proximité permet à la population ou aux automobilistes traversant le village de s'approvisionner en produits de première nécessité.



Une offre en restauration complémentaire

La commune dispose de deux restaurants : l'un destiné à une clientèle de passage sur la commune et l'autre destiné aux locaux. Le premier dispose d'un vaste parking qui permet l'accessibilité aux poids lourds. La clientèle visée concerne davantage les routiers qui cherchent à se restaurer. Le second est un « bar-snack », il dispose de quelques places de stationnement et d'une terrasse. Le cadre de ce dernier semble plus adapté à une clientèle locale.

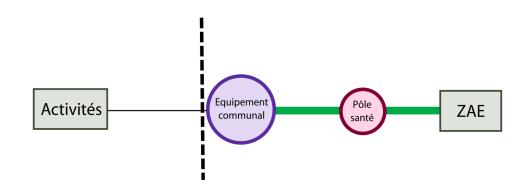
Une rupture est-ouest dans les aménagements piétons

Les restaurants, les garages et la boulangerie-épicerie, à l'ouest de la commune, ne sont pas concernés par les aménagements piétons récents, ce qui les écarte du fonctionnement local, notamment piétonniers. La voiture est le seul mode de déplacement sécurisé possible pour accéder à ces services.



En direction de la pharmacie (est du bourg)

Rupture EST/OUEST marquée



Les opportunités d'aménagement

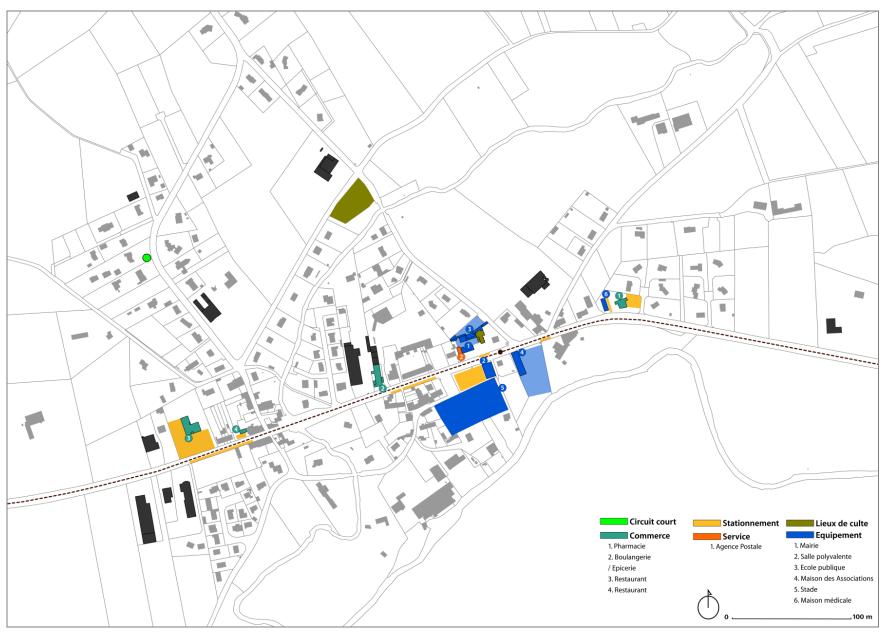
La poursuite des aménagements piétons sur l'ouest de la commune

L'un des enjeux majeurs est de réintégrer l'espace commercial au reste du bourg. Pour se faire, la commune peut envisager de prolonger les aménagements piétons sécurisés jusqu'au petit « bar snack » local, en passant par la boulangerie-épicerie.

Favoriser la fréquentation locale du bourg par le biais des voies douces

La D631 n'étant pas classée parmi les routes à grande circulation, une voie cyclable pourrait venir compléter l'offre en mobilité en reliant les équipements de la commune aux habitations proches du bourg. L'aménagement et la sécurisation des cheminements doux encouragent de nouvelles pratiques et renforcent le lien social. A fortiori, la fréquentation du bourg peut entrainer le développement de l'économie locale.







REALMONT : caractéristiques de la commune

Réalmont comme pôle de services intermédiaires

La commune de Réalmont constitue un pôle rural intermédiaire pour les communes environnantes. La présence du supermarché à l'ouest de la commune, le long de la D612, joue un rôle déterminant. A cela s'ajoute une large gamme d'équipements et de services qui font de Réalmont un lieu stratégique et dynamique pour le développement du territoire intercommunal.

Une offre de transport collectif desservant les pôles urbains proches

La commune propose deux lignes de car (n°703 et 715) qui permettent de se rendre sur Albi, Graulhet et Castres. Ces lignes régulières assurent aux usagers une desserte dans les pôles de services et d'emplois. Ce service est un véritable atout pour le territoire.

<u>De nombreux stationnements autour de la bastide, garants d'une bonne</u> accessibilité

Le centre-ville de Réalmont dispose de nombreuses places de stationnement autour de la bastide, ce qui facilite l'accès aux commerces. Toutefois, il est important de rester vigilant face au phénomène de voitures ventouses, présent sur le territoire communal. Ces dernières freinent l'accessibilité de la clientèle extérieure, notamment lorsqu'elles occupent les places de stationnement au cœur de ville.

L'insécurité de la route D612

La route D612 est classée parmi les routes à grande circulation. Elle relie Albi à Castres en passant par le centre-ville de Réalmont. Un important trafic anime cet axe et de nombreux poids lourds traversent la commune. Les trottoirs étroits ne permettent pas aux usagers de circuler en toute quiétude. Cela met en danger la

sécurité des piétons, d'autant plus que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est quasiment nulle.



Un trafic important dans la traversée de Réalmont

La vacance des locaux commerciaux

La Bastide de Réalmont concentre la grande majorité des commerces et services de la commune, notamment sur la place de l'église et dans les rues adjacentes. La vacance de certains de ces locaux se concentre donc au cœur de cet essaim commercial.

Le dynamisme économique de la commune est rythmé par le marché hebdomadaire du mercredi matin. Une étude sur la localisation de l'activité économique révèle que les commerces se concentrent au sud-ouest de la Bastide, tournés vers la RD612, et autour de la place du marché. En revanche, les commerces et services installés au nord-est de la Bastide semblent avoir presque tous disparus.



Les opportunités d'aménagement

La sécurisation des déplacements doux

Réalmont est un pôle de services intermédiaires dont plusieurs communes alentours profitent. La commune représente donc un bassin de vie important.

Afin de valoriser le caractère patrimonial de la bastide et d'améliorer le cadre de vie, l'aménagement de cheminements doux tels que des trottoirs adaptés et sécurisés, dans le cœur de ville et le long de l'avenue du Général De Gaulle, est un enjeu pour l'avenir de la commune.

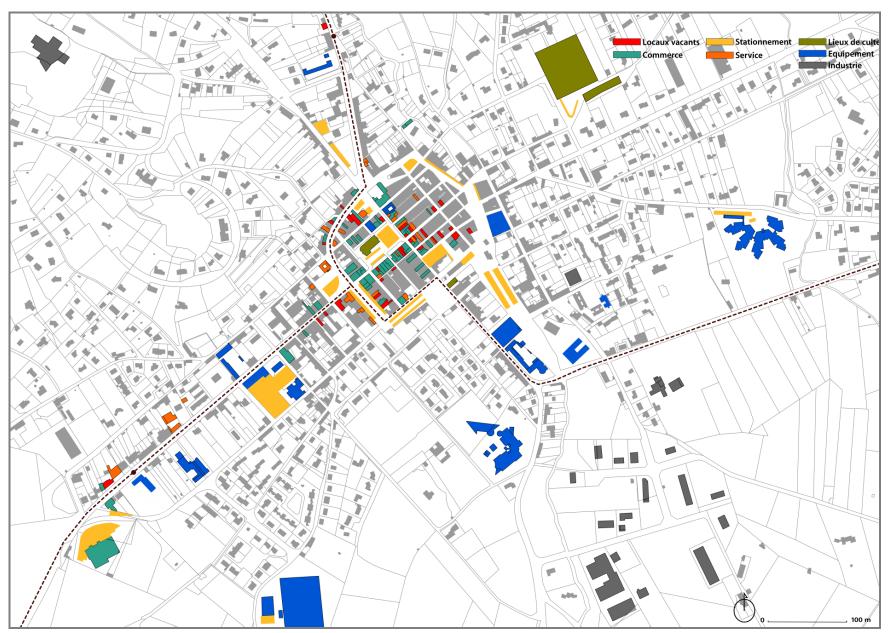
La sécurisation des déplacements doux au niveau du collège

Les étudiants constituent un groupe d'usagers qui se déplacent majoritairement à pied et à vélo. Pour cette raison, il est prioritaire d'aménager des cheminements sécurisés et adaptés à leurs déplacements. Un axe stratégique est identifié et gagnerait à être aménagé : la rue des jardins. Elle démarre au niveau de l'entrée du collège et remonte jusqu'au centre-ville. Son aménagement offrirait à ce jeune public un moyen de se rendre en centre-ville rapidement et en toute quiétude et améliorerait considérablement le cadre de vie.









Pièce n°1 : Rapport de Présentation



MONTREDON-LABESSONIE : caractéristiques de la commune

Une offre de commerces et services diversifiée

La commune dispose de nombreux services de proximité (supérettes, boulangerie, boucherie, coiffeurs, etc.), d'une large gamme de services intermédiaires (banque, agence immobilière, agence d'assurance, agence postale, etc.) et de quelques équipements de la gamme supérieure tel que le cinéma.

Une offre médicale complète

La commune dispose d'une maison de retraite, d'une pharmacie et d'une maison de santé qui rassemblent de nombreux professionnels (8 infirmières, un médecin généraliste, 3 masseurs-kinésithérapeutes, un médecin généraliste — ostéopathe, un psychologue—psychiatre, une sage—femme et une pédicure—podologue). Ces trois équipements se situent dans le bourg. La maison de santé dispose d'un grand parking afin de faciliter l'accessibilité des patients.

Des équipements variés et nombreux:

La commune dispose des équipements de base tels qu'une salle polyvalente, deux écoles mais aussi d'une gendarmerie et d'un centre de secours. Un grand parking à côté de l'église permet d'accéder facilement à tous les services situés dans le centre-bourg. Cette zone de stationnement est scindée en deux. La séparation est matérialisée par un espace piéton, du mobilier urbain ainsi qu'un petit parc de jeux pour enfant.





A l'exception des établissements scolaires, les équipements se situent tous dans le centre-bourg. L'école élémentaire publique est implantée à l'entrée est du bourg, alors qu'une partie de l'école privée Sainte Thérèse est située à l'entrée ouest du bourg et l'autre au sud.

D'autres équipements viennent compléter l'offre éducative et récréative : un espace culturel (à côté de l'école publique), un stade, un planétarium et une médiathèque (mutualisée avec l'office de tourisme).



Une médiathèque adaptée au jeune public ?

La médiathèque est intégrée à l'office de tourisme. Cela signifie qu'elle se destine à recevoir deux types de visiteurs différents : des touristes en quête d'informations et des enfants qui viennent lire et se distraire. On observe une dichotomie d'usage qui peut facilement devenir source de contrariété pour les touristes ou source de distraction involontaire pour les élèves.

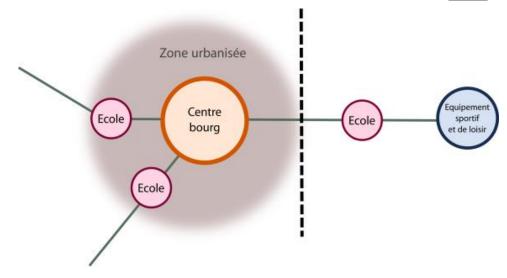
Des trottoirs irréauliers et danaereux

Certains trottoirs dans le centre bourg ne sont pas adaptés voir absents, ce qui se révèle dangereux, notamment au niveau des passages piétons et à l'entrée des commerces.



Ci-dessous, le long de la RD89, on observe que la largeur du trottoir se réduit jusqu'à devenir impraticable au niveau du passage piéton.

De plus, il n'existe pas de cheminements piétons reliant les écoles aux équipements tels que la médiathèque ou le cinéma.



Les opportunités d'aménagement

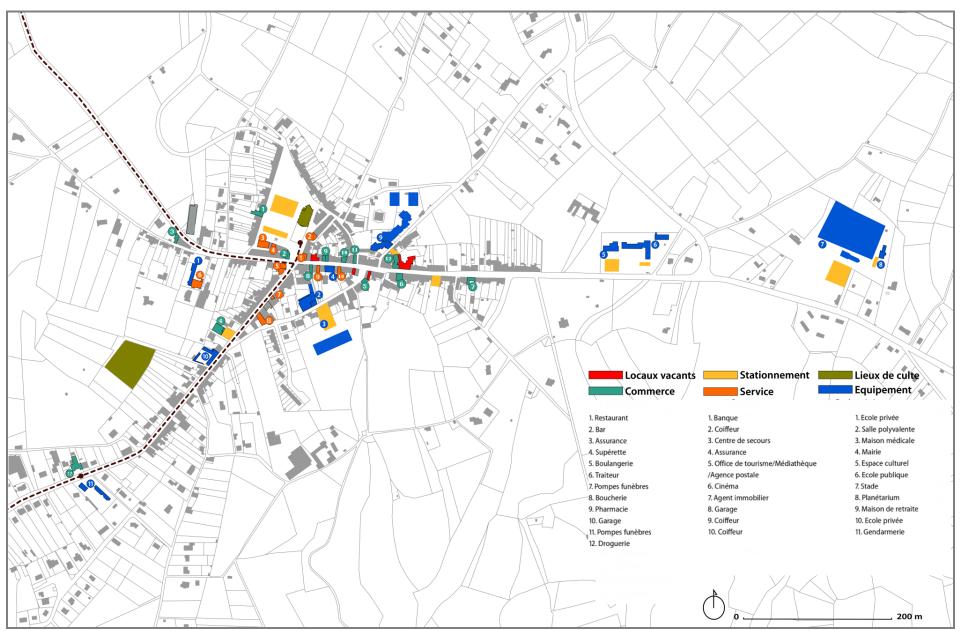
Le développement des cheminements doux

La commune dispose de nombreux équipements dans son centre-bourg mais l'accessibilité à pied ou à vélo est freinée par un manque d'aménagements. La sécurisation du bourg est un enjeu central du développement du territoire.

Pour améliorer le cadre de vie des jeunes populations, plusieurs équipements stratégiques peuvent être connectés par des voies douces : le cinéma, les deux écoles, l'espace culturel, la salle polyvalente, la médiathèque, l'espace piéton (à côté de l'église), le stade et le planétarium. Cela concerne deux axes principaux : la D63 et la D89.

Des voies douces matérialisées et sécurisées entre ces points et reliées aux hameaux d'habitations proches constitueraient une amélioration considérable de la qualité de vie des habitants.





Pièce n°1 : Rapport de Présentation



Vers un rééquilibrage de l'offre communautaire ?

La CCCT a l'opportunité par le biais de son PLUi de définir un véritable projet de territoire. Le territoire communautaire fait aujourd'hui l'objet d'un aménagement et d'un développement issus des initiatives de chaque commune jusqu'à présent ainsi que de quelques orientations mises en place à l'échelle communautaire, comme la médiathèque par exemple et ses différentes antennes. Le document d'urbanisme est un réel levier pour rassembler ces initiatives et mettre en place une stratégie territoriale pour les 10–15 ans à venir.

Comme vu dans les pages précédentes, l'état de lieux met en avant deux pôles principaux :

- ✓ Réalmont : pôle intermédiaire (au sens plus large de l'aire urbaine d'Albi),
- ✓ Montredon-Labessonnié : pôle de proximité.

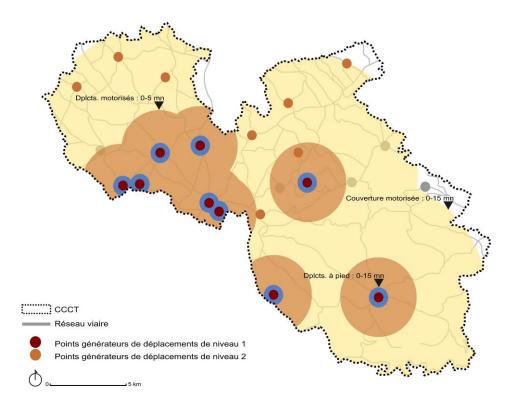
Les communes de Lombers, Laboutarié et Saint-Lieux-Lafenasse complètent ce duo avec une offre locale en matière d'équipements, de commerces et de services adaptée à la vie locale communale. Cette analyse met en avant trois points clés :

- ✓ Une concentration de l'offre autour du Réalmontais,
- ✓ Un besoin en déplacement important pour les autres communes (Cf. carte en page précédente),
- √ Un « isolement » de Montredon-Labessonnié et un fonctionnement détaché du reste de la CCCT.

Le territoire de la CCCT est globalement couvert par des déplacements de 15 mn maximum en véhicule motorisé à l'exception d'une partie des communes de Terre-Clapier et d'Arifat. La dépendance à la motorisation est criante (voiture).

Comme le montre la carte ci-contre on retrouve bien une concentration de l'offre locale autour du Réalmontais (+ Lombers et Laboutarié). Le secteur Montredonnais est isolé du reste du territoire comme les franges NO et SE.

Enfin, le potentiel de déplacements doux n'est réel que dans un fonctionnement communal donné. Les interconnexions douces entre pôles de vie sont inexistantes.



Au regard des éléments apportés par l'analyse ci-dessus, plusieurs conclusions apparaissent :

- ✓ Une mobilité motorisée semble inévitable dans le « grand Réalmontais » : une alternative à la voiture particulière pourrait être trouvée (Transport à la Demande (TAD), etc..),
- ✓ Les mobilités douces autour des points générateurs de déplacements doivent devenir une priorité.
- ✓ Les espaces dépourvus du rayonnement effectif des points générateurs de déplacement pourraient : soit demeurer ainsi (tournés vers l'extérieur), soit compléter l'offre locale pour éviter des déplacements, soit jouir d'un système de transport collectif performant et adapté.



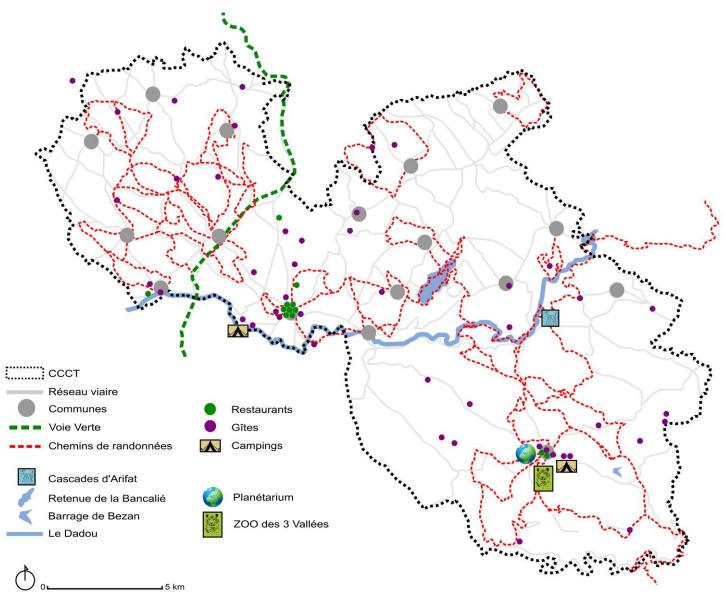
Un territoire attractif par ses complémentarités

Comme représenté sur la carte ci-contre, l'état des lieux de l'existant met en avant de nombreux points d'attrait sur le territoire au caractère complémentaire. Avec de nombreux espaces de grande qualité la CCCT dispose d'un potentiel remarquable qu'il semble opportun de valoriser. Il semble important que le projet de territoire porté par le PLUi s'appuie sur ces particularités.

A cet effet, un travail sur la visibilité et le renforcement de la lisibilité des attraits du territoire semble être important : travail de communication et signalétique communes, actions de promotion du territoire de la CCCT, etc...

Par ailleurs, la CCCT jouit d'un réseau de chemin de randonnées conséquent permettant la découverte du territoire : parfois discontinu, ce réseau pourrait être renforcé pour créer de véritables continuités douces sur tout le territoire, vers les espaces les moins pourvus et afin de relier certaines communes entre elles.

Dans ce sens la Voie Verte traverse peu d'espaces de la CCCT et un réseau secondaire connecté pourrait renforcer cet atout.





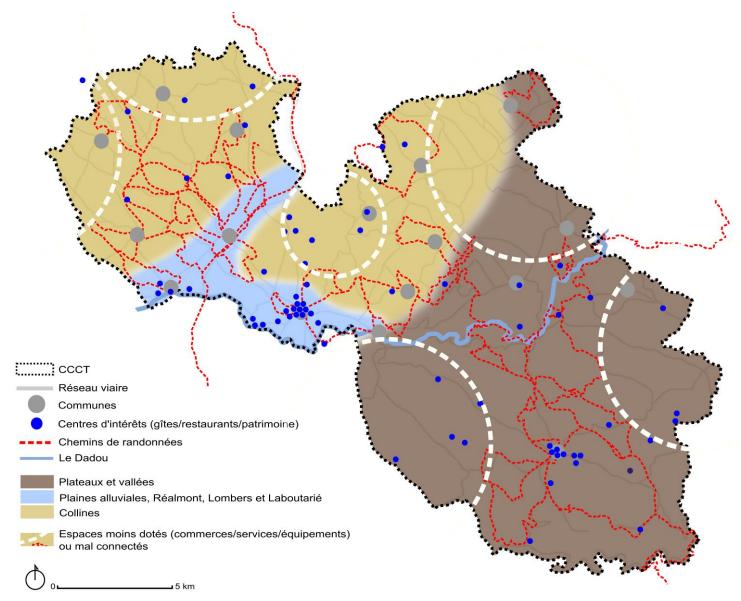
Que mettre en avant pour le territoire de demain ?

La CCCT dispose de nombreux atouts : des communes aux qualités urbaines et architecturales avérées, des ZAE, des équipements touristiques et culturels, un réseau de chemin de randonnées bien développé et des caractéristiques physiques et paysagères variées et complémentaires.

Au regard de l'analyse spatiale des atouts du Territoire et des grandes entités paysagères rappelées cicontre, on remarque que certains secteurs sont moins bien dotés ou moins bien connectés. Des actions pourraient être engagées dans ce rééquilibrer sens pour fonctionnement et l'attractivité territoriale : développement de l'offre proximité, du réseau randonnées. valorisation des communes, etc...

Parallèlement, les espaces mieux dotés doivent conforter leur position actuelle avec la mise en relation des différents atouts en place.

La diversité et la complémentarité sont deux aspects importants du projet de territoire de la CCCT.









ENJEUX LIES AU FONCTIONNEMENT TERRITORIAL

Le fonctionnement territorial de la CCCT présente divers enjeux à prendre en compte dans l'élaboration du document d'urbanisme et notamment :

- ✓ Les déplacements pendulaires (domicile-travail) sont nombreux, notamment vers Albi, Castres et Graulhet; le territoire de la CCCT attire également de nombreux actifs,
- ✓ Le territoire est fortement polarisé par Albi et Graulhet, modérément par Castres et plus faiblement (en nombre) par des communes rurales situés à la limite de la CCCT. Dans les faits ces communes sont nécessaires au fonctionnement de nombreuses communes rurales de la CCCT.
- √ Les déplacements demeurent majoritairement réalisés en voiture particulière (83%), l'utilisation des transports en commun est dérisoire (4 lignes de bus traversant la CCCT) et les déplacements piétons et cycles sont davantage représentés.
- ✓ Une navette reliant les communes rurales à Réalmont a été mise en place mais n'a pas connu le succès escompté. L'utilisation du Transport à la Demande de l'Agglomération est marginale et le covoiturage non organisé.
- √ Le territoire est majoritairement traversé et le réseau viaire en place n'invite pas à la découverte du territoire. La lecture du territoire communautaire est peu aisée.
- √ L'offre locale en équipements est complète et adaptée au territoire de la CCCT. L'offre en commerces/services est satisfaisante.
- √ Si le territoire dispose de belles complémentarités, la division en matière de fonctionnement local est palpable: Nord (Réalmontais, Albi et Graulhet) et Sud (Montredon-Labessonnié et Castres) et l'isolement de certaines communes avéré,

Quelques orientations possibles

Le projet de territoire de la CCCT doit s'inspirer des complémentarités existantes en maintenant Réalmont et Montredon-Labessonnié comme pôles majeurs,

Des espaces moins dotés en offre de proximité interne à la CCCT existent, une offre complémentaire à ces deux pôles pourrait être envisagée,

Le patrimoine local est important et à valoriser (Dadou, Montagne Cascades, Zoo, patrimoine architectural, etc...). Cette valorisation peut s'appuyer sur le réseau de randonnées existant, pédestre et VTT. Il semble important de s'appuyer sur la complémentarité Vallée / Montagne, un bel atout pour la CCCT,

Les emplois locaux peuvent faire l'objet d'un renforcement pour diminuer les déplacements extracommunautaires; une solution de mobilité intracommunautaire doit être recherchée. A ce titre le covoiturage semble être l'alternative la plus plausible sur le territoire de la CCCT,

Les déplacements piétons et cycles doivent être intensifiés dans les communes le permettant. Ces derniers modes de déplacement doivent devenir majoritaires autour des points générateurs de déplacement, notamment dans les communes les mieux dotées, Les transports étant le second poste des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire il convient de réfléchir à une véritable alternative à la voiture particulière individuelle,

L'offre locale en commerces/services/équipements est complète et à pérenniser: pour les communes rurales disposant d'équipements structurants (notamment des écoles) et pour les communes plus importantes (Réalmont, Laboutarié et Montredon-Labessonnié),

Les ZAE communautaires et les espaces économiques existants sont à maintenir.

L'offre en hébergement touristique pourrait être renforcée mais de manière modérée et adaptée aux besoins.



Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

Atouts	Faiblesses		
Un positionnement privilégié au cœur de 3 pôles urbains (Albi, Castres, Graulhet) Une offre en équipement complète et adaptée à la CCCT Une offre de loisirs non neutre à valoriser. Celle-ci est intégrée dans une diversité paysagère marquée et valorisante Une offre en commerces et services adaptée dans les deux pôles structurants de la CCCT	Un positionnement privilégié au cœur de 3 pôles urbains (Albi, Castres, Graulhet) Un territoire dépendant de la voiture particulière Un territoire traversé Des espaces isolés du fonctionnement territorial de la CCCT et moins dotés en commerces, services et équipements		
Opportunités	Menaces		
Conforter la place de Réalmont et les 2/3 pôles secondaires de la CCCT (Montredon-Labessonnié, Laboutarié, Lombers) Renforcer la place des emplois locaux Redynamiser certaines parties du territoire Maintenir voire renforcer l'offre en hébergement touristique en accord avec les besoins Donner une réelle place aux modes doux de déplacement et au covoiturage	S'inscrire définitivement dans un fonctionnement périurbain Accentuer « le tout voiture » dans la CCCT Perdre la notion de ruralité et de proximité Ne pas jouir du potentiel patrimonial, naturel, rural et touristique de la CCC		